Fausto AMALBERTI
Fernand ETTORI
Jean JEHASSE
François de LANFRANCHI
Geneviève MORRACCHINI-MAZEL
Francis POMPONI

Porto-Vecchio

tempi fá

CACEL DE PORTO-VECCHIO
AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU BASTION – 1992

Porto-Vecchio
Tempi Fà

Fausto AMALBERTI
Fernand ETTORI
Jean JEHASSE
François de LANFRANCHI
Geneviève MORRACCHINI-MAZEL
Francis POMPONI

Porto-Vecchio
Tempi Fà

CACEL DE PORTO-VECCHIO
AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU BASTION
1992

REMERCIEMENTS

Ce livre a été publié avec la participation :
du Ministère de la Culture et de la Communication
DRAC de Corse
la Ville de Porto-Vecchio
le Centre d'Activités Culturelles et de Loisirs
l'Association des Amis de la Bibliothèque et du Bastion
la Région de Corse.

© Cacel de Porto-Vecchio
Amis de la Bibliothèque et du Bastion 1992

Préface

Le passé est enseignement. Définir le passé de Porto-Vecchio, c'est situer les Porto-vecchiais dans leur propre existence.

Aussi, lorsque Jean-Pierre Mattei, adjoint délégué aux Affaires culturelles, m'a proposé l'organisation d'un colloque et l'édition de ses actes traitant de l'histoire de l'occupation humaine de Porto-Vecchio, je n'y ai vu qu'intérêt pour la connaissance de notre Passé et pour les perspectives de recherche dans des domaines quelque peu négligés ou bien enfouis sous une masse de clichés et d'approximations.

Ma reconnaissance s'adresse tout d'abord à Monsieur Fernand Ettori, Professeur honoraire de l'Université de Provence et ancien Directeur du Centre d'Études Corses, qui a encouragé la tenue de ce colloque, soucieux de laisser à chacun une grande liberté intellectuelle et a permis à tous de bénéficier de ses vastes connaissances de l'Histoire de notre région.

Mes remerciements s'adressent à Monsieur François de Lanfranchi, archéologue, enseignant-chercheur honoraire de l'Université de Corse, actuellement Directeur scientifique du Centre d'Études et de Recherches Archéologiques en Alta Rocca, dont les travaux dans l'extrême-sud font autorité.

A Monsieur Jean Jehasse, archéologue, Directeur des Antiquités de la Corse qui consacre une vigilance remarquable aux fouilles menées sur l'île.

A Madame Geneviève Moracchini-Mazel, archéologue, chargée de recherches au CNRS, qui nous fait redécouvrir la richesse du Moyen Age insulaire.

A Monsieur Fausto Amalberti, historien italien, qui nous a merveilleusement retracé la naissance de Porto-Vecchio qui n'était alors que Vintimiglia la Nuova.

A Monsieur Francis Pomponi, Professeur à l'Université de Nice, ancien antiquiste reconverti à l'histoire moderne qui participe activement depuis plusieurs années au renouveau culturel de la Corse dans sa discipline.

De chapitre en chapitre, les auteurs ont essayé de regarder l'histoire globale de Porto-Vecchio, de la préhistoire au XIX^{e} siècle, selon l'éclairage successif des diverses sciences de l'homme : histoire, géographie, économie, sociologie...

Tous sont portés à la recherche de l'identité de Porto-Vecchio. A la lecture de leur texte, on peut dire que leur quête est couronnée de succès.

Les archéologues préhistoriens et médiévistes nous démontrent que Porto-Vecchio n'est pas une « Terra archéologica incognita », mais qu'elle détient sur son sol un potentiel archéologique exceptionnel.

Rendons hommage à ces chercheurs qui interrogeant les stratigraphies et les vestiges découverts ont mis au jour de véritables trésors : des sites de Tappa et de Torre aux églises romanes et aux fondations de Vintimiglia la Nuova.

Les modernistes témoignent des courants de fond qui ont parcouru notre région au cours des XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. Notre société a été traversée par des mouvements qui renvoient aux plus vastes fractures qu'a connu le Monde Méditerranéen et l'ensemble national français.

Cette double appartenance, cette dualité culturelle et sociale, parfois contradictoire, souvent complémentaire donnent à notre société ses traits particuliers.

Ainsi la construction de la communauté porto-vecchiaise apparaît-elle dans sa complexité et son originalité.

Passé, présent constituent selon Fernand Braudel un couple inséparable, diabolique. Permettez-moi de lui joindre le futur. « L'Histoire », écrit Julien Gracq « est devenue pour l'essentiel une mise en demeure adressée par le Futur au Contemporain ».

Nous souhaitons que les actes de ce colloque tenu à Porto-Vecchio soient utiles à ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre commune, qui y vivent, qui sont soucieux de son avenir, à ceux aussi qui s'efforcent de maintenir à travers la langue, l'histoire, la mémoire vivante et collective de notre passé pour vivre notre temps dans cette continuité.

Mais nous invitons aussi notre jeunesse à abandonner les pesanteurs du passé pour les incertitudes de l'avenir.

Porto-Vecchio, Janvier 1992

Dr J.-P. de ROCCA-SERRA

Député Maire de Porto-Vecchio
Pdt. de l'Assemblée de Corse

Juridiction de Bonifacio et Porto-Vecchio (extrait de « Carte Nouvelle de l'Isle de Corse », de Robert de Vaugondy, 1756).

L'histoire des communautés paysannes de Porto-Vecchio des origines à la romanisation

François de LANFRANCHI

Au moment de présenter les bilans on se rend compte à quel point les résultats obtenus dans le domaine de la recherche archéologique sont tributaires des moyens mis en œuvre. A ce sujet, nul ne pourra contester que l'archéologie de la Corse est pauvre. Pauvre en moyen, pauvre en hommes, pauvre en structures diverses, en laboratoires spécialisés et équipement en appareils modernes.

Malgré ces contraintes, les résultats obtenus grâce au dévouement de tous les chercheurs travaillant dans l'île permettent non pas de surmonter ce handicap, mais, à tout le moins d'obtenir quelques résultats. Nous les devons en fait à des acteurs travaillant en ordre dispersé. Les uns, dans le cadre d'une thèse universitaire, ou d'un programme de recherche de type CNRS, d'autres, en amateurs au sein d'associations, et dans ce cas sans possibilité de sanction universitaire. Dans ces conditions, on admettra volontiers l'inégalité des résultats obtenus par les uns et les autres. Enfin, il faut ajouter que, dans une cité en expansion démographique, l'importance des travaux à l'aide d'engins mécanisés puissants, entraîne une destruction des sites archéologiques mais, par la même occasion, permet de prendre connaissance de documents et de structures inédits.

C'est à partir de ces données, c'est-à-dire de recherches programmées ou de découvertes fortuites que l'on peut présenter un état de nos connaissances en 1986.

Oublions un moment le cloisonnement administratif actuel de la région de Porto-Vecchio en communes ou autres cantons. Imaginons ce golfe de la partie méridionale et son arrière-pays, l'Alta Rocca. C'est la première réalité géographique, à savoir un territoire de plaines ou de légères collines, celui de la dépression de Figari. Porto-Vecchio et un arrière-pays montagneux. C'est là que, vers le 7e millénaire avant notre ère va commencer la plus ancienne aventure humaine de l'île. Au plan climatique après les grandes glaciations du Würm, nous entrons dans une phase dite préboréale (8200 à 6800 av. J. C.)

caractérisée par une amélioration générale du climat. A ce réchauffement assez sensible de la température, tendance qui se poursuivra durant le Boréal (6800-5500 b.c.) correspond une modification lente de la flore.

Pour la faune si l'on en croit l'étude la plus récente sur le sujet [1], en comparant les espèces pléistocènes et les espèces sauvages actuelles, on se rend compte que les familles domestiques [2], porc, bœuf, mouton, chèvre, et les espèces sauvages ou marronnes ont été introduites par l'homme en Corse, à partir du Néolithique, vers le 5e millénaire av. J. C.

Donc, à la suite d'un grand bouleversement climatique qui correspond à une phase de transition entre les froids du Tardiglaciaire et les prémices du réchauffement Postglaciaire que l'on nomme Préboréal, plusieurs phénomènes vont se produire. Sur le continent, la modification de la flore qui convenait parfaitement aux troupeaux de Rennes que chassaient les hommes du Paléolithique va contribuer au départ de cette espèce qui va pousser vers le nord.

Elle sera remplacée par le cerf, le sanglier, et la petite faune, qui vont trouver dans la forêt naissante un biotope de choix. L'homme néolithique va non seulement modifier le mode de vie antérieur, mais probablement partir à la recherche de nouveaux rivages. C'est ainsi que nous expliquons la motivation qui va pousser des groupes humains du continent, à la découverte de la Corse.

Au début du 7e millénaire avant J.C. trois groupes humains sont implantés dans l'ensemble Corso-Sarde [3] à Bonifacio, Levie, Saint-Florent. Nous les avons nommés des Prénéolithiques. Ces prédateurs vivent de la collecte de coquillages, de la cueillette de fruits sauvages, de chasse et de pêche. La chasse, en l'absence de grands mammifères [4] est réduite à celle des oiseaux et du *Prolagus sardus Wagner,* le lapin-rat ou *Cunigliu topu.* Ils vont très tôt quitter les zones littorales pour explorer l'intérieur ce qui explique les rapports privilégiés qui existent entre la zone calcaire bonifacienne, et probablement celle du pays de Porto-Vecchio à Figari et le Pianu di Livia.

Ces populations vivent dans des abris sous roche. Ils enterrent leurs morts dans la demeure du vivant selon un rituel commun aux Européens de ce temps. Le seul sujet prénéolithique étudié à ce jour en Corse était allongé sur le dos. Autour, se trouvaient de gros blocs. Le corps était entièrement recouvert par une épaisse couche d'ocre rouge. Le fait qu'il s'agissait d'une personne physiquement handicapée, prouve qu'elle avait été prise en charge, assistée par le groupe humain auquel elle appartenait.

[1] J. D. VIGNE, *Les mammifères terrestres non volants du post-glaciaire de Corse et leurs rapports avec l'homme.* Étude paléo-ethno-zoologique fondée sur les ossements, 3 tomes, 1983, thèse multigraphiée.

[2] Pour le Cheval-Ane, on pense que son introduction en Corse est tardive. Elle se rapporterait aux époques historiques.

[3] C'est effectivement en termes d'ensemble qu'il faut concevoir le cadre géographique de ce temps et non pas en tant que deux îles distinctes, comme aujourd'hui.

[4] Cf. les travaux de F. POPLIN et J.-D. VIGNE.

Vers le 5e millénaire avant J. C. l'on entre dans la phase climatique dite *Atlantique* (5500-2500). La température s'est encore élevée et la pluviosité est importante. Ce sont là deux conditions qui favorisent le développement de la forêt. De nouveau, le sud de la Corse, et la région de Porto-Vecchio vont recevoir les nouveautés qui intéressent le bassin de la Méditerranée. Ce sont en premier lieu des acquisitions économiques, à savoir l'élevage et à un degré moindre l'agriculture qui se développera plus tard.

L'élevage du mouton, de la chèvre et du porc en Corse témoigne :
1. que ces espèces ont été introduites par l'homme, par voie maritime. Cela suppose des embarcations plus importantes qu'on ne le supposait ;
2. que ces hommes ont une nouvelle conception économique basée sur la production et non plus sur la seule prédation ; certes, ils vont continuer à chasser et pêcher, mais cela constituera un appoint alimentaire ;
3. que des rapports particuliers vont s'établir entre les Prénéolithiques et les Néolithiques. Acculturation ? Colonisation ? De toute évidence, le nouveau mode de vie basé sur la production de la nourriture se généralise.

Au début de la néolithisation de l'île, les groupes humains s'installent dans les zones littorales, en contact étroit avec la mer. Parfois ils sont dans des abris sous roche qui furent déjà occupés par les Prénéolithiques. Mais on connaît également des sites de plein air, à Bonifacio, Ile-Rousse, Porto-Vecchio.

On continue à inhumer les morts dans la maison des vivants. L'abri d'Araguina-Sennola, par exemple, contenait un squelette disposé dans la cendre blanche d'un foyer.

Au plan économique, l'agriculture semble bien modeste au niveau de la néolithisation. De maigres indices témoignent de la culture des céréales. Par exemple, on a mis au jour à Basi un fragment de meule qui atteste une forme de meunerie.

Ces néolithiques seront conduits à conserver tout ou partie de leur production. Ils utiliseront à cet effet des récipients en terre cuite ornés à la coquille de *Cardium.* C'est à partir de ce caractère ornemental de la poterie que l'on a nommé leur culture. On parlera donc d'un *Néolithique Cardial.*

Cette mode ornementale se répand progressivement dans toute la Méditerranée occidentale à partir des zones d'invention orientales. A Porto-Vecchio, la découverte de tessons décorés par impression d'une valve de *Cardium* illustrent la présence de groupes humains porteurs d'une culture du Néolithique ancien Méditerranéen.

Ce nouveau mode de vie se traduit également par un renouvellement de l'équipement. Les Prénéolithiques utilisaient des outils taillés dans la roche locale, le quartz et la rhyolite. Les Néolithiques eux, introduisent en Corse deux roches nouvelles, l'obsidienne et le silex. La première a la Sardaigne pour

origine géographique [5]. A partir de cette matière première, ils s'équipent en armatures de trait, pièces à coche, éclats et lames.

Vers la fin du 5e millénaire avant notre ère une trentaine de tribus sont connues en Corse et elles couvrent pratiquement toutes les zones littorales.

Dans la région Porto-Vecchio-Bonifacio-Levie va se produire une évolution culturelle importante avec l'apparition du *Curasien.* Cette culture fut définie à partir de la station de Curacchiaghju à Levie. La céramique que l'on peut voir au Musée départemental de l'Alta Rocca est d'une très grande originalité. Elle comprend des vases à fond rond, avec ou sans col, comportant des prises forées, surmontées d'appendices de formes diverses. Le décor est constitué par une double ligne de points obtenus par enfoncement d'une pointe à extrémité arrondie, dans la pâte crue et disposés sur la panse du vase. Parfois de petits triangles à champ poinçonné surmontent les deux rangées de points.

L'équipement lithique, exclusivement en obsidienne comporte des pièces à coches, des grattoirs, racloirs et perçoirs, des segments de cercle, ainsi que des armatures à tranchant transversal qui sont des géométriques (triangles, trapèzes, rectangles).

Cette culture est parfaitement bien attestée sur tout le territoire qui couvre le sud de la Corse, de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio à Tizzano, ainsi que dans l'arrière-pays du Pianu di Livia.

A la fin du 4e millénaire avant J. C. la dépression Figari-Porto-Vecchio va se couvrir de monuments mégalithiques. C'est dans ce pays, que, probablement pour la première fois, les tribus néolithiques vont adopter la mode qui consiste en une inhumation dans des dolmens réalisés au moyen de grosses dalles granitiques. Aux complexes mégalithiques déjà connus s'ajoute désormais celui de Monte Rotondu, dans le hameau de Petralonga-Filippi, commune de Sotta.

L'architecture assez complexe de cette nécropole comprend une série de tombes dolméniques cernées par des couronnes de pierres. Entre la tombe proprement dite et le cercle de pierres se trouve une aire non empierrée, sorte de déambulatoire. Signalons enfin que l'entrée en terre battue s'ouvre sur un espace limité par deux monolithes plantés. Les cercles des autres tombes sont tangents. Ils déterminent ainsi des espaces curvilignes dans lesquels on a dressé un menhir ou construit un petit coffre. Cette nécropole constitue avec Ciutulaghja (golfe de Sagone) l'un des fleurons de notre patrimoine mégalithique.

D'autres monuments mégalithiques se trouvent dans la région. Nous citerons pour mémoire Vasculacciu (Salva di Levu), les cercles dits de Porto-Vecchio. Quant à ceux du Stabiacciu, Tivulaghju I et Tivulaghju II, ils sont détruits. D'autres, non encore fouillés, sont actuellement inventoriés.

[5] F. de LANFRANCHI, L'obsidienne préhistorique Corse : les échanges et les axes de circulation, *Bull. de la Soc. préhist. fr. C.R. Séances,* 77 (4), p. 115-122, 4 fig., 1986.

Comme on peut donc le voir, ces nombreuses tombes mégalithiques, isolées ou groupées en nécropoles, témoignent de la pratique d'un nouveau culte des morts comportant l'édification d'une demeure pour les défunts. Ce rite funéraire se répand au moment même où se développe la culture des céréales. Les groupes humains de plus en plus nombreux du fait de la forte poussée démographique, occupent des sites élevés où émergent des boules granitiques. Ce sont les nouveaux habitats de ces cultivateurs qui occupent en règle générale toutes les éminences : Punta Campana à Sotta, U Monti à Figari, Strapazzola, Cirindinu, San Ciprianu, Cardiccioli, Palavesa, Stagnolu, à Porti-Vecchju.

Les croyances de ce temps sont celles de la Déesse-Mère. Religion des producteurs de céréales, ces agriculteurs qui confient la graine au sol et attendent de la terre nourricière la fécondité. Le sol de Corse a livré fortuitement quelques exemplaires de statuettes féminines dans lesquelles on reconnaît volontiers la *Dea Madre.*

Les nécropoles semblent être à la fois des lieux où l'on pratique un rite funéraire nouveau, par rapport à celui du Néolithique ancien et probablement un lieu de culte. C'est la raison pour laquelle nous avons introduit en Corse la nouvelle méthodologie de fouille dite à aire ouverte *(open area)* des Anglo-Saxons.

Le temps des casteddi

Le deuxième millénaire avant notre ère semble débuter par une phase humide qui s'achèverait vers 1600/1500 avant J.-C. [6] « par une humidité très faible », un climat semblable à l'actuel, avec des variations saisonnières comparables à celles de notre temps. Dans l'arrière-pays, de Cagna à Bavella en passant par l'Alta Rocca, la chênaie se développe. L'élevage occupe alors une place importante dans l'économie de production, tout particulièrement avec le porc et le bœuf. Ce dernier, s'il est recherché pour l'alimentation carnée et probablement pour la production laitière, l'est également pour les travaux agricoles. Diverses représentations montrent qu'à l'âge du bronze, notamment, l'araire est tiré par une paire de bœufs. C'est là une pratique culturale en usage dans toute l'Europe occidentale et sans doute en Corse.

A partir de de 1800/1700 avant J.-C., l'arrière-pays de Porto-Vecchio va se couvrir de *casteddi.* Nous conservons à ces constructions le nom latin *(castellum)* dont la tradition orale garde la mémoire, sans doute à partir du

[6] GAGNIERE et al., L'abri d'Araguina-Sannola à Bonifacio (Corse), *Bull. de la Soc. préhist. fr.*, tome 66, 1969, *Études et Travaux,* p. 418.

Moyen Age. Les archéologues des années 50 [7] qui ne retinrent qu'un seul élément, la tour, lui donnèrent le nom de monument torréen [8]. Ce nom tiré de la station éponyme de Torre de Porto-Vecchio avait l'avantage de mettre en évidence la torre.

Les travaux que nous avons conduits en Corse depuis 1964 sur les *casteddi* de Cucuruzzu et de Capula à Levie nous ont permis de mettre en évidence la réalité du *casteddu* protohistorique. C'est un complexe, alors que la torre n'en est qu'une partie. Ensuite, et c'est là le fait le plus important, ces constructions ne sont pas attribuables à de pseudo-envahisseurs, les Torréens, alias les Shardanes, mais aux habitants de l'île, les Protocorses auxquels nous donnons le nom de *Korsi*. Que l'on nous comprenne bien. Il s'agit là du nom donné à une culture protohistorique. Effectivement, l'archéologue désigne des cultures à l'aide de noms tirés de ceux de villes, de propriétés, de personnes. C'est là un privilège qui n'a aucun rapport avec une réalité historique. Les *Korsi* sont donc une population vivant dans les *casteddi* du sud de la Corse et porteurs d'une culture de l'âge du bronze puis, plus tard, de l'âge du fer. Avec l'arrivée des Romains, ces *Korsi* vont perdre leur culture, leur langue et devenir ce que les gallo-romains étaient aux gaulois. Je propose donc que l'on donne à ces gallo-corses romanisés, latinisés, le nom de *Corsi*.

Pour revenir à ces *casteddi* de l'âge du bronze dont certains, comme Cucuruzzu furent construits vers 1800 avant J.-C., il nous faut tenter, à la lumière des découvertes récentes, de les définir.

Il s'agit de constructions dont le plan complexe varie en fonction des productions du territoire sur lequel il est implanté ainsi que de l'altitude. En fait, il traduit les besoins des communautés paysannes dont l'organisation sociale, les croyances, les activités commencent à nous être connues. Avant d'examiner chacun des trois points suivants : l'importance du groupe humain, la nature et le mode d'exploitation du terroir, la situation en altitude et la définition des relations entre ces *casteddi*, rappelons que c'est à partir de ceux de Cucuruzzu et de Capula que nous avons renouvelé la problématique de la recherche ainsi que des méthodes d'investigation. Comme les *casteddi* sont, à notre avis, une réponse apportée par les protohistoriques du sud de la Corse aux problèmes économiques, sociologiques et culturels qui se posaient à eux, les solutions sont donc archéologiques.

L'exploitation du biotope par un groupe humain, numériquement important, doté d'outils plus puissants que ceux en pierre des époques antérieures, dominant une technologie avancée, cette mise en valeur de l'environnement, va contraindre les hommes à adopter les nouveautés, en

[7] R. GROSJEAN, La civilisation des constructeurs de « Torre », Recherches 1954-1959, *C.R. de la XVI^e Session du Congrès Préhist. de France*, Monaco, 1965, p. 613-622, 5 fig.

[8] C'est le professeur F. ETTORI qui, bien plus par boutade que par conviction, proposa le nom de son pays, Torre de Porto-Vecchio.

matière de construction, qui se répandent en Méditerranée occidentale aux aurores de l'âge du bronze. Assurer la conservation des graines, la transformation de la matière première en produits manufacturés, la cuisson des produits élaborés, toutes ces fonctions supposent l'existence de lieux protégés où pourront s'effectuer ces diverses opérations. Les *casteddi* vont donc comprendre, là où est attestée l'agriculture, des diverticules où se fera la conservation des céréales, des aires abritées propices à la transformation des grains en farine, des foyers protégés destinés à la cuisson des produits élaborés. Les éleveurs auront besoin d'aires d'abattage, de débitage, de conservation de la viande non consommée immédiatement, par salaison pour le porc, par exemple, par boucanage pour les autres espèces. La fonte des métaux dans des moules en pierre sera réalisée sur des foyers en argile cuite. Ce sont là quelques aspects de notre recherche et de l'identification des structures liées à la vie économique du *casteddu* de Cucuruzzu.

L'abattage des bêtes, la découpe et les diverses étapes de la conservation de la viande avaient pour cadre des abris sous roche privilégiés du *casteddu*, associés à des cabanes. Nous avons pu [9] grâce à des études paléozoologiques [10] réalisées à partir des os que nous avons recueillis dans les divers niveaux de l'âge du bronze, apporter une importante contribution à la connaissance de l'élevage, de la consommation de la viande et des techniques bouchères de ce temps. Les travaux paléobotaniques [11] ont mis en évidence la présence de blés : blé amidonnier *(triticum dicoccum)*, blé tendre *(triticum aestivo-compactum)* et d'orge : orge polystique vêtue *(hordeum vulgare)*. On a trouvé ces grains de blé carbonisés dans les abris sous roche et les diverticules. Avant d'être écrasés dans les meules, les grains de blé étaient torréfiés. D'autres aires et d'autres structures avaient probablement une destination plutôt sociologique, culturelle ou religieuse. Les travaux en cours nous permettront peut-être d'aboutir dans cette direction de recherche.

Le plan des *casteddi* est fonction de l'altitude. Celle-ci nous semble effectivement déterminante. Les *casteddi* de la zone montagneuse répondent à des besoins différents de ceux des régions littorales. Du fait du climat, la production varie en qualité et en quantité. Araghju, par exemple, offre un nombre important de loges de dimensions appréciables. Les denrées stockées et plus précisément les céréales pouvaient être beaucoup plus abondantes qu'à la montagne, car les plaines portovecchiaises ont d'autres dimensions que les petits replats de l'Alta Rocca. Malheureusement on n'a pas, lors des fouilles archéologiques conduites sur ce site, recherché les macro-restes végétaux ou les os, comme nous l'avons fait à Cucuruzzu.

[9] F. de LANFRANCHI, Le castellu de Cucuruzzu, Étude paléoethnographique, *Archeologia corsa* n° 6-7, 1981-82, p. 83-89, 1 pl.

[10] Travaux de J. D. VIGNE.

[11] Travaux de Ph. MARINVAL.

Dans ce site de l'Alta Rocca, nous avons identifié des coquillages marins qui mettent en évidence l'existence de rapports entre la « plage » et la montagne. Cela pose le problème des relations existant entre *casteddi*. S'agit-il d'une complémentarité *inter-casteddi*, fonction des saisons ? Existe-t-il une hiérarchie entre *casteddi* ; un principal et des secondaires ? L'étude des voies de passage mettant actuellement en relation Sadisè et Araghju, par exemple, Capula-Cucuruzzu avec la région de Figari, Cuciurpula à celle de Sotta, nous invite à voir dans cette connexion entre *casteddi*, la mise en évidence d'une corrélation qui préfigure celle qui existait au siècle dernier entre ces deux régions.

Le *casteddu* traduit donc les besoins des communautés paysannes dans le cadre d'une organisation économique, sociale, politique, voire même religieuse. Qu'il s'agisse de Torre, Araghju, Ceccia, Tappa, Valle ou autre Bruschiccia, tous offrent les mêmes caractéristiques majeures : ce sont des chaos granitiques aménagés. C'est là une première différence avec les monuments du même genre de la Sardaigne, les *nuraghi*. Le *casteddu* est donc une agglomération comportant, outre un nucléus monumental avec une torre, un village (9). Il peut donc prendre divers aspects, en fonction de l'importance du groupe humain, de ses activités, de la localisation (montagne ou « plage »).

La genèse des *casteddi* doit tenir compte de certaines conditions internes ou externes relatives au modèle, à l'archétype d'une agglomération de l'âge du bronze.

Parmi les premières contraintes, il faut nécessairement citer la présence d'une main-d'œuvre numérique importante. La construction de murs à partir de volumineux et pesants monolithiques de granite, suppose également la maîtrise d'une technique affirmée quant au levage et à l'assemblage des divers éléments. De surcroît, on ne saurait imaginer qu'une telle réalisation faisant intervenir à la fois le procédé de l'allée couverte et de la voûte en encorbellement pour assurer la couverture, s'est faite sans l'apport d'un « architecte ». En conclusion, une population nombreuse, techniquement évoluée et, surtout, parfaitement dirigée sont les conditions fondamentales présidant à l'érection d'un *casteddu*.

A cet aspect tenant au stade l'évolution des sociétés insulaires méridionales de l'âge du bronze, s'ajoutent les emprunts aux idées et aux nouveautés de la Méditerranée occidentale. Sans aucun doute, « la mode » dans le domaine de l'habitation est aux constructions cyclopéennes de ce type. Elles répondent à une organisation sociale et à un système de production donnés. Qu'il s'agisse des *nuraghi* de Sardaigne ou des *casteddi* de Corse, ces constructions présentent des similitudes indéniables.

Ces monuments insulaires réalisés pour satisfaire des besoins propres aux gens de l'âge du bronze doivent répondre à certaines normes. Mais ils doivent également tenir compte des composantes du site naturel. En Corse, on trouve

toujours cette sorte de connivence entre les données naturelles d'un site et les apports humains [12]. L'aménagement des chaos granitiques en *casteddi* témoigne de cette harmonie. L'abri sous roche aménagé, l'*oriu* des plages portovecchiaises ou *a sapara* des zones montagneuses illustrent cet art d'agencer des sites naturels que possédaient les *Korsi*.

On ne peut dissocier des problèmes concernant l'habitat et le mode de vie de ceux relatifs aux croyances. Les néolithiques dressaient, près des tombes mégalithiques des menhirs. A l'âge du bronze moyen, on trouve sur les *casteddi* des statues-menhirs. Ce sont des monolithes sculptés en ronde bosse évoquant un homme armé d'une épée suspendue par un baudrier scapulaire. La seule statue-menhir armée mise à jour dans la région de Porto-Vecchio est celle du *casteddu* de Vaddi. Un autre monolithe a été exhumé d'un champ, à proximité d'une source et non loin de Torre.

Les statues-menhirs de la Corse posent de nombreux problèmes à la recherche. Toutefois, comme il n'entre point dans notre propos de les présenter dans cette intervention ayant Porto-Vecchio comme cadre géographique, nous n'aborderons qu'un seul aspect : celui de leur répartition. Il faut effectivement souligner la rareté des statues-menhirs sur la façade tyrrhénienne de la Corse. A ce jour, trois sont repérées : une à Aléria, l'autre à Vaddi de Porto-Vecchio et la troisième à Torre. Les deux premières sont armées, la troisième non armée est anthropomorphe (plus exactement silhouettée).

La tradition orale (*i foli* notamment) avait conservé le souvenir des *Paladini*, *maghi* et *stantari*. Flottant entre un passé lointain (la protohistoire sans doute) et un passé récent (le Moyen Age ?), ces êtres humains avaient l'avantage de vivre dans les *casteddi*. Ces êtres mythiques ou réels se confondent donc avec les habitants de nos sites protohistoriques. Des indications relatives à certaines croyances auraient pu être relevées car elles font partie de ce fonds culturel insulaire. Nous pensons plus particulièrement à l'explication relative aux monolithes plantés (menhirs ou statues-menhirs). Il s'agirait de la pétrification d'êtres humains. Cette sanction suprême à laquelle est associée la roche noble, le granite fut reprise par la religion chrétienne qui l'emprunta probablement à cette assise païenne.

Cette civilisation protohistorique des *Korsi*, dont nous pouvons tenter de restituer l'histoire va perdurer jusqu'à l'arrivée des Grecs en Corse. Au contact de ces populations porteuses d'une culture historique (les Grecs connaissent l'écriture), les *Korsi* vont avoir l'occasion d'acquérir de nouvelles techniques, de connaître de nouveaux modes de vie, de s'informer sur de nouvelles religions. Les relations des *Korsi* et des Grecs semblent avoir été pacifiques et basées sur des échanges. L'archéologie montre toutefois que les insulaires

[12] F. de LANFRANCHI, *La genèse et l'évolution des casteddi de Capula et de Cucuruzzu, Étude comparée de deux sites voisins*, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1981, 33 pages, 92 fig., XXV planches, 2 plans.

conservent leur culture, leurs structures d'habitat, leur économie, leur religion. A l'arrivée des Romains, tout va changer. Par la guerre, les *Korsi* vont perdre leur langue, leur civilisation. Réduits par la force, ils entrent dans l'histoire porteurs d'une culture latine, celle des *Corsi*.

François de LANFRANCHI

Le Grand Porto-Vecchio dans l'Antiquité

Jean JEHASSE

Maigres étaient encore les données de la *carte archéologique* publiées par Ambroise Ambrosi en 1933. A Porto-Vecchio et dans le secteur environnant ne sont citées que « cinq rouelles de bronze ajourées, garnies de dix pointes rayonnantes » et quelques monnaies romaines impériales.

Peut-on aujourd'hui ajouter des compléments ? Peut-on surtout élargir la perspective, en recherchant non plus seulement des vestiges dispersés, mais la façon dont les Anciens utilisaient et vivaient ce cadre géographique ? Il faut tenter d'éclairer l'archéologie classique par une ethno-archéologie qui, conjuguant la géographie physique et la géographie humaine, retrouve dans leur déroulement historique les modes de l'installation humaine.

Les leçons de l'archéologie préhistorique permettent désormais d'importantes précisions. Nous venons d'entendre François de Lanfranchi. Nous connaissions les travaux de Roger Grosjean. Et nous disposons de la remarquable enquête d'Alain Pasquet dans sa *contribution à l'atlas préhistorique de la région de Porto-Vecchio* où onze sites importants, étagés du néolithique à l'âge de fer font l'objet d'une étude exhaustive.

De ces travaux se dégagent trois grandes leçons. Et d'abord la densité et la permanence du peuplement, installé non pas dans une « plaine », mais dans un piémont, de même nature géologique que la montagne environnante, que les Corses appellent justement une « plage », *piaghja*. De la région de Conca à la baie de Figari, tous les sites bordant au sud l'Ospedale et la montagne de Cagna témoignent d'une occupation continue. La deuxième leçon concerne l'ouverture de cette région riche en caps et en baies sur la Méditerranée. Témoin déjà l'obsidienne venue de Sardaigne, et peut-être aussi des îles Lipari, puis les importations de perles en pâte de verre, et plus généralement la précocité de ces grandes phases que sont le chalcolithique, vers 2500, l'âge du bronze, vers 2000/1800, l'âge du fer vers 800. Précocité de l'insertion dans les grands courants commerciaux et idéologiques de la Méditerranée, habileté à se saisir des techniques de la métallurgie du cuivre, du bronze et du fer, mais aussi permanence et archaïsme, voilà deux traits complémentaires qui marquent la Corse tout au long de son destin. Évoquons enfin l'unité consubstantielle entre « plage », piémont, montagne et Corse intérieure, disons ici entre la *piaghja* de Porto-Vecchio, l'Ospedale ou la montagne de Cagna, et

l'Alta Rocca. Une occupation du sol aux trois étages que relient selon les saisons, la transhumance, mais aussi la chasse et la cueillette, voire l'agriculture, telle est la caractéristique même de la Corse traditionnelle et la raison de sa puissance d'assimilation.

Car l'on distingue des vagues d'apports humains successifs dont garde trace la toponymie : le nom du fleuve *Oso,* se retrouve sous la forme *Osa* en Étrurie, et dans tout le bassin occidental. Des noms ligures, remontant au néolithique (?) ou ibéro-ligures, à l'âge du bronze, comme Filasca, Brelinga, les préfixes *Al* des noms Albiana, Alista, chez le géographe Ptolémée, et Alalia, Alistro, Alesani, etc., ainsi que les groupes trilittères étudiés par M. Lamotte ; des noms celtiques, comme Ambacu, fontaine de Verdu, toutes ces traces témoignent d'apports divers. Mais l'on ne croit plus aujourd'hui à l'apport massif de Torréens affrontant les peuples de culture mégalithique. Si les vagues ont été nombreuses, elles sont moins caractérisées du fait de la rapidité de l'assimilation.

Les débuts de l'âge du fer révèlent ainsi une culture traditionnelle, par toute l'île homogène, où s'imposent une nourriture de bouillie et de galette de glands et déjà de châtaignes, et non encore de pain ; une boisson de bière obtenue à partir d'une orge fermentée à l'aide du miel, et non encore de vin ; une cuisine faite à la graisse et au saindoux, et non encore à l'huile. C'est une culture qui n'est pas proprement méditerranéenne, mais montagnarde, et qui a des répondants en Ligurie, dans le Massif central, ou en Thrace. Mais l'habillement déjà se transforme par la fibule importée d'Orient, et se drape. Les armes et les outils de bronze et de fer, les éléments de parure en bronze, et en pâte de verre, se rencontrent désormais partout. Quant aux rouelles de Porto-Vecchio, elles révèlent un culte solaire. Et le menhir proto-anthropomorphe découvert à Torre est un symbole de survie et de fécondité, dont on trouve comme la réplique, plus au nord, à Aléria-Saint-Antoine.

Tous ces traits de la protohistoire sont coordonnés par la géographie de l'Antiquité qui permet de préciser l'assiette du peuplement.

Rappelons deux points importants. Le niveau marin qui primitivement était inférieur de 120 mètres vers 70-100 avant J.-C. se relève lentement pour atteindre environ 0,50 mètres vers 600, obligeant les fleuves côtiers par une pente plus rapide à creuser davantage leur lit. Ce n'est qu'au IIe siècle de notre ère qu'il atteint presque partout le niveau actuel, qui empêche les fleuves de couler dans la mer, et crée des lagunes et marigots, d'où la malaria. Et d'autre part, du fait du relief montagneux qui rendait très difficiles les repères pour l'orientation, la Corse est inclinée vers l'ouest d'environ 20° ; comme elle le restera dans les cartes jusqu'à l'époque de Pascal Paoli. Loin d'être la pointe d'un triangle, la côte sud est pour les Anciens démesurément élargie.

La carte du géographe alexandrin Ptolémée, qui rassemble au IIe siècle de notre ère, les données d'itinéraires maritimes plus anciens, considère que le « côté méridional de la Corse » s'étend du *Portus Titianus,* certainement Tizzano, jusqu'au port de Philonios, à placer à Favone, ou mieux à Solenzara.

Appelé *Port Syracusain,* avec une latitude de 39°25' et une longitude de 31°25', Porto-Vecchio bénéficie ainsi d'un double intérêt.

Il apparaît au centre d'une riche implantation de villes et ports antiques. A l'ouest, *Port Titianos ; Phisera/Fikaria ; Marianon,* « promontoire et ville », où nous reconnaissons Bonifacio ; enfin *Palla,* ou *Pallas,* dans *l'itinéraire dit d'Antonin* au IIIe siècle. A l'intérieur des terres, Ptolémée cite *Albiana,* à une longitude de 25' à l'ouest de Port Syracusain, et à une latitude inférieure de 5', ce qui nous place sur l'axe Carbini/Sotta. Et il énumère comme peuple le plus méridional, sans doute au flanc de l'Ospedale et de la montagne de Cagna, les *Subasanoi,* non encore urbanisés. Enfin au nord-est viennent *Roubra,* port à l'embouchure de l'Oso, à la pointe Saint-Cyprien, en liaison avec le site de Trinité ; puis *Alista,* dans la mouvance de Conca ; et le *Port de Philonios,* à Favone, ou mieux à Solenzara, extrémité d'une unité géographique humaine dont Sari de Porto-Vecchio porte encore le témoignage.

Le second intérêt de Porto-Vecchio, et l'heureux complément de sa rade magnifique, c'est d'être au débouché de la principale voie d'accès à l'Alta Rocca, par l'Ospedale. Par là il met en communication les deux économies complémentaires de la « plage » et de la montagne. Au carrefour d'intérêts économiques et politiques majeurs, il occupe une position privilégiée dans toute la Corse méridionale.

Ce qu'illustrent les données historiques.

Passons rapidement sur les témoignages d'un âge reculé, sans doute l'âge du bronze. Salluste et Pausanias rapportent que les habitants de *Palla,* les *Pallantes,* auraient émigré en Sardaigne à la suite de guerres intestines. Témoignages obscurs, d'où l'on peut pourtant inférer l'importance du peuplement.

De bons mouillages, et des petits ports sont attestés non seulement par Ptolémée, mais par Diodore de Sicile, et par Tite-Live qui mentionne qu'au IIIe siècle les romains en chassèrent les Carthaginois. Ainsi au nord *Roubra,* par Torre, Araggio, San Gavino, et au sud, Santa Iulia, par Sotta et Carbini, ont été les points de contacts d'où s'exportaient les diverses essences de bois, les résines et la poix, la cire et le miel, laitages et fromages, viande de porc et venaison, peaux, minerais. Une mention particulière doit être faite en retour pour les importations de vins d'Étrurie et de Campanie, dont témoignent un peu partout sur les côtes amphores et vases céramiques. Dès cette époque peut être daté le principe des tours de guet dont les tours génoises ne sont qu'un avatar.

Mais la notion même de *Port* syracusain révèle une nouvelle étape, un ancrage plus stable et permanent. Du point de vue de Syracuse, ce port créé au Ve siècle avant J.-C. constitue une base précieuse pour les navigations vers le nord, Étrurie, Ligurie, Provence. Pour les Corses, c'est une liaison directe avec la Sicile, et par le Détroit, avec le bassin méditerranéen oriental. C'est

de ce port syracusain que les écrivains et historiens de Sicile, Lukos de Rhégion, Éphore, ont rapporté les traits originaux du peuplement insulaire conservés par Diodore : une civilisation patriarcale, fondée sur « la raison et la justice », innocente et frugale.

Hasardons une hypothèse. Le peuple des Soubas-Anoi, installés, avons-nous vu, au flanc sud de l'Ospedale et de la montagne de Cagna, serait « les gens du liège » ; le mot latin *suber* est un mot emprunté on ne sait d'où ; on trouve chez le poète Lucilius la forme *suberies,* qui atteste une racine **subes.* Il faut remarquer que la variété du liège corse à feuilles persistantes était inconnue de la Grèce et de l'Italie. Et l'on sait qu'une inscription découverte à Aléria évoque *XV civitates sibroariae,* que d'après Jérôme Carcopino on interprète comme « XV cités soumises à l'impôt du liège », qui aurait constitué déjà la production caractéristique de la région.

Quant au port syracusain lui-même, rien n'atteste qu'il ait été une colonie grecque. Il faut penser à un quartier, voire à un comptoir hellénisé, au sens plus étroit « tyrrhénisé » c'est-à-dire ouvert aux courants tyrrhéniens, mais d'abord un port insulaire stimulant les trois types d'économie traditionnelle en Corse : côtière, maritime et commerciale, où les salines jouent aussi un rôle important ; puis l'économie de « plage », avec l'extension du blé, de l'orge, de l'arboriculture, vigne et olivier, et de l'élevage intensif, notamment du bœuf et du cheval ; enfin l'économie de montagne vouée à la chasse, domaine de la transhumance, mais aussi de l'exploration et de l'exploitation des mines et du cristal de roche.

Tels sont les traits généraux que la conquête romaine au III^e^ siècle, puis la paix romaine, vont remodeler sur des bases économiques, politiques et sociales élargies.

Passons sur la difficile conquête et sur les deux siècles de guerres, dévastations, cruautés, qui vident la Corse pour une large part. Mais dès le I^er^ siècle avant notre ère des importations abondantes en céramique et en amphores vinaires découvertes à Roubra, Saint-Cyprien, Santa Iulia, Rondinara, assurent de la reprise des échanges.

Sous la paix romaine, l'administration politique du Sud reste incertaine. Sur les 32 « cités » insulaires, 15 sont « attribuées » à la colonie romaine d'Aléria qui, sauf pour l'ordre et pour le fisc, laisse une large autonomie de gestion.

L'essentiel est une mise en valeur intensive, qui repose sur une économie monétaire. Rares sous la République romaine, en dehors d'Aléria, des monnaies impériales ont été retrouvées un peu partout, en particulier à Porto-Vecchio même. Cette mise en valeur repose d'abord sur le grand commerce interméditerranéen, et les amphores, les jas d'ancre, les lingots de cuivre, de plomb, voire d'étain qui jalonnent les criques attestent de ces échanges et du commerce d'Espagne et de Portugal, de Languedoc et de Provence, de Sardaigne et d'Afrique.

Ainsi sont stimulées les entreprises de mise en valeur intensive de la montagne et du piémont. Des canalisations et dérivations corrigent les débordements des torrents, et les ravinements qui emportent récoltes, cheptel et terre arable. Au sud de l'embouchure de l'Oso, Fossi en garde peut-être témoignage. Contre le fléau de l'incendie, on doit alterner cultures, pacages et forêt. Pour transporter le fruit des récoltes, amener aux villes et villages, les denrées de la campagne, il faut des routes et chemins, d'autant plus que le fisc se fait largement payer en nature. Et pour établir sans contestation sur des surfaces repérables l'assiette de l'impôt foncier, Rome choisit le remède énergique de la cadastration.

Toutes les terres sont ainsi prises dans les mailles d'un réseau géométrique et s'inscrivent dans des centuries de 50 hectares (700 m × 700 m), ou des multiples, comme le *saltus* de 201 hectares (4 centuries).

Or l'étude des chemins anciens, et celle des routes, ainsi que le parcellaire, permettent de reconnaître des ensembles de 700 m × 700 m ou leurs multiples, alignés à partir de la route de piémont bordant l'Ospedale. Conca/Tagliu Rossu/Capu/Ribba/Rinajolu sont distants de 4 saltus chacun ; Rinajolu/Palavese, de 2 saltus. Et l'ensemble continue jusqu'à la baie de Figari. Perpendiculairement Tagliu Rossu/Santa Lucia/Caramontinu sont distants de 4 saltus, comme Capu/Torracia/Fontanaccia ; comme Araggio/Bocca di Venciunga/Fontaine de Verdu/Trinité. Et de l'autre côté du golfe, Casetta Bianca/Chapelle de Picovaggia.

A l'intersection du quadrillage, on trouve de nombreuses chapelles de carrefours, rappelant des villas romaines : Araggio (Sta Devota), Palavese (cathédrale), Monticello, Bala, etc.

Avec 6 villes sur un total de 23 pour toute la Corse d'après Ptolémée, et 3 ports sur 4, la Corse méridionale représente peut-être plus du quart de la Corse antique active, proportion tout à fait considérable.

Mais cette indéniable prospérité des débuts de l'Empire semble s'être lentement affaiblie dès le III^e^ siècle de notre ère. Le comblement des ports ralentit le commerce, l'ensablement des lagunes favorise le mal endémique de la malaria. Au III^e^ siècle, la seule ville du sud mentionnée est *Palla,* d'après *l'Itinéraire d'Antonin.* Aux V^e^ et VI^e^ siècles la *Table de Peutinger,* et le *Cosmographe de Ravenne* ignorent la Corse du Sud.

Réduite à l'autarcie, coupée des grands courants méditerranéens, la région végète, et la « plage » n'est plus utilisée temporairement que comme complément à l'économie montagnarde.

Ce n'est qu'aujourd'hui que Porto-Vecchio retrouve un essor fondé sur les composantes traditionnelles de la mer, de la plage, du piémont et de la montagne.

Jean JEHASSE

Notice bibliographique

La région de Porto-Vecchio :

V. A. AMBROSI, Carte archéologique du département de la Corse, 1933.
A. PASQUET, Contribution à l'atlas préhistorique de la région de Porto-Vecchio, *Archeologia Corsa*, n° 4, 1979.
J. JEHASSE, La Corse antique d'après Ptolémée, *Archeologia Corsa*, n° 1, 1976.
O. JEHASSE, textes dans *Corsica Classica*, 1986.

La Corse antique :

V. Le Mémorial des Corses, t. 1, 1981.
Histoire de la Corse, éd. Privat, rééd. 1986.
J. et L. JEHASSE, Aléria antique, 1982.

Les cadastrations :

V. M. CLAVEL-LÉVÊQUE, Un cadastre grec en Gaule : la chora d'Agde (Hérault), *Klio*, 84, 1982.
J. BENOIT, L'étude des cadastres antiques : à propos d'Olbia de Provence, *Documents d'archéologie méridionale*, 8, 1985.
R. CHARRE, Les cadastres antiques d'Aléria. Identification, *Archeologia Corsa*, n° 8-9, 1983-1984.
J. et L. JEHASSE, Premières occupations du sol et cadastrations antiques, *ibid.*

Répartition de la population entre les XI[e] et XIII[e] siècles dans les environs de Porto-Vecchio

et cause de la désertification ultérieure d'après les ruines des églises et des *castelli* féodaux

Geneviève MORACCHINI-MAZEL

Du point de vue de sa position, le golfe de Porto-Vecchio dans le sud de la Corse est remarquable, non seulement parce qu'il offre un très bon abri pour les bateaux, mais aussi parce qu'il est entouré d'un arrière-pays important du fait de sa grande surface et de la fertilité de ses terres. On avait apprécié ces qualités dès l'époque romaine puisqu'on avait créé de nombreuses petites marines autour du golfe et aussi tout le long de la côte qui va de Solenzara jusqu'à la pointe de la Chiappa, à en juger par le ramassage de surface qu'il est possible de faire en maints endroits, tessons de céramique et tuiles à crochets.

Comment les gens du Moyen Age ont-ils pu se maintenir dans cet arrière-pays entre le XI[e] et le XIII[e] siècle et bénéficier à la fois de la richesse des terres et des infrastructures portuaires antérieures pour leur commerce, ce sera le premier point de ma communication ; dans un second point, je proposerai une chronologie probable du déplacement de ces populations vers les montagnes à partir de la fin du XIII[e] siècle et du XIV[e] siècle.

Pour appréhender le problème de la répartition des habitants, nous le savons bien, il n'existe presque pas de document ; mais il nous reste de nombreuses ruines de chapelles romanes construites aux XI[e] siècle et XIII[e] siècles ; il y a aussi des *castelli* féodaux qui, pour le moment, sont moins faciles à dater que les églises. Heureusement, l'étude des ruines des sanctuaires est significative : il s'agit toujours d'édifices très bien construits en pierre de taille soigneusement appareillée sur le parement intérieur comme sur le parement extérieur, de telle façon que l'examen stylistique en est assez facile.

Si l'on considère, par exemple, le territoire qui va de Pianottoli à Porto-Vecchio, dans la plaine dite de Figari et celui qui entoure Porto-Vecchio pour remonter jusqu'à Sari di Porto-Vecchio, on peut observer les ruines d'au moins 34 édifices ecclésiastiques, soit 18 vers Figari et 16 vers Sari.

La technique de construction de ces vestiges, autant qu'on puisse en juger car certains d'entre eux disparaissent encore sous le maquis, permet d'établir le schéma suivant : 15 édifices sur 34 au moins, mais peut-être davantage, ont été bâtis vers la fin du XI^e siècle, et les autres se répartissent de la façon suivante : 2 ensembles paléochrétiens du IV^e siècle, 6 du haut Moyen Age, 3 du XII^e ou du XIII^e siècle. Statistiquement, on voit bien que c'est la période comprise entre 1050 et 1100 qui a dû être la plus prospère du point de vue économique, la plus stable du point de vue de la paix civile et de la foi religieuse avec des structures sociales suffisamment solides pour favoriser cet essor monumental important.

Dans la seconde moitié du XI^e siècle, la Corse est administrée par des officiers pontificaux au nom du pape, puis, en 1092, elle passe sous l'autorité de la République de Pise, dont l'archevêque reçoit la suprématie sur les diocèses de Corse.

Or, c'est précisément de ce temps que notre chroniqueur Giovanni della Grossa célébrait les bienfaits, puisqu'au XV^e siècle, il écrivait cette phrase bien connue de nos historiens : « le gouvernement des Pisans se fit universellement chérir (...). Cette paix et cette union profonde firent oublier les malheurs des temps passés ; on bâtit ces belles églises qui sont aujourd'hui les plus anciennes, des ponts superbes, et beaucoup d'autres édifices d'une architecture remarquable et d'un art singulier, dont quelques-uns subsistent encore aujourd'hui ».

L'archéologie paraît donc confirmer ce témoignage ; à la paix sociale dont parle Grossa, il faut ajouter certainement que la bonne exploitation des terres et l'exportation de produits variés à destination de la Toscane ou de la Sardaigne a permis à une population rurale de soutenir l'effort de construction entrepris par les diverses autorités. Et, pour pouvoir exporter, il faut de bons ports.

A cet égard, je dirais par parenthèses que l'étude du port antique de Figari – ou Ficaria – est instructive : sur ce site, le port romain ensablé se situe dans le marais San Giovanni en retrait du grand complexe épiscopal du IV^e siècle, que nous venons d'y trouver ; celui-ci a certainement été remis en usage vers 1050, puis utilisé au XII^e-XIII^e siècle par les Pisans, exactement comme ils l'avaient fait à Mariana et à Nebbio – ce qui était nécessaire après la désastreuse période barbare VI^e-VIII^e siècle qui avait vu la dégradation des installations.

Je n'en veux pour preuve que la reconstruction vers 1050 du baptistère paléochrétien du IV^e siècle de Ficaria (*muratura* parfaitement datable), et surtout l'édification de la ravissante chapelle San Giovanni, aujourd'hui arasée, dont nous avons consolidé les vestiges, récemment.

Ce petit monument d'une qualité remarquable, datable de 1100-1125, est placé presque dans la mer sur de gros rochers, et servait de repère aux marins qui cherchaient à rentrer au port. Grâce à ses pierres très blanches étincelantes sous le soleil, elle se voyait de très loin.

Quels étaient donc les produits que l'on obtenait de l'exploitation des terres à Figari et à Sotta : sûrement des céréales, de l'huile, du vin, du bétail élevé sur de vastes prairies, qui jouxtaient de beaux jardins à l'arrosage ; et puis les peaux, le miel, le sel des salines de Ficaria, de Porto-Vecchio, etc. Cette plaine était bordée au Moyen Age de plusieurs *castelli* féodaux dont les seigneurs surveillaient les terres, et prélevaient les redevances sur les travailleurs. A Montilati, on voit les ruines du *castello* de Montalto, près du hameau ; et plus haut dans la vallée, celles du *castello* Sarrinco. De là on voit très bien les deux mers et les deux ports jouxtant les salines précitées. Comme presque tous les *castelli* corses, il n'en reste que peu de choses, l'arase de l'enceinte, de la citerne souvent, parfois du donjon. On sait qu'ils ont tous été détruits à plusieurs reprises, au XIV^e^ siècle, d'abord par les révoltes féodales, et en tout cas par l'Office de Saint-Georges au XV^e^ siècle. C'est ce qui s'est passé pour les *castelli* de Talza, vers Ventilegne, pour celui de Caldarello, celui de Cheta, celui de Castellace, vers le col de Bacino, etc. et tous ceux que nous ne connaissons pas encore.

Autour de chacun d'eux, la population rurale, certainement dispersée, s'était répartie en divers petits secteurs.

Dans la tradition orale encore aujourd'hui, on rapporte souvent le lien entre le *castello* et l'église romane voisine. A Montilati, on dit que c'est un comte de Montalto qui a fondé l'église Sant-Andrea de Cancaraccia, datable de la fin du XI^e^ siècle ; ce pourrait être aussi un descendant de celui-ci qui a élevé la chapelle San Quilico, pour en faire sa chapelle castrale (peu avant 1150 ?) ; à Santa-Ursula, ce serait le même cas.

Dans le pays de Porto-Vecchio, la prospection des *castelli* reste à faire. On connaît souvent ceux de la féodalité tardive, comme celui de Rinuccio à Lecci, ou ceux des montagnes de Bavella, comme Roccatagliata, ceux de Quenza ou de Serra de Scopamene (Cucciurpula), mais moins ceux des X^e^-XI^e^ siècles. Il en existe cependant, et une meilleure connaissance de ces lieux fortifiés, la date de leur édification et de leur abandon nous éclaireront beaucoup sur l'histoire de cette province.

On saurait alors beaucoup mieux interpréter les nombreuses légendes que l'on peut y entendre. Celle, tout à fait embrouillée, du comte Pazzo qui, dit-on, vivait à Montalto, à Castello Sarrinco et à Castellace. On comprend difficilement aujourd'hui en quoi la bizarrerie dont on taxait son comportement a laissé un tel souvenir : il vivait dans ses châteaux de plaine en été et dans ses châteaux de montagne en hiver, bref à contre-courant de ses vassaux qui eux, sûrement, suivaient la tradition des parcours de transhumance. Comme il existe dans toute la Corse la même légende au sujet du comte Pazzo, en Alesani et dans la *piève* de Verde notamment, on se demande qui était donc ce personnage et pour le moment on ne sait pas à quelle époque exactement il faut le reporter. Il est encore plus difficile, pour ne pas dire impossible, de situer Orso Alamanno, dont on dit à Sotta qu'il était un turc

La chapelle San Quilico (Figari)

Ruines de l'église San Stefano
(Porto-Vecchio)

Ruines de l'église San Nicolao
(Porto-Vecchio)

La chapelle de Bala (Porto-Vecchio)

musulman, en même temps qu'un seigneur aux mœurs dissolues, du pays de Freto. On peut peut-être penser que sa légende, celle de la *mosca de Freto,* mouche sortie de son tombeau après sa mort et dont l'haleine fétide empoisonnait les hommes, les animaux et les végétaux, est liée à un souvenir de peste.

Le chroniqueur Grossa a l'air de suggérer par le contexte de son récit que cet événement se serait passé dans les décennies qui suivirent l'installation des Génois à Bonifacio, c'est-à-dire au début du XIII^e^ siècle. Mais, comme on le voit, ces légendes confuses auront besoin d'être interprétées à la lueur d'une plus juste connaissance de la féodalité insulaire.

Les générations futures ne manqueront pas de sources archéologiques pour y parvenir ; en plus des *castelli* eux-mêmes, des églises romanes, ils auront par exemple à étudier des monuments aussi curieux que *la Tribuna* à Figari, construite comme une église romane du XI^e^ siècle ; si l'on en croit la tradition orale, il s'y tenait la Cour de Justice.

Ils auront à déterminer aussi à quelle époque on a cessé de vénérer et d'utiliser ces beaux sanctuaires de style roman. Pour ma part, avec mes collaborateurs, nous avons constaté que le matériel céramique le plus récent trouvé dans les édifices que nous avons fouillés date du XIV^e^ et au plus tard du XV^e^ siècle.

Il serait certainement possible d'affiner cette fourchette, mais dans toute la Corse, on arrive à des résultats de ce genre. Cela signifie, à mon sens, que les déplacements de population vers la montagne se sont produits à ce moment-là ; et on peut conjecturer que les causes essentielles de ce mouvement sont les deux fléaux que furent la piraterie barbaresque et l'apparition de la malaria. Curieusement au début du XIV^e^ siècle, soit peu d'années après l'écrasante défaite navale des Pisans à la Meloria en 1284, on a dû voir se répandre en Corse ce mal gravissime, en même temps que l'insécurité de la mer grandissait autour de l'île, puisque la république de Pise avait perdu son hégémonie. A partir de ce temps on dut quitter la répartition en habitats dispersés – schéma qui nous est révélé par les *castelli* et les églises – pour commencer à se réunir en hameaux plus grands et plus éloignés des côtes. Antérieurement, en effet, on ne craignait pas la mer : beaucoup d'églises et de chapelles, celle de Ficaria par exemple, en service aux IV^e^-début V^e^ siècles et aux XI^e^-XII^e^ siècles, à en juger par l'archéologie, se sont élevées sur la plage même.

Mais, par contre, entre ces deux périodes, le temps des grandes invasions avait sûrement dispersé les habitants et les avait obligés à s'éloigner des côtes.

C'est dire qu'après la bataille de la Meloria – le même climat d'insécurité créant les mêmes circonstances qui caractérisèrent le Haut Moyen Age, – la résidence au bord de l'eau devint précaire, avec une réduction certaine des activités liées à la mer.

En somme, il convient d'admirer le plein Moyen Age, pendant lequel, entre la fin du x^e siècle et la Meloria, la vie a pu s'organiser et se maintenir durant trois siècles de façon satisfaisante sur les coteaux de Sotta et de Figari, et sur ceux du vaste arrière-pays de Porto-Vecchio, jusqu'à Favone et Sari.

Enfin, le dernier stade de la remontée des populations est attribuable, je le crois, au cours du xv^e siècle surtout et notamment à partir du milieu de ce siècle alors que l'Office de Saint-Georges prenait en mains la destinée de la Corse ; c'est alors que se sont organisés la plupart des villages que nous connaissons : assez loin des rivages pour éviter les miasmes et les pestilences, comme on disait, et pour pouvoir déjouer les raids barbaresques durant lesquels les *Turchi* brûlaient les récoltes et emmenaient les gens en esclavage en Barbarie ou même à Constantinople.

Il a fallu attendre le xx^e siècle pour que, comme autrefois, du temps de la *pax romana* ou de la *pax pisana,* on puisse goûter le charme et la sûreté des rivages qui s'étirent autour des beaux golfes de Figari et de Porto-Vecchio, et jusqu'à Solenzara qui marque le sud de la plaine orientale.

G. MORACCHINI-MAZEL
Chargée de recherche au CNRS

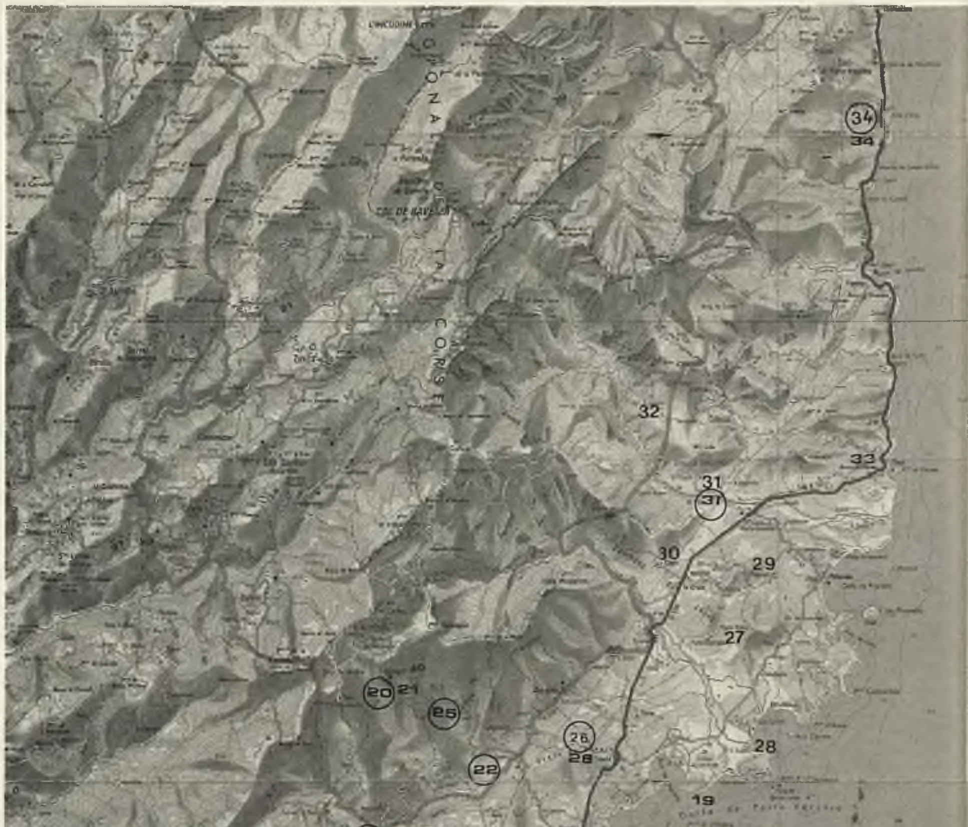
PORTO-VECCHIO
34
33
32
31
30
29
27
28
26
20
21
25
22
19
24
23
16
17
13
8
9
4
10
6
18
7
5
15
14
12
11
1
3

Cette carte des églises médiévales ruinées existant autour de Porto-Vecchio permet de juger rapidement des époques de construction probables : la fin du XI^e^ et le XII^e^ siècle y sont les plus nombreuses (chiffres dans un cercle) ; les autres époques sont exprimées par un simple chiffre.

1. Pianottoli, site de Ficaria (IV^e^, VI^e^, XI^e^)
2. Pianottoli, monachia, sous la Punta di Monaco (V^e^, VII^e^)
3. Pianottoli, San Giovanni di Figari (golfe) (XII^e^)
4. Figari, San Giovanni, plebania de Figari (XII^e^ avant 1125)
5. Figari, San Quilico (avant 1150)
6. Figari, Santa Barbara (fin XI^e^ ?)
7. Figari, Sant Andrea (fin XI^e^)
8. Figari, A Tribuna (fin XI^e^)
9. Sotta, San Pietro ?
10. Figari, San Gavino ?
11. Figari, Chiesa Vecchia
12. Figari, Santa Lucia di Talza (IX^e^, X^e^)
13. Sotta, San Stefano (fin XI^e^)
14. Sotta, San Agostino de Chera (VII^e^, X^e^)
15. Sotta, San Pietro ?
16. Sotta, Santa Barbara (fin XI^e^)
17. Sotta, Sant' Ursula (fin XI^e^-XII^e^)
18. Porto-Vecchio, Santa Giulia (V^e^ et XI^e^)
19. Porto-Vecchio, San Benedetto (VII^e^)
20. Porto-Vecchio, Santa Maria de l'Ospedale (fin XI^e^)
21. Porto-Vecchio, San Gavino ?
22. Porto-Vecchio, San Giovanni de Mazza, Palavesa (fin XI^e^, XII^e^)
23. Porto-Vecchio, San ? à Mucchitone
24. Porto-Vecchio, a Visiola (fin XI^e^)
25. Porto-Vecchio, a Giesaccia (fin XI^e^)
26. Porto-Vecchio, San Nuvolone (IX^e^, XI^e^)
27. Zonza, a Iesola (valle) (XII^e^)
28. Lecci, site de San Cipriano (IV^e^, V^e^)
29. Porto-Vecchio, San Paolo ?
30. Porto-Vecchio, Sant Andrea ?
31. Conca, Santa Lucia (VII^e^ et XI^e^)
32. Conca, San Martino (XIII^e^)
33. Conca, San Paolo ?
34. Sari di Porto-Vecchio, plebania de Sagri (IX^e^, XI^e^, XII^e^)

Reconstruction de Porto-Vecchio en l'année 1578 ou Histoire de Ventimiglia la Nuova

Fausto AMALBERTI

Edition Cumpagnia d'I. Ventemigliusi

Traduction française de Viviane Gottardi

Fausto Amalberti exprime sa gratitude à toutes les personnes qui par leurs conseils et leurs suggestions l'ont aidé dans la réalisation du présent travail, en particulier le doct. Aldo Agosto, directeur des Archives d'Etat de Gênes ; les techniciens de l'atelier de microphotographie des dites Archives ; Valter Grimaldi, Enrico Saperdi et Silvana Venturini ; le prof. Jean A. Cancellieri de l'Université de Corte (Corse) et la direction de ladite Université qui a courtoisement mis à sa disposition le matériel photographique de la « Collection A. Tomasi ».

La reproduction des documents conservés aux Archives d'Etat de Gênes a été autorisée sous le n° 2/85.

Préface

Pour moi qui suis géographe, cette intéressante étude de Fausto Amalberti prouve une fois de plus, que l'attrait de la recherche historique d'archives, en particulier la recherche effectuée dans le labyrinthe que sont les archives de Gênes subsiste encore, mais pour combien de temps ? Dans le fait qu'elle permet de découvrir et d'explorer des terres et des villes inconnues ou bien de tracer des liens insolites et nouveaux sur la carte des lieux.

L'enseignement de la géographie nous a amenés à penser qu'il n'existe plus de zones à découvrir et à décrire ; la carte physique et politique nous a habitués aux limites des frontières et aux occupations fixes.

En revanche, la carte qui se dessine au cours de la lecture de cette étude nous renseigne sur les liens étroits qui existaient entre la Ligurie et la Corse au XVI^e^ siècle et elle permet aussi de situer à côté de centres et de villes bien connus comme Gênes, Vintimille et les villages environnants, San Remo, Porto-Maurizio, Alassio, Piombino, Bastia, Bonifacio, Sartène, et tant d'autres centres moins importants de Corse, sur la côte orientale, où se trouve l'actuelle Porto-Vecchio, une inédite « Ventimiglia Nuova » : une occupation éphémère voulue par une centaine de familles de Vintimillais qui avaient construit leur ville sur les ruines de Porto-Vecchio.

On avait tout à fait perdu le souvenir historique, soit dans la ville d'origine, soit en Corse, de cette « Ventimiglia Nuova » dont le nom témoigne de l'attachement des colons à la mère patrie. Dans l'île, la toponymie n'a conservé aucune trace de l'important apport migratoire de Vintimillais, contrairement à l'occupation ultérieure et encore plus éphémère de familles liguriennes originaires de la haute région de Chiavari en 1713 : la colonie de Croce de Coti sur la côte occidentale de l'île non loin d'Ajaccio. Dans ce cas, aussi les colons voulurent donner au lieu de leur installation le nom de leur village d'origine : Sopra la Croce, dans la vallée de Penna. De cette colonie, qui disparut en quelques années, nous trouvons de nombreuses traces sur la carte actuelle de la Corse : Coti Chiavari, port de Chiavari, forêt de Chiavari, etc. Dans le cas de « Ventimiglia Nuova », on pourrait se poser des questions sur les causes de la disparition de toute trace, surtout de celle cristallisée dans les toponymes et déposée sur les cartes ; mais même dans ce cas, il ne s'agit peut-être pas d'une perte totale, tous les témoignages n'ont pas disparu et on pourrait retrouver encore une certaine continuité dans la microtoponymie et dans les

noms de familles, surtout maintenant que l'on dispose des listes précises des colons liguriens que les scrupuleuses recherches de Amalberti ont reconstituées.

Mais c'est là une nouvelle recherche, c'est un autre chapitre qui est encore à écrire et l'on peut souhaiter qu'il soit écrit par un descendant corse des colons de Ventimiglia, Airole, Camporosso, Vallecrosia, San Biagio, Borghetto, Vallebona, Soldano, Pietrabruna. Ce sont là en effet les centres – depuis le comté de Nice jusqu'à Porto-Maurizio – qui participent à la fondation de « Ventimiglia Nuova » sur les ruines de Porto-Vecchio en 1578-1579.

Quelles sont les raisons de l'échec ? Amalberti en donne clairement une : l'indifférence du gouvernement génois. L'Office de Corse qui pour des raisons économiques et militaires avait autrefois décidé la destruction du bourg fortifié, érigé sur ordre de la banque de Saint-Georges, ne soutient pas de manière appropriée le projet vintimillais, qu'il avait pourtant approuvé, même pas en ses débuts inévitablement difficiles. Ainsi, nous voyons les chefs de la colonie se heurter d'une part à l'hostilité des Corses – le gouverneur de Corse écrit : « s'il s'était agi de Turcs ils les auraient mieux considérés et ils les auraient bien mieux accueillis qu'ils ne l'ont fait » – et d'autre part à l'impuissance des fonctionnaires génois locaux, qui tout en reconnaissant qu'il fallait soutenir cette initiative, ne peuvent pas faire grand-chose, soit parce que Gênes ne les y autorise pas, soit aussi parce que les communications par voie de terre et par voie de mer se révèlent très difficiles et les secours risquent toujours d'arriver trop tard.

Les colons ne peuvent donc que compter sur leurs propres ressources ou sur les ressources de leurs cités d'origine. L'approvisionnement de la colonie se fait par mer, même depuis Vintimille. Apparaît alors la peste qui rendra les communications avec la mère patrie encore plus difficiles. Pour ceux qui sont restés, moins d'un an après leur arrivée sur la terre corse, les conditions de vie sont misérables, ils doivent se nourrir « d'herbes crues... et de viande de chèvres qu'ils volent pour survivre ». « Ventimiglia Nuova » se dépeuple entièrement et il ne reste pour défendre le bourg qu'une garnison de soldats.

Malgré toutes les vicissitudes endurées, de nombreux chefs de famille qui s'étaient entre-temps réfugiés à Ajaccio, Bastia et dans la fertile Balagne, se déclarent prêts à retourner, à condition que le gouvernement génois prouve qu'il veut vraiment faire vivre la colonie.

Enfin, après des hauts et des bas, preuve de l'incertitude du gouvernement génois, et à cause aussi des difficultés de communication entre Gênes et la Corse, la ville est à nouveau démolie pour éviter qu'elle ne devienne un repaire de corsaires. On la rebâtira quelques années plus tard. Cette alternance de démolition et de reconstruction semble démontrer que les structures urbaines étaient plutôt exiguës. Nous ne savons pas si les colons vintimillais, qui avaient survécu, participèrent au repeuplement et dans quelle mesure : leur ténacité

nous porterait à croire qu'ils y participèrent. Ce que nous savons, c'est que Porto-Vecchio eut une vie difficile jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle : en 1741 elle est la moins peuplée des villes « génoises » (70 feux, 300 âmes) et en 1789 les géomètres chargés de rédiger le « plan terrier » disent que c'est une localité qui comprend quelques maisons pauvres d'aspect, adossées aux murs d'enceinte délabrés, plusieurs fois démolis. L'ancien projet de colonisation semble avoir complètement échoué : la plupart des habitants sont des bergers qui vivent à Quenza, en été, pour échapper à la malaria. Il ne reste sur place que quelques artisans et commerçants en bois, parmi lesquels on pourrait reconnaître des descendants des plus tenaces colons vintimillais.

Massimo QUAINI

Professeur de géographie politique
et économique à l'Université de Gênes

Porto-Vecchio. Tour à l'intérieur du boulevard de France (Université de Corse – Corte, I.E.C., Collection A. Tomasi*, vers 1920).*

Introduction

On pourrait se demander pourquoi un tel titre étant donné qu'à première vue on ne comprend pas quel rapport il peut y avoir entre Porto-Vecchio et Vintimille, ou comment la reconstruction de Porto-Vecchio peut s'identifier à l'histoire de « Ventimiglia Nuova ».

La découverte du lien qui a uni au XVI^e^ siècle Vintimille à Porto-Vecchio est un cas évident de « sérendipità ». Ce mot créé par l'écrivain anglais Horace Walpole, désigne des situations où, alors que l'on entreprend une recherche, on découvre par hasard quelque chose d'inattendu et de totalement différent de l'objet de la recherche même. Ces cas de « sérendipità » sont très fréquents dans l'histoire de toutes les sciences, parmi les plus célèbres on peut rappeler le cas de Christophe Colomb qui, parti pour rejoindre les Indes en naviguant d'ouest en est, arriva en Amérique ; ou bien le cas de Alexander Fleming qui, observant une culture de staphylocoques sur laquelle s'était formée fortuitement une couche de moisissure, découvrit la pénicilline.

Il y a quelques années en parcourant les actes du notaire Agostino Berruto, à la recherche de renseignements sur la localité de Soldano, je remarquai dans un acte notarié du 31 juillet 1579 concernant un certain « Antonius Conte Filius Petri Antonij de Soldano » que ce dernier apparaissait « commorantis in Vintimilia Nova alias Portoveteri in insule Corsirie ». L'existence d'une ville du nom de « Ventimiglia Nuova » en Corse était à ma connaissance un fait absolument nouveau et c'est pourquoi intrigué, je décidai d'en savoir davantage. Pour cela, j'eus recours à des sources historiques déjà éditées ou à l'expérience d'éminents historiens de Corse et de Ligurie, sans toutefois obtenir les résultats espérés. Dans différentes publications concernant l'histoire de la Corse, on traitait brièvement d'une reconstruction de Porto-Vecchio réalisée en l'année 1578 par des familles de la Ligurie occidentale.

Ce fait était sans doute à l'origine d'un surnom possible donné à la ville de Porto-Vecchio par les Liguriens qui y habitaient et qui d'après quelques historiens, venaient pour la plupart justement de Vintimille. La déduction, bien que vraisemblable, ne me satisfaisait pas, c'est pourquoi je décidai de venir à bout de la question.

Au XVI^e^ siècle la Corse faisait partie du Domaine de la République de Gênes, donc il fallait rechercher les informations dans le fonds « Corsica » conservé dans les archives de Gênes, archives qui comprennent la documentation relative à l'administration de la Corse par la république. Après de longues

et minutieuses recherches je réussis à reconstituer la mosaïque des documents qui concernent cet épisode, m'assurant que Porto-Vecchio, quand bien même pour une courte période, avait changé de nom prenant celui de « Ventimiglia Nuova ». Ceci à la demande des familles, pour la plupart de Vintimille, qui en 1758 étaient parties pour reconstruire Porto-Vecchio complètement détruit en 1565. Grâce à l'important échange de correspondance officielle, d'une part entre le gouverneur de l'île et le gouvernement central, et d'autre part les habitants, les autorités locales et l'administration génoise, outre le fait d'avoir trouvé confirmation de cette dénomination, j'ai pu suivre toutes les phases précédant le développement puis le déclin de l'occupation.

Maintenant grâce à l'intérêt de la « Cumpagnia di Ventimigliusi », les résultats de cette étude peuvent être portés à la connaissance de tous ; des Vintimillais, qui ignoraient l'existence d'une ville « jumelle » dans la Corse du XVI^{e} siècle, et même des Portovecchiais qui découvrent un aspect de leur histoire.

Porto-Vecchio de 1539 à 1565

En 1539, la maigre production de blé et les difficultés rencontrées pour s'approvisionner auprès des autres états font que la République de Gênes décide de mettre en culture le plus de terres possible de ses domaines, afin de ne pas dépendre des provinces étrangères pour le ravitaillement en blé.

L'administration procède donc à une étude des domaines génois pour repérer la terre la mieux appropriée à une telle culture et enfin le choix se fixe sur la Corse.

L'ouvrage de A. Giustiniani, analyste génois et évêque du Nebbio, « Dialogo Nominato Corsica » [1], contribuant à la connaissance de l'île, ne fut sans doute pas étranger à ce choix. En effet, l'île, notamment sur sa partie orientale, présentait le long de la côte de nombreuses étendues plates que les habitants avaient abandonnées à la suite des invasions des corsaires pour se réfugier sur les terres de l'intérieur.

En cultivant et en repeuplant ces zones côtières, le gouvernement pense non seulement pouvoir s'assurer le blé nécessaire, mais il pense aussi réussir à enrayer les incursions des corsaires turcs qui avaient installé leurs bases dans les villages dépeuplés de Corse. En plus du développement de l'agriculture, il y aurait une augmentation du bien-être des habitants de l'île qui, ainsi, ne se révolteraient plus contre l'autorité centrale.

Pour décider des terres à cultiver, l'Office de Saint-Georges [2] envoie en Corse Francesco Grimaldo de Bracelli et Troilo Negrone (commissaires en titre) chargés d'effectuer une complète reconnaissance et faire un rapport sur l'état de l'île, avec projets et plans, devant être présentés aux protecteurs de l'Office.

Les deux commissaires repèrent parmi les zones les plus aptes à la réalisation de ce projet de l'Office, celles d'Aléria et de Porto-Vecchio abandonnées par leurs habitants qui, craignant les infidèles, s'étaient rendus dans les montagnes et ne reviendraient volontiers sur la côte que si l'on construisait des fortifications [3].

[1] A. GIUSTINIANI, *Dialogo nominato Corsica,* in B.S.S.H.N.C., Bastia 1882 ; R. RUSSO, *La politica agraria dell'Officio di S. Giorgio in Corsica (1490-1553),* in Rivista Storica Italiana, 1934, 4 e 1935, 1 ; M. P. ROTA, *Insediamenti genovesi e corsi nella Corsica del Cinquecento,* in Congresso Internazionale di Studi Storici « Rapporti Genova-Mediterraneo-Atlantico nell'eta' moderna », Genova 1983.

[2] H. SIEVEKING, *Studio sulle finanze genovesi nel Medioevo ed in particolare sulla Casa di S. Giorgio,* in Atti della Societa' Ligure di Storia Patria XXXV, Genova 1906 ; R. RUSSO, *op. cit.*

[3] A. P. FILIPPINI, *La Historia di Corsica...,* Tournon 1594.

Voici comment G. Banchero [4], dans l'exposé de ces faits, décrit Porto-Vecchio : « cet excellent port, du nom de Tolomeo Philonius Portus, s'étend sur 10 milles et se situe à une distance de 18 milles de Bonifacio. De chaque côté de l'entrée, il y a un îlot ou plutôt un rocher. Au fond du port on voit une petite île nommée « Ciglio » bordée d'un étang, repaire secret des corsaires. Il peut recevoir toute embarcation et il est un abri sûr en cas de tempête. En y entrant par temps de mistral il convient de faire preuve d'adresse en choisissant la partie la plus profonde. Des poissons de toute sorte y abondent. Une petite rivière y débouche. De chaque côté on découvre tout autour une très belle région de 60 milles inculte et en friche mais communément réputée bonne pour la culture de l'avoine et de tout autre produit de la terre ; mais en réalité il n'en a pas été ainsi, car la malaria, qui provoquait en été parmi les habitants de graves maladies souvent mortelles, a fait que l'on n'a pas pu poursuivre l'occupation qui de temps en temps y a été entreprise. Une fatalité presque certaine empêchait les étrangers de tirer profit de la mise en culture de l'île et jamais ils ne retrouvaient les sommes dépensées. »

Le programme des protecteurs des « Acquisitions » de Saint-Georges prévoyait un envoi massif, dans l'île, d'hommes auxquels on devait donner des terrains en friche. Avant de réaliser un tel programme il fallait cependant écarter un autre obstacle ; les terres de Corse étaient soumises à la dîme due à l'Église, alors que d'autres régions d'Italie n'étaient pas grevées par ce tribut, et on aurait alors difficilement trouvé des gens disposés à émigrer en Corse où ils seraient exposés aux incursions des corsaires et de plus soumis à un impôt sur la terre. Les protecteurs s'adressent donc au Saint-Siège pour obtenir l'exemption de la dîme sur les terres en friche depuis plus de 8 ans. Naturellement il n'est pas facile d'atteindre cet objectif, et très habilement pour mieux réussir dans cette entreprise ardue, ils font en sorte que la mise en culture de la Corse n'apparaisse que comme un moyen de la libérer des infidèles qui menacent non seulement l'île mais même les côtes italiennes, y compris les côtes romaines, avec un grand préjudice pour la chrétienté. En fait la Corse inhabitée est un refuge sûr pour les corsaires qui, partant de là, peuvent accéder aux côtes italiennes et attaquer les états chrétiens et enlever plusieurs personnes contraintes ensuite de renier la religion catholique. Devant un tel danger, le pape Paul III, par une lettre solennelle en date du 5 mars 1540 [5], accorde l'exemption de la dîme à perpétuité pour les terres en friche depuis plus de 8 ans.

Alors, au mois d'avril 1540, les protecteurs commencent à donner en concession les terres en friche et en même temps ils entreprennent les travaux de construction des tours et des forts pour la défense des cultivateurs qui

[4] G. BANCHERO, *Annales...*, B.S.S.H.N.C., VII (1887).

[5] Copie en A.S.G., *Archivio Segreto*, Bolle e brevi di Sommi Pontefici, b. n. 1554 A, n. 75.

viendront dans l'île. La région de Porto-Vecchio est donnée à Giovanni et Tomaso De Marini volontaires pour semer chaque année sur les terres de Porto-Vecchio et dans la vallée du Pruno 1 800 mines de froment.

Le 28 mai 1540, Gaspare Grimaldi de Bracelli, Paolo di Negro, Battista Cattaneo et Gerolamo Cybo de Sopranis, députés « Super Rebus Corsicae... Pro fabricis dictae insulae » nomment Pietro Barabino q. Leonardo directeur des travaux de Porto-Vecchio et, sous sa direction, le 25 juillet de la même année, débute la construction des remparts qui, comme on le constate sur les grands-livres établis à ce propos, se poursuivra pendant quelques années [6].

Ce premier essai de repeuplement de la région de Porto-Vecchio ne donne aucun résultat positif ou durable. En 1546 les commissaires Troilo Negrone et Paolo Guistiniani, envoyés en visite dans l'île, constatent que la première tentative pour fonder une colonie à Porto-Vecchio a échoué, la population étant décimée par la malaria [7].

Banchero raconte ainsi les faits : « ce climat malsain de Porto-Vecchio avait causé la mort d'une grande partie des habitants et donc l'occupation de la région se réduisait tous les jours et les Corses eux-mêmes de leur plein gré ne souhaitaient pas y habiter. On pressait outre mesure les commissaires de maintenir ce territoire qui, à grands frais pour le trésor public, avait été pourvu de constructions défensives, et voyant que chacun évitait comme il pouvait d'aller s'y établir, on décréta que chaque paroisse devait, pour satisfaire aux corvées, envoyer un certain nombre de familles y élire définitivement domicile [8]. »

L'Office de Saint-Georges, qui, comme nous l'avons vu, n'avait pas l'intention d'abandonner la ville pour laquelle il avait dépensé tant d'argent, décide d'y envoyer un certain nombre de familles d'autres localités de l'île. On confie aux « Nobles 12 » le choix des personnes qui devaient aller vivre à Porto-Vecchio et ceux-ci profitent de cette charge pour transformer l'opération de repeuplement de Porto-Vecchio en une opération lucrative en leur faveur. Au lieu de tirer au sort les hommes destinés à quitter leur village pour se rendre à Porto-Vecchio, ils veillent à ne pas faire partir des membres de leur famille, ou ceux qui leur avaient donné en échange de cette faveur de l'argent, du blé, du bétail ou des chiens de chasse selon leurs possibilités. Dans plusieurs villages, les chefs de famille réunis sur la place de l'église décident de s'imposer une taxe à verser aux « Nobles 12 » plutôt que de risquer d'être inscrits sur la liste de ceux qui doivent partir pour Porto-Vecchio. Enfin

[6] A.S.G., *Banco di S. Giorgio*, Officium Corsicae, n. 593/1368, c. 177 ; *ibid.*, Fabricae Portus Veteris, nn. 598 D/1808-1810 ; *ibid.*, Massaria di Porto-Vecchio, nn. 598/1740-1760.

[7] R. Russo, *op. cit.* ; A. P. Filippini, *op. cit.* ; G. Banchero, *op. cit.* ; G. Cambiagi, *Istoria del Regno di Corsica...*, Livorno 1770 ; F. Pomponi, *Gênes et la domestication des classes dominantes en Corse au temps de Sampiero*, in Études Corses, n. 1, 1973.

[8] G. Banchero, *op. cit.*, p. 95.

le scandale est tellement évident que les commissaires du gouvernement interviennent et complètent eux-mêmes la liste des personnes qui seront envoyées à Porto-Vecchio en même temps qu'ils destituent de leur charge les « Nobles 12 » tout en ordonnant « qu'à l'avenir on n'élise jamais plus d'autres "douze"... [9] »

En 1553 l'armée franco-turque occupe la Corse : dans les rangs de cette armée on trouve même Sampiero et d'autres Corses qui, en raison de leur connaissance de l'île, favorisent l'invasion. Le Général Paolo Termes confie, pour la conquête de Porto-Vecchio, le commandement de quelques compagnies de nationaux à Bernardino d'Ornano et Napoleone dalla Vie. Entre temps l'armée turque se dirigeant vers Bonifacio, après avoir pris Aléria et d'autres localités de la côte sur son passage, arrive à Porto-Vecchio ; avec les compagnies commandées par Bernardino et Napoleone, elle marche vers la ville qui se rend sans opposer de résistance [10].

Porto-Vecchio demeure possession des Français jusqu'au traité de Cateau Cambrésis, le 3 avril 1559. Cette paix voulue par Philippe II d'Espagne met fin à environ quarante années de lutte. Les deux traités distincts (entre la France et l'Angleterre et entre la France et l'Espagne) confirment pratiquement la suprématie espagnole en Italie. La France obtient quelques concessions mais elle est obligée de renoncer à la Corse qui dépend à nouveau de l'Office de Saint-Georges [11]. Alors les Français remettent aux Génois les villes corses ; en ce qui concerne Porto-Vecchio, Tomaso Oderico Gentile et le capitaine Barella s'y rendent avec une compagnie de soldats, le 17 septembre ils reçoivent l'investiture et mettent en place Cristoforo Negri comme commissaire [12].

Mais Sampiero de Bastelica, décidé à chasser les Génois de l'île, trouve refuge en France et essaye de convaincre la cour royale de lui prêter main-forte pour réaliser son projet. Dans ce but il a même recours au pirate Dragut qui, capturé en 1540 près de la Girolata par Giannettino Doria, embarqué sur les galères d'Andrea Doria et ensuite racheté par Khair al Din dit Barberousse, nourrissait des projets de vengeance contre les Génois [13].

En 1561 ont lieu plusieurs incursions de pirates barbaresques en Corse et les débarquements à Ajaccio et à Porto-Vecchio sont particulièrement meurtriers. L'Office de Saint-Georges, ne réussissant plus à contrôler de manière

[9] *Statuti Civili e Criminali dell'isola di Corsica*, Bastia 1694 ; P. MORATI, *Prattica manuale*, in B.S.S.H.N.C., V (1885) ; F. POMPONI, *Histoire de la Corse*, Paris 1979 ; G. BANCHERO, *op. cit.* ; F. POMPONI, *Gênes... cit...*

[10] G. CAMBIAGI, *op. cit.* ; J. SANTI, *Description locale et militaire de l'isle de Corse et mémoires sur les différentes places de l'isle*, in B.S.S.H.N.C., LXXXVI.

[11] F. DONAVER, *La storia della Repubblica di Genova*, Genova 1913-1914, v. II.

[12] G. CAMBIAGI, *op. cit.*, v. II, p. 118 ; R. EMMANUELLI, *Gênes et l'Espagne dans la guerre de Corse (1559-1569)*, Paris 1964.

[13] A. P. FILIPPINI, *op. cit.*, p. 224 ; G. BANCHERO, *op. cit.*, p. 80 ; G. GIACCHERO, *Pirati, barbareschi, schiavi e galeotti...*, Genova 1970, passim ; C. BRIZZOLARI, *Storia di Genova sul mare*, Firenze 1972.

autonome la situation en Corse, offre de céder l'île à la République de Gênes. Le « Maggior Consiglio » s'étant réuni, après avoir évalué scrupuleusement les éventuels avantages et désavantages découlant de cette possession, décide d'en accepter l'acquisition, même si «... la République devait dépenser chaque année 70 000 L... », parce qu'il considère que de ce fait la République en aura du prestige et avec le temps et une bonne administration, elle pourra même en tirer profit [14].

En 1563, les quelques habitants de Porto-Vecchio, qui avaient échappé à l'invasion franco-turque et à la malaria, adressent une supplique au gouvernement génois par l'entremise de Stefano Massa, maire de la ville et procureur des Anciens. Par cette supplique ils demandent qu'on leur fasse quelques concessions indispensables pour pouvoir continuer à vivre à Porto-Vecchio, dans le cas contraire « qu'il leur soit permis de quitter la ville et d'aller habiter où bon leur semblera et plaira... [15] ».

Ces requêtes concernent surtout la confirmation des chapitres, privilèges, immunités et exemptions accordés aux habitants de Porto-Vecchio par Troilo Negrone et Paolo Giustiniani, commissaires de l'Office de Saint-Georges, le 26 octobre 1546, ainsi que les avantages accordés par l'Office même le 7 juillet 1562, à savoir l'apport de 200 autres familles, et la dispense des tours de garde la nuit sur les remparts de la ville pour les habitants qui, parce qu'ils étaient cultivateurs, rentraient le soir, fatigués après avoir travaillé tout le jour dans les champs, et n'auraient pas été en mesure de passer la nuit à monter la garde.

Pour assurer la sécurité de la ville et de ses occupants on demande que soient envoyés d'autres soldats à pied et à cheval, que l'on crée plus de postes de garde pour surveiller la côte, et qu'on place, pour défendre les travailleurs, des soldats en nombre suffisant dans les champs pendant la récolte. Toujours afin de pouvoir tirer un plus grand profit des cultures, les habitants de Porto-Vecchio demandent même qu'au moment de la moisson le lieutenant ordonne à la population des villages voisins de venir les aider dans leur travail, en échange d'une récompense satisfaisante. On exige que la ville soit ravitaillée et reçoive les outils nécessaires au travail quotidien, ce qui est indispensable ; on demande de faire réparer et consolider les moulins le long des rivières et de construire un moulin à vent qui servirait l'été quand les rivières sont à sec, enfin on demande un prêt de 200 lires pour l'abattoir.

Par cette requête on voudrait aussi que soit accordé un délai de paiement pour les dettes contractées jusqu'à ce jour, que le lieutenant soit plus rigoureux vis-à-vis des voleurs, que l'on envoie de Gênes des ardoises pour les toitures des maisons et de plus qu'enfin on entreprenne la construction de l'église

[14] A.S.G., *Sezione Manoscritti,* Ms. 23, « Contractum cum Comperis », VIII, 1554-1568, c. 56 et suiv.

[15] Des 180 familles qui y étaient, seulement 30 y demeuraient encore (A.S.G., *Corsica,* « Libro 1. Decreti del Governo, 1562-1588 », n.g. 1315). Voir document n. 1.

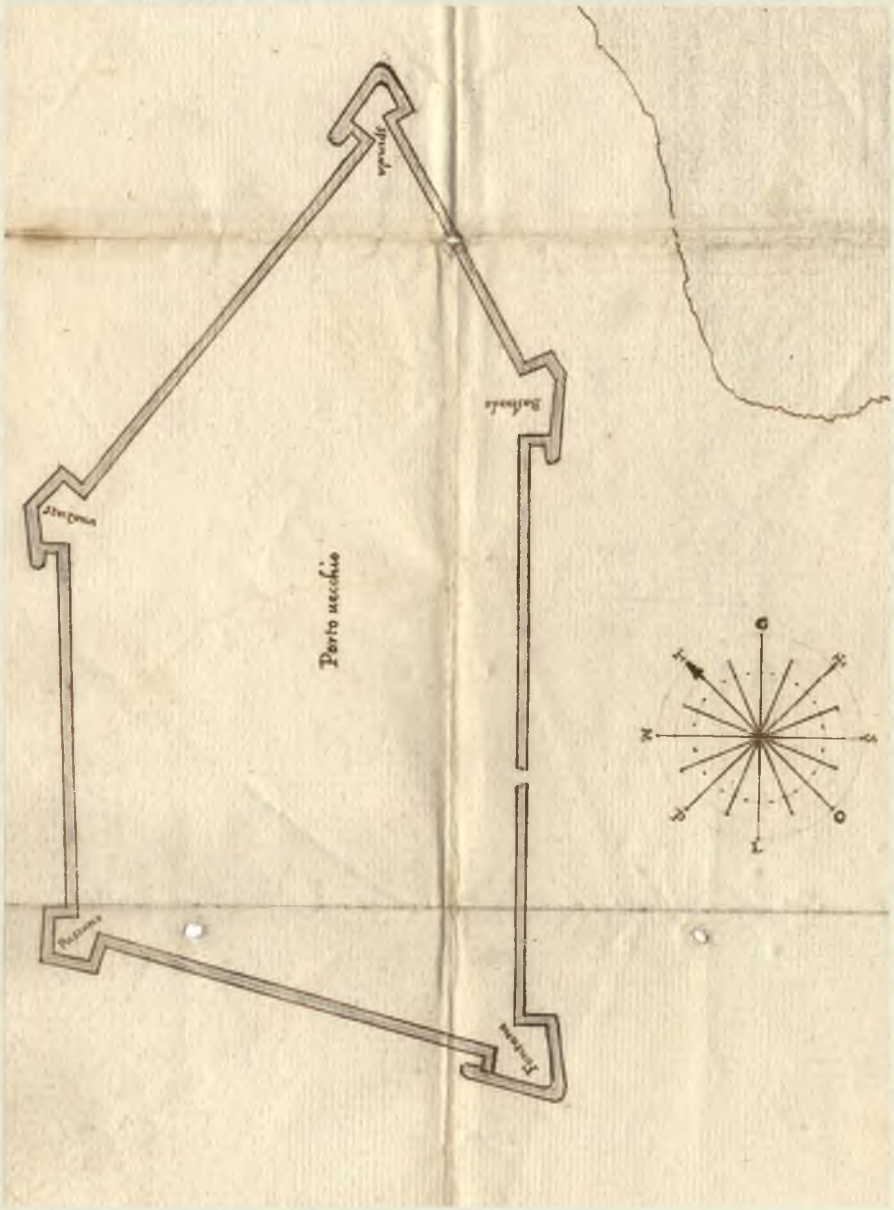

Plan de Porto-Vecchio de l'année 1612 (A.S.G., Corsica, n.g. 1046).

Plan de Porto-Vecchio de l'année 1612 (A.S.G., Corsica, *n.g. 1046).*

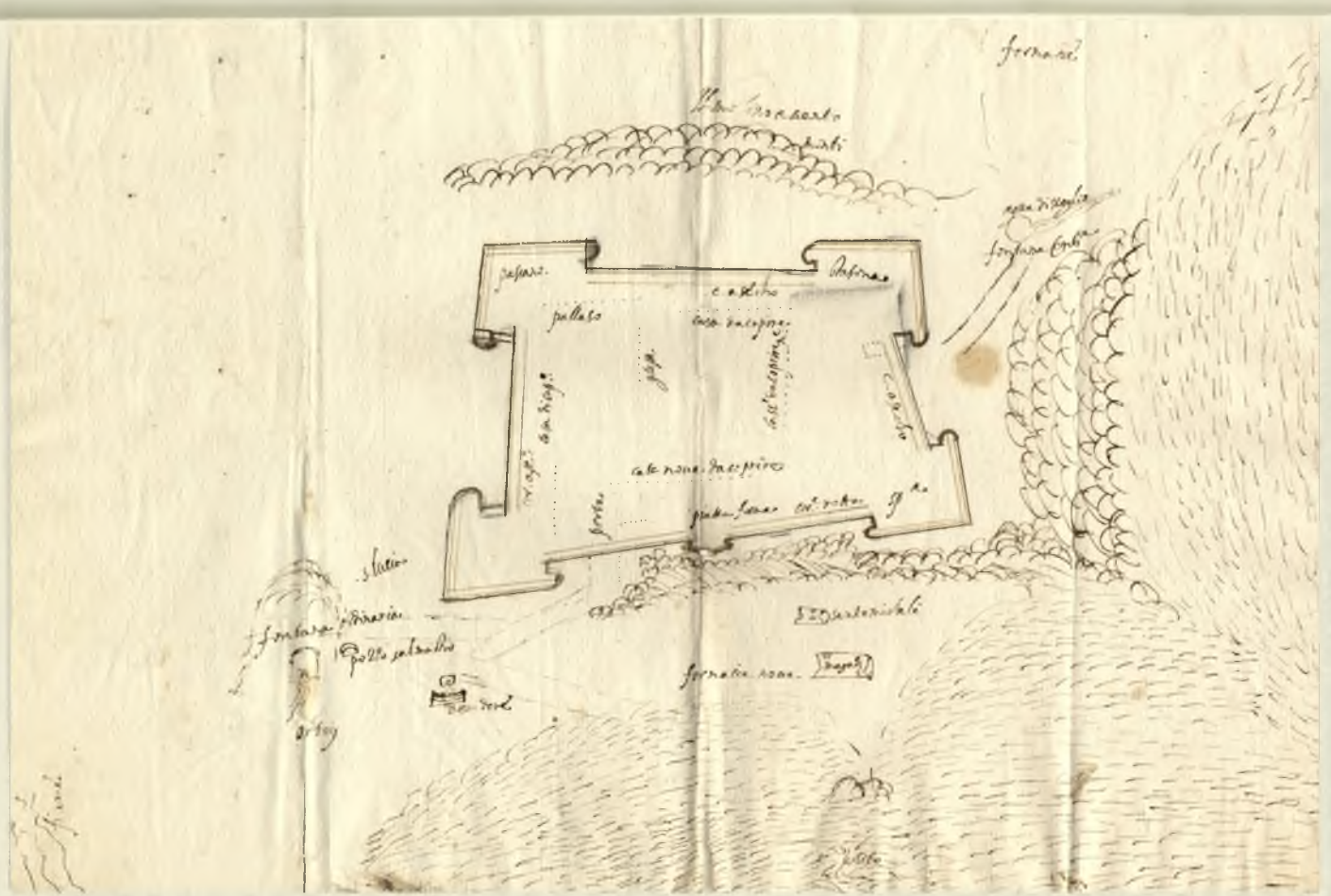

Plan de Porto-Vecchio de l'année 1661. Le long du mur nord-occidental du rempart est indiqué « case dove abita il capitano » *(A.S.G.,* Corsica, *n.g. 887).*

promise et de la citerne. En outre il semble indispensable que soit constitué un fonds où pourraient puiser les familles de ceux qui ont été capturés par les pirates barbaresques, pour pourvoir à leur rachat. Les sommes seraient ensuite remboursées par acomptes à court terme. Il apparaît évident à partir de ce document que la population, soumise à de durs travaux et à la merci des incursions des pirates, vit très misérablement. Le gouvernement de la République occupé à faire front aux incursions continuelles dans l'île des pillards turcs et aux rebellions de l'intérieur provoquées par Sampiero, ne jugeant pas opportun d'engager d'autres capitaux en Corse, au moins jusqu'à ce que les tumultes soient apaisés, va décevoir en grande partie les espoirs des demandeurs. L'Office de Corse, reconnaissant cependant dans la plupart des cas la légitimité de ces requêtes, ne refuse pas catégoriquement de fournir aux habitants de Porto-Vecchio les provisions nécessaires, mais considère que «... on ne peut pour le moment satisfaire à leur demande... » et assure que «... dès que cela sera possible, on ordonnera que leur soit accordé ce qu'ils demandent... [16] ».

Les vagues promesses du gouvernement ne suffisent certes pas à satisfaire les besoins urgents de la population, ni encore moins à faire que cette population ne quitte pas la ville qui, alors presque dépeuplée, est attaquée en juillet de l'année 1564 par les nationalistes corses conduits par Sampiero.

Malgré la vaillante défense opposée par le capitaine Cola Papalitro à la tête de 140 soldats génois, le 25 juillet, après 20 heures de lutte, la ville doit se rendre passant ainsi aux mains de Sampiero qui en donne la direction à Francesco Maria da Luco avec une compagnie de 100 hommes. Le succès de Sampiero n'est pas de longue durée car la République, ayant eu connaissance de ses exploits, envoie en Corse Stefano Doria, seigneur de Dolceacqua avec sous ses ordres 22 galères (3 génoises, 19 des alliés espagnols) et 2 500 soldats pour reconquérir les villes occupées par les Corses et rétablir l'ordre dans l'île. Stefano Doria arrive à Bastia le 24 novembre 1564 et après avoir donné l'ordre à Francesco Giustiniani de se rendre à Porto-Vecchio par voie de terre avec 300 cavaliers, il prend la même direction avec mille soldats par voie de mer. Doria et Giustiniani arrivent devant la ville presque en même temps et intiment au commandant Francesco Maria da Luco l'ordre de se rendre ; devant son refus, l'artillerie attaque en force. Les troupes génoises prépondérantes ne tardent pas à reprendre Porto-Vecchio. Après la reddition, Stefano Doria en personne entre dans la ville, Francesco Maria da Luco et les autres officiers sont exécutés, les soldats sont mis aux fers. Stefano Doria part pour Bonifacio laissant sur place une bonne garnison pour défendre Porto-Vecchio [17].

[16] *Ibid.*

[17] G. Cambiagi, *op. cit.*, v. II, p. 164 ; J. Santi, *op. cit.*, p. 35 ; R. Emmanuelli, *op. cit.*

A la suite de ces événements Porto-Vecchio est abandonnée par la population et il ne reste plus que les soldats qui la défendent. Pour éviter les dépenses nécessaires au maintien de la garnison ou pour pouvoir utiliser les hommes ailleurs mais en même temps ne pas laisser la ville sans défense, car elle pouvait devenir un repaire de rebelles, la République, en l'an 1565, décide de la détruire complètement.

Le 19 février 1565 cette proposition est exposée devant le « Minor Consiglio » qui, le jour suivant, approuve la destruction de Porto-Vecchio en donnant cette raison : «... quia non exiguam impensam in illo custodiendo adfert Republicae non reddit stationem et portum navibus securum, non est redactus nec situatus in loco tuto, et de facili ammititur ac cum difficultate et impensa recuperatur. Laudarunt tamen ad demolitionem predictam non esse de presenti deveniendum stantibus tumultibus Corsicae... [18] ».

Vers la fin du mois de juin Stefano Doria informe le gouvernement que le moment est propice à la démolition de Porto-Vecchio, et quelques jours après il reçoit l'ordre de commencer les travaux de démolition [19]. Il n'a pas dû être facile de trouver des démolisseurs, des tailleurs de pierres et d'autres ouvriers disposés à se rendre en un lieu abandonné et dangereux comme Porto-Vecchio l'était alors ; en effet on peut lire dans une lettre du 30 novembre 1565 adressée par Bernabo Giustiniani aux gouverneurs de la République, que les préposés à la destruction de Porto-Vecchio n'étaient arrivés que le 17 novembre. En raison du petit nombre d'hommes employés, des mauvaises conditions climatiques et du manque de vivres, les travaux se poursuivent pendant plusieurs mois. Probablement pour ne pas mourir de faim comme cela était déjà arrivé aux habitants, les uns s'enfuient, d'autres volent du bétail et tout ce qui pouvait servir à leur subsistance, s'exposant ainsi aux réactions justifiées des propriétaires corses qui avaient placé 30 arquebusiers pour protéger leurs biens.

A la fin du mois de novembre, on a déjà abattu une partie des remparts et malgré les renforts arrivés de Bonifacio on prévoit que les travaux ne pourront être terminés qu'au mois de janvier de l'année suivante [20].

[18] A.S.G., *Corsica*, « Libro 1.... », cit., cc. 45-46.

[19] «... intelligentes nuper per litteras Illustrissimi Stefani D'Orie datas Bastite 26 preteriti quod dicta demolitio facilime de presenti efficeretur modis presertim in dictis litteris narratis... ordinaverunt locum predictum demoliendum et destruendum penitus deberi ita ut in illo nihil habitationum et fortitudinum remaneat decernentes impensam lapicidum et guastatorum necessariam curam demandantes Magnifico Officio Corsice dandi ordinem... prefato Illustri Domini Generali Stefano D'Orie... » (A.S.G., *Corsica*, « Libro 1.... », cit., cc. 45-46).

[20] A.S.G., *Corsica*, Litterarum, n.g. 505, lettre du 30 novembre 1565.

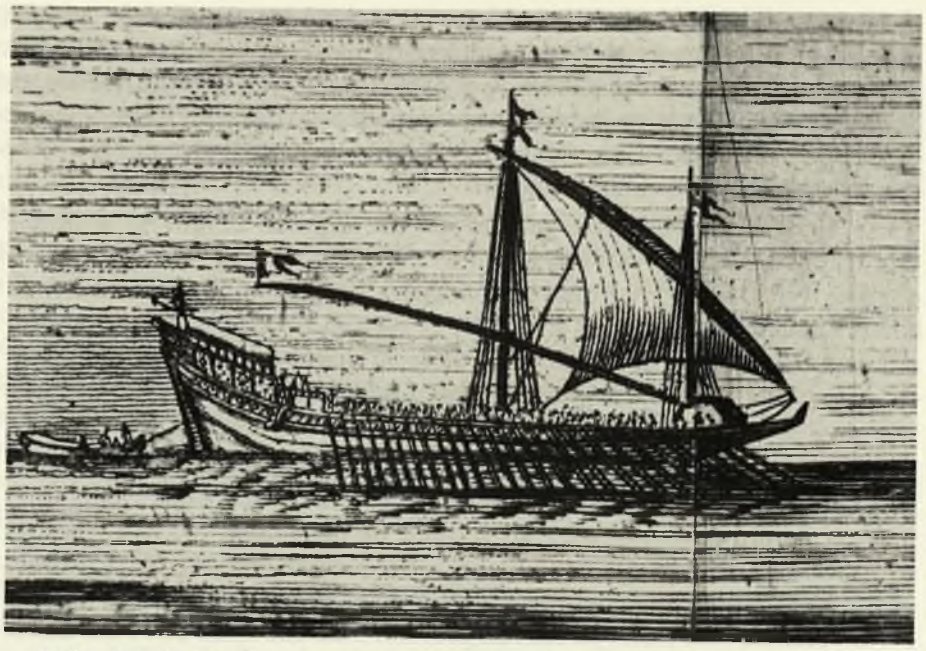

Galère (extrait de « Genoa », gravure de 1655 environ, éd. P. Mortier, Amsterdam).

Navire (extrait de « Genoa », gravure de 1655 environ, éd. PL Mortier, Amsterdam).

Le projet de Pietro Massa

Les efforts entrepris pour repeupler et mettre en culture la région de Porto-Vecchio par l'Office de Corse de la Banque de Saint-Georges et par la République de Gênes ayant échoué en aboutissant à la destruction de la ville en 1565, le gouvernement abandonne cette entreprise. Pendant plusieurs années la ville demeure ainsi abandonnée, Porto-Vecchio ne sera reconstruite en effet qu'en 1578 non par la République mais grâce à l'initiative de deux Vintimillais : Pietro Massa et Giacomo Palmero.

Le projet de Pietro Massa, chef de l'expédition, qui veut réussir là où la Banque de Saint-Georges et la République de Gênes ont échoué avec des moyens bien plus importants que ceux dont il peut disposer, peut sembler présomptueux et irréfléchi. Cependant Pietro Massa n'est pas un naïf, né à Vintimille, il vit plusieurs années en Corse, ayant embrassé la carrière militaire. Nous le retrouvons à Bonifacio dans la compagnie du capitaine Giuliano Salvago, au début de l'année 1562 [21] lorsque la Corse dépendait encore de l'administration de la Banque de Saint-Georges. Il prêtera encore ses services en qualité d'arquebusier toujours à Bonifacio, même les années suivantes, quand l'île passera aux mains de la République [22]. Dans les documents de 1570 on ne retrouve plus Pietro Massa comme arquebusier, mais toujours dans la compagnie de Bonifacio, il est cité comme « barbier »[23] (à cette époque, médecin militaire). Il se pourrait qu'un tel changement fut dû au fait que Pietro Massa avait étudié cet art, ou peut-être au fait qu'il n'était plus très jeune ce qui, probablement, ne lui permettait plus d'assumer la lourde charge d'arquebusier. Avec cette nouvelle fonction il fait partie de la Compagnie de Bonifacio jusqu'à la fin du mois de juin 1576 [24], lorsque congédié, il revient à Vintimille, sa ville natale.

Après avoir combattu pendant de nombreuses années pour protéger les côtes corses des débarquements barbaresques, et risqué sa vie presque quotidiennement, Pietro Massa, aurait pu alors jouir d'un repos bien mérité. Mais habitué à l'action et à l'aventure, il n'est certainement pas homme à

[21] A.S.G., Sala 34, *Banco di San Giorgio,* Rollorum militum, n.g. 95.

[22] A.S.G., *Corsica,* Rollorum et partitarum Corsice et Caprarie, ad annum, n.g. 95.

[23] Au XVI[e] siècle le mot « barbiero » signifie « médecin » ; c'est-à-dire que Pietro Massa était le médecin de la compagnie de soldats de Bonifacio.

[24] A.S.G., *Corsica,* Rollorum..., n.g. 1074.

passer les dernières années de sa vie dans l'oisiveté, c'est pourquoi dès son arrivée à Vintimille il s'ingénie à mettre en œuvre un projet qui a mûri pendant toutes ces années passées en Corse et qui doit lui permettre de finir en beauté sa carrière militaire et lui donner renommée et pouvoir.

Il désirait revenir en Corse avec un certain nombre de familles de Vintimille et des villages environnants pour construire une ville dont il serait le gouverneur. Cette ville, en hommage à sa ville natale, s'appellerait Ventimiglia Nuova.

Massa, qui avait passé une partie de sa vie à Bonifacio et donc connaissait bien la Corse sud-orientale, ne peut choisir d'autre endroit pour bâtir une ville que celui où des années auparavant avait surgi Porto-Vecchio. La région est très belle, le terrain fertile, et, bien qu'il ait vu lui-même comment avait fini la première occupation, Pietro Massa ne se laisse pas impressionner, probablement parce qu'il attribue l'échec de l'entreprise précédente au fait que les habitants ne voulaient pas rester dans une région où ils avaient été envoyés de force. Avec ses concitoyens dont il connaît bien la volonté, la ténacité au travail et qui de plus partaient de leur plein gré, il pense atteindre le but qu'il s'était fixé. Dans ces conditions et avec l'espoir de pouvoir obtenir une aide de la République, le projet d'une possible reconstruction de Porto-Vecchio ne semble pas aussi hasardeux qu'il pourrait le paraître à première vue.

Giacomo Palmero convaincu que le projet est valable s'allie à Pietro Massa dans cette entreprise. Tous deux au cours de l'année 1577 essaient de persuader les familles de Ligurie de se rendre en Corse et vers la fin de l'année, ayant alors obtenu 150 adhésions qu'ils jugent suffisantes pour la réalisation de leur projet, ils entament des pourparlers avec le gouvernement pour obtenir l'appui dont ils ont besoin.

Les demandes adressées à l'Office de Corse [25] ne sont pas très différentes de celles qu'avait présentées des années auparavant Stefano Massa. Ces requêtes ont pour objet une bonne protection militaire pour la région, des privilèges et des exonérations d'impôts. De plus Massa et Palmero sollicitent leur nomination en qualité de gouverneurs de la ville et demandent de pouvoir en changer le nom : la nouvelle ville ne s'appellera plus Porto-Vecchio mais Ventimiglia Nuova.

Ce projet présente des intérêts pour la République car les 150 familles disposées à se rendre en Corse vivaient difficilement et auraient probablement émigré vers d'autres états, dépeuplant ainsi les terres du Domaine génois. Avec la proposition de Massa et Palmero la République ne perdrait pas beaucoup de sujets, la région de Porto-Vecchio serait assainie et la côte de Solenzara à Bonifacio deviendrait plus sûre. La négociation n'est ni facile ni brève car

[25] A.S.G., *Corsica*, Decreti del Magistrato di Corsica, n.g. 1316 ; *ibid.*, Supplicationum, n.g. 7. Voir document n. 2.

le gouvernement, conscient des difficultés à surmonter pour maintenir l'occupation de Porto-Vecchio et se souvenant de l'expérience précédente qui s'était conclue par un échec, n'est pas disposé à investir des capitaux dans cette entreprise. Alors on répondra aux requêtes qui ne coûtent pas d'argent à la République. On cédera par exemple les terres à cultiver, on accordera privilèges et immunités, on permettra même de changer le nom de la ville. La protection militaire est accordée dans les limites du strict nécessaire tandis que, pour des initiatives qui nécessitent un engagement plus important comme par exemple la construction d'une enceinte, on répond que cela ne sera éventuellement entrepris que dans quelques années si le résultat de l'installation se révèle positif.

Bien que l'on n'ait pas satisfait à toutes les conditions nécessaires présentées par Massa et Palmero, le groupe d'émigrants décide quand même de partir pour la Corse. Les mauvaises conditions de vie dans lesquelles se trouvaient les familles pouvaient être vraiment la raison de cette décision : dans l'espoir d'un avenir meilleur elles préfèrent affronter un sort incertain que de continuer à vivre dans l'indigence. Cependant, ceux qui se préparent à émigrer ne sont pas tous dans de mauvaises conditions financières, en effet parmi leurs requêtes adressées au gouverneur il en est une qui concerne le fait de pouvoir laisser sur le continent un fondé de pouvoir pour s'occuper des propriétés [26]. Les actes notariés de l'époque nous révèlent les conditions socio-économiques de plusieurs chefs de famille ; les uns exercent un métier, d'autres s'adonnent au commerce ou possèdent des biens immobiliers. C'est le cas par exemple de Pietro Antonio Conte q. Antonio de Soldano. Préparant un départ désormais proche, pour avoir de l'argent liquide à emporter, il vend le 9 octobre 1578 une partie de ses terres laissant à son fils Antoine le soin de s'occuper des biens restants [27].

Les premiers jours du mois d'août 1578 le gouvernement génois ordonne au capitaine de Vintimille, en considération des concessions faites, de permettre à P. Massa et à G. Palmero de rassembler près de la ville, tous ceux qui devaient se rendre en Corse [28]. Entre le 19 et le 24 août les familles concernées par l'exode arrivent de leurs villages d'origine à Vintimille où on dresse une liste qui sera ensuite soumise à l'approbation de l'autorité centrale [29].

L'étude d'un tel document nous permet de connaître le nombre et l'origine des familles qui voulaient émigrer. Nous avons d'abord Vintimille : 87 familles, ensuite Airole et Borghetto : 15 familles, Vallebona : 10 familles, 8 sont de Camporosso, 7 de Vallecrosia, 4 de Soldano et 3 de San Biagio, il y a aussi

[26] Voir au point 25 du document n. 2.

[27] A.S.G., *Sez. Notarile,* not. A. Berruto, liasse n. 1, document du 9 octobre 1578.

[28] A.S.G., *Corsica,* Supplicationum, n.g. 7, lettre du 10 août 1578.

[29] *Ibid.,* Ruolo de 19-24 août 1578.

11 familles qui viennent de localités situées hors des territoires de la République de Gênes. En comparant ces données avec celles de la population des différentes localités en question [30] il ressort que Airole et Borghetto avec une émigration supérieure à 20 % seront les plus dépeuplées ; viennent ensuite Vintimille 10-15 % ; Vallecrosia, Soldano et Vallebona 5-10 % ; Camporosso et San Biagio moins de 5 %.

Le mois d'août aurait été le mois idéal pour mettre le cap sur la Corse mais, à cause de certains obstacles et contretemps, le départ est reporté de quelques mois, nous verrons par la suite les conséquences, hélas négatives, que ce retard aura sur toute l'expédition et sur l'avenir de Ventimiglia Nuova.

C'est l'obstruction faite par Vincenzo Faccori, alors capitaine de Vintimille qui constitue le premier obstacle ; pour celui-ci tout est prétexte pour retarder le départ des Vintimillais pour la Corse. Le 9 octobre 1578, il écrit à l'Office de Corse [31] pour se plaindre de ne pas avoir encore reçu la liste des émigrants et dire qu'il soupçonne Pietro Massa et Giacomo Palmero de vouloir faire embarquer plus de gens que le gouvernement ne leur avait permis. Puis, V. Faccori, craignant sans doute de contrarier les gouverneurs, change de ton et comme s'il s'excusait, dit avoir voulu informer «... Vos Seigneuries Illustrissimes cette ville étant ville frontière... j'exécuterai ce qu'il vous plaira de m'ordonner vous informant par la présente que j'envoie afin de ne pas faire perdre de temps à ceux... » Hélas nous n'avons pas connaissance de la réponse à cette missive, mais le capitaine fut certainement blâmé pour sa conduite ; en effet dans la lettre suivante il se justifie ainsi : «... ce que j'ai écrit dans ma lettre du 9 octobre courant au sujet de ceux qui doivent se rendre à Porto-Vecchio... à propos du fait que j'ai agi pour empêcher leur voyage, j'affirme que je ne les ai en aucune façon empêchés de partir, mais qu'au contraire je leur ai apporté aide et faveur [32]... » Il continue cependant à exprimer son désappointement au sujet du départ de tant de familles : «... il me semblait, et il me semble, qu'étant ville frontière, elle se trouvait bien dépeuplée, ledit magnifique Pietro ayant pris beaucoup plus de gens que ce que Vos Seigneuries Illustrissimes avaient permis... »

Il n'est pas non plus très facile de trouver un bateau pour entreprendre la traversée. Dans l'accord passé avec Pietro Massa, la République avait décrété que l'on donnât un passage aux familles à bord de ses galères, mais par la suite, elle avait délégué le capitaine de San Remo pour qu'il fournisse les

[30] Une comparaison précise est très difficile car les données à disposition sont uniquement celles que nous donne Giustiniani (A. GIUSTINIANI, *Castigatissimi annali,* Genova 1537) ou bien celles que l'on trouve dans un manuscrit de l'année 1629 (A.S.G., *Sez. Manoscritti,* ms. 218). La statistique établie ici doit être considérée comme indicative pour expliquer en pourcentage le taux de dépeuplement des pays. C'est-à-dire que Airole, par le départ de 15 familles, perd environ le quart de sa population beaucoup plus que Vintimille qui, par le départ de 87 familles, perd seulement un septième de sa population.

[31] A.S.G., *Corsica,* Litterarum, n.g. 517, lettre du 9 octobre 1578.

[32] *Ibid.*, lettre du 22 octobre 1578.

bateaux nécessaires au prix le plus avantageux. Ce dernier, dans une lettre envoyée aux gouverneurs [33], se plaint parce que Pietro Massa sans doute mécontent de cette solution, avait loué 3 bateaux sans lui demander son avis.

Ces bateaux appartenaient à Francesco Pesante, à Antonio Nivolone et Horazio Sapra, ils avaient été loués 20 écus, 14 écus et 20 écus. Ces affirmations du capitaine de San Remo s'avéreront sans fondement et erronées car aucune des embarcations mentionnées dans la lettre ne sera utilisée pour transporter les habitants de Vintimille à Porto-Vecchio [34].

Pendant ce temps il se produit un événement curieux que l'on peut reconstituer en partant du témoignage précis de Fabio de Mari, capitaine d'une compagnie de cavalerie légère qui prend soin d'en informer le doge Gio Battista Gentile par une lettre en date du 15 septembre 1578 [35]. Les faits s'étaient ainsi déroulés : les premiers jours de septembre une galère de Naples avait mouillé dans le port de Porto-Vecchio et les hommes qui étaient descendus à terre, avaient découvert des canons en explorant entre les ruines de la ville. Il s'agissait de pièces d'artillerie dont on avait doté la ville et que l'on avait mal cachées en 1565 dans la hâte de démolir les structures d'habitat et de défense à cause du danger que représentaient les rebelles corses. L'équipage de la galère avait cru opportun de s'approprier le précieux butin et on avait rapidement embarqué les canons. Heureusement, le capitaine Fabio de Mari se trouvant dans les environs en inspection, conscient de son devoir de soldat devant la République, avait aussitôt tout mis en œuvre pour récupérer les pièces d'artillerie, prenant soin ensuite de les faire enterrer sur la plage de Porto-Vecchio de façon à ce que personne à l'avenir ne puisse les découvrir. L'entreprise terminée, de Mari avait pris la peine d'informer le gouvernement, faisant même remettre sa lettre par 2 témoins qui auraient été en mesure de fournir des renseignements précis sur l'emplacement des canons. Cette information réservée au gouvernement ou au commissaire de Bonifacio, était donc même implicitement adressée à la nouvelle expédition qui devait arriver à Porto-Vecchio et pourrait facilement retrouver les canons et s'en servir.

Le 21 octobre le Gouvernement donne à Massa les pouvoirs de Maire et Juge de la localité de Porto-Vecchio et du territoire environnant, c'est-à-dire Valle di Pruno, Muratello et San Martino ; le document précise aussi que la ville « devra avoir pour nom désormais Ventimiglia Nuova... [36] ». Le jour du départ étant proche, Massa reçoit avec ses pouvoirs des lettres de créances qu'il doit présenter au gouverneur et aux commissaires de l'île afin qu'ils

[33] *Ibid.*, lettre du 15 octobre 1578.

[34] Les reproches du capitaine de San Remo à l'égard de Pietro Massa, qui avait affrété les navires sans rien lui demander, suggèrent qu'il n'était pas du tout désintéressé à l'affaire. On peut penser que le gouvernement soit intervenu dans la querelle en choisissant un navire, qui n'était ni celui du capitaine ni celui de Pietro Massa.

[35] A.S.G., *Corsica*, Inutilium et non nullorum, n.g. 1239.

[36] *Ibid.*, Expeditionum, n.g. 770. Voir document n. 3.

reconnaissent la charge dont il est investi et qu'on lui donne aussi des instructions pour pouvoir organiser, administrer et gouverner la future installation [37].

A la lecture du dossier qui contient les dispositions auxquelles Pietro Massa devra se conformer, comme il était dit plus haut, pour gouverner et organiser la vie de la nouvelle colonie de Ligurie, apparaissent diverses nouvelles intéressantes. En ce qui concerne la défense du bien il devra s'entendre avec le capitaine Camillo Torriglia qui aura le commandement de la garnison de Ventimiglia Nuova. A ce propos l'emplacement des canons, prudemment enterrés comme nous l'avons relaté par le capitaine F. de Mari, est révélé ; ces canons seront remis en état et serviront à la défense de la ville.

Entre temps on devra aussi remettre en état les habitations pour que les familles des colons puissent s'installer. Au sujet de l'administration de la justice on précise les compétences et les termes dans lesquels P. Massa devra instruire les procès, soit civils, soit criminels, naturellement dans le respect des lois en vigueur.

Le gouvernement précise donc à P. Massa qu'il ne devra «... en référer à quiconque sinon à nous-même pour tout ce qui concerne l'État et le gouvernement de cette garnison... », cela veut dire simplement qu'on lui donne l'ordre de ne pas ébruiter les affaires d'État et d'exercer plutôt une fonction d'observateur et d'informateur discret « in loco ». Toujours dans le sens de la sûreté de l'État on considère aussi l'éventualité d'avoir à combattre les corsaires. Pour la capture ou la mise à mort des corsaires on prévoit des récompenses d'un montant différent : 60 lires pour les corsaires capturés vivants, 10 lires pour les morts et dans ce cas on devait apporter la tête comme preuve. Ces récompenses servaient à inciter la population à collaborer avec les militaires pour capturer les corsaires, tandis que l'importance des sommes remises variait selon l'usage que l'on pouvait faire des pirates capturés ; ceux-ci alors esclaves devenaient, comme on le sait, rameurs sur les galères génoises. On atteignait ainsi un double but : faire disparaître de la circulation de dangereux pilleurs et fournir en rameurs très recherchés les équipages de la flotte.

Un sort bien plus terrible est réservé aux espions et aux renégats, en effet, s'ils sont pris ils doivent être pendus.

Pour finir on recommande à P. Massa de veiller avec soin à la sécurité des côtes, il ne doit point consentir à quiconque d'introduire des marchandises ou du sel que nous pourrions appeler de contrebande ; si cela se présentait, marchandises et embarcations devaient être saisies et le gouvernement averti en temps opportun.

Dans ce document apparaît, enfin, même le nom du bateau qui transportera P. Massa et ses compagnons jusqu'en Corse : il s'agit du bateau du capitaine

[37] *Ibid.*, voir document n. 4.

Tommaso Baliano prêt à partir avec un chargement de poudre et autres fournitures militaires destiné aux garnisons de l'île. En attendant, ce bateau a jeté l'ancre dans le port de Gênes comme il résulte du contrat d'assurance du 29 octobre 1578 [38]. La police d'assurance couvre les risques du voyage à partir du moment où sera «... facta oneratione predictorum et duret donec, et quausque dicta navis appulerit Portumveterem Insule Corsice ibi in terram praemissis expositis, et sub salvamento consignatis praetori dicti loci... » Évidemment en cas de sinistre le patron doit faire son possible «... Pro recuperatione premissarum munitionum... » et si malgré cela tout est perdu les assureurs s'engagent à payer la somme convenue qui s'élève à 3 500 lires.

Quelques jours plus tard le navire lève l'ancre en direction de la Corse, les familles qui construiront Ventimiglia Nuova ont embarqué avec les outils et les semences nécessaires pour cultiver les terres qu'on leur a assignées, ainsi que les vivres dont ils vont avoir besoin pour vivre du jour de leur arrivée jusqu'au moment des récoltes [39]. On complète le chargement avec 30 barils de poudre fine (pour arquebuse), 10 barils de poudre à gros grains (pour canons) et 9 ballots de mèches. Ces munitions sont en partie destinées à la garnison de Bonifacio et serviront aussi à la défense de Ventimiglia Nuova. L'Office de Corse donne des instructions sur la manière de se servir de la toile utilisée pour attacher les barils de poudre et de la toile des ballots qui contiennent les mèches. Du moment que «... dans les 29 emballages on a utilisé 42 aunes de 10 empans, mesure génoise, de chanvre de grande qualité... » on ordonne «... dès que ces munitions seront remises audit magnifique commissaire de Bonifacio, il devra les faire réceptionner par son munitionnaire... et faire confectionner aussitôt avec les emballages susdits 42 sacs répertoriés dans l'inventaire afin qu'on puisse en rendre compte... [40] ».

Au dernier moment, 7 familles de Pietrabruna souhaitent se joindre à l'expédition de Pietro Massa, mais ils s'adressent au capitaine de Porto Maurizio le 13 novembre 1578 [41], aussi nous pensons que ces familles n'ont pas réussi à embarquer sur le bateau de Tommaso Baliano et qu'elles ont rejoint l'île plus tard [42].

[38] *Ibid.*, Diversorum, n.g. 137.

[39] Les semences constituent une partie considérable de la charge du navire, car les habitants de Ventimiglia Nuova ont pris engagement de semer chaque année 600 hémines de blé et 200 hémines d'avoine : il doit y avoir sur le navire une quantité de blé suffisante pour la première semaille.

[40] A.S.G., *Corsica,* Diversorum, n.g. 137. La « canna di 10 palmi » (aune) est une ancienne mesure de longueur correspondant à 2,48 mètres environ.

[41] A.S.G., *Corsica,* Litterarum, n.g. 517.

[42] Notre déduction se fonde sur plusieurs éléments : au 13 novembre 1578 les gens de Pietrabruna s'adressent au capitaine de Porto Maurizio pour avoir la permission de s'embarquer ; une telle permission doit être donnée par le gouvernement génois et pourtant il faut attendre quelques jours ; le 19 novembre le navire des émigrants mouille à Piombino ; il est bien improbable que les gens de Pietrabruna aient réussi à s'embarquer avec les autres. Nous pensons que ces gens, leur permission obtenue, ont rejoint la Corse par leurs moyens ; leur présence à Ventimiglia Nuova est consignée dans plusieurs documents d'archives.

Camargue et galère du XVI^e siècle (extrait de E. Marengo, C. Manfroni, G. Pessagro : Il Banco di Giorgio...).

Le voyage vers la Corse et la construction de Ventimiglia Nuova

Le voyage est plus long et plus difficile que prévu. La traversée qui, habituellement ne nécessitait que quelques jours de mer, durera plusieurs semaines à cause des mauvaises conditions atmosphériques.

Novembre n'était certes pas le mois le plus propice pour entreprendre un voyage en mer, mais Pietro Massa n'avait pas le choix.

Comme nous l'avons déjà vu, il comptait partir pendant les mois d'été. Durant la belle saison, le temps aurait été plus favorable et le déplacement moins pénible pour les familles. On aurait aussi pu mieux entreprendre les travaux de construction de la ville et la mise en culture des terres environnantes. N'oublions pas que Porto-Vecchio avait été complètement détruit et donc, jusqu'à ce que l'on reconstruise les habitations, les nouveaux colons devront passer plusieurs jours à la belle étoile ou dans des abris de fortune. Une installation de ce genre n'aurait présenté aucun inconvénient en été, alors qu'à la fin novembre les femmes et les enfants ne pourront que mal supporter ces conditions. Malgré cela, les familles décident de partir car ils étaient nombreux alors à avoir déjà vendu leurs terres et ceux qui ne l'avaient pas fait, les avaient laissées incultes, car le départ pouvait avoir lieu du jour au lendemain.

La route maritime prévoit une navigation le long de la côte entre la Ligurie et la Toscane jusqu'à Piombino où commencera la traversée proprement dite. En longeant l'île d'Elbe, le bateau avancera en pleine mer et arrivera en vue de la Corse à la hauteur de Bastia pour continuer ensuite en descendant le long de l'île jusqu'au but convenu : Porto-Vecchio.

Le mauvais temps vient empêcher le bon déroulement du voyage et le capitaine Tommaso Baliano doit faire plusieurs haltes pour éviter la fureur de la mer. Près de Piombino, une pause particulièrement longue durera plus d'une semaine. Une violente tempête qui recouvre le bateau alors qu'il est au mouillage, arrache les amarres et menace de le faire couler.

On trouve un récit succinct de cet épisode dans quelques lettres. L'événement est ainsi relaté dans la lettre de Tommaso Carbone [43], gouverneur de Corse, à la République : «... le bateau à destination dudit lieu

[43] A.S.G., *Corsica,* Litterarum, n.g. 517, lettre du 6 décembre 1578.

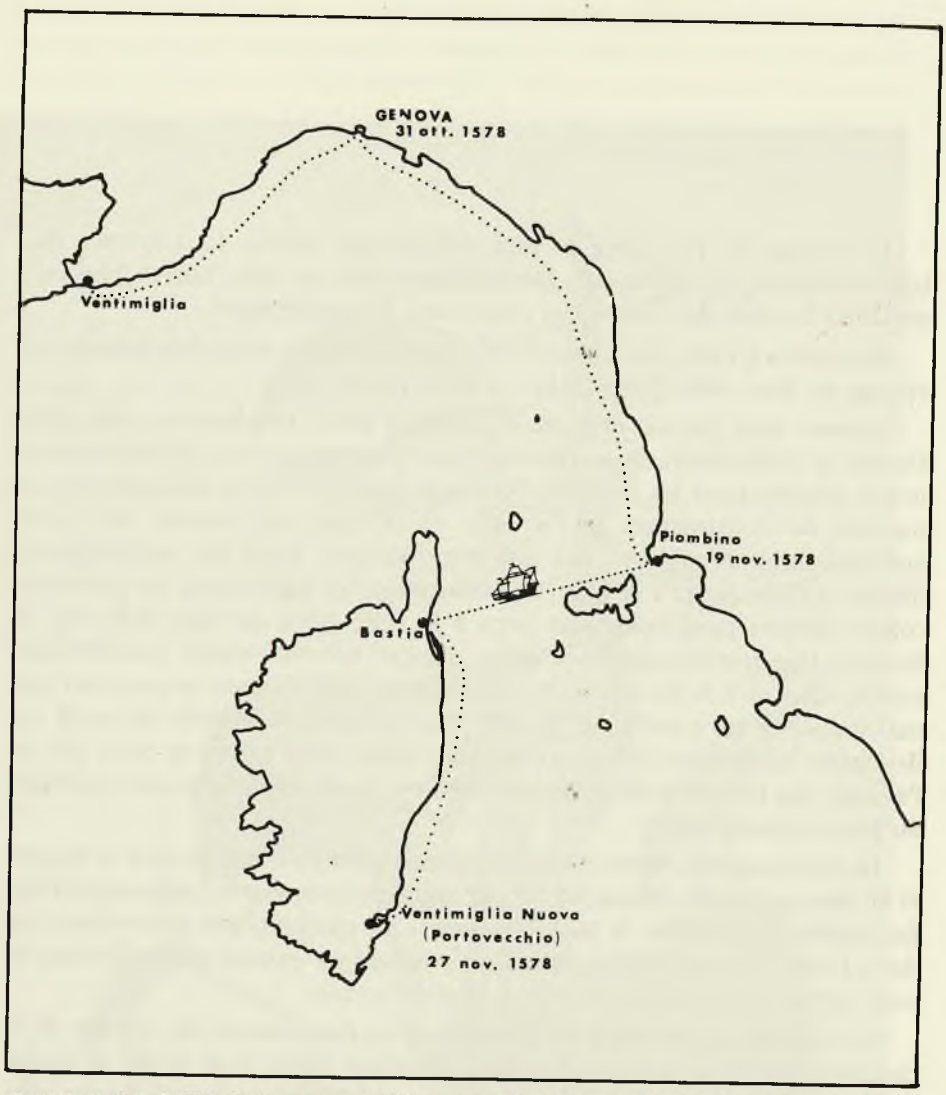

Reconstruction de l'itinéraire vraisemblablement suivi de la région de Vintimille jusqu'en Corse.

Porto-Vecchio a dû lutter contre la mer et le 18 du mois dernier [44], alors qu'il avait mouillé près de Piombino, il n'a été sauvé que par miracle, une seule ancre sur les 3 qu'on avait jetées ayant tenu... ».

La missive de Pietro Massa [45] est plus riche de renseignements. Outre les faits déjà exposés par Carbone, il raconte les tribulations endurées par les passagers et les dommages subis par le chargement. Il raconte que pendant la tempête «... on croyait même perdre la vie sur la plage de Piombino ; ... il fallut à deux reprises quitter le navire... ».

A partir de là, nous pouvons bien imaginer les péripéties que connurent les pauvres émigrants pendant ces journées terribles. Les éléments les plus faibles de l'expédition, c'est-à-dire les femmes et les enfants étaient particulièrement frappés et souffrants dans ces circonstances tourmentées. Une deuxième lettre de Tommaso Carbone nous apprend que : «... en un si long voyage avec autant de gens, seul un petit garçon est porté disparu » [46]. Ces nouvelles ont été communiquées au gouverneur par le scribe du bateau « Bariana » que l'on avait laissé descendre à terre pour aller à Bastia faire un compte rendu du voyage [47].

L'eau qui avait pénétré dans le navire durant la tempête, avait mouillé les provisions des colons, les endommageant irrémédiablement : ces provisions se composaient de figues, de farine de blé et autres grains et semences. De plus, comme l'affirme Pietro Massa «... elles ont pourri et ne valent plus rien... » [48]. Cela oblige les familles émigrées à dépenser les économies qu'elles avaient pour acheter de nouveau des vivres.

Le 25 novembre, la mer s'étant calmée, l'expédition repart et le jour suivant le navire est aperçu par les sentinelles des tours corses : «... le 26 de ce même mois, nous apprenons qu'il est à 50 milles environ au-dessus du Fiumorbo et nous espérons qu'avec l'aide de Dieu le navire est arrivé à bon port... » [49].

Le capitaine Baliano arrive devant Porto-Vecchio alors que le soir tombe, mais comme la navigation dans le golfe est rendue difficile par la présence de rochers et de bas-fonds, il préfère passer la nuit ancré au large et accoster à la lumière du jour. Le 27 novembre enfin, comme le souhaitait Tommaso

[44] Comme cette lettre est datée du 6 décembre, on en déduit que le navire est pris dans la tempête du 19 novembre 1578.

[45] A.S.G., *Corsica,* Litterarum, n.g. 517, lettre du 26 décembre 1578 (voir document n. 5).

[46] *Ibid.,* lettre du 15 décembre 1578.

[47] Dans sa lettre du 15 décembre Tommaso Carbone communique au gouvernement génois : «... e' qui capitato il scrivano della nave Bariana... qual e' quello che ci ha rifferto tutto... ». Dans sa lettre du 6 décembre il avait déjà rapporté ce qui s'était passé à Piombino. Nous ne savons pas qui lui avait donné ces nouvelles avant le communiqué officiel du scribe du navire. Certainement le gouverneur a-t-il disposé une bonne surveillance le long des côtes corses et des informateurs lui relatent immédiatement tout ce qui se passe.

[48] A.S.G., *Corsica,* Litterarum, n.g. 517, lettre du 26 décembre 1578.

[49] *Ibid.,* lettre du 6 décembre 1578.

Carbone, les familles débarquent à Porto-Vecchio. Bien qu'ils aient tous échappé à la tempête, leurs conditions sont alors vraiment précaires ; les mots de Pietro Massa reflètent bien la situation : «... nous nous sommes tous retrouvés presque nus et sans argent, de sorte que nous, pauvres et fils de vos Seigneuries très Illustres, nous allons souffrir cruellement des lourdes dépenses faites à Piombino... ». Malgré tout, il est confiant dans son projet et il espère, en peu de temps, remédier aux dommages subis «... parce que nous avons espoir en Dieu, nous ferons une très belle ville... » [50].

Camillo Torriglia, capitaine de la compagnie de cavalerie légère, est à Porto-Vecchio avec 8 hommes depuis le 26 novembre et les premiers jours de décembre les autres soldats assignés à cette garnison arrivent aussi [51]. Sous leur protection, les nouveaux habitants commencent à travailler avec ardeur pour reconstruire les murs et les maisons de la ville. Entre-temps, Pietro Massa se rend à Bonifacio et à Sartène pour demander de l'aide. Le 3 décembre à Bonifacio, Cristoforo Campanella, greffier et responsable des munitions de cette garnison lui prête les outils suivants [52] :

12 pics de fer d'un poids de 5 « rubi » et 9 livres ;
2 masses de fer d'un poids de 2 « rubi » et 17 livres ;
3 pelles de 25 livres ;
12 bêches neuves ;
8 pioches étroites de 55 livres ;
6 grosses pioches de fer de 44 livres ;
3 palanquins de fer dont un gros qui servira de levier ;
1 petite masse en fer et 2 pistolets de mine.

Les habitants de la seigneurie de la Rocca et le podestat de Sartène, par contre, se montrent très réticents à venir en aide à Pietro Massa. Ils ne voient pas d'un bon œil l'arrivée d'étrangers, mais puisqu'ils sont débiteurs chacun de 3 jours de travail auprès de la Chambre, ils doivent malgré eux collaborer. Le gouvernement avait en effet ordonné au podestat de Sartène que « chacun participe à la construction de Porto-Vecchio en donnant 3 journées de travail ou à défaut en versant un tribut... » [53]. Ayant la possibilité de choisir, les hommes concernés par cette mesure, plutôt que de se rendre à Porto-Vecchio, préfèrent remettre la somme correspondant à 18 sous chacun.

Si le lieutenant de Sartène s'était montré très froid au sujet de cette affaire, les Corses ne réservent guère aux nôtres meilleur accueil. Il n'y a pas de propos plus éloquents que ceux de Tommaso Carbone pour donner une preuve évidente de leur comportement «... d'après ce que l'on peut voir, les Corses,

[50] *Ibid.*, lettre du 26 décembre 1578.

[51] *Ibid.*, Rollorum partitarum, n.g. 1075.

[52] *Ibid.*, Diversorum, n.g. 137. Le « rubo » est une ancienne mesure de poids correspondant à 7,94 kilogrammes environ.

[53] A.S.G., *Corsica*, Litterarum, n.g. 518, lettre de Battista Sorba, podestat de Sartène, à la République de Gênes. du 21 décembre 1578.

surtout dans cette région, n'ont pas vu d'un bon œil l'arrivée de ces hommes et s'il s'était agi de Turcs, ils les auraient davantage considérés et leur auraient réservé un accueil plus chaleureux » [54]. On peut facilement comprendre et justifier cette aversion des Corses pour les nouveaux venus. En effet, les Corses visaient à obtenir du gouvernement la permission de s'installer à Porto-Vecchio désormais déserté et, si le repeuplement entrepris par Pietro Massa réussissait, leurs espérances s'évanouiraient. Par ailleurs, l'élevage des moutons étant une des principales activités de la population locale, celle-ci se considère spoliée des terres données aux immigrants liguriens, car la transhumance alors ne pourrait plus se faire sur les terres réservées à l'agriculture. Il est donc compréhensible que les Corses aient cherché par tous les moyens à empêcher le bon déroulement de cette nouvelle installation. Malgré toutes les difficultés rencontrées, après avoir travaillé «... tous les jours et même la nuit... » le 26 décembre, le premier rempart de défense, un mur bâti à sec d'une hauteur de 8 empans est enfin terminé et on peut mettre en place les canons. Quelques semaines après, un mur d'enceinte de trente empans de haut et de six à sept empans de large entoure toute la ville [55]. Ainsi fortifiée, Ventimiglia Nuova est maintenant en mesure de faire face à n'importe quelle attaque des corsaires, ses habitants ne courant pas le danger d'être capturés. Le seul inconvénient vient du fait qu'il manque un « bombardier » capable de faire fonctionner les huit canons dont dispose la garnison. Alors Camillo Torriglia prie le gouvernement d'en détacher un de ceux qui sont en service à Bonifacio «... car avec huit canons et un homme pour les actionner, nous serions tout à fait à l'abri des corsaires, même s'ils venaient en force » [56].

La menace d'une attaque des corsaires turcs est toujours présente et le danger est d'autant plus grand qu'ils sont souvent conduits par un « renégat corse » qui, connaissant très bien les points faibles du système de défense de l'île, dirige les assauts vers les localités les moins surveillées ou les plus démunies en moyens de défense.

Parmi ces commandants corses des pillards, il y a « Mami Longo » que l'on craint plus que tous ; à la tête d'un grand nombre d'hommes, il provoque de graves dommages chaque fois qu'il débarque en Corse. Par bonheur, il y a aussi des espions qui informent les capitaines des déplacements et des intentions des corsaires et ainsi on arrive à neutraliser, au moins en partie, le travail des renégats.

En janvier 1579 Damiano di Olmetto venant de Barbarie, avertit le capitaine Camillo Torriglia que le tristement célèbre Mami Longo est en train de préparer une nouvelle razzia au grand dam de la population de l'île : les

[54] *Ibid.*, n.g. 517, lettre du 28 décembre 1578.

[55] *Ibid.*, n.g. 518, lettre de Camillo Torriglia au gouvernement du 12 janvier 1579.

[56] *Ibid.*

objectifs choisis sont les villages de Zonza et Carbini dans la seigneurie de la Rocca [57]. Mami Longo était déjà venu en Corse l'année précédente à la tête d'environ 5 à 600 Turcs et il avait capturé à peu près 200 personnes dans la seigneurie d'Ornano. Ces nouvelles apportées par Damiano di Olmetto alarment donc le capitaine, qui, avec sa compagnie de 20 chevau-légers, dans le cas d'une attaque sur le territoire qu'il défendait, ne serait pas en mesure de s'opposer à un tel déploiement de force. Pour mieux enrayer une probable incursion, Camillo Torriglia demande au gouverneur de rassembler en un seul escadron les compagnies de chevau-légers d'Aléria, Bonifacio et Porto-Vecchio. On pourrait ainsi protéger convenablement les agriculteurs qui «... essayent avec grande application de persévérer dans la culture des terres... » et on leur permettrait de se consacrer aux travaux des champs sans «... qu'ils aient peur d'être amenés deux cents à la fois en Barbarie... ».

Mais pour les habitants de Ventimiglia Nuova le manque de vivres est un piège sans doute plus terrible encore que les corsaires. Comme nous l'avons vu, ils avaient perdu leurs provisions de vivres durant leur malheureuse traversée et les insulaires n'avaient pas du tout été disposés à les aider. Alors commencent les pérégrinations de Pietro Massa et Giacomo Palmero qui se donnent beaucoup de mal pour trouver quelqu'un prêt à vendre les provisions nécessaires, s'engageant à payer dès la première récolte. Ces derniers s'adressent d'abord au gouverneur Tommaso Carbone [58] pour lui faire «... connaître les difficultés dans lesquelles ils se trouvent ayant, pendant leur pénible et long voyage consommé toutes les provisions, ou presque, qu'ils avaient emportées... ». Le gouverneur, cependant, ne peut pas disposer librement des réserves de blé et autres produits alimentaires, biens de la République dont il doit rendre rigoureusement compte à ses supérieurs. C'est pourquoi il répond qu'on n'accordera la farine et le blé nécessaires, que contre un paiement et à condition que les frais de transport jusqu'à Ventimiglia Nuova soient à la charge des habitants de la ville. L'autorité centrale, uniquement, pouvait prendre une mesure accordant à Pietro Massa le ravitaillement demandé et lui permettre des « commodités de paiement ». Si le gouverneur de Corse avait pris la décision de son propre chef, il se serait exposé à payer de sa poche, ce qui explique la conduite prudente de Tommaso Carbone qui ne peut qu'intercéder auprès du gouvernement pour que la permission soit donnée de fournir à la population de Ventimiglia Nuova ce qu'elle demandait. Dans sa lettre, il affirme que l'œuvre de colonisation entreprise par les vintimillais est «... vraiment digne d'aide car avec le temps, s'il plaît à Dieu, elle sera utile non seulement à la garnison de Bonifacio, mais à toute cette île et, elle servira, sur cette côte, de poste de défense contre les corsaires » [59].

[57] *Ibid.*

[58] *Ibid.*, n.g. 517, lettre du 28 décembre 1578.

[59] *Ibid.*

Camillo Torriglia intervient lui aussi pour plaider la cause de Pietro Massa et de ses compagnons dans le but de convaincre les gouvernements de prendre une mesure d'extrême urgence. Cela, parce que «... Maître Perino a été très courageux, homme de bien et digne de reconnaissance... » et au fond, si on réfléchit, en emmenant 200 familles en Corse il a rendu un grand service à la République, alors son œuvre mérité d'être soutenue. Le capitaine poursuit en expliquant que, si ces familles en sont venues à demander une aide, cela est uniquement dû à la malchance qui les a persécutées tout au long du voyage, les obligeant à utiliser «... les vivres dont ils devaient se servir et maintenant ils sont dans l'obligation de manger les graines qu'ils devaient semer... ». Il fait ensuite un tableau quelque peu pessimiste ou peut-être réaliste de l'avenir de Ventimiglia Nuova. A son avis, et étant donné la situation actuelle, si le gouvernement désire que «... ces génois élisent domicile en ce lieu... » il doit fournir à Pietro Massa les semences et les vivres nécessaires à la subsistance des habitants de cette ville, sinon le projet de repeuplement tournera court, non pas, parce que ledit Pietro Massa n'est pas homme de bien et courageux, mais parce que, ces montagnes étant peu clémentes, il est impossible qu'un si grand nombre de personnes puisse résister [60]. »

Le gouvernement n'intervient pas malgré les sollicitations réitérées. On ne comprend pas les raisons d'une telle attitude, il est vrai que, déjà, selon l'usage établi, on avait tendance à dépenser le moins possible mais puisque désormais l'entreprise était engagée, qu'une certaine somme avait déjà été investie et que tous les mois on dépensait environ 1 400 lires pour la solde des militaires de cette garnison, il aurait été plus logique que le gouvernement accorde une nouvelle subvention plutôt que de risquer tout perdre.

Alors, il ne reste plus à Pietro Massa et à Giacomo Palmero qu'à s'adresser à des fournisseurs privés pour obtenir à crédit les marchandises dont ils avaient besoin. On cherche les « fournisseurs » possibles soit dans l'île, soit sur le continent. Après plusieurs tentatives vaines, les deux hommes réussissent enfin à trouver des denrées alimentaires suffisantes dans l'immédiat. Giovanni Maria Restagno de Vintimille leur donne 30 barils d'huile que le gouvernement permet d'exporter du « capitanato » de Vintimille sans paiement des droits habituels [61].

En Corse, personne n'est disposé à aider les nouveaux venus ; bien que le gouverneur de l'île ait ordonné, à plusieurs reprises, à la population de la seigneurie de la Rocca d'amener des vivres à Ventimiglia Nuova, et qu'il ait, à ce propos, envoyé sur place le capitaine Gio Francesco Monaco qui avait le pouvoir d'obliger les habitants de cette circonscription à exécuter les ordres, le but ne fut pas atteint «... n'ayant trouvé personne qui leur ait fait la grâce d'un seul pain... » [62].

[60] *Ibid.*, n.g. 518, lettre du 12 janvier 1579.
[61] *Ibid.*, Diversorum, n.g. 137, document du 13 janvier 1579.
[62] *Ibid.*, Litterarum, n.g. 518, lettre de Tommaso Carbone au gouvernement du 21 janvier 1579.

Perspective du golfe de Porto-Vecchio (année 1623). De gauche à droite sont visibles les tours de Cervicare, de la Chiappa et de Benedetto (A.S.G., Corsica, *n.g. 552).*

Une face de la tour de Benedetto (A.S.G., Corsica, *n.g. 552).*

Une face de la tour de Cervicare et de la Chiappe (A.S.G., Corsica, *n.g. 552).*

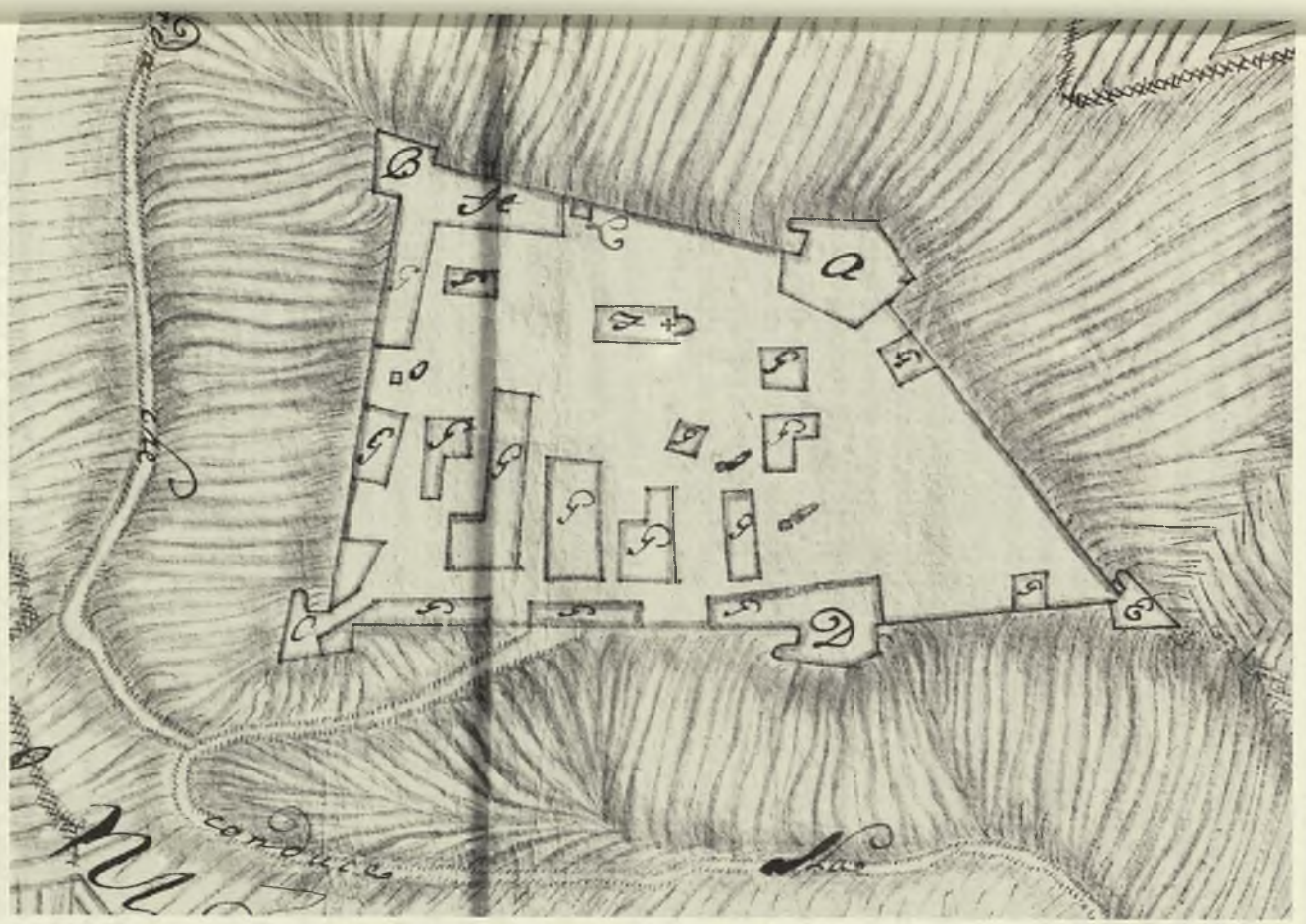

Plan de Porto-Vecchio dû à l'ing. Paolo Geronimo Medoni (première moitié du XVII^e siècle). Légende : A) Boulevard de S. Giorgio. B) Boulevard du Palais. C) Boulevard S. Antonio. D) Boulevard de la Porte. E) Boulevard de France. F) Chiesa. G) Maison d'habitants. H) Palais public. I) Four. L) Citerne. (A.S.G., Fond photographique*, n. 847, Portovecchio).*

Par l'entremise de Tommaso Carbone, Massa et Palmero rencontrent à Bastia des gens prêts à les ravitailler en blé, vin et huile. Ces marchandises devront être payées pour moitié en argent comptant et le reste dans un délai de dix-huit mois. L'accord est conclu grâce aux bons offices du gouverneur qui affirme qu'à Ventimiglia Nuova il y a «... des hommes jeunes et forts qui ont vraiment envie de travailler et produire et qui ont déjà commencé à labourer pour semer... » [63].

En attendant de trouver une embarcation pour transporter ces marchandises, Tommaso Carbone envoie par voie de terre à Ventimiglia Nuova «... quelques vivres certainement utiles, mais la longueur du voyage et les dangers de la route font que cela n'est pas du tout facile... ».

Les difficultés, dont veut parler le gouverneur, viennent surtout des corsaires qui auraient pu piller l'embarcation qui transportait les vivres. C'est justement à cause de cette crainte que, début mars, la cargaison de blé n'a pas encore quitté Bastia bien que «... déjà chargée depuis très longtemps mais qui n'a pu être acheminée étant donné que par les temps qui courent il est dangereux de se rendre dans cette région... » [64]. A cette époque, le terrible Mami Longo croisait dans les eaux corses, et à la fin du mois de mars il est aperçu à Porto Croce avec une flotte de vingt-trois galiotes. La nouvelle se répand aussitôt dans toute l'île et le gouverneur prévient toutes les garnisons et les gardes des tours «... afin que l'on fasse bonne garde... » [65].

Pour recevoir les 150 boisseaux de blé, les habitants de Ventimiglia Nuova doivent attendre jusqu'à la mi-mai que le calme règne à nouveau dans les eaux corses. Pour garantir le paiement du blé, ils engagent leurs biens par un acte notarié ; ce document rédigé le 21 mai 1579 chez le notaire Tommaso Armanino est d'une importance fondamentale car il est signé par tous les chefs de famille [66]. On peut ainsi établir précisément le nombre de familles qui résidaient alors à Ventimiglia Nuova. En comparant cet acte à la liste de ceux qui sont partis pour la Corse au mois de novembre 1578, on peut savoir quelles sont les familles, parmi celles qui avaient participé à cette entreprise, qui sont encore à Ventimiglia Nuova, et on peut ainsi savoir quelles sont les familles qui après 6 mois seulement ont abandonné cette nouvelle installation.

Bien qu'un mois auparavant soient arrivés à Ventimiglia Nuova «... 55 hommes, femmes et enfants... » [67], la population de la ville se compose de

[63] *Ibid.*

[64] *Ibid.*, lettre du 4 mars 1579.

[65] *Ibid.*, lettre du 10 avril 1579.

[66] *Ibid.*, Inutilium et non nullorum, n.g. 1239.

[67] La nouvelle est rapportée dans une lettre du 21 avril 1579 par Giovanni Maruffo gouverneur de Corse, succédant à Tommaso Carbone (A.S.G., *Corsica*, Litterarum, n.g. 518). Il s'agit de l'une des dernières émigrations de la Riviera de Gênes vers la Corse, car la peste, après la Lombardie, va atteindre la Ligurie. Pour épargner la Corse de la contagion, Giovanni Maruffo interdit tout débarquement de gens provenant du continent.

126 familles. De ces 126 familles il n'y en avait que 69 qui faisaient partie de la première expédition, les autres étant arrivées ultérieurement. On en déduit que presque 60 % des fondateurs de Ventimiglia Nuova ont fui, quelques-uns sont retournés dans leurs villages d'origine sur le continent, d'autres se sont installés dans différentes villes de Corse, où la vie était plus facile. Le découragement des colons est vraisemblablement la cause de cet abandon si massif. Ces colons, après leur triste voyage, s'étaient vu refuser l'appui du gouvernement et en plus du dur labeur, ils avaient dû pourvoir à l'absence d'une protection militaire convenable, en montant la garde sur tous les remparts de la ville, étant donné la menace permanente des razzias des corsaires. Ainsi déçus de cette aventure qui aurait dû améliorer leurs conditions économiques et qui n'avait fait que les empirer, ceux qui avaient encore quelques ressources avaient préféré renoncer à leur projet et retourner chez eux.

Les habitants abandonnent Ventimiglia Nuova

Le capitaine Torriglia pensait que si la République n'apportait pas un soutien militaire approprié, cette installation de Ventimiglia Nuova allait être de courte durée et ses prévisions s'avèrent plus tôt que prévu. Des dissensions apparaissent entre les soldats assignés à la garnison et aggravent la situation. Le 5 février 1579, Giuseppe Canatta, chef des soldats à pied, ne réussissant plus à supporter les vexations du capitaine Camillo Torriglia, ni les conditions de vie à Ventimiglia Nuova, s'adresse aux gouverneurs pour qu'ils rappellent à l'ordre son supérieur et pour qu'ils ravitaillent la garnison [68].

Dans sa lettre il raconte que les soldats souffrent beaucoup du manque de nourriture convenable et de logement, étant obligés de «... dormir sur des branches de lentisques sans rien d'autre de bas en haut... ». Il accuse aussi le capitaine d'emmener avec lui la plupart des hommes affectés à la garde de la porte de la ville ; ainsi privée de défense la ville devenait une proie facile pour les turcs qui «... doivent arriver... et connaissent très bien notre faiblesse, sans gardes à ladite porte ils réussiront très facilement à nous causer dommages et ruine pour le malheur et la honte de Vos Seigneuries très Illustres... [69] ». On remarque que Giuseppe Canatta, voulant trouver remède à cette situation, cherche à émouvoir l'orgueil de ses gouverneurs, il conclut très tragiquement en affirmant avoir fait son devoir de soldat en mettant le gouvernement au courant de la situation, et il est prêt en tout cas à «... donner ma misérable vie et avec cette volonté je mourrai en vous suppliant toujours humblement... » Même en cela les prévisions pessimistes du soldat se réalisent : il meurt en effet le 13 novembre 1579 au cours d'un combat contre les pirates [70].

Certes, le capitaine Torriglia aussi avait bien des problèmes. Outre les combats contre les Turcs, il devait chaque jour lutter pour réussir à avoir un contingent de soldats à ses ordres. Personne ne voulait rester dans la localité de Ventimiglia Nuova et cela était dû au fait que «... la plupart des compagnies... sont des chevau-légers de l'endroit où ils prêtent service ou des

[68] A.S.G., *Corsica,* Litterarum, n.g. 518, lettre du 5 février 1579.

[69] *Ibid.*

[70] *Ibid.*, Rollorum partitarum, n.g. 1075.

soldats qui vivent là avec leur femme, leur but n'est pas de servir Vos Seigneuries très Illustres, mais ils désirent ramener chez eux leur solde pour les besoins du ménage... [71] » C'est pour cette raison que souvent les soldats demandaient à aller servir dans la ville où était leur domicile et la garnison de Ventimiglia Nuova était toujours en partie dégarnie. Alors le capitaine, comme Giuseppe Canatta l'avait déjà fait à son égard, se plaint auprès du gouvernement de la conduite de son supérieur : le gouverneur de l'île. A son avis, ce dernier était coupable d'avoir trop facilement satisfait aux demandes de mutation et d'avoir carrément publié un décret pour que tous les deux mois les soldats soient renouvelés, «... ce qui, certes, est tout à fait préjudiciable au service de Vos Seigneuries Illustrissimes ». Pour remédier à la situation il conseille de faire en sorte que les soldats assignés à une garnison ne puissent demander à être mutés et qu'on licencie et remplace ceux qui ne veulent pas se rendre dans leur lieu d'affectation. Les mots du capitaine sont très durs mais son comportement se justifie parce qu'il se trouve «... aux frontières des Turcs... » et il ne peut pas se permettre d'avoir une défense réduite à cause des caprices des soldats. Pour mieux faire comprendre cette situation le capitaine Camillo relate l'épisode suivant : le 3 février il avait assisté au débarquement des corsaires Turcs sur la plage de Favone et ne disposant que de 12 chevau-légers car «... les uns à Bastia, les autres à Ajaccio, certains ici, d'autres là... » il avait dû rester «... caché toute la nuit... » et attendre le moment propice pour les prendre par surprise. Les Turcs n'étaient que cinquante et le capitaine avait réussi, en les attaquant par surprise, à en tuer 8, à en capturer 3 et à mettre les autres en fuite. Cependant, le moment de surprise passé, les pillards avaient contre-attaqué et, pour pouvoir leur échapper, le capitaine avait été obligé de «... tuer les trois Turcs qu'ils avaient fait prisonniers... » car ils auraient pu ralentir la retraite ; de plus dans la bataille il avait perdu un cheval et deux soldats avaient été blessés. Tandis que «... si on avait disposé des huit chevau-légers manquants, on aurait causé plus grand dommage aux Turcs et rendu plus grand service à Vos Seigneuries Illustrissimes... » et s'il avait eu deux ou trois compagnies même pour quelques jours il aurait pu «... déloger de ces plages et d'ailleurs, ces chiens qui chaque année causent tant de tourment à ces pauvres populations [72]... »

Aussi la maigre protection qu'offrait la République et l'indigence dans laquelle ils étaient contraints de vivre amènent les habitants à abandonner la ville qui à peine bâtie s'achemine déjà vers un lent et inexorable déclin.

Tous les jours on apprend que les habitants fuient ; le 14 juin 1579 Camillo Torriglia envoie au gouverneur une liste d'environ 50 noms, ces personnes se sont échappées de Ventimiglia Nuova [73]. Le 6 juillet, Giovanni Maruffo,

[71] *Ibid.*, Litterarum, n.g. 518, lettre du 15 février 1579.

[72] *Ibid.*

[73] *Ibid.*, lettre du 14 juin 1579.

gouverneur de l'île, écrit au gouvernement de la République que «... encore douze de ces nouveaux habitants ont fui... et si on ne les aide pas, si on ne les ravitaille pas, la plupart d'entre eux seront obligés de quitter Ventimiglia Nuova [74]... » A partir de là les nouvelles sont de plus en plus rares. Sans doute à cause de la peste qui se répand dans la République, la navigation du continent vers l'île et vice versa est de moins en moins régulière et par conséquent il faut plus de temps pour que les lettres arrivent à destination.

Depuis quelques temps on n'a plus de nouvelles de Pietro Massa, le dernier acte où son nom apparaît est celui qui concerne le prêt de 150 boisseaux de blé, daté du 21 mai 1579, après quoi, dans les documents successifs, on ne parle plus de lui et on cite Giacomo Palmero comme podestat de Ventimiglia Nuova.

On peut supposer que Pietro Massa, désormais vieux et fatigué, n'est plus en mesure de gouverner la ville, ou pire encore qu'il est mort. Cette seconde hypothèse est confirmée par une lettre du 14 avril 1580 [75] que Giacomo Palmero commence ainsi : « Puisque, dès Noël, je fus informé par une lettre de vos très hautes seigneuries qu'il me fallait partir d'ici pour aller prendre les fonctions de podestat de Porto-Vecchio à cause de la mort d'un nommé Maître Pietro... » L'étude de ces documents permet de déduire que le décès de Pietro Massa est survenu dans la période comprise entre le 21 mai et le 25 décembre 1579. On peut évidemment penser qu'au cours de ses voyages sur la côte de Ligurie, en quête de vivres pour ses concitoyens, il ait contracté la peste, la cause de sa mort pourrait donc être attribuée à cette maladie.

Par crainte de la contagion, la maladie n'ayant pas atteint la Corse, Giacomo Palmero, venu sur le continent chercher de l'aide, ne peut repartir pour l'île et le 10 octobre alors qu'il était à Alassio où il espérait peut-être embarquer, il informe les gouverneurs «... cela fait huit à dix jours environ que je m'efforce avec diligence de me rendre auprès de Vos Seigneuries pour exécuter ce que Vos Seigneuries voudront m'ordonner, et aller à Porto-Vecchio exercer mes fonctions de podestat, accomplir ce que vous me commanderez, toutefois à cause de ces soupçons de peste je n'ai pu encore me rendre auprès de vous, ne trouvant pas de passage [76]... »

La population de Ventimiglia Nuova, maintenant sans chef, découragée et démoralisée par le manque de vivres et de nouvelles de Giacomo Palmero qui devait les leur procurer, se réduit de plus en plus. Le 17 octobre il n'y a plus que 45 familles et on craint qu'elles n'en arrivent elles aussi à quitter la région [77]. Pour conjurer cette crainte, le gouverneur Giovanni Maruffo promet d'envoyer 50 mines de blé «... bien que je n'aie pas reçu l'ordre de

[74] *Ibid.*, lettre du 6 juillet 1579.

[75] *Ibid.*, lettre du 14 avril 1580.

[76] *Ibid.*, lettre du 10 octobre 1579.

[77] *Ibid.*, lettre du 17 octobre 1579.

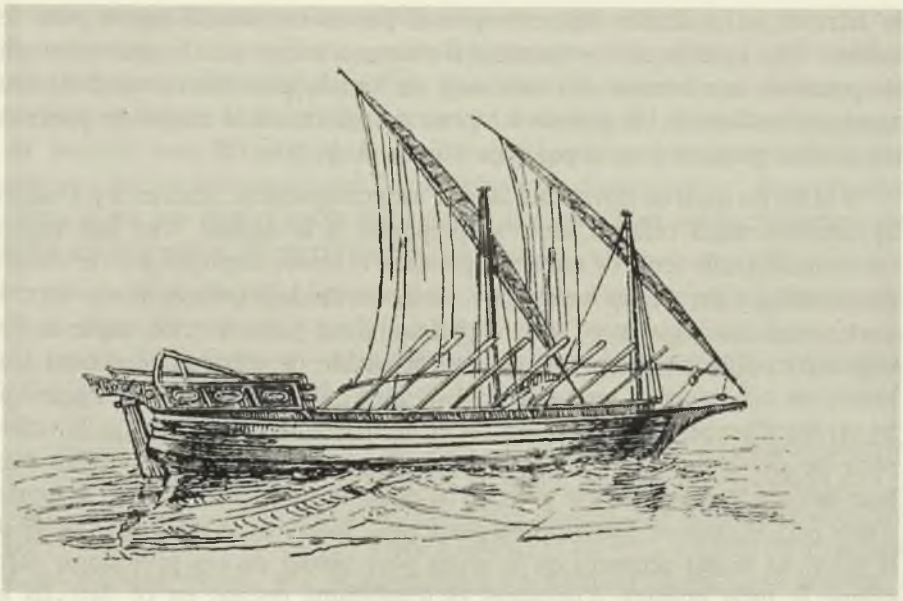

Galiotte de pirates (de E. Marengo, C. Manfroni, G. Pessagno : Il Banco de S. Giorgio).

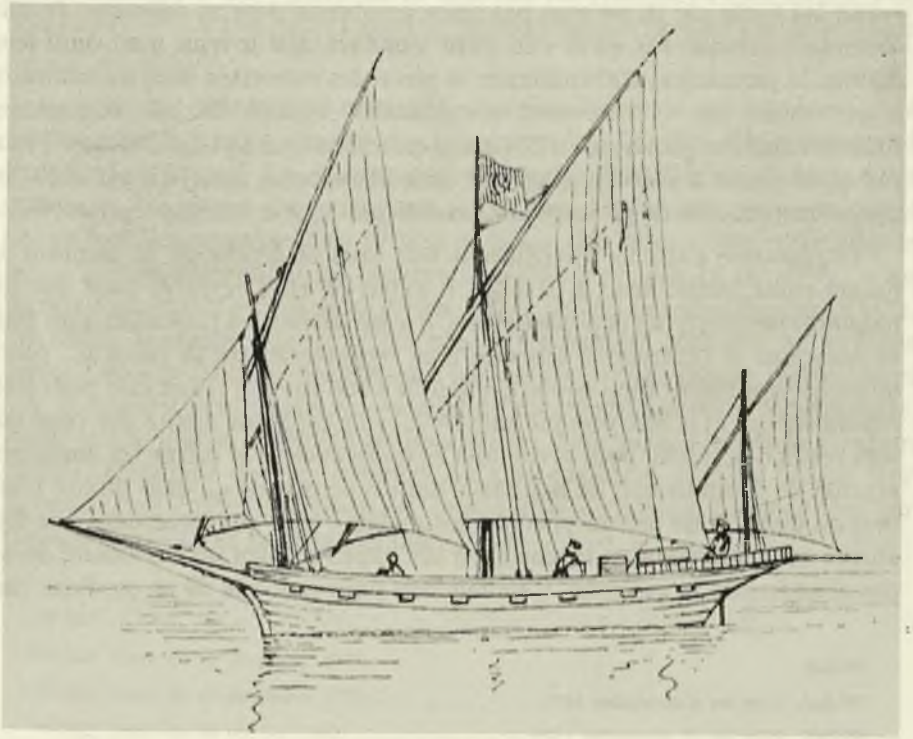

Tartanne tunisienne (de E. Marengo, C. Manfroni, G. Pessagno : Il Banco de S. Giorgio).

le faire et je les aurais déjà envoyées si j'avais eu assez d'argent pour les acheter [78]... » par la suite cependant il change d'avis et prie le gouvernement de pourvoir aux besoins des habitants de Ventimiglia Nuova car il ne leur avait pas envoyé le blé promis «... pour ne pas courir le risque de payer de ma poche, puisque je n'ai pas reçu l'ordre de le faire [79]... »

A la fin du mois de novembre la ville est pratiquement déserte, il y a encore 25 familles, mais celles-ci aussi se préparent à la quitter. Une fois encore Giovanni Maruffo tente de sauver la garnison et rend compte au gouvernement des conditions de vie des habitants «... les pauvres habitants de Porto-Vecchio sont venus me voir avec une supplique dont j'envoie une copie à Vos Seigneuries Illustrissimes ainsi qu'une demande de réponse. Vraiment leur besoin est tel qu'on ne peut rien dire de plus, puisqu'ils en sont au point où ils vivent d'herbes crues avec du sel et de la viande de chèvre qu'ils volent pour ne pas mourir, et moi, poussé par la pitié et l'intérêt, je voulais bien leur donner 50 mines de blé pour qu'ils puissent s'en servir comme semences d'une part et comme nourriture d'autre part, bien que je n'aie pas l'ordre de le faire. Ils m'ont répondu qu'ils n'ont plus besoin de ces provisions, étant donné le petit nombre d'hommes et d'habitants restant en ce lieu, ils ne peuvent y demeurer craignant les infidèles. Si les onze vaisseaux qui se dirigèrent vers l'île de Corse il y a quelques jours étaient allés les prendre cela aurait été facile car ils ne sont pas assez nombreux pour se défendre. Je suis cependant presque sûr qu'ils s'en iront tous bien que je n'aie pas voulu leur donner la permission d'abandonner la place, les exhortant bien au contraire à persévérer car ils recevront certainement bientôt de Vos Seigneuries Illustrissimes des provisions telles qu'ils en seront tous satisfaits. Quant à moi j'ai de la peine à l'idée que ce lieu sera abandonné faute d'avoir reçu du ravitaillement comme je vous l'ai demandé par écrit à maintes reprises [80]... »

Le capitaine Camillo Torriglia qui voit dans la défaite de la garnison sa propre ruine insiste aussi à ce sujet. Il s'était en effet employé pour que les habitants ne fuient pas et plusieurs fois, il avait veillé à les ravitailler à ses frais de sorte que si l'entreprise échouait il se retrouverait sur la paille «... parce qu'en accomplissant mon devoir j'ai perdu 8 000 lires... j'ai fait cela pour leur rendre service et je suis presque ruiné [81]... » Le capitaine ajoute que ceux qui sont restés ont vendu, pour vivre, tout ce qu'ils avaient et même les outils empruntés au commissariat de Bonifacio, donc il pense que «... dans quinze jours tout au plus... il ne restera plus que les soldats... » Le gouvernement une fois encore est complètement insensible à ces appels et bien qu'il ordonne de ne pas abandonner la garnison, il ne fait rien pour que cela ne se produise pas.

[78] *Ibid.*

[79] *Ibid.*, lettre du 4 novembre 1579.

[80] *Ibid.*, lettre du 21 novembre 1579.

[81] *Ibid.*, lettre du 23 novembre 1579.

Alors que diminue la population et que s'affaiblit la défense de Porto-Vecchio, l'audace des corsaires augmente et leurs visites sont toujours plus fréquentes. Dans la deuxième quinzaine du mois de novembre, onze galiotes et Arnant Mami d'Alger accostent dans le golfe ; les pillards engagent un combat avec la compagnie de chevau-légers, on en capture deux ; on apprend par les prisonniers que l'expédition était dirigée vers «... Porto-Vecchio ce qui n'eut pas lieu et après avoir coupé quelques pins qu'ils chargèrent sur leurs embarcations, ils partirent [82]... »

Le 13 décembre quand «... il ne reste plus qu'un tout petit nombre d'habitants qui s'en iront demain au plus tard... » la région est de nouveau envahie par les pillards arrivés sur «... quatre grosses galiotes... ils firent quelques prisonniers et maltraitèrent la compagnie... »

Considérant qu'il est inutile de rester pour défendre une région déserte, le capitaine Camillo Torriglia demande qu'on lui accorde la permission de «.... battre la campagne à la poursuite des Turcs et aller à la montagne chercher des vivres et ensuite revenir ici jusqu'à nouvel ordre [83]... » Après cette requête le gouverneur décide que la compagnie de Camillo Torriglia se retirera à Bonifacio pour prêter main forte à la compagnie de cette garnison [84]. Le 20 janvier 1580 on apprend que les soldats ont abandonné la ville et «... les pièces d'artillerie qui étaient en ce lieu ont été enterrées et les escaliers de bois brûlés [85]... » Cependant aucune décision définitive n'est pas prise quant au sort de la ville.

Sa mise en quarantaine terminée, Giacomo Palmero, qui à présent est à Bastia, espère encore réussir à convaincre les familles de retourner à Ventimiglia Nuova. Le gouverneur Giovanni Maruffo se montre assez optimiste, il écrit au gouvernement «... si vous désirez que toutes ou partie de ces familles retournent en ce lieu, je pense que beaucoup d'entre elles le feront si elles obtiennent les provisions demandées pour 18 mois [86]... » En théorie tous sont d'accord pour penser qu'on ne doit pas abandonner la ville, mais dans la réalité cela ne se fait pas, et les familles cette fois ne sont pas prêtes à bouger tant qu'elles n'auront pas reçu le ravitaillement, sachant bien que de retour à Ventimiglia Nuova elles ne pourraient pas vivre de promesses. Ainsi, tandis que se déroulent les pourparlers, pour ne pas laisser la garnison déserte, craignant que les corsaires ne s'en emparent et n'en fassent leur forteresse, on envoie sur place les compagnies de soldats commandées par Camillo Torriglia et Battista Delfino.

[82] *Ibid.*

[83] *Ibid.*, lettre du 13 décembre 1579.

[84] *Ibid.*, lettre du 17 décembre 1579.

[85] *Ibid.*, lettre du 20 janvier 1580.

[86] *Ibid.*, lettre du 8 février 1580.

Les craintes du gouverneur qui redoutait une incursion, n'étaient pas sans fondement, en effet on voit arriver dans la région un «... brigantin de 12 bancs... ». A peine accoste-t-il, deux brigantins de Bonifacio l'attaquent et 10 pirates sont capturés, 17 autres sont faits prisonniers par les habitants des villages voisins.

La capture des corsaires rapportait toujours quelque chose du fait que la République offrait une récompense pour tout homme livré : si le prisonnier était une personne importante ou appartenait à une famille riche, il n'était pas envoyé comme esclave sur les galères, mais on demandait en échange une rançon convenable et le prisonnier lui-même pouvait tout simplement fixer le montant de la somme à verser pour sa libération, dans ce cas même la récompense pour celui qui l'avait pris était plus élevée. Une telle occasion se présente à Camillo Torriglia qui fit prisonnier, à Porto-Vecchio [87], un certain Mustapha de Constantinople dont la tête avait été mise à prix 30 écus d'or par Don Giovanni Cardona car ce prisonnier valait «... une rançon de 1 000 écus m'ayant été offerte... » [88] la récompense est remise au capitaine Torriglia et à ceux qui participèrent à la capture, le gouverneur de Corse envoie à Gênes un compte rendu précis des dépenses effectuées.

Au mois de mars on n'est toujours pas parvenu à un accord définitif au sujet du retour des familles à Porto-Vecchio, car le gouverneur juge « malhonnêtes » les propositions de Giacomo Palmero qui, outre une bonne provision de vivres, demande une paye de soldat pour 10 hommes disposés à assurer la garde de la ville. Entre temps même les Corses s'intéressent à l'affaire, manifestant une certaine impatience car ils voudraient aller occuper la ville abandonnée. C'est ce que l'on déduit d'une lettre que le capitaine Torriglia, toujours zélé, envoie aux gouverneurs à Gênes [89]. Il dit que, pendant la période où ils se trouvaient à Porto-Vecchio, les habitants avaient entrepris des travaux agricoles défrichant et préparant les terres pour les cultures, puis les semences et la nourriture quotidienne manquant, ils avaient négligé de s'en occuper pour en arriver enfin, comme nous l'avons vu, à quitter la ville. C'est pourquoi les Corses des villages voisins avaient ensemencé les terres labourées. Le capitaine Torriglia estime la récolte à 500-600 ou même 1 000 mines qui reviennent évidemment à la République de Gênes puisqu'il s'agit d'une production de ses propriétés. Le capitaine pense aussi qu'on pourrait favoriser les Corses en leur permettant d'aller vivre à Porto-Vecchio où ils voudraient s'installer avec les familles liguriennes disposées à y retourner, sous la conduite de Giacomo Palmero. De plus, cette population locale possède un bétail de labour et d'élevage, ainsi on parviendrait à «... rendre la ville riche... sans aucune dépense de Vos Seigneuries Illustrissimes... ».

[87] Dorénavant on ne trouve plus le toponyme « Ventimiglia Nuova ». Après l'abandon des habitants, on redonne au lieu le nom de Porto-Vecchio.

[88] A.S.G., *Corsica*, Litterarum, n.g. 518, lettre du 2 mars 1580.

[89] *Ibid.*, lettre du 6 mars 1580.

En ce qui concerne les incursions des pirates, Camillo Torriglia est fier d'annoncer que durant l'année, ceux-ci n'ont capturé personne du moins dans la région sous sa garde.

Mais la vie n'est pas facile même pour les soldats des 2 compagnies alors en garnison à Porto-Vecchio et ils s'en plaignent par l'entremise d'André Cataciolo [90] de la compagnie du capitaine Battista Delfino. Ce dernier avait été envoyé pour traiter avec le gouverneur de Corse de diverses questions relatives au maintien des militaires à Porto-Vecchio, mais n'ayant obtenu aucune satisfaction car le haut fonctionnaire était à notre avis une personne plutôt prudente et qui faisait très attention à l'argent qu'il craignait toujours de devoir mettre de sa poche, il passe par-dessus l'autorité locale dont il n'obtenait que des promesses et envoie à Gênes une sorte de rapport. Dans ce rapport on voit comment sur l'ordre de «... Vos Seigneuries Illustrissimes... » la compagnie de chevau-légers de Bonifacio s'était rendue à Porto-Vecchio le plus rapidement possible et on voit que, avec sans doute autant de diligence, le capitaine Delfino l'avait envoyé, lui Cataciolo, chez le gouverneur pour résoudre les problèmes les plus urgents, que, du reste, ce dernier «... n'a pas pris en considération... ». Il donne ensuite une description des difficultés et des besoins des soldats ; c'est toujours la même situation : ils sont en petit nombre, mal équipés, contraints à monter la garde de nuit et de jour et mener les chevaux au pâturage, aller «... pourchasser les Turcs quand cela est nécessaire... », transporter, à cause du complet isolement, quelques maigres vivres sur leurs chevaux. L'approvisionnement des soldats se fait souvent au détriment des gens du voisinage dont ils tuent le bétail pour apaiser leur faim.

Il n'est pas facile de comprendre l'attitude des autorités locales et centrales à l'égard de la garnison, car si maintenir cette position comme rempart contre les invasions turques est d'une importance vitale, il est tout aussi important d'avoir une troupe équipée de manière appropriée et en bonne santé pour pouvoir affronter et soutenir d'éventuels combats avec les pirates. Par ailleurs, s'il y avait les fonds nécessaires pour donner régulièrement leurs soldes aux militaires, comme le prouvent largement les documents à ce sujet [91], on peut présumer qu'accorder aux hommes l'indispensable n'était pas impossible et que cela ne pouvait même pas causer un lourd préjudice aux finances. Mais il est évident que rien ne change à Porto-Vecchio. En effet au mois d'avril c'est-à-dire environ un mois après le compte rendu de Cataciolo, Battista Delfino lui-même renouvelle ces demandes au gouvernement [92].

Bien qu'il affirme «... être tout à fait prêt à donner sa vie par devoir et volonté au service de la Très Excellente République... » il met toutefois en évidence que 2 compagnies de cavaliers, celle qui est sous ses ordres et la

[90] *Ibid.*, lettre du 22 mars 1580.

[91] *Ibid.*, Rollorum partitarum et Rolli di soldati, ad annum.

[92] *Ibid.*, Litterarum, n.g. 518, lettre du 11 avril 1580.

Porto-Vecchio. Porte génoise de la partie sud-est de l'enceinte du bourg (Université de Corse – Corte, I.E.C., Collection A. Tomasi*, vers 1920).*

Porto-Vecchio. Sortie nord-est du bourg. Au premier plan, le boulevard de France (Université de Corse – Corte, I.E.C., Collection A. Tomasi, *vers 1920).*

Porto-Vecchio. Boulevard de France ou de l'ouest (Université de Corse – Corte, I.E.C., Collection A. Tomasi, *vers 1920).*

Porto-Vecchio. Rempart gênois du bourg (Université de Corse – Corte, I.E.C., Collection A. Tomasi, *vers 1920).*

compagnie du capitaine Torriglia, ne comptent que 37 hommes au total, dont on ne peut pas toujours complètement disposer pour cause de maladie. Alors, malgré toute leur bonne volonté de bien servir la République, étant donné la faiblesse de l'effectif, si l'ennemi se présentait réellement en force, on n'assurerait pas la défense de Porto-Vecchio et l'affrontement se conclurait par un grand déshonneur. Il demande qu'on prévoit, au moins, le ravitaillement nécessaire aux hommes et aux chevaux, car ils sont obligés de s'approvisionner à Bonifacio, ce qui est très coûteux et tout autant coûteux est le transport, par voie de terre, jusqu'à Porto-Vecchio. De plus, il propose d'accorder des salaires différenciés, une sorte d'indemnité de mission, aux militaires Bonifaciens en exercice à Porto-Vecchio, parce que «... chacun a chez soi tout le confort que ne peut avoir un étranger... ».

Giacomo Palmero qui avait été appelé à occuper la charge de podestat de Porto-Vecchio, dès le mois de décembre 1579 après le décès de Pietro Massa, réapparaît avec autorité. Palmero, on s'en souvient, était à Vintimille pour procurer le nécessaire à ses infortunés compagnons d'aventure et là, à cause de la peste, il avait dû se soumettre à la quarantaine ; son isolement achevé, il avait appris par le gouverneur de Corse qu'il ne restait plus personne à Porto-Vecchio : tant d'espoirs et tant de privations dans le but de développer et faire prospérer la nouvelle ville avaient été tout à fait inutiles. Le bon Palmero, malgré une santé précaire, à ce moment-là a encore dans la tête le projet initial et fait part de ses propositions dans une lettre du mois d'avril 1580 [93], où il dresse un bilan de principe à propos des besoins de la communauté pour une période de 18 mois, c'est-à-dire tout ce qui était nécessaire pour obtenir les premières récoltes.

Il faut dire qu'ils sont tous très confiants dans les pouvoirs de la République et dans sa volonté de les secourir ; s'ils étaient plus pessimistes ou plutôt s'ils voyaient les faits d'une manière plus réaliste, peut-être se rendraient-ils compte que les possibilités d'obtenir le financement espéré sont, à notre avis, à peu près nulles : les fonctionnaires préposés aux affaires inhérentes à la Corse, et le gouvernement même ne s'étaient vraiment pas engagés dans le passé, quand Porto-Vecchio était peuplé, ne les ayant aidés qu'en paroles, formulant de vagues promesses jamais concrétisées, à plus forte raison, maintenant que la ville est déserte et les dépenses envisagées énormes.

Giacomo Palmero, illustrant sa missive de souvenirs des privations endurées à Porto-Vecchio et manifestant son attachement au lieu, suggère de donner comme délai le 1er août 1580 pour le retour des familles, dans le cas où le projet de repeuplement de la ville serait repris. Il suffirait de 60 familles pour donner suite à cette entreprise qui avait débuté si péniblement. Palmero estime qu'il faudrait 14 000 lires pour qu'il y ait «... en ce lieu bon départ et excellentes fondations... ». De cette façon on pourra procurer aux chefs de

[93] *Ibid.*, lettre du 14 avril 1580.

famille le blé, le vin et l'huile, les bœufs pour les travaux des champs et tout ce qui leur est nécessaire. En ce qui concerne le blé semé par les Corses, il demande qu'il leur soit donné une partie de la récolte, «... bénéfice de la Magnifique Chambre et de nos pauvres habitants... » et il juge bon d'élire un fonctionnaire, citoyen génois, pour contrôler les réserves afin d'éviter d'en être privés, comme cela s'était produit avec les conséquences désastreuses que l'on sait.

Dans une note au bas de sa lettre, Palmero donne la quantité présumée de vivres nécessaires à chaque individu pour sa subsistance pendant 18 mois, le nombre de bêtes pour le travail, tout l'outillage indispensable et le montant de la dépense totale [94]. Des données qui permettent une fois encore de connaître le vrai niveau de vie de la population au XVI[e] siècle.

Au mois d'avril et les mois suivants la situation est stationnaire. Les deux compagnies de soldats demeurent sur place, avec de graves inconvénients, comme on s'en est déjà plaint, pour le service et le ravitaillement, mais dans les documents relatifs à cette période il apparaît que quelques provisions ont été livrées [95].

Une importante correspondance s'établit entre l'île et Gênes ; Giovanni Maruffo informe ses supérieurs qu'à son avis les soldats sont en nombre tout à fait insuffisant pour la surveillance des côtes [96]. Dans ses lettres il précise de plus qu'il s'est appliqué à faire effectuer un contrôle par les juges de Corse pour vérifier où se trouvent ceux qui habitaient à Porto-Vecchio, les inciter à revenir et faire savoir en temps utile combien sont décidés à le faire [97]. Puisque le capitaine Torriglia lui a appris que des Corses avaient semé sur les terres défrichées par les habitants de Porto-Vecchio, du blé et de l'orge, il s'empresse de le faire savoir, assurant de surveiller la récolte qu'il estime – plus prudent que le capitaine Torriglia –, ne même pas atteindre 600 mines.

Les dates relevées dans la documentation étudiée prouvent que Maruffo rédige, presque chaque semaine un rapport concernant toutes les localités de l'île avec des nouvelles détaillées sur chacune d'elles. Dans toutes ses lettres il ne néglige pas de donner des renseignements sur Porto-Vecchio. Ayant appris, en effet, que des Corses avaient manifesté l'intention de s'y rendre,

[94] « Havendo fra esso me carculato intorno alla munitione che bisognera' per disdotto mesi a esso luoco trovo che ducento boche tra homini done et figliuoli che al meno serano capi sisanta di casa li fara' bisogno mine quatro e mesa per ogni bocha di grano che ascenderanno alla summa di mine novecento che se haranno alla recolta alla raggione di scuti doi per ogni mina che valeno scuti mile ottocento vino barille ducento alla raggione di scuto uno la barrile scuti ducento bovi para vinti che valeno scuti quatrocento, fra ferro et assale scuti cento, olleo scuti utanta sale de mangiare scuti utanta grano et ordeo da seminare scuti tricento trenta quali tutto insieme fanno la summa di scuti duamila novecento » (A.S.G., *Corsica,* Litterarum, n.g. 518, lettre du 14 avril 1580).

[95] A.S.G., *Corsica,* Litterarum, n.g. 518, lettre du 16 avril 1580.

[96] *Ibid.*, lettre du 24 avril 1580.

[97] *Ibid.*, lettre du 11 mai 1580.

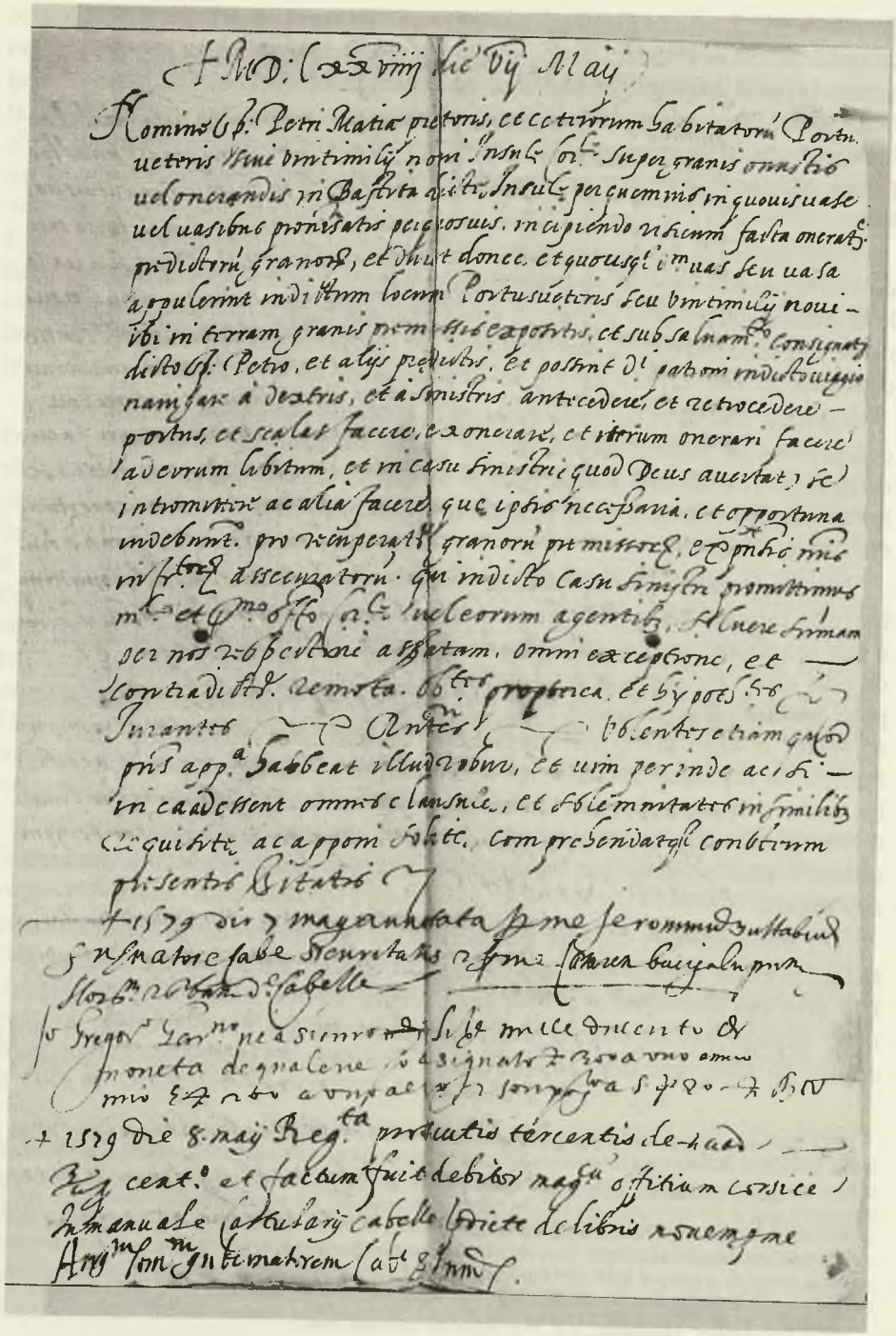

Laissez-passer pour un changement de grain à transporter de Bastia à Ventimiglia Nuova (7 mai 1580) (A.S.G., Corsica, n.g. 137).

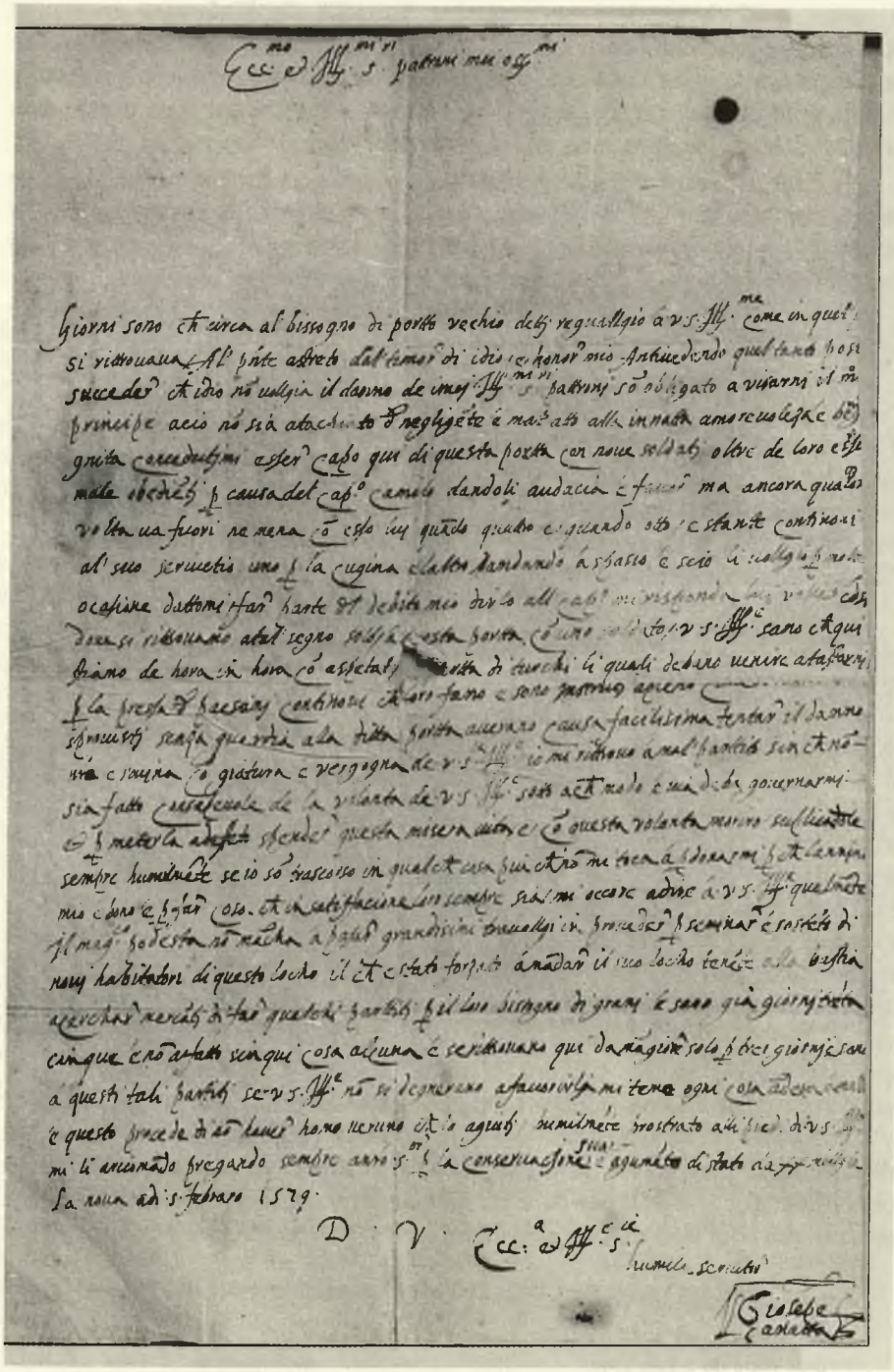

Lettre envoyée par Giuseppe Canatta, chef des soldats à pieds de Ventimiglia Nuova, au gouverneur génois le 5 février 1579 (A.S.G., Corsica, *n.g. 518).*

il assure qu'il demandera au capitaine Torriglia de l'informer en temps opportun de leur nombre et qualité, même s'il pense «... il est bien vrai que sans paiement tout au moins de leurs frais, on ne trouvera personne qui veuille y aller et je dis ceci car Vos Seigneuries Illustrissimes m'ont écrit que je dois prendre soin de le faire sans engager de dépenses... [98] ».

Pendant ce temps, l'enquête demandée par le gouverneur lui-même pour savoir combien de personnes sont prêtes à retourner à Porto-Vecchio se poursuit. Les résultats obtenus à Ajaccio sont assez satisfaisants, en effet, 23 des 26 chefs de famille interrogés se montrent favorables au retour, mais «... à condition qu'il y ait un gouvernement meilleur que par le passé... » et de plus «... ils ne veulent pas le capitaine Camillo... [99] ». En Balagne on trouve 7 familles qui reviendraient avec joie à condition d'avoir le nécessaire et l'argent pour acheter des bœufs. A Bastia il y en a 20 dont une partie serait d'accord pour retourner à Porto-Vecchio mais eux aussi demandent argent et moyens, en plus de l'assurance d'avoir une bonne garnison militaire pour monter la garde sur les remparts et aux portes. D'autres encore, probablement, pourraient décider de rentrer, mais ils attendent de voir comment va évoluer l'affaire avant de prendre une quelconque décision [100].

Giovanni Maruffo contrôle même avec précaution la récolte à venir sur les terres grâce aux rapports réguliers du capitaine Torriglia qui avait demandé qu'un commissaire surveille le déroulement de la récolte. Ceci aurait entraîné une dépense, et le gouverneur, toujours dans l'intérêt des deniers publics, décide de prendre la seule décision possible et sans frais : confier la charge de surveiller la moisson à Torriglia lui-même «... considérant que personne n'était plus capable que lui pour le faire... ». Pour l'aider dans cette charge inhabituelle, il nomme un salarié, une sorte de secrétaire et lui recommande de traiter avec prudence et diplomatie la population locale «... pour ne pas exaspérer ces gens peu habitués à obéir... ». En effet, parallèlement à la moisson, des désordres ont dû se produire, car il est clair que les Corses supportaient mal de devoir donner une partie de la récolte aux Génois et de se plier aux ordres peut-être un peu trop sévères du capitaine Torriglia. Le salarié, de retour de sa mission pour « l'engrangement des moissons » rapporte qu'on avait mis en lieu sûr une certaine quantité d'orge mais que, la nuit, un certain Mariano de Quenza auquel le capitaine Torriglia ne donnait que « des ordres » l'avait volée [101]. De toute façon, le gouverneur ayant recommandé d'agir avec la plus grande précaution et prudence, l'affaire a certainement été réglée, car dans un rapport suivant, le gouverneur lui-même précise que tout doit être «... arrangé car il n'y a eu aucune plainte... [102] ».

[98] *Ibid.*, lettre du 17 mai 1580.
[99] *Ibid.*, lettres du 19 et 23 mai 1580.
[100] *Ibid.*, lettre du 8 juin 1580.
[101] *Ibid.*, lettre du 1er juillet 1580.
[102] *Ibid.*, lettre du 20 août 1580.

Porto-Vecchio est à nouveau détruit

Avec l'été et donc des températures plus élevées, les difficultés de la garnison augmentent. A cause de la chaleur la malaria se répand parmi les soldats et nombreux sont ceux qui sont obligés de se rendre à Bonifacio pour être soignés convenablement. A la fin du mois de juillet il n'y a alors presque plus personne et les capitaines Torriglia et Delfino font savoir au gouverneur que ceux qui ont pu résister «... doivent eux aussi s'en aller, car il est impossible de pouvoir tenir si peu nombreux dans cette situation si désolante... » [103].

Étant donné qu'il est impossible d'entreprendre le repeuplement ou de pouvoir défendre la ville, le gouvernement ne peut que prendre la décision de la détruire pour qu'elle ne puisse pas servir de refuge aux corsaires. Cette nouvelle préoccupe Camillo Torriglia promu capitaine de la compagnie de chevau-légers qui défendait Porto-Vecchio. Il craint de perdre son grade de capitaine si la ville est détruite et c'est pourquoi il se rend personnellement à Bastia pour prier le gouverneur de ne pas le priver de son poste. Puisque la décision devait être prise par le gouvernement central, le 13 septembre 1580, le capitaine Torriglia adresse une supplique aux gouverneurs. Il explique dans sa lettre que la triste destinée de Porto-Vecchio ne dépendait certes pas de lui qui avait toujours œuvré pour le bien de la ville et de sa population «... n'ayant rien négligé pour le bien de celle-ci... ayant gaspillé le peu qu'il me restait pour subvenir aux besoins de ces gens... [104] » alors il demande qu'au moins on ne le laisse pas «... privé de ma solde... » et qu'on le traite avec égard et considération comme on traite celui qui «... sert de bon cœur comme je l'ai fait... et ne pas tolérer que je sois ainsi tout à fait ruiné ». Nous ignorons la réponse du gouvernement mais le capitaine n'a probablement pas perdu le poste auquel il tenait tant.

Au mois de décembre, le nouveau gouverneur de Corse, Pier Battista Cattaneo fait savoir que désormais tout est prêt pour la destruction de Porto-Vecchio qui doit avoir lieu dans les délais les plus brefs [105]. Dans cette même lettre il demande des instructions au sujet de «... quelques munitions et boulets... qu'il est pour l'instant difficile de transporter... ». Pour sa part, il suggère que l'on enterre ces munitions de façon à pouvoir les emporter quand

[103] *Ibid.*, lettre du 30 juillet 1580.

[104] *Ibid.*, lettre du 13 septembre 1580.

[105] *Ibid.*, n.g. 519, lettre du 12 décembre 1580.

il y aura un bateau sur place ou qu'on les cache pour qu'elles puissent servir dans le cas d'une éventuelle installation future.

Au dernier moment le gouvernement, après réflexion, ordonne de suspendre la destruction de Porto-Vecchio, mais à cause du mauvais temps et de l'état de la mer, les lettres parviennent trop tard à destination. Pour se justifier le capitaine Torriglia, comme le gouverneur Pier Battista Cattaneo écrivent à Gênes racontant le déroulement des faits et donnant les raisons qui avaient fait qu'on n'avait pas obéi à l'ordre de suspendre la démolition de Porto-Vecchio. Le capitaine Torriglia fait retomber la responsabilité des faits sur le gouverneur de l'île, c'est en effet suite aux nombreuses lettres que ce dernier lui avait écrites et dans lesquelles il «... l'incitait et le chargeait de ce démantèlement... » qu'il s'était rendu sur place le 27 janvier 1581, et en 2 jours avec 300 hommes, ils avaient complètement rasé la ville. Ensuite, ayant fait enterrer en lieu sûr les 6 pièces d'artillerie et les 200 boulets de canon dont la garnison avait été dotée, il avait envoyé le « plan » au commissaire de Bonifacio. Enfin il s'était retiré à Bastia en attendant que le gouvernement lui fasse connaître sa future destination. De toute façon le capitaine Torriglia se propose pour faire rebâtir la ville comme elle était à peu de frais, si la République voulait la faire reconstruire et une fois encore il affirme qu'il serait opportun d'y laisser installer les Corses «... qui en expriment sincèrement le désir, ce qui outre le fait d'être bénéfique à l'île entière pourra aussi empêcher les corsaires de venir en ce lieu... [106] ».

La teneur de la lettre du gouverneur est à peu près semblable, à la différence que, ne pouvant faire endosser à quelqu'un d'autre la responsabilité de la destruction de Porto-Vecchio qu'il n'avait pas réussi à empêcher, il se justifie en disant qu'il a toujours informé le gouvernement de ce qui se passait et que si ses dépêches n'étaient pas arrivées à destination le mauvais temps en avait probablement été la cause [107].

Pour la même raison, il n'avait reçu que le 2 février l'ordre que le gouvernement lui avait envoyé le 7 janvier et, bien qu'il se soit empressé d'envoyer un cavalier à bride abattue pour informer le capitaine Torriglia des nouvelles instructions de la République, il n'avait pas réussi à empêcher cette destruction car le 27 janvier, comme Torriglia lui-même l'avait déjà dit, le podestat de Sartène s'était rendu à Porto-Vecchio avec 300 hommes et «... en deux jours il détruisit et ouvrit le lieu bien plus qu'il ne l'était, donc il n'y a plus de raison d'en parler... [108] ». Enfin Pier Battista Cattaneo, comme le capitaine Torriglia l'avait déjà fait, suggère aux gouverneurs, «... qui savent pour quelles raisons ils les en ont empêché par le passé... » de permettre aux Corses d'aller s'établir à Porto-Vecchio, afin que le lieu ne demeure inhabité,

[106] *Ibid.*, lettre du 21 février 1581.

[107] «... per molte mie, le quali credo che per il maltempo siano tuttavia in Capraia, ho supplito abastanza... » (A.S.G., *Corsica*, n.g. 519, lettre du 22 février 1581).

[108] A.S.G., *Corsica*, Litterarum, n.g. 519, lettre du 22 février 1581.

mais ce conseil n'est pas suivi et après cette lettre on ne reparlera plus de la ville pendant quelques années.

Ainsi prennent fin les vicissitudes des habitants de Vintimille, partis avec beaucoup d'espoirs mais, évidemment sous une mauvaise étoile et donc destinés à ne pas voir aboutir leurs projets sans doute à cause de l'impénétrable volonté divine comme l'affirme le gouverneur de Corse : «... et il faut croire que la mauvaise fortune des hommes de Vintimille et tant d'autres choses se sont liguées pour la ruine de cet endroit, quelque secret jugement divin en ayant décidé ainsi... [109] ».

En quelques années une nouvelle ville était née et avait disparu sans laisser de traces dans la mémoire des Corses et des Vintimillais qui sans doute avaient voulu oublier cette malheureuse entreprise. On aurait certainement toujours ignoré cet événement si des documents le concernant n'étaient apparus. Grâce à ces documents, conservés aux Archives nationales de Gênes et parvenus jusqu'à nous avec des dizaines de milliers d'autres actes relatifs à l'administration génoise de la Corse, nous avons pu reconstituer 400 ans après, cette aventure douloureuse et embrouillée, la tirant de l'oubli dans lequel elle était tombée.

A notre avis on peut encore retrouver des traces de cette colonisation en Corse. Comme nous l'avons vu les colons s'étaient éparpillés dans l'île après avoir abandonné leur installation et beaucoup d'entre eux y étaient restés. On pourrait alors penser que les habitants actuels de l'île répondant aux noms de : Abbo, Bono, Crespi, Guglielmi, Lamberti, Lorenzi, Orengo, Sasso et Trucco [110], sont les descendants des émigrés partis avec l'expédition de 1578.

Cet épisode ne met pas fin aux vicissitudes de Porto-Vecchio, quelques années après la tentative de Pietro Massa et Giacomo Palmero, d'autres nullement effrayés par les précédentes expériences négatives reprendront l'idée de repeupler la ville. De 1585 à 1588 au moins 8 requêtes sont adressées à l'Office de Corse afin d'obtenir l'inféodation de Porto-Vecchio [111], mais le gouvernement considérant que ces citoyens visaient surtout leurs intérêts plutôt que le bien-être de la République, ne répond pas favorablement. Le territoire de Porto-Vecchio est enfin donné en emphytéose au noble Génois Filippo de Passano au mois d'octobre 1588 [112] et au mois de janvier 1589, celui-ci part de Gênes en direction de la Corse avec 108 familles pour reconstruire Porto-Vecchio et le repeupler [113]. C'est ainsi que pour la troisième fois, dans une courte période de 50 ans, se répète l'histoire de Porto-Vecchio.

[109] *Ibid.*

[110] Nous retrouvons ces patronymes des familles de l'expédition de 1578 encore aujourd'hui (cf. annuaire téléphonique).

[111] Il s'agit des demandes de : Raffaele Giustiniani (s.d.) ; Ambrogio Gentile (9 décembre 1586) ; Carlo Spinola (9 décembre 1586) ; Oberto Castelli (s.d.) ; Desiderio Goano (16 mai 1588) ; Gio. Maria Montaldo (1er juin 1588) ; Domenico d'Ornano (30 août 1588) ; Antonio Belmosto (s.d.) (A.S.G., *Corsica*, Suplica intorno le infeudationi, n.g. 1004).

[112] J. SANTI, *op. cit.*

[113] A. P. FILIPPINI, *op. cit.*, p. 552-553 ; F. BORLANDI, *Per la storia della popolazione della Corsica*, Milano 1942, p. 82 ; J. SANTI, *op. cit.*, p. 37.

Notice bibliographique

BANCHERO G. – *Annales de Banchero...* publié par l'abbé Letteron in B.S.S.H.N.C., a. VII, Bastia 1887.

BELLIN J.N. – *Atlas de l'isle de Corse*, Paris 1769.

BORLANDI F. – *Per la storia della popolazione della Corsica*, Milano 1942.

BOSWELL J. – *Relazione della Corsica...*, Londra 1769.

BRIZZOLARI C. – *Storia di Genova sul mare*, Firenze 1972.

CAMBIAGI G. – *Istoria del Regno di Corsica...*, Livorno 1770.

CASONI F. – *Annali della Repubblica di Genova*, Genova 1799-1800.

CECCALDI M.A. – *Chronique de Marc'Antonio Ceccaldi.* Traduction française de l'abbé Letteron in B.S.S.H.N.C., a IX, Bastia 1889.

COLONNA DE CESARI – ROCCA P.P.R. – VILLAT L. – *Histoire de Corse*, Paris 1927.

DELLA GROSSA G. – *Histoire de la Corse...* in B.S.S.H.N.C., a VIII-X, Bastia 1888-1890.

DONAVER F. – *La storia della Repubblica di Genova*, Genova 1913-1914.

EMMANUELLI R. – *Gênes et l'Espagne dans la guerre de la Corse (1559-1569)*, Paris 1964.

ETTORI F. – *Statuts de Portovecchio 1546* in Etudes Corses, n. 1, 1954.

FILIPPINI A.P. – *La historia di Corsica...*, Tournon 1594.

GIACCHERO G. – *Pirati, barbareschi, schiavi e galeotti...*, Genova 1970.

GIUSTINIANI A. – *Castigatissimi annali...*, Genova 1537.

GIUSTINIANI A. – *Dialogo nominato Corsica...* in B.S.S.H.N.C., Bastia 1882.

INVENTAIRE sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Rédigé par m. DE FREMINVILLE & TOURANJON. Corse, Ajaccio 1906.

MARENGO E. - MANFRONI C. - PESSAGNO G. – *Il Banco di San Giorgio...*, Genova 1911.

MERELLO M. – *Della guerra fatta da Francesi e de' tumulti suscitati poi da Sampiero della Bastelica nella Corsica*, Genova 1607.

MORATI P. – *Prattica manuale* in B.S.S.H.N.C., a V, Bastia 1885.

POMPONI F. – *Gênes et la domestication des classes dominantes en Corse au temps de Sampiero* in Etudes Corses, n. 1, 1973.

POMPONI F. – *La politique agraire de la République de Gênes en Corse (1570-1730)* in Atti del Congresso Internazionale di Studi Storici "Rapporti Genova – Mediterraneo – Atlantico nell'età moderna", Genova 1983.

ROCCATAGLIATA A. – *Bellum Cyrnicum...* in B.S.S.H.N.C., a VII, Bastia 1887.

ROTA M.P. – *Insediamenti genovesi e corsi nella Corsica del Cinqueccento* in Atti del Congresso Internazionale di Studi Storici "Rapporti Genova – Mediterraneo – Atlantico nell'età moderna", Genova 1983.

RUSSO R. – *La politica agraria dell'Officio di San Giorgio in Corsica (1490-1553)* in Rivista Storica Italiana, a LI-LII, Torino-Milano-Firenze 1934-1935.

RUSSO R. – *La ribellione di Sampiero Corso*, Livorno 1932.

SANTI J. – *Description locale et militaire de l'Isle de Corse et mémoires sur les différentes places de l'Isle* in B.S.S.H.N.C., a LXXXVI, fasc. 578.

SIEVEKING H. – *Studi sulle finanze genovesi nel Medioevo e in particolare sulla Casa di San Giorgio* in Atti della Società Ligure di Storia Patria, vol. XXXV, Genova 1906.

STARACE C. – *Bibliografia della Corsica*, Roma 1943.

STATUTI civili e criminali dell'isola di Corsica, Bastia 1694.

STRINGA P. – *Genova e la Liguria nel Mediterraneo insediamenti e culture urbane*, Genova 1982.

ABRÉVIATIONS

A.S.G. — Archivio di Stato di Genova

B.S.S.H.N.C. — Bulletin de la Société des Sciences Historiques & et Naturelles de la Corse

I.E.C. — Institut d'Etudes Corses

Tableaux et documents sont en annexe p. 131 à 188.

Porto-Vecchio à la veille et au temps de la Révolution française Occupation de l'espace et société *

Francis POMPONI

Les différents « présides » de Corse ont tous des points communs et des traits de spécificité qui tiennent à leur situation géographique, au milieu ambiant, au moment et aux conditions de leur fondation et au cours de leur histoire. L'originalité de Porto-Vecchio est profonde et nous pouvons dire d'elle que c'est la plus corse des villes génoises de l'île. Objet de multiples tentatives de peuplement d'origine ligure dont la colonisation de *Vintimiglia la nuova* en 1578, occasion de la présente rencontre, n'est pas celle qui a le plus laissé de traces, il semble que le sort se soit acharné sur elle pour l'empêcher de se hisser au rang de ses homologues. L'Office de Saint-Georges d'abord, puis la Sérénissime République de Gênes, avaient pourtant placé en elle autant d'espoir que lors de la fondation d'Ajaccio avec laquelle la comparaison est la plus justifiée. Comme pour Ajaccio, l'initiative est liée à l'action menée par la métropole à la fin du Moyen Age contre les derniers grands féodaux de l'île. Ce que l'on appelle historiquement « le domaine de Porto-Vecchio » au sens large, c'est-à-dire l'ensemble des « comarques » de la *piaghia* s'étendant vers le nord jusqu'à Solenzara, remontant au sud vers la montagne de Cagna et pénétrant jusqu'au valle di Pruno, aux limites du territoire de Bonifacio, n'est autre que la frange littorale de l'ancienne seigneurie de la Rocca que Rinuccio avait dû en 1503 céder à l'Office. Initialement prévue pour être le siège d'un *giusdicente* ayant rang de commissaire et devant étendre sa juridiction sur l'ensemble de la Rocca, l'échec des installations successives de 1540, 1546, 1564, 1578 et 1588 (la dernière en date sous l'égide de Filippo de Passano) ne permit pas l'individualisation d'une nouvelle province et Porto-Vecchio demeura sous la dépendance du lieutenant de Sartène puis du commissaire de Bonifacio. La malaria et les barbaresques ayant eu raison des successives vagues de colons ligures, là n'ont pas fait souche ces familles étrangères qui comme les Bonaparte, les Ramolino ou les Paravicini prospérèrent à Ajaccio à partir d'un noyau plus heureux de peuplement doté de terres de colonisation

* Texte paru en 1988 dans « Études Corses » n° 30/31.

dans l'arrière-pays immédiat. Reste, comme pour Ajaccio, et à la différence de Bonifacio, Bastia ou Calvi, le caractère agraire de l'opération avec la différence que cette fonction « primaire » est restée là exclusive aux temps modernes et qu'elle fut le fait d'insulaires et non point d'éléments allogènes. Une colonisation manquée donc, y compris lorsqu'elle prit la forme, en dehors même du préside, d'inféodations en faveur de grands patriciens génois comme Mutio Pinelli en 1621 ou Andrea Saoli en 1663. Pour en venir au point qui nous occupera ici... la situation du préside à la veille et pendant la Révolution envisagée du point de vue social, il faut s'attendre à une originalité née des conditions particulières de l'occupation de l'espace dans ce secteur que nous restreindrons à la ville et au strict « comarque » de Porto-Vecchio.

Aux origines du peuplement

Déjà en 1546, tirant la leçon de son échec, l'Office de Saint-Georges avait décidé d'ouvrir le préside à des Corses et avait même procédé, en recourant au Noble 12, à une colonisation forcée que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer et sur laquelle nous ne reviendrons pas ici [1]. Il n'en resta pas grand chose et les reprises de la formule initiale ne furent pas plus heureuses. Lorsqu'en 1601 le Sénat de Gênes évoque la colonie réduite à quelques familles de rescapés, il déclare qu'il convient de *« ridure il luogo ad abitatione e a cultura »*, ce qui est un constat d'échec des expériences antérieures. La population permanente de la ville est faible, la garnison de chevau-légers y est réduite et la *campagna* fait l'objet d'une occupation temporaire qui est le fait de bergers de la montagne, des communautés rurales et des particuliers qui font valoir des droits d'usage ou de propriété à l'intérieur de terres que Gênes considère pour sa part comme domaniales. Le tournant est officiellement pris en 1601 lorsque Gênes semble renoncer à peupler la ville de Figons [2] et semble prendre son parti de voir des familles corses s'y installer ; bien plus, elle décide alors de les encourager et signifie au lieutenant de Sartène que ceux qui contribueront au repeuplement de Porto-Vecchio en y élisant domicile seront exempts de *terratico* et d'*erbatico* pour l'usage des terres publiques. Il semble que ce statut privilégié, fondement d'une sorte de droit de citoyenneté porto-vecchiaise ait eu quelque effet du point de vue de l'occupation humaine de la ville et de la région sans pour autant être à l'origine d'un notable accroissement de population permanente. Le pays demeurera longtemps encore répulsif en raison de l'insalubrité des lieux et des dangers venus de

[1] Cf. F. POMPONI, *Gênes et la domestication des classes dirigeantes en Corse au temps de Sampiero*, « Études Corses », n. 1, 1973.

[2] Terme générique donné à l'époque aux immigrants de Ligurie. Cf. près d'Aix-en-Provence, le lieu-dit « Les Figons ».

la mer. Deux rapports successifs des années 1660, le premier de Spinola et le second de Federico Imperiale, témoignent de l'état dégradé des fortifications de la ville, de l'insuffisance de la garnison et de la présence sur place de *« pochi paesani »* [3]. En 1666, dans une lettre au Sénat, la communauté des *uomini et popoli di Porto-Vecchio* exprime des doléances analogues mais se réclame des privilèges d'exemption que leur contestent les fermiers *(affituarii)* du domaine. Un texte de 1665 confirme le faible peuplement de la ville en signalant de nombreuses maisons détruites et en partie seulement reconstruites par des Corses dont l'origine est difficile à déterminer en un temps où les patronymes n'apparaissent pas encore. On peut y relever la présence d'habitants originaires de Levie, de Zicavo et de Zonza mais déjà l'élément largement prépondérant est sans doute constitué par des familles originaires de Quenza. C'est bien ce qui se confirme en avançant dans le temps et en abordant le XVIII[e] siècle où l'examen des registres paroissiaux vient étayer l'hypothèse avec plus de précisions.

Ici peut être tenté du point de vue méthodologique le test des patronymes à partir de la confrontation des registres paroissiaux de Quenza et des premiers recensements nominatifs (souvent incomplets) que nous pouvons avoir pour Porto-Vecchio en 1729, 1757, 1767, 1787. On peut établir à partir de cette source un tableau synoptique des origines probables de la population en forme de bilan à la veille de la Révolution. Portons-y les patronymes qui ne sont pas originaires de Quenza en mentionnant, bien sûr avec une marge d'incertitude, à quelles autres origines ils appartiennent d'après le même type d'analyse faite à partir des registres ou des recensements des villages de l'intérieur. Reste une dizaine d'indéterminés dont l'identification éventuelle n'est pas propre à modifier l'essentiel du constat : à 90 %, si l'on se réfère à la colonne des fréquences établie pour 1787, la population de Porto-Vecchio (ville et comarque) provient de Quenza et les quelques noms de provenance de Zonza, San Gavino, Lecci, Conca, Sorbollano, Serra, tous les villages environnants, sont plutôt représentatifs d'une population de pastori vivant extra muros [4].

Approche sociale

Si l'on veut voir les choses de plus près, du point de vue de la nature de l'occupation de l'espace, c'est vers un examen sociohistorique qu'il convient de s'orienter en distinguant le cas des « grandes familles », dites couramment *prepotenti,* des familles de *pastori* ou *lavoratori* qui sont à leur service. De fait,

[3] Fonds Corsica de la Bibliothèque Brignole Sale à Gênes, tome 1.

[4] D'après les registres paroissiaux, Archives départementales de Corse-du-Sud (A.D.), série E et les recensements de la série C (Intendance).

nous avons affaire à une société marquée par un profond clivage social et des tensions internes particulièrement intéressantes à saisir à la veille de la Révolution. Partons pour cela du recensement de 1787. Il donne 411 habitants pour la communauté de Porto-Vecchio dont 198 intra-muros, c'est-à-dire possédant une maison ou une partie de maison à l'intérieur des murs. Ils sont répartis en 126 feux, ce qui correspond à la moyenne habituelle de 3 à 4 personnes par famille nucléaire, mais cette distinction n'a pas grande signification car la prégnance du groupe familial élargi est plus forte. On relève 37 propriétaires, tous ayant pignon sur rue à Porto-Vecchio, qui possèdent des terres et du bétail et qui ont en même temps à leur service des bergers et des journaliers ; or, l'ensemble de ces propriétaires sont représentés par 11 patronymes seulement, tous de Quenza et qui désignent les *casate prepotenti* du lieu : parmi elles, les 7 principales, Grimaldi, Balesi, Pietri, Roccaserra, Ettori, Quenza, Cesari Rocca qui sont les plus riches et emploient le plus de gens à leur service. On compte plus de la moitié de la population (213 personnes) en situation de dépendance dont 142 *pastori* et 71 *giornalieri,* pour la plupart habitant hors des murs, mais il convient de remarquer que ne sont recensés ici que les habitants du comarque alors que les *prepotenti* ont à leur service d'autres *pastori* dans les comarques environnants, sur les territoires de Conca, Lecci, Sari, Favone et San Martinu.

Les prepotenti

Pour nous en tenir aux principales de ces familles de Sgio, il est aisé en recourant à des documents annexes de prendre la mesure de leur puissance. Les ROCCASERRA, qui se subdivisent en une quinzaine de feux, ont fait reconnaître leur noblesse par le Conseil supérieur et font remonter leur ascendance jusqu'à Rinuccio della Rocca ; ils sont dits « chefs d'une famille nombreuse ayant acquis autrefois la prépondérance dans le pays » et « posséder des terres au-delà de ce qui correspond à leurs facultés à les faire valoir [5] ». Dans leurs anciens titres figure un Gian Paolo fils de Gian Giacomo au début du XVII[e] siècle qui constitua le patrimoine ecclésiastique de son frère Rossino à la *piaghia.* Les frères Gian Paolo, Giulio et Gian Battista vivant à la fin de l'Ancien Régime se réclament de l'ascendance des frères Rossino et Romagnolo dont l'héritage leur a été transmis par Gasparino et Pier Gioanni. Du temps des « révolutions de Corse », ils font référence au Major Giabicorso qui était en 1753 sous les ordres du commissaire génois Grimaldi qui lui décerna un diplôme de « bons et loyaux services » pour son attachement peu commun à la Sérénissime République. Il a courageusement lutté contre les « rebelles »

[5] A.D. de Corse-du-Sud, série C, Intendance.

(sens génois) et en a éprouvé quelques désagréments : sa maison a été incendiée et ses biens ont été détruits par les « patriotes » (sens corse) de Levie. Ses frères, les capitaines Marco Maria et Pietro Antonio étaient également au service du Prince. Inversement, la famille compte plusieurs membres qui ont été Nobles [6] et qui ont défendu en d'autres temps les intérêts des populations du Delà des Monts auprès de la Sérénissime. Ils disent que la forêt de Radica leur appartient en propre depuis plus de 200 ans et on constate qu'ils détiennent une vaste étendue de terres dans le secteur de Conca et de Sipe, région fréquentée par des habitants de Zonza (eux-mêmes descendants d'habitants du « vieux Conca » repliés à la montagne vers 1550) et par des Zicavais qui sont leurs *« pastori »*... « leurs ancêtres les ont toujours reconnus comme vrais propriétaires » disent d'eux ces derniers. Au-delà, dans la région de Sainte-Lucie et aux environs ils ont encore *« case chiosi et alberghi »*, ainsi à Albaro, Ciavana, Raglio, Novaia, Pietraciatella et Lastrello mais ils possèdent aussi des biens dans le comarque même de Porto-Vecchio.

Les CESARI ROCCA, anciennement dits Quenza, ont également des titres de propriété... et de noblesse locale qui remontent au XVI^e^ siècle. L'acte le plus ancien concernant la famille, signalé en date de 1592, fait état d'un diplôme de type *benemerito* [6] reconnaissant à Gian di Quenza fils de Paolo, l'exemption de la taille et d'*ogni angarie* ainsi que le droit de port d'armes en confirmation d'un privilège concédé à leur ancêtre en 1531. En 1592, c'est Cesari fils de Gian qui en reçoit confirmation des commissaires génois Gio Battista Calvo et Francesco Doria avec mention de l'exemption du paiement de l'*erbatico* et du *terratico* sur les terres domaniales du comarque de Porto-Vecchio. Par filiation de Pietro puis de Paolo on arrive à Ferrando de Quenza bien connu par la tradition orale transmise par G. Faure [7]. C'était un véritable seigneur de Quenza qui eut des démêlés avec la communauté et avec ses voisins et rivaux, les Peretti de Levie. On retrouve ses descendants au XVIII^e^ siècle, eux aussi au service du génois Grimaldi, tels Rocco Francesco fils de Pietro et Rocco qui avait reçu une commission de la Sérénissime pour faire la chasse aux « bandits » et qui en arrêta une quarantaine. Lors des inféodations faites par la Sérénissime en faveur de patriciens génois, ils réussirent à préserver leurs droits de propriété à la Guardiena où ils possédaient à la fin du XVII^e^ siècle *« terre molini, alberi d'olive e peri »*. Dès le temps de Mutio Pinelli, ils sont reconnus comme propriétaires dans le secteur du San Gavinaccio (dépendance de San Gavino) à Stagnolo plus exactement et à Alzo Maggiore. Ils détiennent également des bois à l'Ospedale. A la veille de la Révolution française, les Colonna de Cesari Rocca, reconnus nobles, forment 5 feux et possèdent près de 400 mezzinates de terres. La famille de Fernandino et de son frère César emploie 26 bergers, mais la branche principale est représentée par Rocco et son fils Pietro Paolo, bientôt député du Tiers aux États Généraux et une des

[6] *Ibidem.*

[7] G. FAURE, *Voyage en Corse,* Paris, 1885.

figures les plus en vue de la période révolutionnaire. Au total, on compte au service des Cesari Rocca, 78 bergers dont plus de la moitié ont élu domicile à Muratello. La famille possède *« d'antichissimi pasciale dove hanno albergato anticamente e domesticato le loro bestie. L'hanno goduto da tempo immemorabile tutti li suoi ascendenti e hanno titoli d'antichissime divisione e esenzioni della Republica ».*

Les PIETRI, qui forment 5 feux en 1787 et ont 150 mezzinates en biens propres, sont notamment propriétaires dans le San Gavinaccio, alors que les BALESI sont attestés comme possessionnés à Bala au XVII[e] siècle dans un texte de 1631 où il est fait allusion aux capitaines Don Gioanni et Don Pietro, fils de Francesco Balesi de Quenza et de leurs cousins Horatio et Carlo. A cette date, le lieutenant de Sartène reconnaît leurs titres de propriété et il est fait mention de prete Vincente Balesi qui a fait construire à Bala un moulin et planté des oliviers. En 1787, les Balesi forment 13 feux. Les QUENZA étendent leurs biens jusque dans le comarque de Sari et de Favone ; ils forment alors 8 feux et possèdent 230 mezzinates de terres.

Quant aux ETTORI ils se réclament volontiers du capitano Gian Giacomo de Quenza qui d'après un texte de 1588 a reçu une concession (ou une reconnaissance de propriété ?) de terres de la Sérénissime République également dans le San Gavinaccio à proximité d'Ogliastro, Muchielle et Rezzale, aux lieux dits Palavese, Orgiavone, Panicale, Scacatra, et Colla Manganese. Il semble que ledit Gian Giacomo ait été orateur du Delà des Monts à Gênes en 1603 durant 18 mois et, à la suite de cette mission bien remplie, il aurait été *« esentato, franchito e cosi tutti i suoi figli eredi e successori d'erbatico e terratico e altre angerie rispetto a bestiami proprii nel luogo di Porto-Vecchio anche per mezzo di pastori e lavoratori e uomini che le tengono a soccida ».* Ajoutons-y le droit de port d'armes et on voit ainsi se détacher du commun cette autre famille de privilégiés, façon génoise. En 1789 les Ettori forment 9 chefs de famille, comptent plus de mille têtes de bétail et emploient 34 bergers et 22 journaliers dont quelques-uns portent leur patronyme, ce qui ne se retrouve pas pour les autres *prepotenti.* Rappelons, pour réinsérer dans un ensemble régional cette émergence d'une minorité de notables *prepotenti* ayant profité des faveurs de la Sérénissime République, les cas voisins de Gian Paolo u Maiore de Serra di Scopamene dans le secteur de San Martino, ancêtre des grandes familles de cette communauté (dont les Pandolfi), les Giudicelli de Zonza à Lecci ou encore les Lanfranchi et les Peretti de Levie à Valle di Pruno (future communauté de Figari), mais celles-ci ne s'installèrent pas à Porto-Vecchio.

Un groupe social puissant

Ces grands notables, gros propriétaires, sont essentiellement des éleveurs de bétail, mais ils ne négligent pas les cultures céréalières et exploitent volontiers des bois qu'ils vendent à l'extérieur. Ils ont pu faire reconnaître

leurs anciens titres de propriété mais ont également avec le temps arrondi leur patrimoine à la faveur des circonstances, aidés par le flou du statut de terres domaniales dans le comarque de Porto-Vecchio où les textes de 1546 prévoyaient que le défrichement et l'enclosure de terres pouvait donner accès à la propriété. Historiquement, et ce dès l'époque génoise, c'est en termes d'usurpations que les textes parlent de cette extension de leurs propriétés. Dès les dernières décennies du XVII^e siècle la Sérénissime République s'en inquiétait et envoyait sur place le commissaire Gio Geronimo Fenocchio pour leur faire rendre gorge : « en raison de l'importance des usurpations » est-il dit en date de 1694, « le domaine ne rapporte presque plus rien ».

La conjoncture trouble du XVIII^e siècle avec l'état endémique de révoltes qui la caractérise favorisa le mécanisme comme l'observent un peu plus tard Ambroggio Rossi et d'autres témoins sous l'Ancien Régime français : « Les susdites familles se mirent en possession de terres appartenant toutes au domaine royal qui en usant de la force de sa clientèle et de sa parentèle, qui en pratiquant des enclos à bestiaux, qui en ayant recours à de fausses écritures, fermant ainsi des espaces à l'aide de fossés ou de haies ou en ayant simplement recours à des marques... chacune de ces familles jouit de 200 mines de terres pour la plupart incultes en raison même de leur étendue [8]. » Aussi ces *prepotenti* se montrèrent-ils inquiets lorsque arpenteurs et régisseurs du domaine vinrent sur place pour procéder à l'inventaire des terres publiques ; ils craignirent alors d'avoir à restituer ce qu'ils avaient usurpé et se mirent à enclore à la va-vite les propriétés contestables afin de les sauvegarder : « Ces 5 ou 6 familles se réclament de pouvoir s'approprier les terrains de ces territoires pourvu qu'on les ait défrichés, cultivés et enclos », écrit le régisseur du domaine Coster. Une précipitation qui porte la marque des circonstances car, continue notre observateur, « les habitants de Porto-Vecchio s'imaginent que dans la distribution qu'on fera de ce domaine on ne manquera pas de laisser aux particuliers les terres qu'ils auront encloses et ils se sont efforcés depuis quelques années de clore beaucoup de terrains ». Le calcul était bon apparemment puisque Coster lui-même opine : « ce n'est pas un mal parce qu'ils s'attacheront mieux à les cultiver et il vaudrait mieux leur laisser tout ou partie de ce qu'ils auront enclos » [9].

Rien d'étonnant dès lors de les voir parmi les demandeurs de concessions emphytéotiques ou féodales lorsque le gouvernement de Louis XV renoue avec cette pratique de la Sérénissime pour faire fructifier le domaine [10]... Horatio Quenza ex-major au service de la République de Gênes devenu pro-français est sur les rangs ainsi que Gian Battista Quenza. Gian Paolo Roccaserra tente

[8] F. POMPONI, *La politique domaniale de la Sérénissime République de Gênes en Corse*, in « Actes du Colloque *Genova e l'Oltremare* », Gênes, 1981.

[9] A.D., série C, Intendance, Porto-Vecchio.

[10] F. POMPONI, *Aspects économiques et sociaux de la politique domaniale de l'Ancien Régime en Corse*, in « Études Corses » n° 5, 1975.

sa chance pour 500 arpents de terres dans le comarque de San Martino en se réclamant des services rendus par des membres de sa famille qui ont combattu aux côtés des français... il se propose de planter des mûriers et de greffer des oliviers, mais sa demande est rejetée. Plus heureux sont les Colonna Cesari de Rocca de la branche de Rocco avec Sebastiano qui brigue dès 1777 un bail renouvelable pour des terres comprises entre Conca et la Solenzara à raison d'un cens de 885 lires par an et bientôt Pietro Paolo son frère qui « décroche » le contrat en 1785. On remarquera à propos de ces notables la place qu'ils occupent dans l'appareil d'État... insuffisante à leur gré car on ne comprendrait pas autrement qu'ils aient été « révolutionnaires » en 1789, mais pourtant non négligeable puisqu'on les retrouve régulièrement comme fermiers ou adjudicataires des revenus du domaine royal, ou mieux encore, de la subvention territoriale. Nous retrouvons ici avec d'autres les noms de Giacomo et Giulio Roccaserra, Gian Battista et Horatio Quenza, Pietro Paolo Colonna de Cesari Rocca et ces patronymes porto-vecchiais figurent également dans l'*elenco* du corps des officiers du Régiment provincial. Cela ne contribua pas peu à tendre les rapports qu'ils entretenaient avec les familles pauvres qui dès cette époque reçoivent génériquement l'appellation de *pastori* même lorsqu'elles possèdent quelques biens ou que leurs membres font plutôt fonction de *giornalieri.*

Les pastori

Eux aussi sont pour la plupart – entendons ceux qui sont installés dans le comarque de Porto-Vecchio – originaires de Quenza et il y a tout lieu de penser que c'est déjà en tant que bergers au service des propriétaires de bétail qu'ils sont « descendus » s'installer à la *piaghia.* La consultation des registres notariés des communautés montagnardes dont ceux de Quenza fait apparaître dès le XVII^e^ siècle le clivage social entre les bailleurs de bétail *a soccida* (de plus en plus « les grandes familles ») et les preneurs qui apparaissent comme des gens modestes dépourvus de propriétés suffisantes. D'une manière plus générale d'ailleurs, la projection sociale à la plaine des familles des communautés de montagne exprime historiquement à l'échelle de la Corse le rejet des plus déshérités mus par la contrainte de la misère et par les poussées de croissance démographiques... le cas des *pastori* de Porto-Vecchio en bravant l'insalubrité de l'air. Comme l'explique Francesco Maria Milanini qui comme *vice paroco* de Porto-Vecchio doué d'une certaine instruction se fait le porte-parole des siens auprès des autorités *« da sette generazione, la sua famiglia e stata calata dalla villa di Quenza ad abitare nel luogo detto volgarmente Arca. »* Ils sont, dit-il, avec les Ferraci établis *« da tempo immemorabile in quel luogo detto*

Arca et Pianello lasciatoli dalli loro antichi » [11]. Là ils ont édifié 8 maisons et effectué *« vigne, chiosi olive campi e diceppi »,* la mise en valeur agricole du lieu marquant pour ces populations d'origine pastorale la phase initiale d'un lent processus de sédentarisation. Les seuls Milanini d'Arca comptent une dizaine de chefs de famille pour 45 habitants *« pastori o lavoratori ».* Le texte le plus ancien attestant leur présence dans le secteur date de 1588. De leur côté les Biancarelli et les Terrazzoni dont l'origine est plus incertaine déclarent pour leur part être établis là depuis 80 ans et avoir acquis propriété immobilière à Porto-Vecchio même *« sono stati,* disent-ils *delle prime famiglie che hanno formato questa parochia di Porto-Vecchio »* [12]. Quant aux Branchi, plus sûrement originaires de Quenza, ils disent être une cinquantaine de membres pour 9 chefs de famille *« tutti miserabili poveri pastori »* installés à Muratello principalement au service des Colonna Cesari. Avec eux, des Cirindini également de Quenza et, toujours dans le comarque de Porto-Vecchio, moins nombreux et originaires d'autres communautés des Quilici, Cavalloni, Fagiani...

Pour la plupart, ces familles de *pastori* vivent dans des *pasciali* qu'une commission d'enquête du début du XIX[e] siècle définit comme « un lieu plus ou moins étendu exposé à l'est ou au midi abrité des vents froids par des rochers ou par des crêtes de collines... » « On y a planté, lit-on encore, des vignes et des arbres, fait des fossés et les cabanes se changent d'un lieu à l'autre » [13]. On peut se faire une idée plus précise de cet habitat temporaire en se référant à la description qu'en donne encore Robiquet quelques années plus tard [14]. Dès le temps de Paoli semble-t-il, ces *pastori* ont quelque peu profité – moins que les *prepotenti* – de l'incertitude qui régnait en matière de propriété du sol *« coll'ultima guerra di Corsica contro la Republica ognuno profito... li pastori tentarono di rendersi padroni del luogo ch'elli abitavano »* et le gouvernement de l'époque leur aurait reconnu alors en pleine propriété une dizaine de *baccinate* de terres connues dès lors sous le nom du droit de *« torno di capanna »* dont elles se réclameront par la suite. Avant même la Révolution pourtant, il est question de constructions en dur, de maisons qui ne deviendront nombreuses qu'au siècle suivant. Reste que nous avons affaire, comme le disent les intéressés eux-mêmes, à *« un popolo di campagna »* distinct des habitants ayant pignon sur rue à Porto-Vecchio qui, eux, tiennent à marquer la différence. Comme dit l'un de ces derniers à propos des familles Biancarelli, Milanini et Terrazzoni, *« sono stati in ogni tempo pastori abitanti la campagna. Egli hanno le loro capanne d'abitazione sopra delle terre del domanio... un sito che sta sul limite del comarca di San Martino... egli hanno mai habitato nel luogo e sempre furono soggetti a pagare i diritti ».*

[11] A.D. de Corse-du-Sud, série Q, Domaine et série C, Intendance.

[12] *Ibidem.*

[13] A.D. d'Ajaccio, 2Q, Domaine.

[14] ROBIQUET, *Recherches historiques et statistiques sur la Corse.*

Des citoyens de « seconde classe »

Les services du domaine royal sous l'Ancien Régime tendent, en effet, à donner une interprétation étroite du privilège d'exemption de paiement de l'*erbatico* et du *terratico* sur les terres publiques, et ce point de vue reflète l'opinion des *prepotenti* qui n'entendent pas être confondus avec la classe des *pastori* : seuls, ceux qui habitent à l'intérieur des murs peuvent se prévaloir de cette faveur. Les familles qui composent le *« popolo di campagna »* ne l'entendent pas ainsi ; certes, elles reconnaissent qu'« elles doivent sortir de la ville les jours de travail pour se rendre à la campagne où elles restent toute la semaine pour la garde des bestiaux » mais, plaident-elles : « si ces familles habitent la campagne, à peu de distance de Porto-Vecchio, ce n'est que pour mieux s'adonner à la culture des terres car, si elles devaient effectuer chaque jour des déplacements de la ville aux champs, elles ne pourraient guère accomplir que 4 heures de travail journalier au lieu de 8 ou 10 suivant la saison, ce qui est profitable non seulement pour elles mais pour l'intérêt public et pour le roi » [15]. Le point fort de leur argumentation est que « les concessions faites par la Sérénissime République en faveur des habitants de Porto-Vecchio n'avaient pas pour objet d'entretenir dans l'oisiveté un certain nombre de familles à l'intérieur du préside mais bien de mettre en valeur des terres abandonnées, désertes et incultes en raison de l'insalubrité de l'air... Aussi sont-ils en droit de jouir de l'immunité accordée alors à tous les habitants qui ont sacrifié leur santé pour s'établir dans le lieu le plus malsain de Corse où ils ont fait des frais en construisant des maisons et en mettant en culture la campagne. » Les *pastori,* textes à l'appui, n'entendent pas être exclus de la jouissance des statuts promulgués au moment de la colonisation de 1546 et ils se prévalent aussi bien des faveurs concédées par la Sérénissime en 1601. Il n'y a aucune raison, précisent-ils, qu'ils soient considérés « comme des citoyens de seconde classe » et ils s'appliquent à donner les preuves de leur « appartenance » à la communauté. Le fait qu'ils payent encore l'*erbatico* et le *terratico* n'est dû qu'à l'abus des *affituarii* peu respectueux de leurs droits. Ils font remarquer que le dimanche et les jours de fête, ils assistent aux offices religieux à la ville et qu'ils participent à l'entretien de l'église où ils vont à la messe, font leurs Pâques, payent la dîme et se font enterrer. Ils participent également aux assemblées de la communauté et prennent leur part de charges en effectuant les tours de guet et les corvées pour l'entretien des chemins ou des fontaines *(« sono sottomesi a tutti li pesi e onori e gravami di quella communita »).*

Autant d'arguments qui sont réfutés par les *prepotenti* en des termes qui permettent de mesurer le fossé de la ségrégation sociale. Lorsque Cesari Rocca veut rejeter les prétentions des Milanini, il dit qu'ils ne sont propriétaires à

[15] A.D. de Corse-du-Sud, série C, Intendance, Porto-Vecchio.

Porto-Vecchio même que depuis peu de temps et qu'ils se sont groupés à plusieurs pour se rendre acquéreurs d'un 1/4 ou d'un 1/6 de pièce de maison, à seule fin de jouir de l'exemption des droits de jouissance du domaine.

Dans les comarques voisins

Ce problème ne se pose pas pour les autres *pastori* au service des grandes familles de Porto-Vecchio car, tout en étant aussi *popolo di campagna,* ils sont installés dans les comarques voisins et sont de ce fait exclus du « droit de citoyenneté »... Tout au plus en est-il question pour ceux de la région de Piccoaglia et de Colombara au sud de la ville, zone disputée aux Bonifaciens et que les Porto-Vecchiais réclament en propre. Rien de tel dans les comarques de Lecci, Conca, Sari et Favone où on a affaire à des bergers qui ne sont pas originaires de Quenza et qui sont passés sous la coupe des *prepotenti* d'autres communautés de montagne, mais aussi de Porto-Vecchio. Le fait est bien attesté pour les *Zicavesi levantini,* originaires du haut Tavaro et devenus bergers ou journaliers des notables de la ville, parfois dans des conditions féodales qui ont laissé des traces. N'est-il pas fait allusion à une vente de 18 *vassali zicavesi* consentie pour 2 000 lires en 1710 par la Magnifica Madalena veuve du Magnifico Guglielmo de Bozzi au capitaine Matteo quondam Anton Maria de Quenza ! La vente était faite *« con jus raggione attione taglie e ghiandatici »* c'est-à-dire qu'il y avait transmission des droits féodaux dont étaient grevés les intéressés, et on apprend même qu'au temps de Paoli, les Magnifiques Francesco et Giacomo de Quenza possédaient à la *piaghia* de Solenzara et de Porto-Vecchio des vassaux zicavais que leur père avait achetés aux Magnifiques seigneurs d'Ornano en 1712. Un autre témoignage est donné par le Major Horace Quenza et son frère Giacomo qui, en 1769, rappellent l'acte de vente de vassaux passé le 4 janvier 1712, par-devant maître Carlo-Giovanni Carpineto, notaire à Cognocoli [16]. C'étaient d'ailleurs ces Zicavais qui avaient redonné vie au village abandonné de Sari de Porto-Vecchio, l'un d'entre eux y relevant la première maison en 1717 [17]. Ils continuaient à payer la taille à leurs nouveaux maîtres ou, faute d'argent, ils effectuaient à la place des corvées. Certains d'entre eux, comme les Cianfarani, étaient venus s'établir dans le comarque même de Porto-Vecchio suivant l'exigence de leurs « seigneurs ». Dans le proche comarque de San Gavino, nombre de Nicoli et de Giorgi sont aussi au service des Pietri de Porto-Vecchio et lorsqu'ils élèvent des prétentions sur les terres de Gialla, leur « patron » déclare : « ces bergers

[16] A.D. de Corse-du-Sud, série 3 E, Notaires.

[17] Mention incidente dans le fonds du Civile Governatore (A.D. de Corse-du-Sud).

disent avoir des droits sur Gialla parce qu'ils y habitent, mais ils ne disent pas qu'ils ne sont là que pour avoir été les bergers de nos ancêtres » et de rappeler, à cette occasion, que « le droit coutumier de la province de la Rocca et en particulier du comarque de Porto-Vecchio veut que le patron fournisse au berger la terre et l'abri pour le pacage et la garde du bétail ».

Les rapports sociaux entre pastori *et* prepotenti

L'évocation de la situation statutaire et matérielle des pastori est déjà en elle-même une introduction au problème des rapports qu'ils entretenaient avec leurs patrons... des rapports tendus comme l'attestent de nombreux témoignages à la veille de la Révolution. Le régisseur du domaine royal Coster rend compte de ce clivage de classes en ces termes : « *(les prepotenti)* se sont répandus dans tout le domaine et vont jusqu'à appeler leurs vassaux les habitants des hameaux qui y sont bâtis. Ils les tiennent dans une sorte d'esclavage qui les ferait déserter si la misère ne les emprisonnait pas sur le domaine. Des puissants de Porto-Vecchio ont entendu communiquer leurs privilèges à ceux qu'ils appellent leurs bergers. Le sieur Rocco Cesari Rocca en fait jouir 78 familles. » Témoignage ambigu en vérité où d'un côté les rapports sont évoqués en termes de rapports de maître à esclave et où de l'autre, il est dit que le patron fait partager ses privilèges à sa *familia* servile... nous l'avons déjà vu avec les Ettori. Les deux aspects ne sont pas contradictoires... N'illustrent-ils pas simplement l'ambivalence entre structure de classe et structure de parti et le distinguo subtil qui pouvait s'établir entre *pastori* « extérieurs » soumis à une exploitation sans scrupules et *pastori clienti* ou *seguaci* qui faisaient partie de la maisonnée ?

Toujours est-il que la région de Porto-Vecchio est une des rares en Corse où l'on puisse saisir avant la Révolution une conscience de classe chez les pauvres, les faibles et les gens du peuple par rapport aux riches, aux puissants et aux notables.

En toile de fond du conflit, et au-delà du problème de la citoyenneté sur laquelle nous avons vu se cristalliser les oppositions, on trouve la question agraire avec sa connotation particulière due au caractère domanial de la propriété éminente. Dans certains cas, ce sont les usurpations de terres par les *prepotenti* et l'exclusion des usagers qui sont en cause ; dans d'autres, ce sont les abus que commettent les grands en tant qu'*affituarii* du domaine mais les deux formes d'oppression peuvent très bien être conjuguées.

Dans le comarque de Porto-Vecchio, les Filippi, Marcelli, Branchi et Terrazzoni expriment leurs doléances en ces termes en 1787 : « six familles de *prepotenti* se sont emparées du territoire lorsque les Corses se rebellèrent contre la Sérénissime République et ils ne laissent effectuer aux habitants ni défrichements, ni écobuages, ni labours sur des terres qui au temps de Gênes

étaient publiques... Chacun pouvait alors librement les défricher et les ensemencer et avait le droit d'y greffer des arbres et d'y faire des plantations sans être inquiété... Aujourd'hui si quelqu'un s'avisait de pénétrer dans ces propriétés il en serait chassé par la force et serait maltraité par les membres de ces familles. » On voit même poindre – ce qui est moins courant qu'on pourrait le penser – une aspiration à un partage agraire lorsque ces mêmes bergers ajoutent : « si l'on partageait entre tous les habitants les terres incultes de Porto-Vecchio, chacun pourrait les rendre parfaitement cultivables pour le meilleur profit des membres de la communauté et du roi, alors que le peuple meurt de faim et se trouve contraint à l'exil ».

Les rapports sociaux sont du même type dans le comarque de San Gavino. Là, les humbles populations originaires de la montagne sont en conflit ouvert en 1786 à propos de Stagnolo avec Ferdinando Cesari Rocca qui a fait pression sur le fermier local du domaine royal Felice Sanguinetti pour qu'il refuse de leur délivrer les *biglietti* d'autorisation d'y ensemencer. Cesari Rocca n'hésite pas à faire appel à un détachement du régime provincial pour les chasser de ce lieu où ils sont établis « de temps immémorial ». De leur côté, les *pastori* dénoncent à cette occasion, les abus auxquels donnent lieu la pratique de l'adjudication des droits du domaine : « il suffit que le fermier ait quelque intérêt pour qu'il se permette tout ; il n'a qu'à demander pour obtenir l'aide du bras de justice qui porte la désolation dans les familles ; c'est ainsi qu'il dépouille les pauvres, les oblige à des dépenses s'ils veulent se défendre et il leur arrache le fruit de leur fatigue sous prétexte de droits dus au domaine. Ces actes de fureur et de violence ne se commettent que contre les plus faibles et on voit les pauvres familles recourir à la justice pour se faire rendre les ustensiles qui leur ont été pris de force ». Voilà pour les *vittime sfortunate di tante ingiustizie* et la plainte est d'autant plus intéressante qu'elle date du 29 avril 1789 et qu'on ne la trouve pas dans les fameux cahiers de doléances.

Signalons également en 1777, à propos des terres sises à Ogliastro, Asinara, Muchielle, et Gialla des incidents survenus entre les habitants de San Gavino et les *prepotenti* Ettori et Pietri qui les leur disputent : « le capitaine et les frères Ettori *con forza et prepotenza* se sont installés sur leur territoire ainsi que Don Grazio Pietri (et d'autres Pietri)... ce qui cause du tort au domaine royal et un grand préjudice aux habitants de la pauvre communauté de San Gavino menacée de mourir de faim... » La tension monte en 1787 lorsque les Pietri font procéder à l'expulsion des bergeries de Gialla des membres de la famille Nicoli de San Gavino qui, à leurs yeux, ne peuvent avoir d'autres droits que celui d'être leurs bergers. Ailleurs il est aussi question des Giudicelli de Zonza « qui veulent tout envahir par la force » dans la vallée de l'Oso où ils ont fait aménager des moulins à eau. Dans le comarque de Conca, le conflit est ouvert entre Concais, venus de Zonza ou de Zicavo, et les Roccaserra, pour l'occupation de l'espace dans les secteurs de Sipe et de Capello et la Révolution n'y mettra pas un terme.

Tel est le climat de tension qui marque la situation sociale de Porto-Vecchio et de sa région en 1789. La question que l'on peut se poser est de savoir si la période de la Révolution française, le temps des cocardes tricolores et des espérances d'émancipation politique et sociale va modifier les données du problème, contribuer à traduire en actes cette incontestable maturation d'une conscience de classe et faire éclater le conflit entre *pastori* et *prepotenti*.

Porto-Vecchio sous la Révolution

Faute de sources locales suffisantes, il est difficile de suivre au niveau microrégional les événements et les comportements au cours de la période à Porto-Vecchio qui entre en révolution en mars 1790 lorsque la garnison du régiment limousin est désarmée par la population. Beaucoup de temps morts, des silences dans les archives... mais aussi quelques lumières à la faveur des événements ou de l'apparition sur la scène de quelque personnalité marquante.

Un des deux représentants de la Corse à Versailles en 1789 n'est-il pas Pietro Paolo Colonna de Cesari Rocca qui, tout en appartenant à l'ordre de la noblesse, représente le Tiers état de l'île ! Personnalité connue, il siège avec Saliceti et se révèle partisan du « mouvement », prenant part à la campagne de dénigrement comme Buttafoco et l'abbé Peretti défenseurs de l'Ancien Régime. Capitaine au régiment provincial, il appartient à cette élite qui, tout en ayant composé avec le pouvoir royal, a insuffisamment trouvé satisfaction dans ses aspirations et participe activement à cette expérience émancipatrice. Très lié à Paoli qui a bien connu son père, il fait partie de la nouvelle équipe dirigeante faite de notables qui récupèrent le pouvoir local. Une fois son mandat national expiré, on le retrouve comme colonel de gendarmerie et la faveur du « Père de la Patrie » lui permet de prétendre au grade de maréchal de camp en 1792 à la veille de l'expédition de Sardaigne. De fait, c'est lui qui assure le commandement de l'expédition de diversion menée à partir de Bonifacio contre l'île de la Madalena, et il a sous ses ordres le jeune Napoléon Bonaparte comme colonel en second et Gian Battista Quenza de Porto-Vecchio comme colonel d'un bataillon de volontaires nationaux. L'échec de l'opération lui sera imputée autant qu'à Pascal Paoli ; traité par Bonaparte de « cheval de parade » il devient suspect aux « Jacobins » et demeurera fidèle au général puis, plus proche que celui-ci du gouvernement anglo-russe d'Elliot et de Pozzo di Borgo. En 1794, il est membre de la délégation des cinq qui porte la couronne au roi d'Angleterre.

A la tête du district de Tallano en 1790, à la suite de l'assemblée d'Orezza, siègent d'autres membres des « grandes familles » de Porto-Vecchio, dont Rocco Francesco Cesari et Gian Battiste Quenza, qui toutes semblent tourner le dos à l'Ancien Régime.

On s'attendrait à ce que les *pastori* de Porto-Vecchio se manifestent plus sur le terrain révolutionnaire et profitent des circonstances pour vider leur querelle avec leurs « exploiteurs ». En fait on les voit peu intervenir sur le terrain et, en matière de revendication agraire, l'opposition se concentre sur la concession dont le commandant de la place de Bonifacio, Maimbourg, jouit à Santa Giulia, une partie du comarque revendiquée globalement par Porto-Vecchio... comme si les notables avaient su canaliser le mécontentement contre cet officier continental, représentant notoire du « despotisme », afin de mieux faire oublier leurs propres exactions. Encore convient-il de remarquer que les nouvelles autorités en place, qu'il s'agisse du Comité supérieur, du Conseil Général du département ou du Conseil de district, ont plutôt freiné la tendance qui devait aboutir à la révocation de la concession. En témoigne cette lettre des membres du conseil de district du 20 avril 1791 où on peut lire que *« tutti gli attentati che si fanno sul procoio di Santa Giulia e sopra beni appartenenti alla nazione non danno un dritto ne alle communita ne alli particolari »*, prise de position justifié par le fait que *« la concessione accordata al signor Maimbourg e sempre nel suo vigore e per consequenza egli e solo proprietario »*. L'affaire est portée devant le tribunal où la mauvaise volonté des administrateurs locaux est dénoncée en ces termes par l'avocat de la communauté : *« sono zelattori per li dritto del signore Maimbourg e vorebbero impedire la coltura che la tirannia dei Genovesi ed il dispotismo della passata amministrazione non ha potuto togliere alla communita di Porto-Vecchio »*. Voilà bien un langage révolutionnaire mais ce n'est point celui des notables. Remarquons enfin, que lorsque Santa Giulia devient terre domaniale, la concession entre dans cette catégorie des biens nationaux qui sont appelés à être vendus aux enchères et non point partagés entre « les ayants droit ». La seule conquête agraire que l'on enregistre dans la région au profit de familles de *pastori* concerne la *piaghia* de San Gavino qui fait l'objet d'un partage égalitaire par feux à l'initiative de la municipalité. Là, on a affaire à une conquête « démocratique » de la Révolution qui confère un droit de propriété aux pauvres en les mettant, provisoirement au moins, à l'abri des prétentions des *prepotenti* porto-vecchiais.

Passons sur la période du royaume anglo-corse qui n'est pas riche en événements et où il semble que les familles Quenza et Cesari Rocca exercent leur hégémonie dans le préside alors que les Roccaserra, avec Giulio déjà fait commandant d'un bataillon de gardes nationaux au printemps 1793 et ses frères qui feront carrière dans l'armée de la Révolution sur le continent sont dans le camp des Républicains. Clivage idéologique ou simple rivalité de parti au sens corse du terme, les deux ne sont pas incompatibles. Au moment de la reconquête de 1796 le mouvement de bascule joue là comme ailleurs et c'est Gian Battista Roccaserra qui devient l'homme fort comme commissaire de canton alors que Colonna de Cesari Rocca est inscrit sur la liste des émigrés et doit quitter la ville. Durant cette période directoriale puis consulaire, Porto-Vecchio se signale comme un point fort de la contre-révolution si l'on entend par là non pas une région où s'expriment des velléités de retour à

l'Ancien Régime mais une ville où paolistes et pro-anglais comprenant aussi bien des notables que des pastori s'opposent au nouvel ordre républicain [18]. On le voit bien dès le 28 ventôse an V où « une partie du peuple » a sonné le tocsin, coupé l'arbre de la liberté et s'est emparé des bastions aux cris répétés de vive Paoli et vive les Anglais ! comme on peut le lire dans le rapport de Raffaelle Casabianca envoyé sur les lieux pour rétablir l'ordre. Le commissaire Roccaserra s'émeut et intervient, dit-il *« con li miei parenti a aderenti popolo di genio e di cuore republicani buoni cittadini che sono venuti s'offerrirsi con l'arme alla mano »*. En clair c'est son « parti » familial avec sa cohorte de *pastori* (pourquoi pas « au cœur républicain » ?) qui, suivant une structure pyramidale des relations sociales défend localement les couleurs de la République. Le langage de classe, nous le trouvons sous la plume de Casabianca appliqué sans nuances aux familles qui se révèlent hostiles au nouveau régime : « vous savez, dit-il, qu'à Porto-Vecchio et dans tout le reste du ci-devant département est rassemblée une grande partie de tous ceux qui se sont montrés contre la Révolution, soit par leurs anciens privilèges, soit par haine du gouvernement républicain, les Colonna Cesari, les Quenza, l'ex-constituant Peretti et d'autres vendus au système de Paoli » [19]. Voilà bien l'amalgame réalisé et l'ancien représentant du tiers aux États Généraux, paoliste et donc partisan d'une Révolution modèle 1789, classé, pour les besoins du moment, au même rang que le contre-révolutionnaire abbé Peretti. Casabianca en dit un peu plus sur l'origine de la « sédition » dont il attribue l'initiative à Colonna de Cesari Rocca mécontent d'avoir reçu du général Gentili l'ordre de se retirer sur le continent : « l'audace des satellites de Paoli, conclut-il, et des hommes vendus à l'or des Anglais est porté au comble. Il n'y a pas de temps à perdre, il ne faut plus les ménager et le gouvernement doit prendre des mesures fermes et vigoureuses contre ses ennemis ». Le ton est donné et tout ce qui suit n'est que péripéties découlant de cette situation. Les Roccaserra président à cette restauration républicaine en se dédouanant de leur appartenance à la noblesse d'Ancien Régime lorsque la loi de frimaire an VII les menace de perdre leurs fonctions... comme le déclare Gio Battista, ses parents ont bien rempli le dossier d'anoblissement auprès de l'ancien Conseil supérieur pour être reconnus nobles mais lui n'y fut pour rien... il était alors religieux observant et absent de Corse ; par ailleurs il donne des preuves de républicanisme en évoquant le passage de son frère Vincent et de son cousin Giulio à l'armée d'Italie. Il fait du zèle en dénonçant les menées de ce qu'il appelle le « parti aristocratique » et met directement en cause Rocco Colonna Cesari fils de Pietro Paolo et Rocco Quenza qu'il accuse d'entretenir des rumeurs alarmantes venues du continent : *« da variicittadini,* écrit-il en messidor an VI dans une lettre au commissaire Costa, *mi e stato riferito che hanno inteso dire dal cittadino Rocco Quenza e suo padre che sia morto il nostro eroe Bonaparte ; questo sarebbe la gran disgrazia della nostra Corsica*

[18] A.D. de Corse-du-Sud, série L (reclassée depuis).

[19] *Ibidem,* Rapport Roccaserra.

la qual cosa mi rende difficile a credere essendo portata da soggetti che forze la desiderebbero » [20]. En 1799, alors qu'en de nombreuses municipalités du Liamone, Porto-Vecchio compris, les élections sont défavorables aux républicains et qu'un vent de contre-révolution souffle dans l'administration régionale et centrale, Gio Battista Roccaserra, toujours commissaire, voit son pouvoir chanceler et s'indigne de la désignation comme président de l'administration municipale de Pippino Ettori, oncle germain d'Ettore Ettori qui se trouve au service de la Russie après avoir exercé des fonctions de responsabilité dans la commune au temps de la sécession puis du royaume anglo-corse. Il en va de même pour Gio Battista Pietri qui, ancien podestat sous le royaume anglo-corse, devient en 1799 adjoint de la municipalité : « il n'a jamais été bon républicain, accuse Roccaserra, il a même donné le gîte à un moine au moment de la révolte du Golo (entendons la *Crocetta*) qui prêchait contre le système républicain et il n'est autre que le neveu germain de cet Ettori sus-cité qui est au service des Russes et il est parent de l'émigré Cesari ». Avec eux, Giuseppe Orlandi, agent de la municipalité de Porto-Vecchio, qui lui aussi a été officier des milices anglaises. Les précisions que donne Gio Battista Roccaserra sur le réseau familial du parti adverse sont significatives de la nature clanique des oppositions locales entre prepotenti. Mais cela s'intègre aussi dans un clivage politique à plus large échelle accentué par les élections de germinal qui ont été favorables aux ennemis de la République... A Porto-Vecchio, comme cela s'est produit en d'autres municipalités du Liamone, accuse Roccaserra, les élections se sont faites dans le tumulte et dans la fraude, sans appel nominal et avec de faux procès-verbaux, grâce à la complicité d'une administration provisoire où siègent Giuseppe Orlandi et Gio Battista Pietri qui multiplient les vexations à l'encontre des républicains. C'est à contre-cœur que Roccaserra doit, en mai 1799, installer la nouvelle municipalité dirigée par Pippino Ettori et avec inquiétude qu'il voit rentrer à Porto-Vecchio l'ex-prêtre Grimaldi, membre agissant d'une autre famille rivale.

Trois mois avant le débarquement des émigrés qui allait en janvier 1800 être le point d'orgue de cette progression de la contre-révolution à Porto-Vecchio, Gian Battista Roccaserra fait le point sur la répartition des forces dans la ville en dressant la liste des bons républicains et des contre-républicains. La fréquence des patronymes représentés illustre le caractère familial de la ventilation entre les deux camps avec d'un côté le bloc des 25 Roccaserra et de l'autre les 10 Colonna Cesari, les 15 Quenza et les 20 Pietri. A noter que les Ettori se répartissent également entre les deux « partis » mais il nous est impossible de descendre à ce niveau de micro-histoire pour en donner une explication. Quant aux *pastori,* certes des patronymes identiques se retrouvent de part et d'autre, mais la prise en compte des fréquences permet de conclure qu'en général ils suivent le parti de leur « patron » et c'est bien

[20] *Ibidem.*

là l'enseignement essentiel que nous pouvons tirer de cette histoire, nous n'avons pas d'un côté les pastori et de l'autre les grandes familles mais deux blocs pyramidaux qui s'opposent suivant une structure de « parti » et non pas de classe.

L'affaire des émigrés

Tandis que le « contre-parti » local redresse la tête en 1799, les émigrés se regroupent à l'extérieur, en Toscane et en Sardaigne, et, encouragés par les coalisés de la seconde coalition, envisagent un « débarquement » en Corse [21]. Il n'est pas étonnant dès lors qu'ils choisissent la région de Porto-Vecchio aussi bien que les rivages du Fiumorbo pour mettre à exécution leur projet, d'autant que parmi les plus en vue des meneurs se trouvent les Quenza et les Colonna Cesari Rocca, pères et fils. Dès le printemps 1799 le commissaire Ramolino signale l'arrivée à Porto-Vecchio d'une trentaine d'émigrés et, en juillet 1799, Gio Battista Roccaserra demande le renforcement de la défense de la rade à l'annonce d'une initiative de « retour » à partir de l'île de la Madalena. Gio Maria Stefani d'Orezza, un ancien chef de la *Crocetta,* est signalé dans les parages en juillet ainsi que *prete* Francisci de Ciamanacce.

Un incident va précipiter les événements en octobre lorsque les passagers d'un bateau « républicain » venu de Rome et en difficulté au large de Porto-Vecchio sont agressés par des « bandits » près du hameau de Conte où ils ont réussi à aborder. L'enquête révèle que les agresseurs appartiennent au contre-parti de Porto-Vecchio et parmi eux on révèle la présence d'Angelo Maria Ettori, de Rocco Michele Ettori et de Gio Battista Orsatti. Tous sont accusés de meurtre et de pillage. Pour faire un exemple, l'administration centrale impose à la municipalité de Porto-Vecchio le paiement d'une lourde amende qui s'ajoute aux réquisitions exigées pour la garnison de Bonifacio. Même si Gio Battista Roccaserra proteste en faisant état des difficultés matérielles des habitants : *« Porto-Vecchio,* écrit-il, *e ristretto a meno di 150 fuochi, la campagne miserabile e distrutta negl'animali per l'epidemia sofferto l'anno scorso devorata dal mantenimento delle truppe ordinarie dal commandante di Bonifacio ».* Le mécontentement gronde et la liaison est faite avec les habitants du Fiumorbo qui font marche sur le préside pour attaquer la garnison, sûrs de l'appui d'une bonne partie de la population qui se trouve à l'intérieur des murs. L'attaque a lieu fin décembre et, comme l'illustrent les pièces du procès, on retrouve les noms du contre-parti dans la liste des responsables de

[21] F. POMPONI, *La Corse sous le signe de la contre-révolution,* « Études Corses », 1987.

l'insurrection. Ce sont les mêmes encore qui constituent en janvier le « comité rebelle » local lorsque arrive l'ancien pievan envoyé par Colonna Cesari pour préparer le soulèvement et qu'en janvier débarquent en nombre les émigrés.

On sait comment – et nous ne reprendrons pas ici – ces rebelles que les républicains désigneront du nom de « barbets » entreprendront une marche insurrectionnelle en passant par l'Alta Rocca et Tallano pour venir échouer devant le siège de Sartène [22]. Là encore notables et pastori sont dans le même camp de la contre-révolution et parmi les principaux chefs du mouvement on relève toujours la présence de Rocco Colonna de Cesari Rocca et de Rocco Quenza.

En élargissant un peu l'horizon on se rend compte que d'une manière générale les villages de plaine ou de montagne à forte composante pastorale comme Conca, San Gavino, Quenza, Zonza, Zoza, Zerubia... ont fourni leurs contingents de « rebelles » et parmi les raisons qui les ont amenés à rompre avec le gouvernement républicain de l'époque directoriale on retrouve la question agraire que la Révolution n'a pas réglée en faveur des plus démunis. La reprise des adjudications de biens domaniaux devenus nationaux faisant le jeu des plus offrants et donc des plus riches est à l'origine d'incidents avant même que les mécontents ne basculent dans le mouvement contre-révolutionnaire. Ainsi à Sorbollano les pauvres s'opposent à la vente d'une partie de San Martino à Giacomo Comiti et Alessandro Quilicchini en 1798 [23] : *« non possono far almeno che di abandonare le loro proprieta e procurare un altro asile à 42 disgraziati famiglie che viveano tranquille alla campagna alla custodia delle loro grege e che sono state disturbate dall' avidita delli detti signori »* argumentant que *« il territorio di San Martino appartienne a quelle famiglie che compongono la communita ».* On sait aussi que, sous le Consulat, le domaine de Santa Giulia traditionnellement revendiqué par la communauté de Porto-Vecchio fut mis en vente et que le conventionnel Chiappe, les Roccaserra et les Pandolfi, familles *prepotenti* s'en portèrent acquéreurs... ouvrant ainsi le délicat dossier des revendications des *pastori* peuplant les *pacciali* pour la défense du traditionnel droit de *« torno di capanna ».* Le problème agraire continuera à se poser au-delà de la période, le temps jouant en faveur de la reconnaissance des droits de propriété privée aux dépens de la vieille et lointaine prétention du droit communautaire. Arrêtons-nous à l'aube du XIX^e^ siècle, notre propos n'ayant eu pour objet que de mettre en lumière la part des changements et le poids des permanences dans le domaine de la société et des rapports sociaux durant cette époque de transition que fut le passage de l'Ancien Régime à la Révolution dans la région de Porto-Vecchio.

F. POMPONI

[22] *Ibidem.*

[23] A.D. Corse-du-Sud, série L (reclassée depuis).

De la place forte génoise à la cité du tourisme

Cinq siècles de l'histoire de Porto-Vecchio *

Fernand ETTORI

Au terme des six communications précédentes, le lecteur aura pu noter un certain déséquilibre. Tandis que la préhistoire, l'Antiquité classique, le Moyen Age ont fait l'objet de larges mises au point embrassant plusieurs siècles, l'histoire moderne n'a été représentée que par deux communications ponctuelles, limitées dans le temps (quelques années de la Révolution française) ou dans le thème (l'émigration italienne) *. Et sans doute faudra-t-il, à l'avenir, multiplier les études particulières si l'on veut progresser dans la connaissance de l'histoire de Porto-Vecchio, ce qui suppose d'ailleurs un accroissement important du nombre des chercheurs.

Mais, dans l'immédiat, il a paru nécessaire à l'équilibre du colloque d'esquisser, pour les cinq derniers siècles, une synthèse analogue à celles qui ont été présentées pour les époques précédentes et qui serait assurément plus solide si elle pouvait s'appuyer sur des travaux plus nombreux.

Du reste, rien d'arbitraire dans cette périodisation. Le début du XVI^e^ siècle marque pour Porto-Vecchio un nouveau départ. Le vieux port parviendrait-il à retrouver le niveau de population et de vie du port syracusain de l'Antiquité classique ? Il n'a pas fallu moins de cinq cents ans pour apporter une réponse à cette question à travers tant d'échecs et de tâtonnements dans les voies sinueuses de l'histoire.

Si l'on estime, comme Voltaire, que le récit historique peut emprunter au théâtre quelques-uns de ses moyens, l'histoire de Porto-Vecchio n'est pas sans analogie avec un drame en trois actes. Le premier acte est celui de l'échec, le second, celui d'une longue persévérance, le troisième se joue encore sous nos yeux dans l'explosion démographique et économique qui transforme radicalement le visage du petit bourg rural que les plus âgés d'entre nous ont connu.

---

* Communication non publiée dans cet ouvrage.

Histoire d'un échec

La tentative, comme l'échec, est à porter au compte de Gênes, la République prenant la suite de la politique de l'Office de Saint-Georges. Il s'agissait de faire de Porto-Vecchio une ville, au sens que l'on donnait alors en Corse à ce mot, c'est-à-dire un établissement situé au bord de la mer, entouré d'une enceinte fortifiée et occupé par une garnison permanente, peuplé par des colons venus de l'extérieur, en l'occurrence de la Ligurie et dotés d'un statut particulier qui les distingue des habitants de l'intérieur vivant dans les *paesi* et qu'on appelle pour cette raison, *paesani.* Telles sont, dans l'ordre de fondation, Bonifacio, Calvi, Bastia et la dernière née cinquante ans auparavant, Ajaccio.

Deux raisons à cette tentative de fondation urbaine : une raison de sécurité et une raison économique.

L'insécurité littorale au XVI^e^ siècle est le fait de ceux que nos aïeux appelaient *i turchi* et qui étaient, le plus souvent, des Barbaresques. Donnée constitutive de l'histoire méditerranéenne pendant des siècles, la piraterie musulmane connaît, pour différentes raisons qu'il serait trop long d'analyser, une recrudescence à partir de la fin du XV^e^ siècle. Le centre en est Alger, le but, le trafic des esclaves. Les Corses connaissaient bien et redoutaient ces bâtiments légers – fustes et galiotes à voile en forme de trapèze – qui arrivaient la nuit, s'embossaient dans les criques à l'abri des promontoires ; et malheur au berger ou au laboureur surpris dans la campagne ! Or, dans le golfe de Porto-Vecchio, les pirates sont installés à demeure, comme chez eux, et de là ils lancent vers les montagnes des raids dévastateurs : au début du XVI^e^ siècle, la piève de Carbini a été assaillie en pleine nuit et une grande partie de ses habitants emmenés en esclavage [1]. Et si les pirates se sont si facilement établis dans le golfe de Porto-Vecchio, c'est que le pays à l'entour est vide. Les communications précédentes ont montré comment s'est faite – sous l'effet notamment de la malaria – cette remontée de la population vers les hauteurs qui a tellement frappé nos chroniqueurs. Avec quelle tristesse Filippini énumère les lieux abandonnés : Favona, San Cipriano, Conca, Porto-Vecchio, Picovaggia [2]. Pour assurer la sécurité, de bons murs, une garnison permanente, des colons : et les Barbaresques devront se montrer plus circonspects.

La seconde raison qui poussa les Génois à s'intéresser à Porto-Vecchio est d'ordre économique : c'est le besoin de céréales. Comme toutes les grandes villes méditerranéennes, la cité ligure a du mal à nourrir sa population d'autant que son territoire agricole est des plus réduits. Depuis la prise de Constantinople

[1] Mgr. Agostino GIUSTINIANI, *Dialogo nominato Corsica,* 1531 – in : *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse,* n° 21 (1882), p. 74.

[2] *Chronique d'Anton Pietro Filippini,* trad Letteron, *Bulletin B.S.S.H.N.C. Corse* n° 109-112 (1890), p. 343.

par les Turcs (1453) et la perte des comptoirs orientaux, le blé ne vient plus des rives de la mer Noire. Pourquoi ne viendrait-il pas de Corse ? La tentative de colonisation porto-vecchiaise prend place dans cette politique céréalière [3]. Car le domaine de Porto-Vecchio, tel que le définissent les Génois, s'étend depuis la Solenzara au nord jusqu'à la tour de la Sponsaglia, au sud, limite du territoire bonifacien. Il englobe, en tout ou partie, sept de nos actuelles communes, Sari, Conca, Lecci, Porto-Vecchio, les « plages » des communes de Zonza et de San-Gavino et, au sud-ouest, la *comarca di San Martino,* c'est-à-dire à peu près l'actuelle commune de Sotta. Ce grand espace, vide d'habitants permanents, Gênes le considère comme domaine d'État depuis qu'à la mort de Rinuccio della Rocca en 1511, la seigneurie de la Rocca est devenue province. Les colons importés de Ligurie devront peupler ces terres domaniales et les cultiver selon les méthodes agricoles de l'Italie du Nord.

En simplifiant beaucoup les choses, on peut reconnaître, au XVI[e] siècle, quatre tentatives de colonisation, toutes terminées par un échec.

L'une de ces tentatives, la troisième, en 1578, est la mieux connue depuis que Fausto Amalberti en a rassemblé et publié le dossier pratiquement exhaustif conservé à *l'Archivio di Stato* de Gênes et qui vient enrichir singulièrement les quelques lignes que notre chroniqueur Ceccaldi consacrait à l'événement. C'est aussi peut-être la tentative la plus ambitieuse puisque la colonie, originaire de Vintimille, prétendait débaptiser Porto-Vecchio et fonder sur le site une Vintimille nouvelle, *Ventimiglia la Nuova.*

Mais il y eut d'autres tentatives avant celle des Vintimillais, en 1539 et en 1546, et après, en 1584. L'une d'elles, la seconde, ne manque pas non plus d'ambition, puisqu'elle voulait faire de Porto-Vecchio la capitale administrative et judiciaire de la province de la Rocca en y installant un lieutenant, chargé de rendre la justice à toute la province. Si la tentative de 1546 avait réussi, c'est à Porto-Vecchio que serait aujourd'hui le sous-préfet de Sartène, héritier du lieutenant génois installé là quarante ans plus tard [4].

Pourquoi ces tentatives répétées, qui témoignent d'une certaine persévérance, ont-elles échoué de façon si constante ? Les raisons de l'échec sont à chercher pour partie à Gênes même dans le peu d'intérêt que le capitalisme génois – en train de devenir bancaire – portait aux spéculations agricoles. D'autres sont à chercher sur place, parmi lesquelles on peut en retenir deux.

La *malaria,* d'abord, la fièvre des marais, qu'on n'appelle pas encore paludisme : elle décime ou affaiblit les colons. En 1546, à la seconde tentative,

[3] Sur la politique agricole de Gênes en Corse, voir Fernand Ettori, « Inféodation et mise en culture des plaines corses au XVI[e] siècle et au XVII[e] » in : *Études corses,* n° 6 (1955), p. 46-60 ; « Emphytéotes et fermiers du domaine public au XVII[e] siècle », in : *Études Corses,* n° 9 (1956), p. 63-81 ; « La mise en valeur agricole de la Corse au XVII[e] siècle », in : *Études Corses,* n° 15-16 (1957) p. 29-47.

[4] Sur la tentative de colonisation de 1546, voir Fernand Ettori, « Statuts de Porto-Vecchio, 1546 » in : *« Études Corses,* n° 1 (1954), p. 19-28.

on a cru résoudre la difficulté en expédiant à Porto-Vecchio des Corses, censés plus aptes à supporter le climat. Sans succès : les hommes, désignés d'office non sans mal, se dérobent ou désertent au bout de quelques jours une fois arrivés au lieu de leur déportation. Dans l'état des connaissances médicales du XVI^e siècle, il n'y avait rien à faire pour combattre la maladie, sauf à entreprendre un immense et onéreux travail d'assèchement des marais, hors de portée des promoteurs de la colonisation.

Une deuxième raison de l'échec fut l'hostilité des Corses de la montagne. Car c'étaient eux les premières victimes de la politique de colonisation. Dans la plaine de Porto-Vecchio, il n'y avait plus d'habitat sédentaire depuis la fin du XV^e siècle. Mais ce vaste territoire n'en était pas moins une pièce maîtresse dans l'économie agro-pastorale des montagnards : terre de transhumance d'hiver pour le bétail, terre de céréaliculture extensive où l'on semait sur brûlis, selon la vieille méthode du *debbiu* qui a survécu presque jusqu'à nos jours. Sans doute n'était-ce pas l'agriculture lombarde savante et intensive, faite d'ailleurs pour d'autres types de sols et qu'on voulait, bien à tort, importer à Porto-Vecchio. Mais, si primitive fût-elle, cette exploitation du sol nourrissait les habitants de Quenza, de Serra, de Sorbollano, de Zonza et de San-Gavino. Pendant l'hiver, bergers et laboureurs vivaient dans de fragiles cabanes de branchages entrelacés avec souvent un toit en plaques de liège. Au mois de juin, ils regagnaient leurs villages, les bergers avec leurs troupeaux, les laboureurs transportant leur récolte dans des sacs de peau attachés aux flancs de leurs chevaux, ces petits chevaux de race locale qu'il suffisait de capturer au lasso et de dresser. Tous ces usagers de la « plage » se trouvaient ainsi spoliés d'un trait de plume. Il n'est pas étonnant que leur hostilité vigilante envers l'entreprise étrangère ne se soit pas un seul instant démentie. Les documents produits par Fausto Amalberti rapportent comment en 1578 les colons de *Ventimiglia la Nuova,* à court de ravitaillement, ont voulu acheter des vivres auprès des communautés voisines. Personne n'a voulu leur vendre le moindre décalitre de blé [5]. La pénurie n'explique pas seule cette mauvaise volonté qui prend place dans un contexte où se multiplient les agressions contre les personnes et les biens des intrus.

Pris entre l'insécurité de la mer et celle de la montagne, entre les Barbaresques et les Corses, les malheureux colons, mourant de fièvre et souvent de faim, n'avaient plus qu'à se rembarquer – ce qu'ils firent à plusieurs reprises – ou à s'enfuir hors les murs. Fausto Amalberti en signale quelques-uns réfugiés à Ajaccio, à Calvi, à Bastia. Il est douteux, qu'à de rares exceptions près, ils aient pu songé à s'aventurer dans un arrière-pays aussi hostile et il y a vraiment peu de chances de retrouver parmi les populations actuelles de l'Alta Rocca quelques descendants des rescapés de l'aventure porto-vecchiaise.

[5] Voir plus loin, p. 67, *Histoire de Vintimiglia la Nuova,* Édition Française.

Une longue persévérance

Porto-Vecchio n'est donc pas devenu une ville au XVI^e siècle. Il lui faudra plus de trois siècles pour y parvenir à force de travail et de persévérance [6]. Cette fois-ci l'impulsion ne vient plus de l'extérieur : tout se fait par l'action collective et quasi anonyme, lente, prolongée, tenace des communautés de la montagne, c'est-à-dire essentiellement de l'Alta Rocca.

Au premier rang, Quenza pour le site même et le territoire adjacent, mais aussi, chacune dans son secteur, selon un partage plus ou moins explicite, les autres communautés voisines, Zonza, San-Gavino-di-Carbini et, au sud-ouest, Serra et Sorbollano dans la *comarca di San Martino.* Sans oublier l'apport des gens de Zicavo (et du Taravo en général) à Sari, à Conca, à Lecci et sporadiquement un peu partout.

Au XVII^e siècle, on remet en état le chemin des transhumances avec le gîte d'étape de l'Ospedale, créé deux siècles auparavant par les Quenzais [7]. Débarrassés des colons, les bergers continuent à faire pâturer leurs troupeaux, les laboureurs à semer en payant aux fermiers du domaine l'*erbatico,* droit de pâture, le *ghiandatico,* droit de glandée, le *terratico,* droit de semailles [8].

Ce repeuplement progressif de la plaine – limité, du reste, par la transhumance d'été – a été rendu possible par les progrès de la sécurité littorale à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, facilités par la dizaine de tours de guet et de défense qui s'échelonnent de la Solenzara à la Sponsaglia. Dernière alerte sérieuse en 1667 où il faut reconstruire la tour de San Cipriano que les Barbaresques viennent de prendre et de démanteler [9]. Vers la fin du siècle, il devient dangereux d'exercer le métier de pirate : une forte prime

[6] Il y a plus de vingt ans, en 1962, Y. Kolodny constatait déjà, à propos de Porto-Vecchio, que « la petite bourgade endormie dont la population transhumait l'été, est en train de devenir une ville » (*La Géographie urbaine de la Corse,* Paris, 1962, p. 106). Et il ajoutait en note : « Porto-Vecchio est la seule agglomération, à part Ajaccio et Bastia, qui possède une succursale de banque. »

[7] Giovanni della Grossa, après avoir noté la dépopulation de la plaine de Freto à la suite de l'épisode du *Muscone* et des guerres contre les Bonifaciens, ajoute : « *Oggi* (c'est-à-dire vers le milieu du XV^e siècle) *non ci è altra habitazione che quella che dopoi è stata facta da li homini di Quenza che stava a mezzo di Quenza a Fretto che si chiamava il Spitale* » (B.S.S.H.N.C., 1910, p. 127).

Au début du XVII^e siècle, les archives paroissiales de Quenza témoignent de l'existence à l'Ospedale d'une chapelle de San Lonardo dépendant de l'église paroissiale de Quenza et d'un ermitage où un *monaco* hébergeait les voyageurs sur la route des transhumances. C'est du reste, le sens du mot Ospitale ou Ospedale, lieu d'accueil.

[8] La réalité est plus complexe. Après les tentatives manquées de colonisation, le domaine de Porto-Vecchio fut plusieurs fois donné en emphytéose à des Génois, sans que l'emphytéote ait toujours effectivement exercé ses droits et rempli ses charges. Entre deux emphytéoses, des fermiers du domaine, généralement des Corses de la Rocca, perçoivent les droits pour le compte du Trésor public. Sur ces questions, voir l'article d'*Études Corses,* n° 6 (1955) cité à la note 3.

[9] Arch. dép. Corse du Sud, *Atti fatti in visita,* C 10 (95), 1667. Visite du gouverneur Giorgio Zoagli à Bonifacio.

récompense toute capture et des patrouilles de cavaliers, le long du littoral, font la chasse aux Barbaresques. Le capitaine Marco Matteo Quenza, *fattore*, c'est-à-dire gérant du domaine de Porto-Vecchio pour le compte d'Ambrogio Imperiale, le dernier des emphytéotes génois, est un de ces chasseurs de pirates : en 1730 encore, il en capture cinq au Cateraggio, près de la plage de Palombaggia.

Sans attendre que la sécurité soit entièrement rétablie, les habitants de la montagne commencent timidement à s'installer à l'intérieur des remparts. En 1603, pour la première fois, semble-t-il, depuis les tentatives de colonisation du XVI^e^ siècle, un Corse obtient l'autorisation de construire une maison à Porto-Vecchio [10]. D'autres suivront. En dépouillant les registres paroissiaux de Quenza – une belle série qui commence en 1622 – on peut suivre les étapes de la double appartenance à la communauté d'origine et à la communauté d'élection. Dès la première moitié du XVIII^e^ siècle, des branches entières de familles quenzaines – Filippi, Orlandi, Pietri, etc. – optent pour Porto-Vecchio. Enfin, coupant le cordon ombilical avec Quenza, le pievan de Porto-Vecchio commence à tenir les registres paroissiaux (hélas ! aujourd'hui perdus ou égarés) d'une communauté de plein exercice.

Reste une dernière étape dans cette reconquête de la « plage ». Au début du XVIII^e^ siècle encore, le domaine de Porto-Vecchio – même si les emprises particulières se sont multipliées – est censé appartenir à l'État. C'est à partir de 1730, pendant la Révolution corse, que se fera véritablement le passage de la propriété publique à la propriété privée. De 1730 à 1763, la province de la Rocca restera, dans sa majorité, fidèle à Gênes ; il faudra attendre 1763 pour qu'elle se rallie au gouvernement national de Pascal Paoli, quand Gênes abandonne la lutte et se tourne vers la France. Fidèles parmi les fidèles, apparaissent les Quenzais dont les hommes en état de porter les armes sont assoldés pour assurer la garde de Porto-Vecchio. En échange de cette fidélité, la République ferme les yeux (était-elle en mesure d'agir autrement ?) sur les usurpations, et le territoire de Porto-Vecchio se trouva ainsi partagé, fort inégalement d'ailleurs, entre les familles de la montagne. Après 1769, la monarchie française entérinera le fait accompli, à l'exception des forêts d'altitude qu'elle se réserve pour les besoins de la marine. Deux autres exceptions : au sud, le domaine de Santa Giulia inféodé au vicomte de Maimbourg, un protégé de Marbeuf, et qui sera mis en vente, comme bien national, pendant la Révolution française ; au nord, l'emphytéose des territoires de Sari, Conca et Lecci, consentie en 1776 au comte Colonna Cesari, prendra fin en 1791 et la propriété privée s'y constituera peu à peu à partir de cette date.

[10] *Arch. Stato Genova, Libro dei Decreti,* 1594 à 1605, p. 130 sq. 6 mars 1603. Il s'agit de Giovan Giacomo, dont le fils Ettore donna son nom à la famille Ettori. Il est vrai que ce notable, *Oratore,* c'est-à-dire porte-parole des Nobles-Six du Delà-des-Monts, offrait toutes garanties de loyauté à la République.

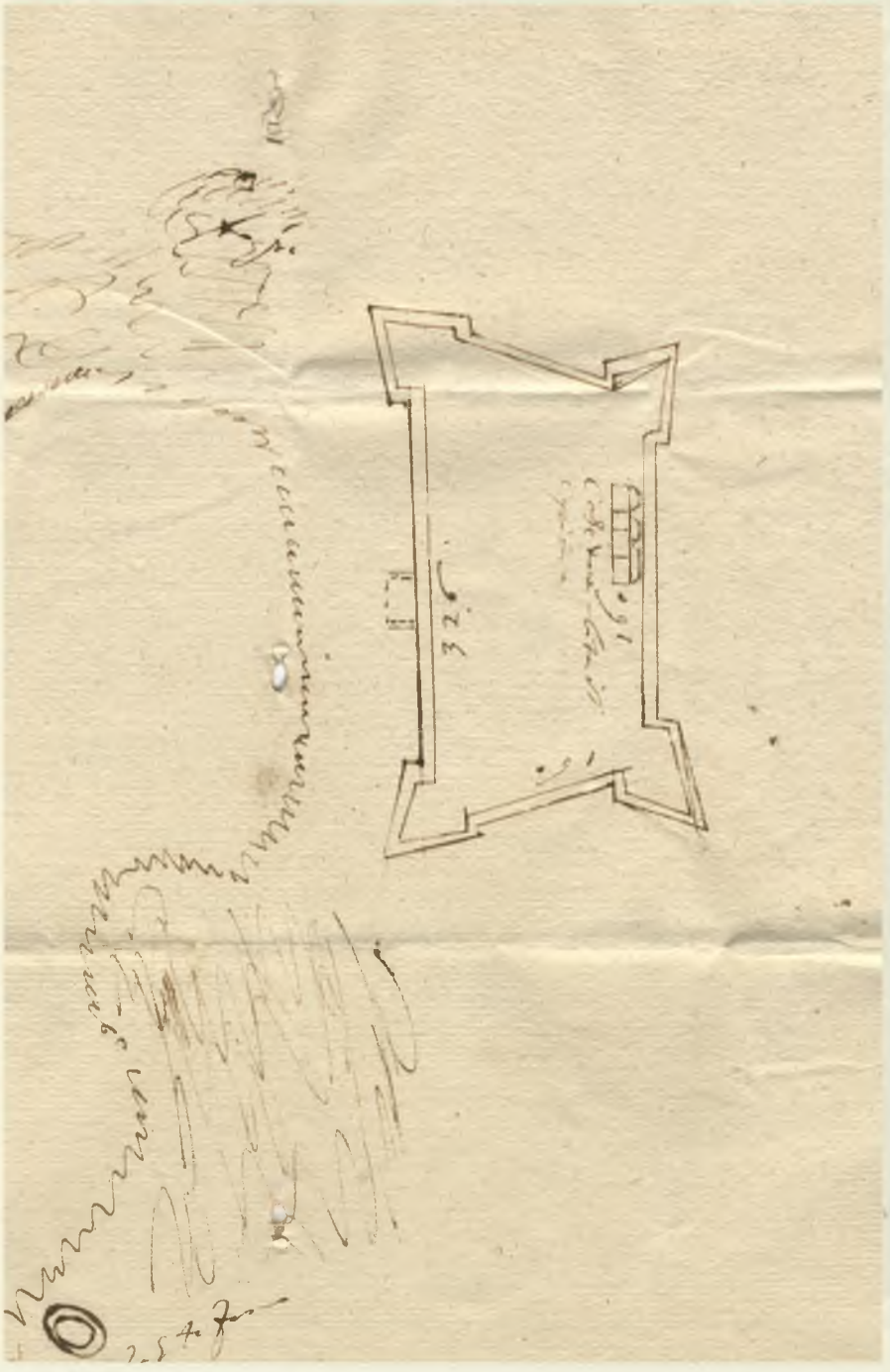

Carte de Porto-Vecchio du milieu du XVII^e siècle.

Plan de Porto-Vecchio exécuté en 1753 par Pierre de Cotte (A.S.G., Corsica, *n.g. 1471-8).*

Sans doute ces partages ne se sont pas faits sans contestations multiples entre les différents partenaires, État, communautés, familles, et les séquelles de ces conflits se prolongeront au début du XIX^e siècle. Mais on peut dire que, dans les années 1770, le statut juridique du domaine de Porto-Vecchio a pris sa troisième et dernière forme : après l'usage collectif, après la propriété domaniale, c'est la propriété privée qui l'emporte.

Désormais la voie est tracée qui se continue tout au long du XIX^e siècle, celle de l'occupation et de la mise en culture du territoire. Dans la campagne porto-vecchiaise, les hameaux multiplient leurs maisons en pierre ; en pierre aussi les petits murs qui, sur des kilomètres, remplacent les anciens fossés et les haies de délimitation et de protection des cultures. Dans la ville même, dont les fortifications ont cessé d'avoir valeur militaire, l'État vend les bastions à des particuliers ; on adosse les maisons à l'enceinte dans laquelle on perce, à grands frais, des fenêtres. La ville, du reste, craque dans son corset de murailles. A l'époque génoise, elle n'avait qu'une seule porte d'accès, au sud, celle qu'on appelle encore aujourd'hui génoise. Elle en aura deux autres lorsqu'une rue centrale se constituera, de la route de Bastia vers la marine. A partir de 1880, pour faciliter la circulation à l'intérieur, les maires de Porto-Vecchio négocient, non sans mal, avec les propriétaires la destruction des *scaloni,* ces escaliers extérieurs en pierre si caractéristiques de l'architecture corse. Dernier signe de dépendance par rapport à la communauté-mère, Porto-Vecchio, qui possède une chapelle de confrérie, est restée longtemps sans église et la messe dominicale était célébrée ici et là, notamment au bastion de France. Construit dans la deuxième moitié du XIX^e siècle le nouvel édifice fut placé sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste dont le nom est peut-être celui de la piévanie primitive.

Toutefois, malgré cette évolution, on ne peut pas dire, jusqu'à une époque récente que Porto-Vecchio soit une ville, si l'on met sous ce mot un certain style de vie et la conscience qu'en ont les habitants. Les montagnards qui l'ont peuplée, habitués à qualifier de *paesu* leur village, appliquent le même mot à Porto-Vecchio, quand les Bonifaciens, qui ont d'autres origines, disent *cità.*

De ces origines Porto-Vecchio a longtemps gardé l'aspect d'un bourg rural, centre d'une région agricole lentement élargie. Dans la phase de croissance démographique et économique qui culmine vers les années 1870, l'élevage traditionnel et l'agriculture restent très largement prépondérants sans qu'on puisse noter de particularités vraiment significatives par rapport au reste de la Corse littorale. Comme ailleurs, la vigne et l'olivier se développent, comme ailleurs aussi, on tente la culture du mûrier pour vers à soie.

En revanche apparaissent au XIX^e siècle deux activités nouvelles qui ont marqué de leur empreinte l'image de Porto-Vecchio, au point qu'aujourd'hui encore les amateurs de périphrases ont le choix entre « la cité du sel » et « la cité du liège ».

Les salines de Porto-Vecchio datent de 1795. Auparavant l'État – génois ou français – se réservait le monopole de la vente du sel, comme il était d'usage dans l'ancienne société où ce produit, indispensable à la conservation des aliments, constituait une importante source de rentrées pour le Trésor public. Par crainte de la contrebande, les Génois avaient même détruit les salines de Santa Amanza. Il fallut attendre le royaume anglo-corse pour que Giovan Paolo Roccaserra, membre du parlement siégeant à Bastia, obtienne, pour son frère Paolo Francesco, l'autorisation de créer une saline à Porto-Vecchio [11]. Naturellement l'État prélevait une taxe et les propriétaires de l'établissement étaient obligés d'entretenir à leurs frais des *guardiani,* sortes de douaniers privés, chargés d'empêcher la contrebande. Telle est l'origine des salines de Porto-Vecchio qui connurent, sous le Premier Empire, une grande prospérité quand l'introduction du sel étranger fut interdite.

Seconde nouveauté, plus tardive, l'exploitation du liège. Vers 1860, les compagnies varoises s'intéressent à la Corse. La tradition orale a conservé le souvenir de la stupéfaction joyeuse de nos grands-parents – ou arrière-grands-parents – quand des messieurs à l'accent du midi vinrent un jour leur offrir vingt francs du quintal pour cette vilaine écorce dont ils ne faisaient rien : les compagnies se chargeaient elles-mêmes de l'exploitation. Ils signèrent, les yeux fermés, des contrats de longue durée. Ils déchantèrent ensuite quand le prix de la vie et le prix du liège montèrent, tandis qu'eux-mêmes se trouvaient liés aux anciens prix, certains jusqu'à 1914. Quoi qu'il en soit de leur désillusion, le marché du liège était lancé dans la plus belle et la plus vaste suberaie de la Corse. Peu après les Varois, vinrent les Catalans de Palafruel. En 1869 est ouverte la première usine à bouchon par un certain M. Delarbre, au nom prédestiné. Puis d'autres : l'usine Carrega et Santini, annexe de celle de Bonifacio, enfin l'usine Alessandri que beaucoup de nous ont connue et dont les archives, soigneusement conservées dans la famille, attendent un chercheur sérieux qui voudrait consacrer à cette industrie l'étude qu'elle mérite.

Cet embryon d'économie nouvelle exigeait un système de transports amélioré, tant sur terre que par mer.

Les transports terrestres sont grandement facilités par l'ouverture de routes carrossables. Vers Bastia et Bonifacio, la R.N. 198 construite entre 1837 et 1848 sous la monarchie de juillet. Vers l'Ospedale et la montagne, la route forestière n° 11, ouverte en 1865 jusqu'aux Pineti Piani et achevée de 1895 à 1900, double les vieux chemins de transhumance, *a sarrinca, a quinzesa, a zonzesa.* Enfin, la voie ferrée. La section Solenzara-Porto-Vecchio est terminée en 1935, et, à la veille de la guerre, les plans sont prêts pour le tronçon Porto-Vecchio-Bonifacio.

Le port n'a pas accompli de progrès très significatifs au XIX^e^ siècle, ni pour la pêche ni pour le commerce. Reflet de l'économie locale, il reste avant tout

[11] Procès-verbaux des séances du Parlement anglo-corse, session du 27 avril 1795, *B.S.S.H.N.C.,* 1891, p. 300.

un port d'exportation de produits pondéreux, bois ou liège. La comparaison avec Bonifacio est significative [12]. En 1910, 3 027 tonnes (surtout du bois) sont exportées par Porto-Vecchio, contre 73 par Bonifacio. Mais à l'importation les chiffres se renversent : 8 tonnes à Porto-Vecchio, contre 1 843 à Bonifacio, preuve que Porto-Vecchio, à cette date, n'est toujours pas un port de redistribution des marchandises importées. Comme à l'époque génoise, ce rôle est dévolu à Bonifacio : ce sont les grossistes bonifaciens qui, jusqu'à une époque récente, approvisionnent boutiquiers de village et particuliers.

Médiocre port de commerce, Porto-Vecchio serait-il, en cette fin du XIX^e siècle, promis à un brillant rôle militaire ? Certains y ont songé. Officiers de marine ou écrivains militaires, séduits par l'excellence d'une rade bien abritée et facile à défendre, conseillent d'y créer une grande base navale qui, avec Toulon et Bizerte, constituerait une sorte de triangle défensif à une époque où la Triplice (l'alliance germano-austro-italienne conclue en 1887) cause quelque souci à la France [13]. Rêves sans lendemain. Porto-Vecchio n'est pas devenu le Toulon de la Corse.

Malgré ces quelques éléments de progrès économique au XIX^e siècle – contrebalancés, du reste, à partir de 1880 par la grande crise agricole corse et les débuts d'une émigration massive – le problème essentiel, hérité du XVI^e siècle, n'est pas résolu. La sécurité littorale est acquise, mais la malaria est toujours là. On note même une recrudescence de ce que, depuis les travaux de Laveran, on appelle le paludisme et dont on connaît bien désormais le cycle. Il suffit de parcourir les récits des voyageurs français, allemands, anglais, italiens qui visitent la Corse au XIX^e siècle et au début du XX^e, de l'historien Gregorovius en 1852 à Henriette Célarié en 1920 [14]. Il disent tous la même chose : vue de loin, Porto-Vecchio, est une jolie petite ville enfouie dans les chênes-lièges et les oliviers. Mais, à l'intérieur, quelle désolation en été ! Des rues désertes, la plus grande partie de la population réfugiée à la montagne. Ceux qui sont contraints de rester ont le teint jaune et frissonnent de fièvre. On connaît ce distique méchant qui caractérise les Porto-Vecchiais :

Portivichjacci corpu à balisgia,
A frebba li tumba è l'acqua l'ingrisgia [15]

La fièvre les tue, dit le second vers, et l'eau qu'ils boivent leur donne un teint terreux. Quant au ventre en forme de valise, on veut aujourd'hui l'interpréter comme une allusion à la gourmandise. Mais à l'origine

[12] Albert Quantin, *La Corse,* Paris, 1913, p. 296.

[13] Amiral Aube, *Italie et Levant,* Paris et Nancy, 1890 ; commandant Z et Montéchant, *Les guerres navales de demain,* Paris et Nancy, 1892 ; Ardouin-Dumazet, *L'escadre russe en Provence. La défense de la Corse,* Paris et Nancy, 1894.

[14] Ferdinand Gregorovius, *Corsica,* 1852, Rééd. *Bull. Corse,* 1883, p. 309. Henriette Célarié, *Un mois en Corse,* Paris, 1926, p. 168 sq.

[15] Sur ce genre de dictons inspirés par un esprit de clocher peu bienveillant, voir Paul Arrighi, *Le Livre des dictons corses,* Toulouse, 1976.

l'expression mettait en cause l'eau de plaine, lourde, qui gonfle le ventre. Ce dicton né dans la bouche des montagnards, fiers de leurs sources légères et de leur air salubre, reflète bien les conditions sanitaires de Porto-Vecchio au XIX^e siècle.

Cette question du paludisme n'était pas encore résolue à la veille de la Seconde Guerre mondiale. La Corse était encore à ce moment-là un des derniers, probablement même le dernier foyer de paludisme de la Méditerranée occidentale (16). Sans doute des efforts avaient-ils été faits : on avait planté des eucalyptus, dans la croyance que leur odeur éloignait les moustiques ou que leurs feuilles, en se décomposant dans les mares, tuaient les larves. Entre les deux guerres, on avait asséché quelques marais et le dispensaire antipaludique distribuait gratuitement la quinine. Mais, pour obtenir des résultats décisifs, il fallut attendre la présence américaine en 1943 et l'invention de produits nouveaux de lutte contre les moustiques. On se souvient des pulvérisations de DDT par l'aviation et de ses résultats, de la rechute qui suivit le départ des Américains ; enfin de la reprise de l'assainissement par un ensemble de moyens conjugués : désinfection des maisons, traitement des eaux stagnantes, distributions de quinine etc. qui devaient, dans les années suivantes, venir à bout du fléau. Le vieux poète Ugo Peretti, de Levie, écrivait, au début du XIX^e siècle, à propos de la malaria dans la plaine de Figari :

L'uomo non vinse mai madre Natura
E Figari sarà qual sempre è stato
Dei deboli e dei forti sepoltura (17)

Il eût sans hésitation, écrit la même chose de Porto-Vecchio. Mais il se trompait. Vers le milieu du XX^e siècle, l'homme a vaincu *Madre Natura* qui, en l'occurrence, était plutôt une marâtre, et l'on a cessé, à Porto-Vecchio, de mourir de la fièvre des marais.

Porto-Vecchio aujourd'hui

Il n'est pas excessif de dire que les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale marquent peut-être la date la plus importante de l'histoire de Porto-Vecchio. Pour la première fois, un fléau multiséculaire a été vaincu et le chemin s'est trouvé libre vers l'étonnante explosion démographique et économique des années 1960.

(16) En Sardaigne, plusieurs milliers d'hectares malariques furent assainis entre les deux guerres dans la plaine de Terralba.

(17) L'homme jamais encore n'a vaincu la Nature
Figari restera ce que toujours il fut,
Des faibles et des forts la triste sépulture.
Ugo Peretti da Livia (1747-1838) a écrit tantôt en corse, tantôt en italien des vers satiriques. Les *Versi di Figari,* conservés dans la tradition orale sont une satire mordante du pays de Freto et de ses habitants.

Sur cette dernière partie, nous passerons très vite, pour une raison simple, c'est qu'elle est très mal connue. Son histoire est à faire : comme pour toutes les périodes trop récentes, il s'agit de substituer à la connaissance floue, partielle et pas toujours exacte de ceux qui ont vécu ce changement une connaissance plus rigoureuse qui est celle de l'historien.

Nous ne dirons donc rien de ce passé récent, si ce n'est pour faire deux remarques, dont la seconde pourra servir de conclusion.

La première remarque c'est que le développement récent de Porto-Vecchio ne s'est pas fait dans la ligne de l'évolution ancienne. Les éléments économiques nouveaux apparus au cours du XIX^e siècle n'y ont joué à peu près aucun rôle. Ni les salines : à l'heure de la conservation par cuisson ou congélation, le sel a perdu la plus grande partie de son importance. Ni le liège : aujourd'hui les usines sont fermées, les substituts du liège, envahissants, la suberaie, malade. Ce chemin de fer dont on attendait tant a été détruit pendant la dernière guerre et non reconstruit. Et l'espérance viticole des années 1960 a elle-même avorté.

En réalité, le développement de Porto-Vecchio s'est fait par une mutation brusque due à la conjonction de deux facteurs : d'une part la solution du vieux problème du paludisme, d'autre part la prodigieuse extension du tourisme européen devenu fait de société. Rien de commun avec les « voyageurs » du XIX^e siècle ou les cars PLM de l'entre-deux-guerres qui, du reste, s'aventuraient mal volontiers l'été à Porto-Vecchio.

La seconde remarque, en manière de conclusion, c'est que l'histoire de Porto-Vecchio, sur la longue durée, illustre une idée familière aux historiens mais toujours utile à rappeler.

En cinq siècles, Porto-Vecchio a subi bien des vicissitudes politiques. Sur l'écran de l'histoire, de grandes ombres ont passé : Sampiero conquiert la place en 1564, le roi Théodore y fait étape en 1736, Paoli s'y embarque pour l'exil le 13 juin 1769, Dumouriez et Louis Bonaparte y débarquent clandestinement, l'un en 1764, l'autre en 1799, etc. Dans l'île, quatre souverainetés se sont succédé : Gênes, puis l'État national du XVIII^e siècle, puis la France, puis l'Angleterre et encore la France. A l'époque française, trois royautés, deux empires, cinq républiques et les grands bouleversements de deux guerres mondiales. Et tout cela a eu, sans doute, des répercussions sur la vie quotidienne. Les Porto-vecchiais ont participé aux événements ; ils se sont battus contre les gens de l'extérieur ; ils se sont battus souvent aussi entre eux. L'essentiel est-il là ? Derrière cette scène où se joue le drame de l'histoire politique, jour après jour, il y a la longue persévérance de ces communautés montagnardes de l'Alta Rocca qui, malgré les pirates, la malaria, les guerres, ont occupé, peuplé, cultivé ce sol. C'est cette volonté opiniâtre de nos aïeux qui nous ont fait ce que nous sommes et à laquelle Porto-Vecchio doit d'exister aujourd'hui.

Fernand ETTORI

Tableaux

Tableau I – Familles émigrées à Porto-Vecchio

Le tableau qui suit comprend les noms de tous ceux dont on relève la présence à Ventimiglia Nuova pour la période de 1578 à 1580.

La 1re colonne comprend les noms des chefs de famille partis en novembre 1578 (seule exception, le dernier nom relevé dans un acte notarié et reporté ici pour des raisons de facilité). Dans la 2e colonne il y a la liste des habitants présents à Ventimiglia Nuova le 21 mai 1579 et qui, ce jour, ont souscrit un emprunt (cf. document n° 7). Dans la 3e colonne on peut lire les noms de ceux qui ont fui de Ventimiglia Nuova entre le 26 novembre 1578 et le 4 juin 1579 (cf. document n° 8). Dans la dernière colonne enfin on a reporté ceux qui le 19 mai 1580 se trouvent à Ajaccio mais qui, auparavant, étaient des habitants de Ventimiglia Nuova (cf. document n° 9). Si un nom apparaît dans plusieurs documents il est reporté dans les colonnes relatives à ces documents sur la même ligne.

Le travail d'identification d'une même personne dans des documents différents n'a pas toujours été aisé du fait que certains de ces documents ont été rédigés par des hommes d'arme habitués à se servir plus de l'épée que de la plume et donc les noms ont souvent été altérés, tronqués ou transcrits en dialecte. La lettre « L » a fréquemment été remplacée par la lettre « R » (ex. Pallanca Parenca ; Allavena Aravena, etc.) la lettre « C » par la lettre « Q » (on trouve cette variante particulièrement dans les noms de la 3e colonne, noms relevés dans une liste établie par le capitaine Torriglia. Un prénom comme Giacomo donne Giaqumi, le nom Cane devient Quan et ainsi de suite). Particulièrement singulier est le cas du nom de famille Biancheri qui après diverses mutations finit par donner Gangi. Cela peut surprendre, mais comme nous avons trouvé tous les passages intermédiaires nous pouvons en suivre la transformation : Biancheri « traduit » en dialecte devient Giancheri, puis tronqué il donne Gianchè ou Gianchi, transcrit par Camillo Torriglia, Gianqui, et à partir de là Ganqui, Guangi, Gangui et enfin Gangi.

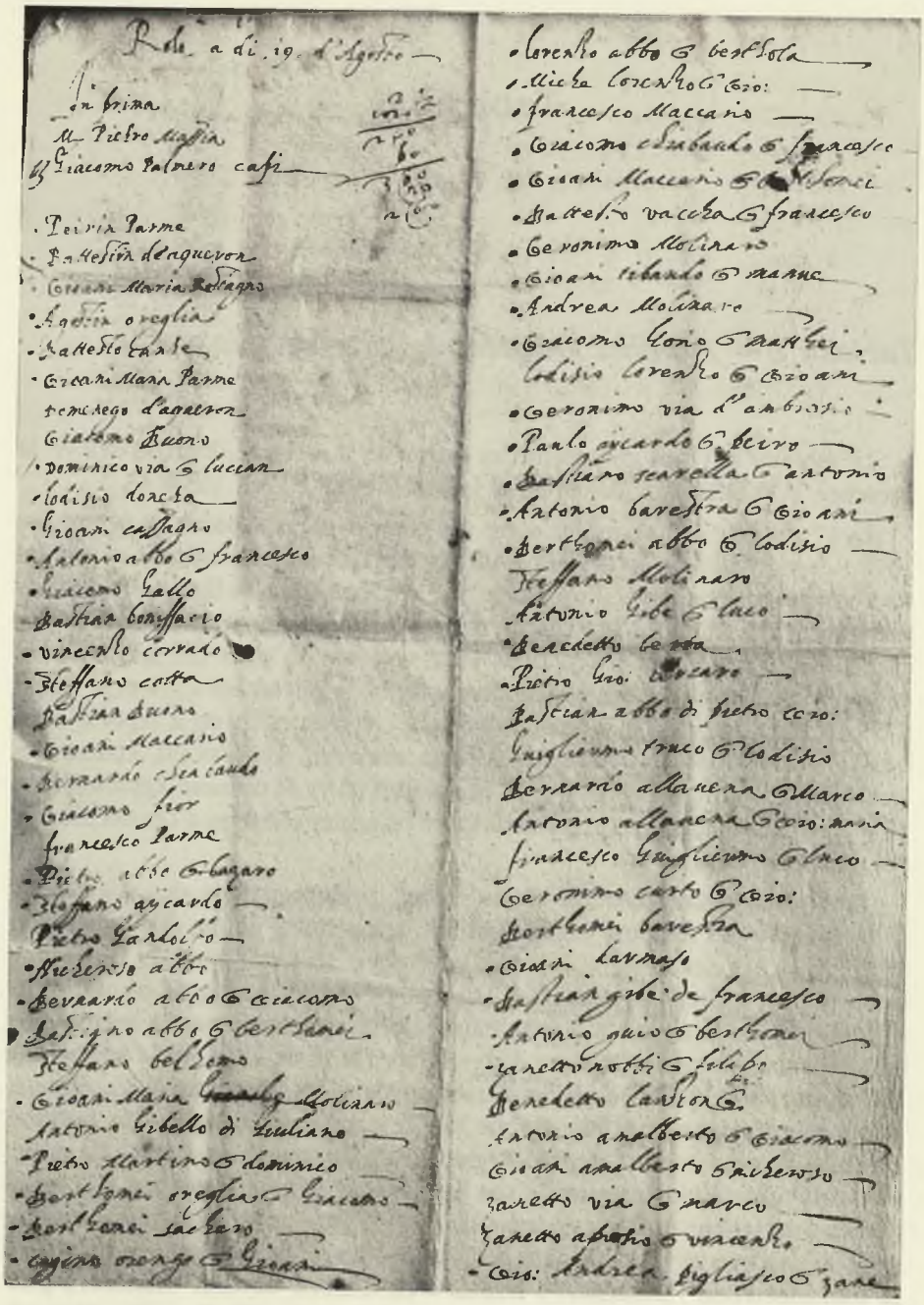

Liste des chefs de famille s'apprêtant à partir pour la Corse (19-24 août 1578). (A.S.G., Corsica, n.g. 7 ; cf. Tableau n° 1, 1re colonne).

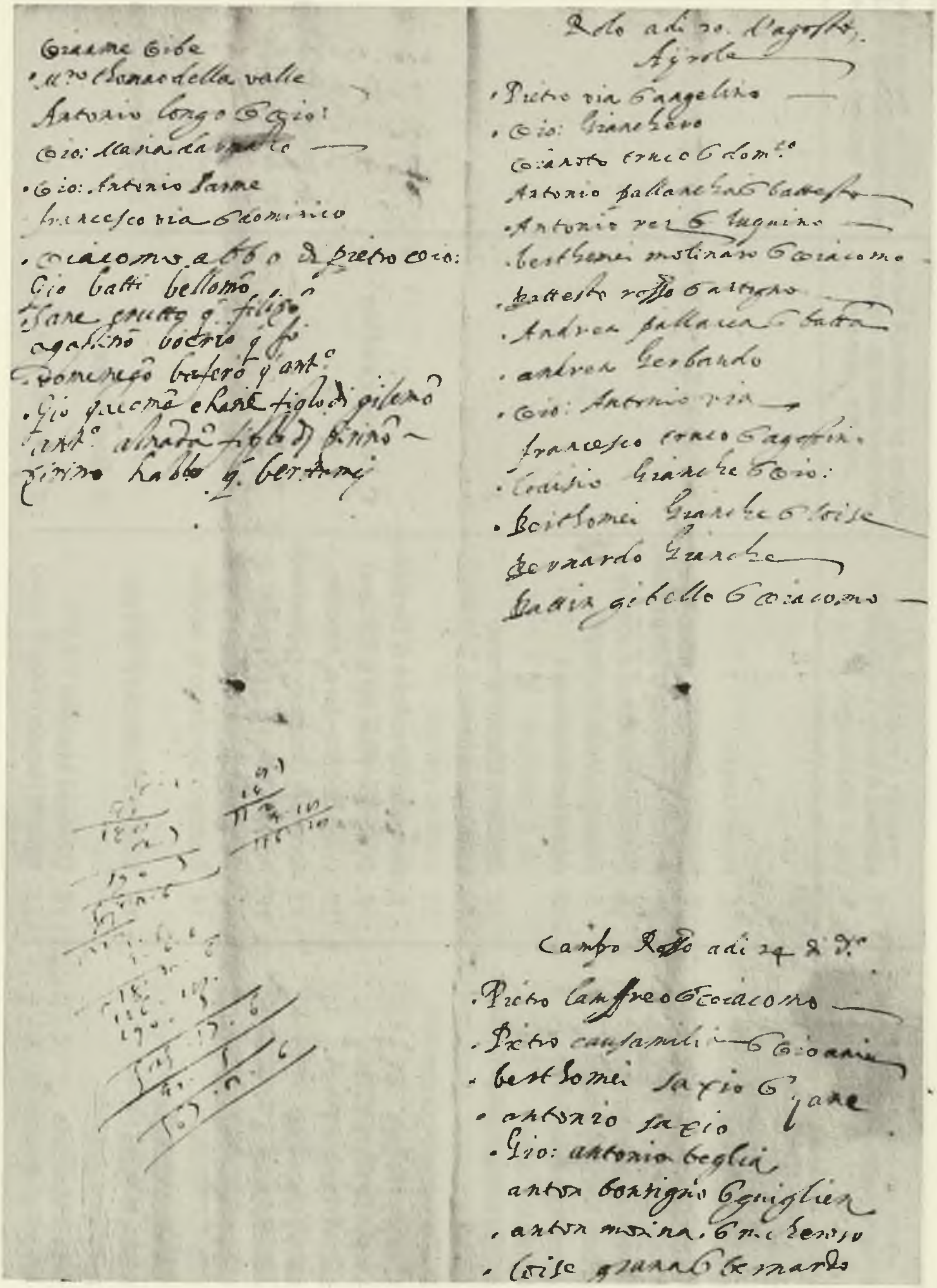
Graame Gibe
. M.ro Bonao della valle
Antonio Longo G Gio:
Gio: Maria dal...
. Gio: Antonio Sarme
Francesco via G domi nico
. Giacomo abbo di pietro Gio:
Gio Batt. bellomo fiol
Cesare pratto q. filip.
agostino voetro q. fr.
domenego befero q ant.o
. Gio guerma chiare figlio di gilemo
ant.o alvarado figlio di Birino
Birino Labbo q. bertoni

Rollo adi 20. d'agosto
Agrola
. Pietro via G angelino
. Gio: Biancheno
Gio: anto craco G dom.co
Antonio pallanchino battesta
. Antonio rei G tugnino
. bertlomei molinaro G giacomo
. battesta rosso G artigno
. Andrea pallarea G batta
. andrea Gerbardo
. Gio: Antonio via
francesco craco G agostin.
. Claudio Bianche G Gio:
. Bertlomei Bianche G loise
Bernardo Bianche
Battin gibello G giacomo

Campo Rosso adi 24 d. d.o
. Pietro lanfreo G giacomo
. Pietro cansamili G Gioanni
. bertlomei sacio G jane
. antonio sacio
. Gio: antonio beglia
anton bonigno G guglien
. anton mosina G michenso
. loise granal G bernardo

PARTITI PER PORTOVECCHIO IL 25 NOVEMBRE 1578	PRESENTI A (PORTOVECCHIO) VENTIMIGLIA NUOVA IL 21.V.1579	FUGGITI DA VENTIMIGLIA NUOVA (PORTOVECCHIO) NEL PERIODO 27.IX.1578 - 14.VI.1579	FUGGITI DA VENTIMIGLIA NUOVA (PORTOVECCHIO) CHE IL 19.V.1580 SI TROVANO AD AIACCIO
VENTIMIGLIA			
1. magistro Pietro Massia	1. Petro Massa		
2. magistro Giacomo Palmero	2. Giacobo Palmero		
3. Peirin Parme	3. Petro Parmero del q. Dominico		
4. Battestin de Aqueron	4. Battista Acarona		
5. Gioani Maria Restagno	5. Giovanni Maria Restagno		
6. Agostin Oreglia	6. Agostino Oregia		
7. Battesto Canhe			
8. Gioani Maria Parme	7. Giovanni Maria Parmero figlio di Petro		
9. Domenego d'Aqueron			
10. Giacomo Buono	8. Giacobo Bono figlio di Berthono		
11. Dominico Via q. Lucian	9. Dominico Viale del q. Luciano	1. Domeneghini Via	
12. Lodisio Doneta	10. Loise Donetta del q. Antonio		
13. Gioani Cassagno	11. Giovanni Cassagno q. Bernardo		1. Giovanni Castagno
14. Antonio Abbo q. Francesco	12. Antonio Abbo q. Francesco		2. Antonio Abbo
15. Giacomo Gallo	13. Giacobo Gallo del q. Battino		
16. Bastian Boniffacio	14. Bastiano Bonifacio q. Iacobo		
17. Vincenzo Corrado			
18. Steffano Cotta	15. Steffano Cotta del q. Norato		3. Steffanino Cotta
19. Bastian Buono		2. Bastian Bon	
20. Gioani Maccario	16. Giovanni Macario figlio di Ricolfo		

21. Bernardo Chiabaudo	17. Bernardo Chiabaodo q. Petro	3. Bernardo Ciabaudo	
22. Giacomo Fior	18. Giacobo Fiore del q. Petro		
23. Francesco Parme			
24. Pietro Abbo q. Lazaro	19. Petro Abbo del q. Lazaro		
25. Steffano Aycardo			
26. Pietro Gandolfo			
27. Nicheroso Abbo	20. Nicolosio Abbo del q. Giacobo		
28. Bernardo Abbo q. Giacomo			
29. Bastiano Abbo q. Berthomei			4. Bastiano Abbo
30. Steffano Belhomo			
31. Gioani Maria Molinaro	21. Giovanni Maria Molinaro del q. Bartolomeo		
32. Antonio Gibello di Giuliano	22. Antonio Gibello		
33. Pietro Martino q. Dominico	23. Petro Martino del q. Dominico		5. Per Martino q. Domen.
34. Berthomei Oreglia q. Giacomo	24. Bartolomeo Oregia del q. Giacobo		
35. Berthomei Sachero	25. Bartolomeo Sachero figlio di Marco		
36. Cogino Orengo q. Gioani	26. Cogino Orengo del q. Ioanne		
37. Lorenzo Abbo q. Berthola	27. Lorenzo Abbo del q. Bartolomeo		
38. Miche Lorenzo q. Gio.	28. Michele Lorenzo q. Ioanne		
39. Francesco Maccario			
40. Giacomo Chiabaudo q. Francesco			
41. Gioani Maccario q. Berthomei	29. Giovanni Macario del q. Bartolomeo		
42. Battesto Vaccha q. Francesco	30. Battista Vacca q. Francesco		6. Battista Vacca q. Francisci

PARTITI PER PORTOVECCHIO IL 25 NOVEMBRE 1578	PRESENTI A (PORTOVECCHIO) VENTIMIGLIA NUOVA IL 21.V.1579	FUGGITI DA VENTIMIGLIA NUOVA (PORTOVECCHIO) NEL PERIODO 27.IX.1578 - 14.VI.1579	FUGGITI DA VENTIMIGLIA NUOVA (PORTOVECCHIO) CHE IL 19.V.1580 SI TROVANO AD AIACCIO
43. Geronimo Molinaro			
44. Gioani Tibaudo q. Manue	31. Giovanni Thibaodo del q. Manuelo		
45. Andrea Molinaro			
46. Giacomo Gorio q. Matthei	32. Giacobo Gora del q. Mattheo		
47. Lodisio Lorenzo q. Gioani	33. Loise Lorenzo del q. Ioanne		7. Loise Lorenzo
48. Geronimo Via d'Ambrosio			
49. Paulo Aycardo q. Peiro	34. Paolo Aycardo figlio di Petro		
50. Bastiano Scarella q. Antonio	35. Bastiano Scarella q. Antonio		
51. Antonio Barestra q. Gioani			
52. Berthomei Abbo q. Lodisio			
53. Steffano Molinaro			
54. Antonio Gibe q. Luco			
55. Benedetto Berta			
56. Pietro Gio. Lercaro			
57. Bastian Abbo di Pietro Gio.			
58. Guigliermo Truco q. Lodisio			
59. Bernardo Allavena q. Marco	36. Bernardo Aravena del q. Marco		
60. Antonio Allavena q. Gio. Maria		4. Antonio Aravena	8. Antonino Aravena
61. Francesco Guigliermo q. Luco			
62. Geronimo Curto q. Gio.	37. Gieronimo Curto del q. Ioanne		
63. Berthomei Barestra			
64. Gioani Darmaso	38. Giovanni Dalmaso del q. Antonio		
65. Bastian Gibe de Francesco			

66. Antonio Guio q. Berthomei		5. Antonio Guio	9. Antonio Ghio
67. Zanetto Nobbi q. Filipo			
68. Benedetto Lanzon	39. Benedetto Lansone		
69. Antonio Amalberto q. Giacomo			
70. Gioani Amalberto q. Nicheroso			
71. Zanetto Via q. Marco			
72. Zanetto Aprosio q. Vincenzo			
73. Gio. Andrea Pigliasco q. Zane	40. Giovanni Andrea Pogliasca del q. Ioanne		
74. Giaume Gibe			
75. magistro Thomao Della Valle			
76. Antonio Longo q. Gio.			
77. Gio. Maria Darmazo			
78. Gio. Antonio Parme	41. Giovanni Antonio Parmero del q. Bartolomeo		
79. Francesco Via q. Dominico			
80. Giacomo Abbo di Pietro Gio.	42. Giacomo Abbo figlio di Petro Gioanne		
81. Gio. Batti Bellomo			
82. Zane Crutto q. Filipo			
83. Agostino Boerio q. Io.			
84. Domenego Baffero q. Antonio	43. Dominico Baffe del q. Antonio		
85. Gio. Gacomo Chane figlio di Gilermo		6. Giaqumi Quan	
86. Antonio Alnarda figlio di Pirino		7. Antonio Arnaldo	
87. Pirino Habbo q. Bertthomei	44. Petro Abbo del q. Bartolomeo		

PARTITI PER PORTOVECCHIO IL 25 NOVEMBRE 1578	PRESENTI A (PORTOVECCHIO) VENTIMIGLIA NUOVA IL 21.V.1579	FUGGITI DA VENTIMIGLIA NUOVA (PORTOVECCHIO) NEL PERIODO 27.IX.1578 - 14.VI.1579	FUGGITI DA VENTIMIGLIA NUOVA (PORTOVECCHIO) CHE IL 19.V.1580 SI TROVANO AD AIACCIO
AIROLE			
88. Pietro Via q. Angelino	45. Petro Viale del q. Angelino		
89. Gio. Gianchero		8. Giovanni Gangi de Ayrole	
90. Gianoto Truco q. Dominico			
91. Antonio Pallancha q. Battesto			
92. Antonio Rei q. Luquino			
93. Berthomei Molinaro q. Giacomo			
94. Battesto Rosso q. Antogno			
95. Andrea Pallanca q. Battista		9. Andrea Paranqua	
96. Andrea Gerbaudo			
97. Gio. Antonio Via			
98. Francesco Truco q. Agostino			
99. Lodisio Gianche q. Gio.			
100. Berthomei Gianche q. Loise	46. Berthome Gianche del q. Loise		
101. Bernardo Gianche			
102. Battin Gibello q. Giacomo			
CAMPOROSSO			
103. Pietro Lamfreo q. Giacomo	47. Petro Lanfredo del q. Giacobo		10. Pero Lanfreo
104. Pietro Causamilia q. Gioani			

105. Berthomei Saxio q. Zane	48. Bartolomeo Sasso q. Zane		
106. Antonio Saxio	49. magistro Antonio Sasso del q. Ioanne	10. Antonio Sasso	
107. Gio. Antonio Beglia		11. Giovanni Antonio Belia	
108. Anton Bonsigno q. Guigliermo			
109. Anton Morinà q. Nicheroso			
110. Loise Grana q. Bernardo		12. Loyse Grana	
VALLECROSIA			
111. Berthomei Gianche q. Battin	50. Bartolomeo Gianché q. Battesto		
112. Pietro Aprosio q. Berthomei	51. Petro Aprosio del q. Bartolomeo		
113. Georgio Aprosio q. Steffano			
114. Battin Gianchero	52. Battino Gianchero figlio di Bartolomeo		
115. Gioani Lamberto q. Berthomei			
116. Bernardo Amalberto			
117. Antonio Aprosio			
S. BIAGIO			
118. Gioani Maccario q. Antonio			
119. Berthomei Curto q. Mathei			
120. Antonio Croese			

PARTITI PER PORTOVECCHIO IL 25 NOVEMBRE 1578	PRESENTI A (PORTOVECCHIO) VENTIMIGLIA NUOVA IL 21.V.1579	FUGGITI DA VENTIMIGLIA NUOVA (PORTOVECCHIO) NEL PERIODO 27.IX.1578 - 14.VI.1579	FUGGITI DA VENTIMIGLIA NUOVA (PORTOVECCHIO) CHE IL 19.V.1580 SI TROVANO AD AIACCIO
BORGHETTO			
121. Giacomo Gianche q. Simon		13. Giacomo Gianqui	
122. Battesto Gianche q. Berthola	53. Battista Gianchero del q. Berthola	14. Battista Guangi	
123. Vivaudo Gianche q. Berthola			
124. Gio. Maria Gianchero		15. Gio. Maria Gianqui	
125. Antonio Tabiasco	54. magistro Antonio Tagliasca		
126. Georgio Gianchero	55. Georgio Gianchero del q. Ioanne		
127. Lodisio Gianchero			
128. Berthomei Gasano	56. Bartolomeo Gazano q. Iacobo		
129. Gio. Antonio Sicardo	57. Giovanni Antonio Sicardo del q. Francesco		
130. Simon Gianchero q. Francesco		16. Simon Gangui	
131. Gio. Andrea Gianchero			
132. Miche Aprosio q. Nicheroso			
133. magistro Lorenzo Gianche		17. Lorenzo Ganqui	
134. Battin Pallanca q. Luco	58. Battista Paranca del q. Luca	18. Battista Paranqua	
135. Gio. Antonio			
VALLEBONA			
136. Gioani Allavena q. Francesco	59. Giovanni Aravena del q. Francesco	19. Gioanni Aravena	

137. Gio. Pallancha q. Loyse			
138. Nicheroso Cattaneo q. Guiglion	60. Nicolosio Cattaneo		
139. magistro Giacomo Pallanca q. Gio.	61. Giacobo Paranca	20. Giacomo Paranqui	
140. Francesco Pallanca q. Berthomei			
141. Gioan Pallanca q. Antonio			
142. Gio. Giacomo Gianche		21. Giovanni Giacomo Gianqui	
143. magistro Luco Guigliermo			
144. Giacomo Allavena	62. Giacobo Aravena del q. Ioanne		
145. Lucho Allavena q. Firipo	63. Luco Aravena del q. Filippo		
SOLDANO			
146. Battin de Loise Soldano			
147. Guigliermo Soldano q. Guiglion	64. Giuliano Soldano del q. Guiglione		
148. Gioani Soldan q. Antonio			11. Giovanni Sodan
149. Lodisio Soldano			
NIZZA (contado di)			
150. magistro Nicolao Levame			
151. Pietro Ferrando			
152. Poro Scarella			
153. Francesco Biancardo			
154. Antonio de Zane de Pigna			

PARTITI PER PORTOVECCHIO IL 25 NOVEMBRE 1578	PRESENTI A (PORTOVECCHIO) VENTIMIGLIA NUOVA IL 21.V.1579	FUGGITI DA VENTIMIGLIA NUOVA (PORTOVECCHIO) NEL PERIODO 27.IX.1578 - 14.VI.1579	FUGGITI DA VENTIMIGLIA NUOVA (PORTOVECCHIO) CHE IL 19.V.1580 SI TROVANO AD AIACCIO
155. magistro Antonio Gioani Vian muratore 156. Ioane Antonio Leono q. Steva 157. Io. Loyse Ricodo		22. magistro Gioan Vian	
PIEMONTE			
158. magistro Gullielmo Piemontese			
SEBORCA			
159. Bernardo Thoscano	65. Bernardo Toscano figlio di Steffano		
LAVINA			
160. magistro Bernardo Ramassa			
PIETRABRUNA			
161. Ioanne Xorato q. Dominico			

162. Ioanne Xorato figlio di Filipo			
163. Petro Guasco q. Pauli	66. Petro Guasco del q. Paolo		12. Pero Guasco q. Paolo
164. Francesco Roso q. Baptista	67. magistro Francesco Rosso		
165. Dominico Roso q. Ioane			
166. Ioane Antonio Roso q. Iacobo	68. Giovanni Antonio Rosso del q. Giacobo		
167. Iacobo Maglano q. Ioane Antonio	69. magistro Giacobo Magliano		
	70. Battista Badetto		
	71. Bartolomeo Crespo		
	72. Antonio Siorato figlio di Petro		
	73. magistro Antonio Ghigermo figlio di Luca		
	74. Antonio Rosso del q. Giovanni		
	75. Antonio Lodo figlio di Luca		
	76. Antonio Ferra del q. Ioannino		
	77. Antonio Lamberto del q. Segondino		
	78. Angelino Abbo q. Lazaro		
	79. Andrea Elena q. Francesco		
	80. Battista Bellone del q. Giuliano		
	81. Silvestro Bono q. Bernardo		13. Silvestro Bon
	82. Bernardo Aprosio q. Bartolomeo		
	83. Bartolomeo Lorenzo q. Petro Ioanne		
	84. Battista Siorato del q. Nicolosio		
	85. Dominico Aravena del q. Filippo		
	86. Francesco Cotta del q. Battista		

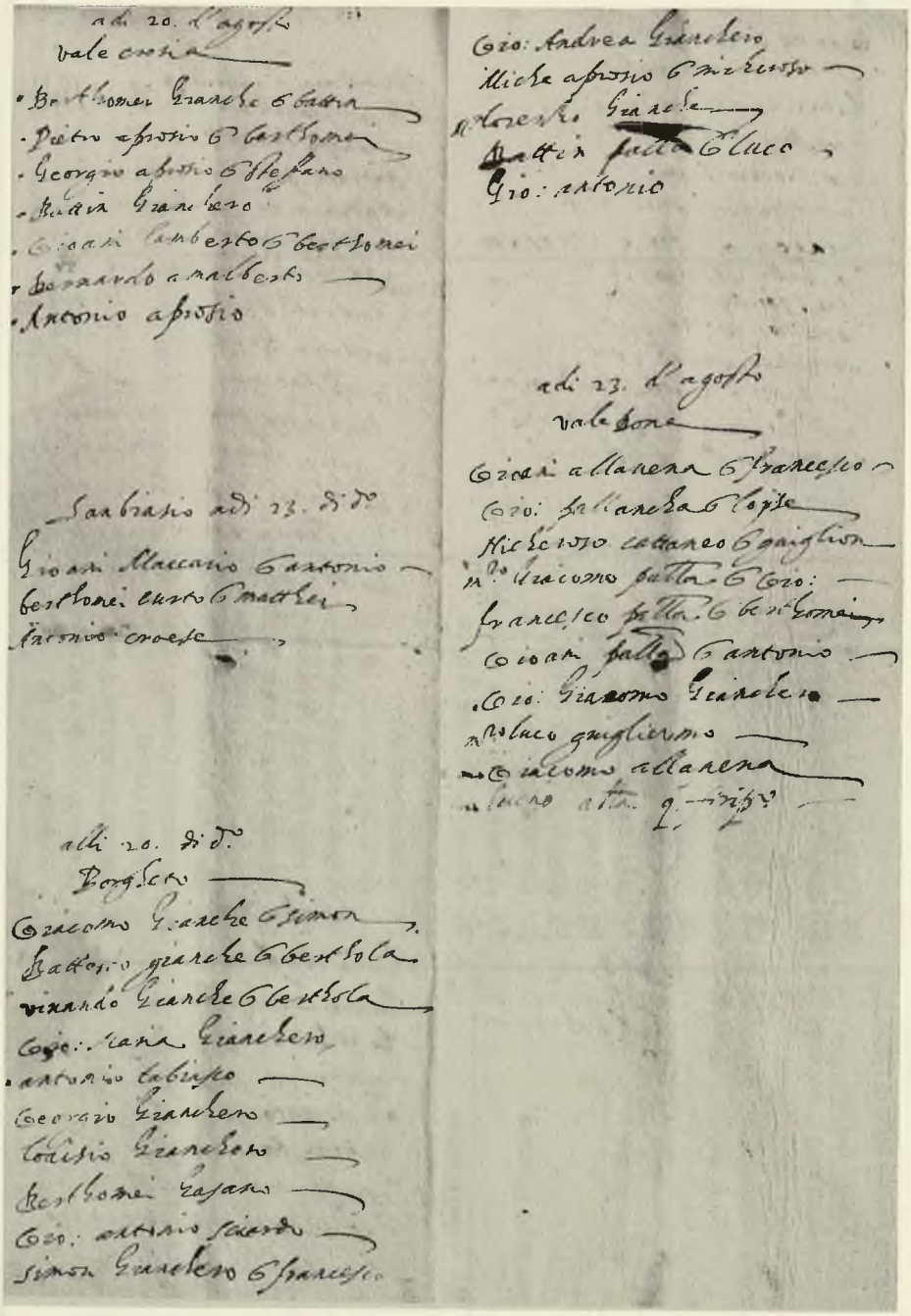

Liste des chefs de famille s'apprêtant à partir pour la Corse (19-24 août 1578). (A.S.G., Corsica, *n.g. 7 ; cf. Tableau n° 1, 1re colonne).*

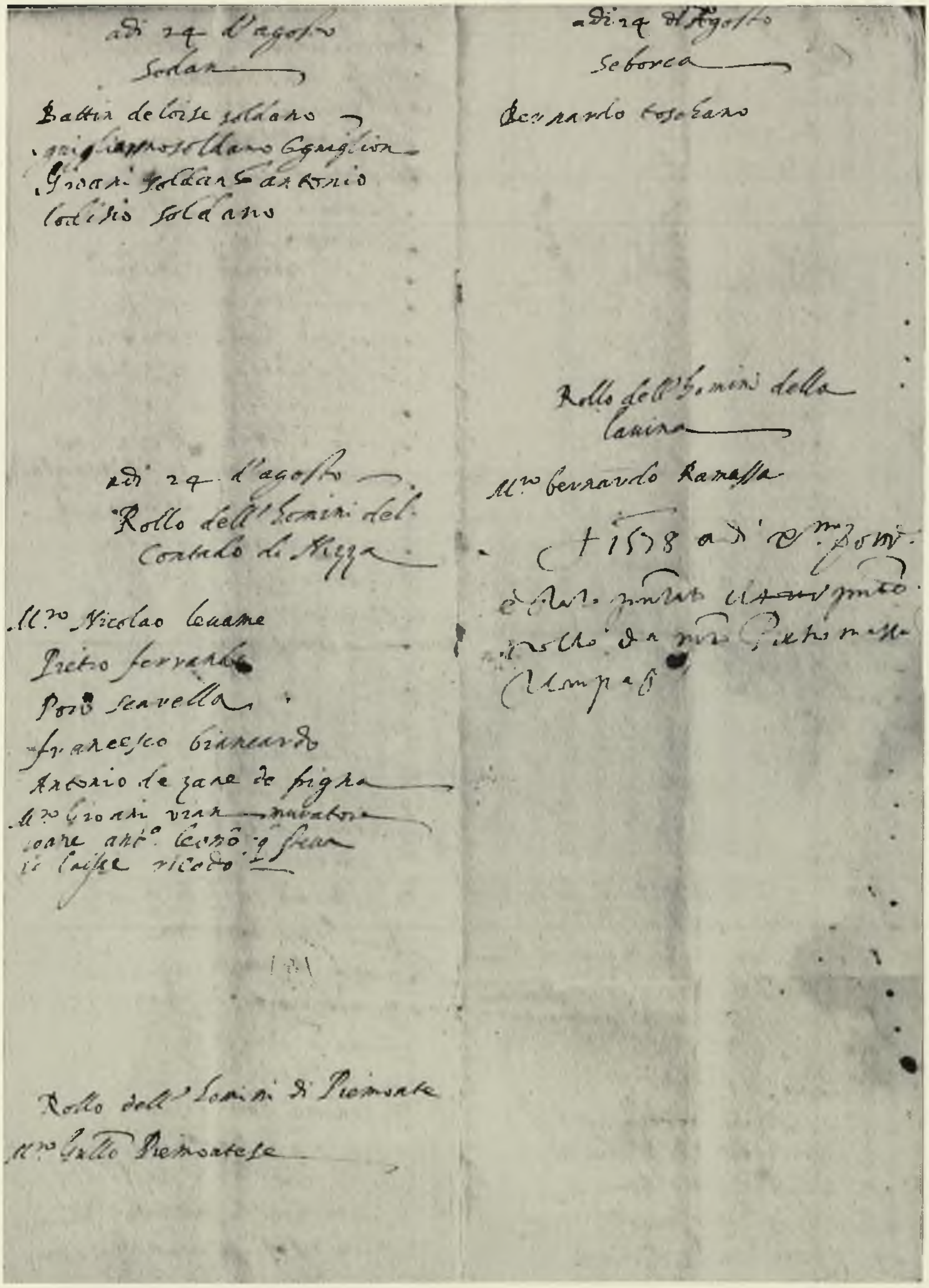
adì 24 d'agosto
Soldan

Battista de loise soldano
[illegible] soldano [illegible]
Giovanni soldano antonio
Lodisio soldano

adì 24 d'agosto
Rollo dell'homini del
Contado di Nizza

M.ro Nicolao [illegible]
Pietro ferrante
[illegible] scavella
francesco bianeardo
Antonio de zane de pigna
M.ro Giovanni [illegible] navatore
[illegible] ant.o [illegible]
[illegible] ricordo

Rollo dell'homini di Piemonte
M.ro Gatto Piemontese

adì 24 d'Agosto
Seborca

Bernardo [illegible]

Rollo dell'homini della
[illegible]

M.ro bernardo [illegible]

+ 1578 adì [illegible]
[illegible]
[illegible] da [illegible] Pietro [illegible]
[illegible]

PARTITI PER PORTOVECCHIO IL 25 NOVEMBRE 1578	PRESENTI A (PORTOVECCHIO) VENTIMIGLIA NUOVA IL 21.V.1579	FUGGITI DA VENTIMIGLIA NUOVA (PORTOVECCHIO) NEL PERIODO 27.IX.1578 - 14.VI.1579	FUGGITI DA VENTIMIGLIA NUOVA (PORTOVECCHIO) CHE IL 19.V.1580 SI TROVANO AD AIACCIO
	87. Guglielmo Stava del q. Dominico		
	88. Gieronimo Siorato del q. Petro	23. Gieronimi Sorao	
	89. Georgio Viale del q. Antonio		
	90. magistro Gieronimo Aprosio		
	91. Gieronimo Ferraro del q. Petro		
	92. Giovanni Antonio Giubello		
	93. Giovanni Ruscon del q. Battista	24. Gioanne Rasquone	
	94. Giuliano Giubello del q. Ioanne		
	95. Ioanne Aicardo figlio di Steffano		
	96. Bernardo Parmero figlio di Giovanni		
	97. Dominico Parmero del q. Ioanne		
	98. Giovanni Garino del q. Antonio		
	99. Giovanni Areseo figlio di Dominico		
	100. Giovanni Antonio Gianchero del q. Ioanne		
	101. Guglielmo Fiore figlio di Giacobo		
	102. Giovanni Fiore figlio di Giacobo		
	103. Giovanni Antonio Ansaldo del q. Andrea		
	104. Giovanni Antonio Vigarello figlio di Steffano		

	105. Giovanni Sardo del q. Antonio	25. Gioanni Sardo	
	106. Giacobo Rosso del q. Ioanne		
	107. magistro Giovanni Natta del q. Steffano		
	108. magistro Giovanni Bechario del q. Steffano		
	109. Loise Baffero del q. Antonio		
	110. Luco Chianca del q. Furiano		14. Lucca Chianca
	111. magistro Loise Paranca		
	112. Marco Gianchero del q. Giùglielmo		15. Marco Gianchero
	113. Michele Paranca q. Giacobo		
	114. Nicolosio Molinaro figlio di Antonio		
	115. Paolo Aycardo figlio di Steffano		16. Paolo Aycardo
	116. Petro Aprosio detto Rossin del q. Bartolomeo		
	117. Petro Antonio Conte del q. Antonio		
	118. Segondino Conrado del q. Thoma		
	119. Steffano Palanca del q. Battino		
	120. Theramo Mongiardino del q. Dominico		
	121. Gieronimo Badetto figlio di Battista		
	122. Giacobo Ranixe del q. Petro		
	123. Bernardo Rosso del q. Giovanni		

PARTITI PER PORTOVECCHIO IL 25 NOVEMBRE 1578	PRESENTI A (PORTOVECCHIO) VENTIMIGLIA NUOVA IL 21.V.1579	FUGGITI DA VENTIMIGLIA NUOVA (PORTOVECCHIO) NEL PERIODO 27.IX.1578 - 14.VI.1579	FUGGITI DA VENTIMIGLIA NUOVA (PORTOVECCHIO) CHE IL 19.V.1580 SI TROVANO AD AIACCIO
	124. Giovanni Maria Parmero figlio di Lorenzo 125. Gioanneto Conte del q. Geronimo 126. Agostino Airaldo del q. Loise	26. Bartolomeo Quarto 27. con suo figlio 28. Giacomo Sorao 29. Steffano Aravena 30. Gioan Magnerri 31. con suo figlio 32. Steva Amaberto 33. Gioanne Gangui 34. Giovanni Antonio Duxe 35. Giacomo Rizzo 36. Battista De Dequa 37. Loyse Bordin 38. con suo compagno 39. Pietro Gnasaneira 40. Giacomo Arrigo 41. Bastian Moren 42. Bernardo Lamberto 43. con suo figlio	

		44. Bartolomeo Sodan	17. mastro Bernardo Durante di Dolc'acqua 18. Antonio Conte di Vintimiglia 19. Bastiano Bonfiglio di Vintimiglia 20. Bartolomeo Malberto de Vintimiglia 21. Battista Approsio de Vintimiglia 22. Perino Viale de Vintimiglia 23. Andrea Anfosso del Marro 24. Giovanni Antonio Giabbo 25. Pero Viale di Domenico 26. Domenichina moglie di Antonio de Nobi de Vintimiglia
Antonio Conte figlio di Pietro Antonio di Soldano			

Tableau II – Soldats en garnison à Vintimiglia la nuova

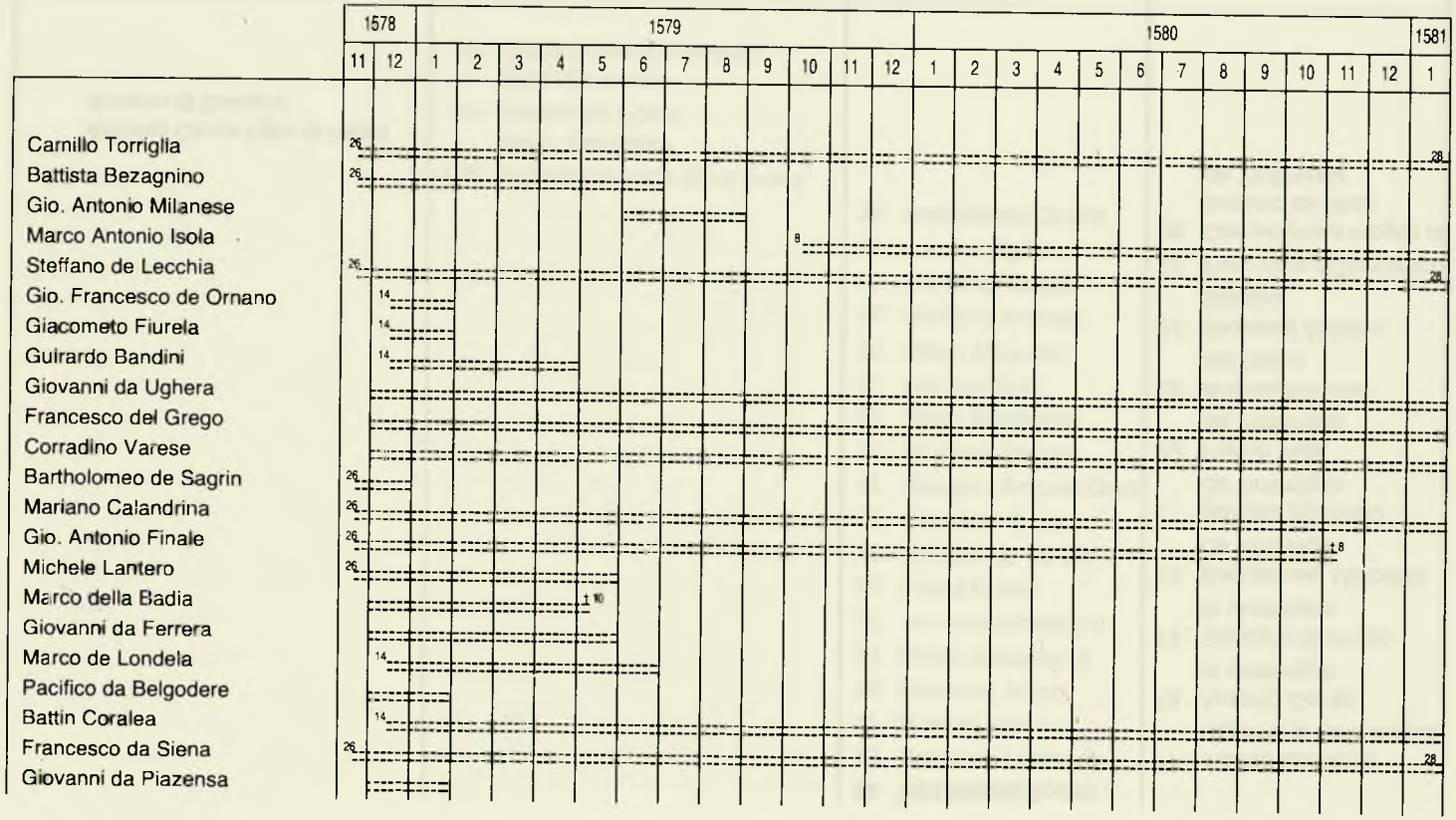

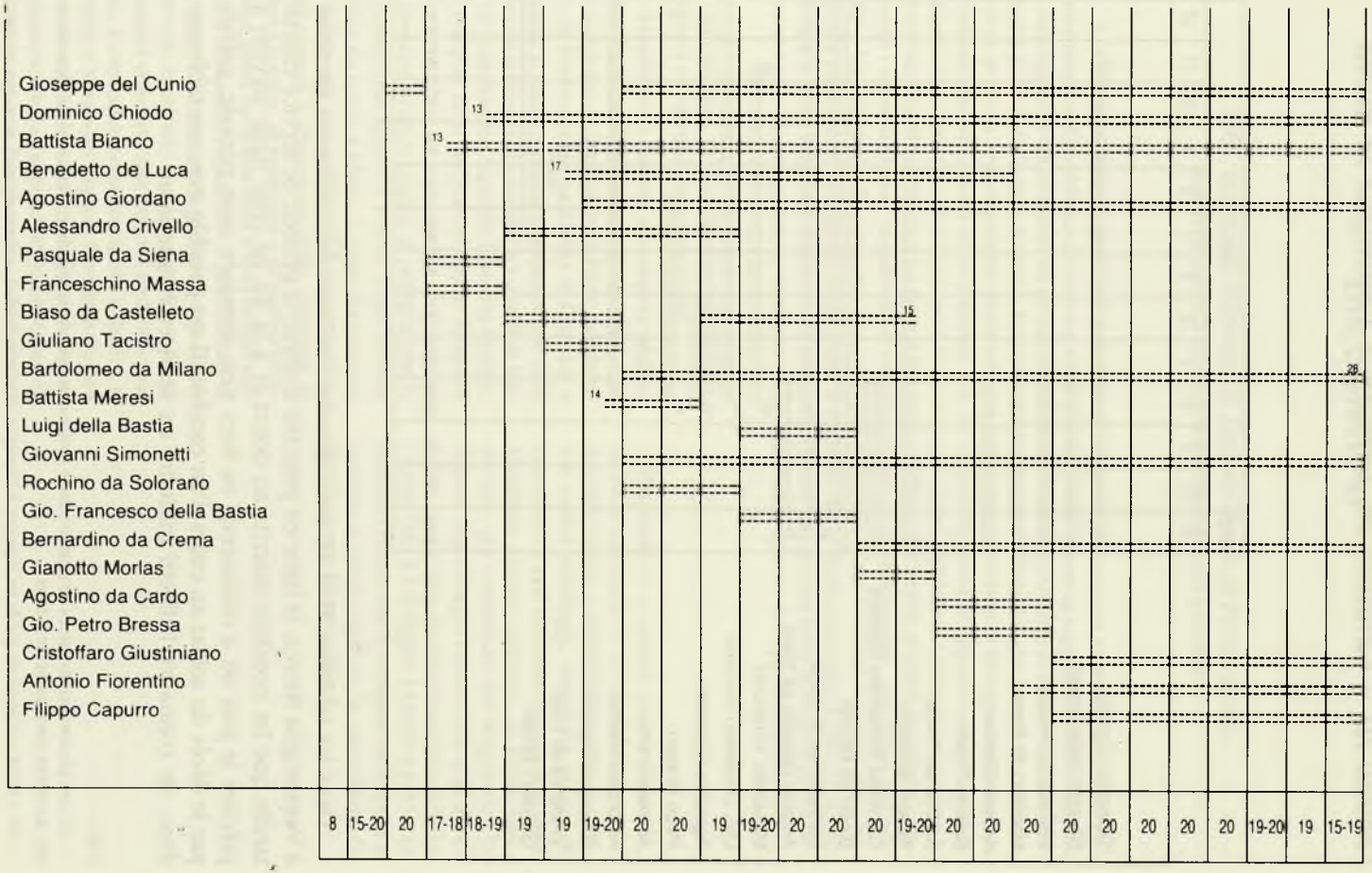
Gioseppe del Cunio
Dominico Chiodo
Battista Bianco
Benedetto de Luca
Agostino Giordano
Alessandro Crivello
Pasquale da Siena
Franceschino Massa
Biaso da Castelleto
Giuliano Tacistro
Bartolomeo da Milano
Battista Meresi
Luigi della Bastia
Giovanni Simonetti
Rochino da Solorano
Gio. Francesco della Bastia
Bernardino da Crema
Gianotto Morlas
Agostino da Cardo
Gio. Petro Bressa
Cristoffaro Giustiniano
Antonio Fiorentino
Filippo Capurro
13
13
17
15
28
14
8 15-20 20 17-18 18-19 19 19 19-20 20 20 19 19-20 20 20 20 19-20 20 20 20 20 20 20 20 20 19-20 19 15-19

Tableau III – Cavaliers en garnison à Vintimiglia la nuova

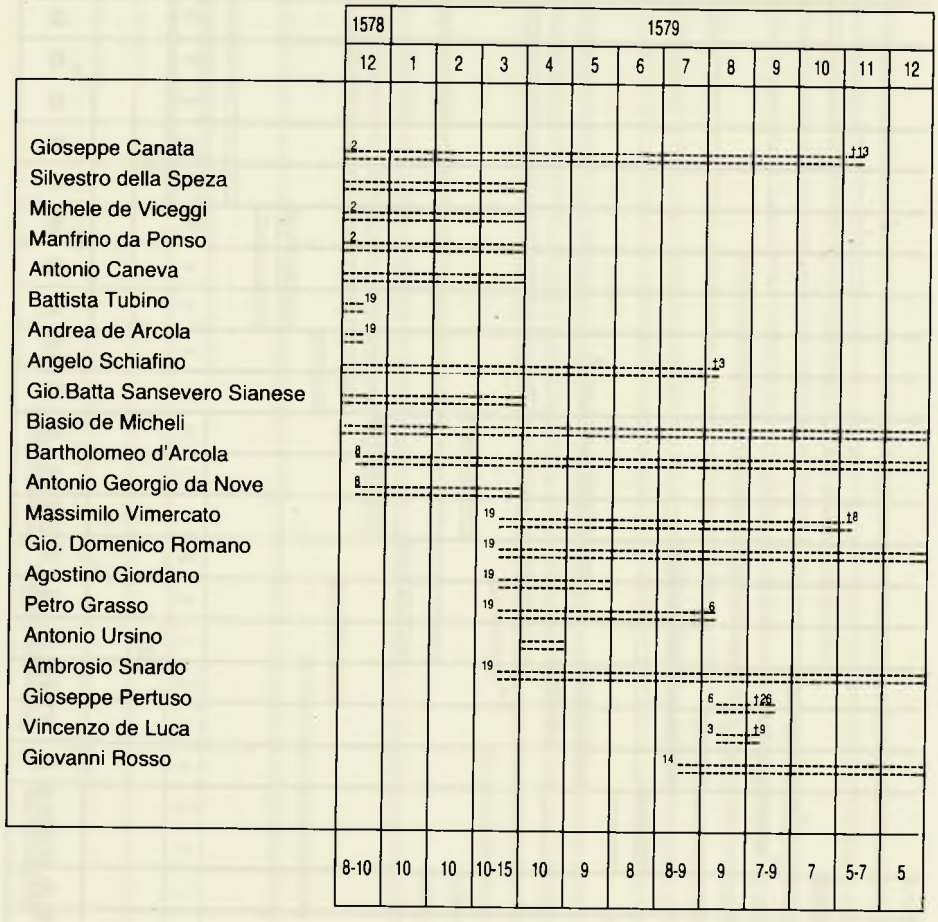

Dans les tableaux II et III sont dressées les listes des soldats en garnison à Ventimiglia Nuova, la ligne en pointillé indique la période de service effectif tandis que les nombres inscrits au début et à la fin de cette ligne servent à préciser le jour où a commencé ou bien s'est terminée cette période, parfois par le décès du soldat au cours d'un combat. Il est possible avec ces tableaux, donc, de connaître l'effectif militaire en service chaque jour.

N.B.

(1) Les phrases ou membres de phrases entre guillemets sont des traductions d'extraits des documents des Archives nationales de Gênes.

(2) « Rubi » mesure de poids en vigueur à l'époque, mot non traduit. « Serendipità » mot non traduit.

Document n° 1

1563, marzo 23. *Richieste di Stefano Massa di Portovecchio alla Repubblica di Genova e risposte del governo*

L'Eccellentissimo Signor Duce et Illustri Signori Governatori et Procuratori dell'Eccellentissima Repubblica di Genova, uditi questi passati giorni la supplicatione che dinanci a loro Signorie Illustrissime ha presentato Stefano Mazza habitatore in Porto Vecchio, sindico e procuratore delli Antiani, huomini et Università di detto luogho, come di suo mandato e procura appare pubblico instromento rogato per Giovanni di Balagna habitatore in Portovecchio scrivano l'anno presente a di XI di genaro, udite in appresso, et intese le richieste che sono state fatte per esso Stefano sotto detta supplica et ultimamente intesa la relatione che dinanci a loro ha fatto il Magnifico Ufficio di Corsica al quale havevano commessa l'essaminatione, cognitione et consideratione di dette dimande , per dover poi riferire a loro Signorie Illustrissime quanto sopra d'ognuna di esse li fusse occorso, che s'havessi a provedere, et insieme essaminate le risposte che al detto magnifico Ufficio è occorso fare a dette dimande seguendo la relatione di esso hanno con tutte le balle bianche decretato et ordinato quanto si contiene in ognuna delle risposte che appresso si diranno.

Illustrissimi et Eccellentissimi Signori, Signori et Patroni Osservantissimi.

Humilmenti dinanci al conspetto di Vostre Signorie Illustrissime si presenta Stefano Mazza delle ville della Pieve habitatore di Portovecchio nell'Isola di Corsica, a nome e come sindico e procuratore delli devoti e fidelissimi sudditi e vassalli di Vostre Illustrissime Signorie li poveri antiani, e reliquie delli habitatori d'esso luogo di Portovecchio, et con quella riverenza si conviene primieramenti si rallegra con le Illustrissime Signorie Vostre, e per infinite volte da laude a Iddio, il quale ha posto in l'animo alli molto Magnifici e prestantissimi signori li Protettori delle compere di San Giorgio, di restituire e di nuovo ritornare quell'Isola con tutti li altri luoghi sotto il dominio, regimento e protettione di Vostre Illustrissime Signorie et a quelle di haverli accettati, et ad essi poveri e fideli sudditi concessa una tanta e così rara gratia, e consequentementi espone a quelle, si come li Magnifici Signori Commissari Generali nell'Isola suddetta di Corsica, sino al principio della fabbrica et habitatione di detto luogho di Portovecchio, alli detti ha-

Rispondeno a questa prima dimanda, hanno confirmato, et in vigor delle presenti confermano, e convalidano tutti li capitoli ordini privileggi, immunità gratie, et essentioni a essi habitanti concesse si dalli Magnifici Troylo Negrone, et Paolo Giustiniano già commissari del Magnifico Ufficio di San Giorgio l'anno 1546 a 26 di ottobre, come poi da esso magnifico ufficio l'anno 1561 a 7 di luglio. In tutto e per tutto secondo che in essi si contiene delli quali a cautela si terrà copia in la cancelleria di Sue Signorie Illustrissime.

bitatori concessero diversi capitoli, ordini, privilegi et immunità, et anche dal Magnifico e prestantissimo Ufficio le furono concesse diverse et altre immunità essentione e franchezze, così in confirmatione delli suddetti primi capitoli ordini et privilegi delli prefati Magnifici Signori Commissari Generali, come ancho in augumentatione et accrescimento d'essi quali tutti successivamente dalli Magnifici et Prestantissimi Signori Protettori loro successori, li sono sempre stati confirmati et augumentati conoscendo la loro sincera fedeltà, prontezza d'animo, et la grande necessità di essi poveri habitanti, per tanto humilmente esso fidelissimo supplicante al suddetto nome supplica le Vostre Signorie Illustrissime si degnino e voglino esser servite confirmarli et approvarli tutti li loro capitoli suddetti, ordini privileggi, immunità, gratie et essentioni in tutto come in esse si lege, e si contiene, li quali reverentementi presenta dinanzi a quelle.

Seconda. E più divotamenti supplica le Signorie Vostre Illustrissime si degnino provedere et ordinare che in detto luogo di Portovecchio vadino ad habitare almeno ducento masnate oltre a quelle ci sono, atteso che al principio di quell'habitatione furono fameglie a numero centoottanta, et al presente, ci sono solamente trenta fameglie povere, e d'ogni cosa mal provedute, o, almeno concedere ad essi pochi avvanzati dalla morte e da infideli di tanto numero quanti erano prima, possino e le sij lecito partirsi, et andare, o, ritirarsi ad habitare dove a loro meglio parerà e piacerà, e questo massime perché loro da se stessi senza accrescimento di maggior numero di fameglie non sono bastevoli e sofficenti habitare detto luogo in maniera che habbia resta buono.

Rispondeno a questa seconda e dicono che atteso le occorrenze de tempi ne quali si teme la venuta dell'armata de Turchi, non si può al presente intendere di mandarli alcuni nuovi habitatori, però passata questa influenza non si mancarà d'inviargliene quel maggior numero, che loro parirà necessario, desiderando assai l'augumento, et accrescimento di detto luogo.

Terza, e più supplica le Illustrissime Signorie Vostre si degnino concedere ad essi habitanti in detto luogo gratia e privilegio, che essi sijno tenuti e trattati, et a loro sij lecito che possino, e debbano goldere di tutte le franchezze, immunità e gratie, si

Rispondeno che quanto alle gratie immunità, e privileggi, che domandano non volere invocare altro, di quel che hanno conceduto per la confirmatione sovradetta della quale si deono e possono molto ben quietare, e per quanto tocca al sgravarli

come sono trattati, et hanno e goldeno tutti li altri habitanti in le terre delle marine senza havere soggietto di fare guardie sopra le muraglie, facendo notitia a quelle, che essendo venute quattordeci masnate di loro spontanea volontà ad habitare in esso luogho per tal suggetto di fare le guardie sopra le muraglie, se ne sono già partite sei, et le altre otto anchor loro stanno per partirsene, non essendo possibile a detti habitanti, quali sono tutti coltivatori ritornati alla sera stracqui, che alla notte habbino d'andare a fare la guardia sopra le muraglie.

più che si può dalle guardie notturne, ordineranno in maniera al luogotenente loro presente e futuro, che non saranno caricati più del dovere, anzi sgravati tanto quanto sarà possibile, comandando sin d'hora, che di ciò li sieno concesse lettere particolari in detto luogotenente e suoi successori in buona forma.

Quarta, e più che vogliono essere servite provedere detto luogo di maggior numero di soldati a piedi, acciò possino supplire alle guardie, et alla conservatione di quel luogho.

Rispondeno, che si conosceranno per giornata esser bisogno per guardia di quel luogo di maggior numero di soldati, gli ne provederanno, si come all'incontro giudicando, che hora gli ne sia a sofficienza, non li pare tempo d'augumentarlo.

Quinta, e più per il continuo impedimento et incredibili danni che ogni giorno hanno fatto et fanno in quel luogho li infideli, venendo in grande numero si degnino accrescer li huomini a cavallo, al meno sin al numero di trentauno, compresa la persona del loro capitano, e questo per custodia di quel luogho e sicurezza delli coltivatori, i quali in tal modo puotranno sicuramente coltivare, e raccoglieranno grande quantità di biade, con le quali non solo potranno provedere quel luogho, ma anche supplirà in parte a vettovagliare Bonifaccio.

Rispondeno che quanto più presto le parirà esser bisogno accresceranno com'è loro mente il numero delli soldati a cavallo non solamente in esso luogo di Portovecchio, ma in Bonifaccio anchora, di dove anche li ne risulterà più cautione si come a suo luogho conosceranno.

Sesta, e più si degnino e sijno servite le Illustrissime Signorie Vostre provedere, et ordinare, che le guardie delle marine si faccino dalla Isola delli Corsi, sino al luogho chiamato Arondonara, cioè un'Isola delli Corsi, o vero dove meglio sarà giudicato essere necessario, la seconda a Carpalone, la terza in Picovagia, la quarta in Alfiam, e la quinta in Portonuovo, le quali tutte sono necessarie per la salute e custodia così delli habitanti e coltivatori di quel luogho, come anchora delli huomini delle montagne circonvicine.

Rispondeno, che restando di già proveduto a quattro delle cinque guardie, che ricercano, e mancandovi solo quella dell'isola de Corsi nel quale luogho è di necessità che si facci una torre, haveranno per questo sopra di ciò consideratione e provederanno al compimento della richiesta loro in tempo più commodo.

Settima, e più che al tempo che si doveranno mietere e tagliare le biade sij tenuto il capitano delli huomini a cavallo con tutta la compagnia ogni mattina a buon'hora, uscire fuori a cavallo a fare la scoperta per tutto 'l paese, e d'essi n'habbin'à stare dieci di loro tutt'l giorno a fare la guardia alli coltivatori e per loro sigortà, accioché detti poveri habitanti possino di buon'animo stare sicuri, et attendere a raccogliere dette biade, et non li habbi da intervenire, come li è accaduto quest'anno d'haver lasciato perdere la maggior parte delle biade per non havere possuto uscir fuori sicuramenti a scamparle dalle fiere, et animali che le hanno consumate, et il logotenente di quel luogho sij obligato a farglieli andare e stare nel modo suddetto.

Rispondendo ordinano che li sieno date lettere dirette al moderno luoghotenente e successori suoi con ordine, che al tempo de' raccolti comandi al capitano de cavalli che facci con essi la scorta richiesta alli suddetti habitanti, accioché sicuramente possino tagliare e riccogliere le loro biade conforme alla richiesta di esso supplicante.

Ottavo, e più che il luogotenente d'esso luogho al tempo delli raccolti delle biade sij ubligato a far comandare a tutti li huomini delle montagne circonvicini, che venghino ad aggiuttare alli detti habitanti a tagliare, e raccogliere le loro biade, mediante il pagamento e sodisfattione della loro con degna mercede delle loro giornate, atteso che per diffetto di tale aggiutto essi habitanti hanno lasciato, e lasciano di seminare maggior quantità de biade, si come puotranno fare dovendo havere soccorso del loro aggiutto.

Rispondendo parimente ordinano che li siano etiandio date lettere dirette al detto luogotenente e successori con ordine che al tempo de' raccolti facci in maniera tale che li huomini delle montagne venghino a dare aggiutto alli detti huomini di Portovecchio in mietere e raccogliere, e questo mediante la loro condegna et honesta mercede conforme alla richiesta del supplicante.

Nona, e più che essi poveri habitanti non possino da soldati o, altri qual si voglino esser angariati, et astretti, a dar legne per le guardie, salvo una legna per soma, o fascio di legne, quale si è solita lassare alla porta e quelle possono supplire commodamente, et à sufficienza per dette guardie senza volere da essi più di quello è dover.

Rispondeno che scriveranno e daranno ordine al logotenente loro che essi habitanti non saranno per l'avvenir molestati ne astretti a dare più legna del già suolito e consueto egli è ben vero che essi habitanti deveno con facilità fare la honesta contributione di esse legna a detti soldati essendo da loro guardati, et dovendo anche essere meno angariati che si puotrà nelle guardie.

Decima, e più sij proveduto dalle Illustrissime Signorie Vostre in quel luogo di una munitione d'ogni qualità di vettovaglie, ferro, et acciaio et ogni altra cosa necessaria, de quali per loro denari ogniuno così delli habitanti, come delli soldati

Rispondeno, non essere per hora in tempo di poterli compiacere di quanto si domanda.

puossi e debba essere servito et accomodato di quello li serà di bisogno, accioché non habbi da seguire come volte è accaduto, cioè che molti per non trovere in quel luogho da potersi comprare di quello li facea di bisogno, sono morti per disaggio, mala cura, e mala provigione al loro vivere.

Undecima, e più sij statuito et ordinato, che li luogotenenti cancelieri e capitani e qualsivogli altri ufficiali, che sono e per l'avvenire saranno in quel luogho non puossino stare in detti loro ufficij salvo un'anno e non più, e che durante 'l tempo del loro ufficio alcuno di essi non puossi per se, o per interposta persona per lui fare, o far fare alcuna qualità di negotio e marcantia in detto luogho sotto quelle pene, che a Vostre Signorie Illustrissime pariranno convenire.

Rispondeno, che restando a questo proveduto per decreti già fatti, e per le instruttioni che si danno a gli ufficiali non accade perciò fare altra provigione al presente.

Duodecima, e più che finito'l tempo del loro ufficio essi et ogniuno di loro sijno tenuti et ubligati a stare a sindicato, et che nel numero delli sindicatori li sij elletto e connumerato uno di detti habitanti in detto luogho, e si com'è stato il suolito per il passato.

Rispondeno havere di già decretato, ch'esso luogotenente habbi da stare a sindicato, e per ciò sopra di questo non accade fare altra provigione, et per quanto tocca ad accompagnar persona delli detti habitanti, non volere sopra di ciò provedere, o deliberare cosa alcuna.

XIII.a, e più ordinare che coloro de' quali sono e le spettanno li molini alle fiumare sijno astretti a farli acconciare di modo tale che possino macinare e farli una fortezza acciò che essi habitanti quali molto n'hanno disaggio, puossino al suolito esserne accomodati, et andare sicuri per macinare le loro biade, o, vero rinontiare a qualche altri, che li puotranno fare accomodare, et mantenere.

Respondeno essere ben honesto, che si rendino cauti li habitanti da Corsali, et per ciò havuta che harano informatione della forma e modo sotto li quali si puonno rendere sicuri essi molini, daranno ordine che sia proveduto a quanto li parirà necessario.

XIIII.a, e più che si degnino ordinare le Illustrissime Signorie Vostre che in quel luogo sij fatta fare alle spese della magnifica Camera di quest'Eccellentissima Repubblica uno molino a vento, acciò che non habbino causa d'estate quando mancano le acque andare tanto lontano e con tanto loro travaglio e danno a far macinare le loro biade, e saranno pronti essi habitan-

Respondeno che non seli concede quanto dimanda, perché da le informationi havute quando fussi fabricato il molino di che si parla sarebbe guastato dalla furia de' venti.

ti a pagare la condegna mercede e premio del macinare.

XV.a, e più che tutti li terratici e pascoli che accascheranno pagarsi dalli huomini delle montagne, quali veniranno in la giurisditione e territorio di quel luogo a pascolare et a coltivare sijno applicati alle spese et altre avarie della chiesa et fontane, et altri commodi e benefici d'esso luogho.

Rispondeno che havuta che haranno informatione delli terratici, e pascoli di quel luogo provederanno per quanto conosceranno essere il giovamento di quella terra, la quale desiderano di ampliare.

XVI.a, e più che li soldati, e qual si vogli altre persone, che goldeno e si prendeno beneficio e commodo delli terreni, sijno ubligati di stare, et concorrere, e contribuirsi in ogni spese et avarie, et ancho ad intervenire personalmente a fare fattioni delle guardie di fuori e di dentro, si come fanno li habitanti.

Respondendo ordinano in vigor di queste, che tutti li soldati quali hanno beni, o terreni particolari, et proprij, o di essi godeno nel territorio di Portovecchio debbano anchora essi si come li terrieri concorrere alle spese et avarie della terra tanto, e se di questo ordine alcun'd'essi si sentirà gravato debba comparer da loro Signorie Illustrissime a mostrare il suo gravame, perché riceverà compimento di Giustitia.

XVII.a e più, statuire et ordinare, che tutti coloro, quali volessino andare ad habitare in detto luogho, così Vassalli de Signori Corsi come di qualsivogli altri luoghi dell'Isola, possino, et a loro sia lecito vendere et alienare li loro beni, et disponerne, venendo però ad habitar in esso luogo di Portovecchio.

Respondeno, che havuta che haranno informatione dal loro commissario Generale di Corsica sopra quanto si ricerca provederanno a quanto li parirà bisognevole, per la habitatione et ampliatione di detto luogho.

XVIII.a e più atteso che spesse volte li turchi et infideli prendeno schiavi delli habitanti di quel luogho quali con comodità di tempo harebbono modo di riscattarsi et per non havere li danari pronti, et non sendoli alcuno che n'habbi da poterglieli accomodare vanno schiavi, si degnino per l'amor d'Iddio ordinare, che sempre che accaderà tale disgratia con dare idonee sigortà à giudicio del luoghotenente, in quel luogho sijno accomodati in prestito dell'erario pubblico de Vostre Signorie Illustrissime con farli tempo a restituire l'imprestito fra un'anno.

Rispondeno non essere hora in termine di poterli compiacere di quanto ricercano.

XVIIII.a e più per essere detti habitanti molto poveri e bisognosi e per non essere in quel luogho alcun avviamento si degnino Vostre Signorie Illustrissime accomo-

Rispondeno non essere parimente in termine di poterli compiacere di quanto dimandano.

dare detta communità de lire ducento per fare e mantenere il macello di carne, per commodo, così de soldati, come delli habitanti, si come si fa in Bonifaccio luogho più opulento, offerendosi dare idonee sigortà di restituirle fra uno termine competente ad arbitrio di Vostre Signorie Illustrissime.

XX.ma, e più si degnino statuire che attento la loro impotenza, et miseria, per conto delli debiti quali hanno a dare e pagare essi habitanti, così alla magnifica Camera, come a particolari persone et mercadanti li sij havuto rispetto, et non possino essere astretti a pagare che prima non sijno passati doi anni prosimi da venire, e finiti essi dui anni debbano pagare una terza parte sino ad integro pagamento iuxta l'ordine già fatto per il Magnifico e prestantissimo Ufficio di San Giorgio.

Rispondeno che per quanto tocca alli debiti che deveno, a particolari, havendo havuto tante dilationi et ultimamente dal Generale Commissario non vogliono per hora sopra di essi innovare cosa alcuna, e per quanto spetta alli debiti loro verso il Magnifico Ufficio di San Giorgio intercederanno con esso acciò che sieno comportati per alcun'honesto tempo.

XXI.a e più che per quest'anno essi poveri habitanti sijno accomodati in prestito de mine centocinquanta di grani buoni di quelli di Bonifaccio, offerendosi restituirlo alla nuova raccolta de frumenti come già è stato fatto per il passato.

Rispondeno che sendo già stato proveduto il luogho de grani per loro bisogni, e puotendosi ogniuno provedere dalla munitione non è luogo per adesso far loro altro imprestito.

XXII.a e più che sij concessa la tratta delli habitanti sudetti di puoter estraere d'ogni sorte di vettoaglie per li loro danari e per uso e bisogno loro della terra di Bonifaccio, si come essi fanno della terra di Portovecchio.

Rispondeno non poterli concedere quanto si ricerca perché quel che si mette in Bonifaccio serve per munitione e consumo di quelli soldati et habitatori tanto.

XXIII.a e più provedere che li ladri quali fanno molti danni e rovinano il paese così di bestiami come di ogn'altra cosa sijno diligentemente inquisiti e contra di essi sij ubligato il Signor luogotenente procedere, e castigarli rigidamente più di quello e seguito sino a qui, dal che n'è proceduto l'esterminio e quasi estrema miseria di quelli poveri Habitanti.

Rispondendo ordinano in vigor di queste al moderno luogotenente, et successori suoi, che sempre che accaderanno furti nel paese di Portovecchio, facci tale inquisitione et investigatione, contra i delinquenti che ritrovi i malfattori, et trovati li castighi conforme a giustitia molto rigidamente.

XXIIII.a e più ordinare sij mandato ad essecutione l'ordine già tante volte fatto e rinovato per il prefato Magnifico e Pre-

Rispondeno, che in tempo di commodo sarà compita la chiesia conforme alli ordini già fatti dal Magnifico Ufficio di San Gior-

stantissimo Ufficio di San Giorgio, di far fare la chiesa ad honor d'Iddio e commodità di quel populo, et anchora la cisterna.

gio, et per quanto tocca alla cisterna si darà ordine opportuno quanto prima.

XXV.a e più provederli d'un medico barbiero e speciaro, quali habbino con loro spetiarie medicine et altre cose necessarie alla sanità delli corpi humani, si come già li fu proveduto altra volta dal Magnifico e Prestantissimo Ufficio, accioché essi habitanti ufficiali e soldati non habbino a morire senza alcuno rimedio a similitudine d'animali irrationali.

Rispondeno che sendo in quel luogho il barbiero, e speciaro che ricercano et à stipendi di loro Signorie Illustrissime non accade fare altra provigione, daranno non di meno ordine che tenghino le cose bisognevoli alla loro professione, si come in vigor di queste commandano che si scriva.

XXVI.a e più provederli d'uno maestro d'assia così per uso et commodo della Magnifica Camera come ancho delli habitatori.

Rispondeno che nelle occorrenze loro si servino di quel di Bonifaccio, perché sarà dato ordine che li accommodi più che puotrà.

XXVII.a e più ordinare le sij mandata proviggione di abbayni per cuoprire le loro habitationi sino al numero di XXV o vero trenta millia, le quali cose tutte esso esponente e supplicante a detto nome humilmenti supplica Vostré Signorie Illustrissime si degnino concedergliele, e provederli in quel miglior modo e forma, che alla loro suolita clemenza, et pietà parerà e piacerà convenirsi, sottomettendosi sempre al buono volere, e buona gratia di quelle alle quali humilissimamenti si raccomanda, pregando del continuo l'onnipotente Iddio si degni in eterno conservarli felici et accrescere questa Felicissima Repubblica in sublime stato, come quelle desiderano.

Di Vostre Signorie Illustrissime Humilissimo Servitore.

Copia Andrea Spinola Notaro.

Rispondeno che quanto prima si puotrà, daranno ordine che sia fatta la proviggione che ricercano.

(A.S.G., *Corsica*, Libro 1° Decreti del Governo 1562-1588, n.g. 1315).

Document n° 2

1577, novembre 14 - 1578, agosto 6. *Richieste di Pietro Massa e Giacomo Palmero all'Ufficio di Corsica e risposte dell'Ufficio stesso.*

Eccellentissimo et Illustrissimi Signori Osservantissimi,

Maestro Pietro Mazza, et Giacobo Parmero di Ventimiglia si offerono condurre in Corsica nel luogo di Portovecchio una colonia di centocinquanta capi di casa con loro masnate, originarii della riviera di ponente, per i due terzi sudditi di loro Signorie Illustrissime, i quali havendo con difficoltà il vivere in casa loro, rispetto alla strettezza del paese, et gran numero d'huomini che sono in detta riviera, si vanno in ogni modo alla giornata facendo sudditi ad altri Principi, et dis'habitando il paese delle Signorie Vostre Illustrissime, et per il restante terzo sudditi d'altri signori, i quali insieme con i loro, che non verranno in questo modo a perdere, si guadagneranno, et si offerono con detti huomini fabricare quel luogo d'habitationi, et coltivare que terreni a comune fra loro per anni diece, i quali finiti che saranno dividere fra loro ogni cosa alla rata che saranno tra loro d'accordio, la qual impresa assicurerà quel bellissimo porto di Portovecchio, et tutta quella costa da Solenzara sino in Bonifacio, che è ora continua stanza de corsari, et causerà importantissima abondanza, et sussidio di vettovaglie a questa città, et a tutto il dominio, per esser quelli buoni, et larghi terreni, et gli huomini che vi si condurranno travaglienti, et ottimi agricoltori, et se le suddette cose offerono detti magistro Pietro et Giacomo con però le conditioni che ricercano da Vostre Signorie Illustrissime le quali hora le presenteranno se così comandano o a cui Vostre Signorie Illustrissime daranno cura d'intendere, et trattare sopra questo negocio, alle quali devotamente si raccomandano.

Di Vostra Eccellenza et Signorie Illustrissime Affezionatissimo Servitore.

Gio. Battista Pietra

MDLXXVII die XIIII Novembris

Magnificum Officium Corsicae audiet supplicantes, intelligat, tractet et referat.

Il Magnifico et Prestantissimo Ufficio di Corsica letta la supplica di Pietro Massa, et Giacomo Parmero, sopra il negocio di Portovecchio, detti Pietro et Giacomo una et più volte uditi, et lette le loro richieste, et havute sopra ogni cosa le dovute considerationi, detto magnifico et prestantissimo Ufficio di Corsica è di parere sopra ogniuno de capitoli da essi presentati prendere la provigione, et dar que ordini che appresso si diranno, movuto a ciò da degni rispetti, et in appresso ubligare li detti Pietro e Giacomo, e tutti gli nuovi habitatori in detto luogo di Portovecchio sotto li modi, e forme, che sotto esse relationi si dichiarerà per cautella della Camera, et acciò che detti habitatori osservino anche dal canto loro tutto quello che sarà sotto dichiarato.

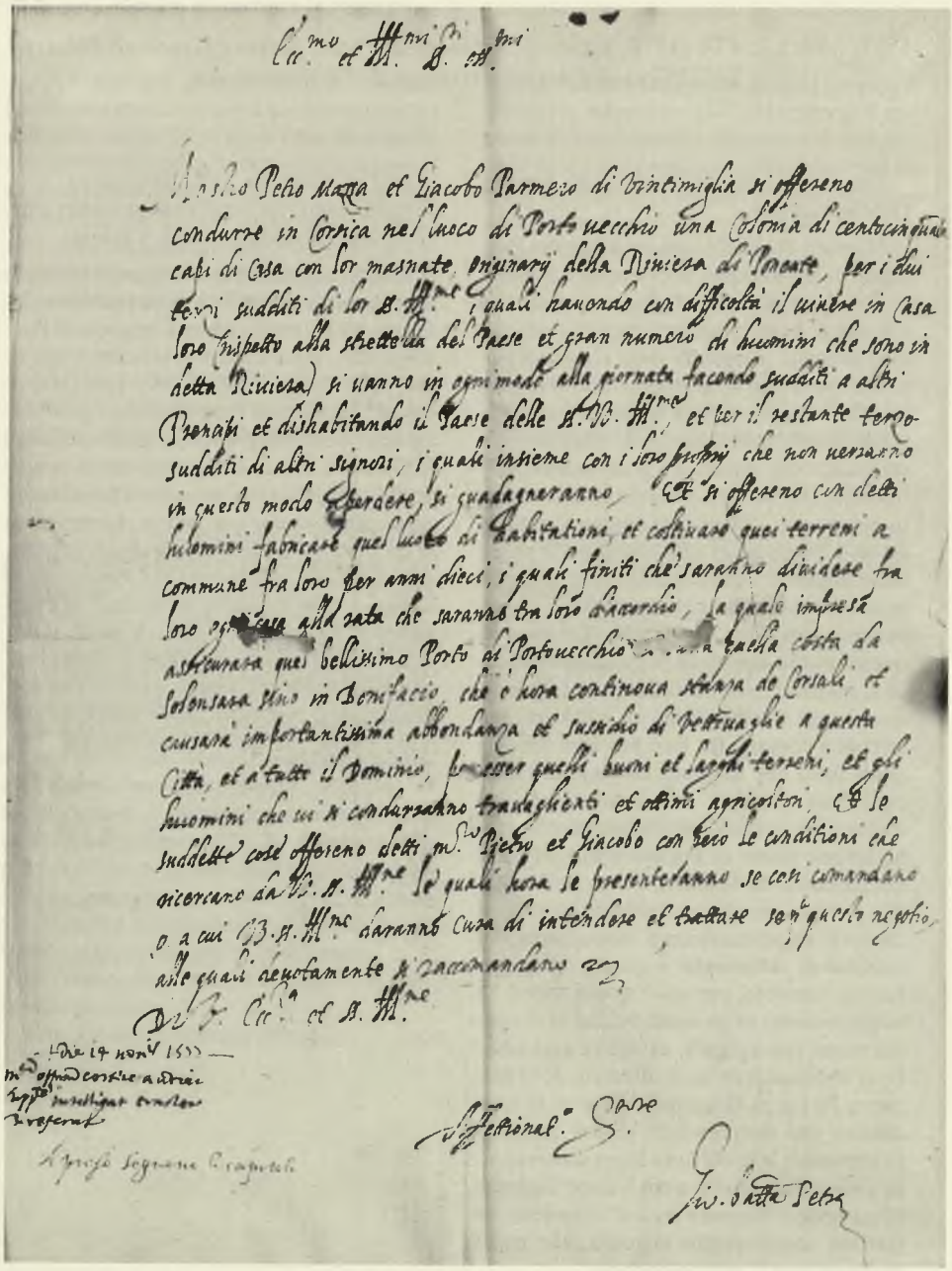

Copie de l'offre faite par Pietro Massa et Giacomo Palmero à l'Office de Corse de la République de Gênes, d'amener 150 familles à Porto-Vecchio pour le reconstruire (14 novembre 1577). (A.S.G., Corsica, *n.g. 7).*

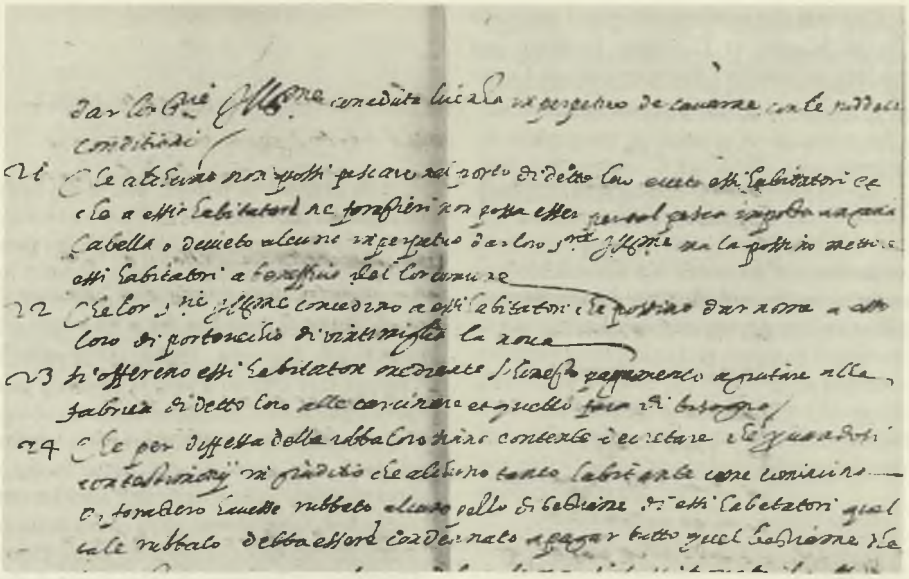

Requête de Pietro Massa au gouvernement de la République de Gênes pour la reconstruction de Porto-Vecchio. Au point 22 on lit : « Che loro Signorie Illustrissime concedino a essi habitatori che possino dar nome a detto loco di Portovecchio di Vintimiglia la Nova ». (A.S.G., Corsica, *n.g. 7 ; cf. document n° 2).*

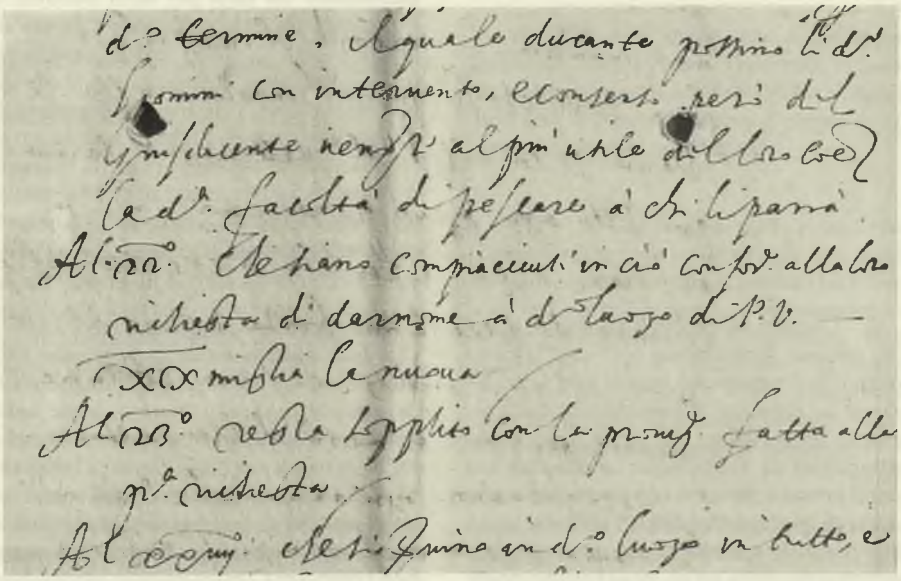

Réponse du gouvernement gênois à la requête de Pietro Massa. Au point 22 on lit : « Che siano compiacciuti in ciò conforme alla loro richiesta di dar nome a detto luogo di Portovecchio XXmiglia la Nuova ». (A.S.G., Corsica, *n.g. 7 ; cf. document n° 2).*

Capitoli che si ricercano per il magistro Pietro Mazza, et Giacomo Parmero per andare ad habitare Portovecchio in Corsica.

1. - Et primo che per sicurezza dell'habitatione, sia a spese dell'Illustrissima Camera ridotto il luogo di Portovecchio nella primitiva fortezza, et sia mantenuto con artigliaria et munitione che a loro Signorie Illustrissime parerà conveniente.

Alla prima è di parere, che si dia libera licenza, et faccoltà a detti Pietro et Giacomo, et a quel numero d'huomini, et famiglie che sotto si dichiareranno di poter habitare Portovecchio con obligo loro di doverlo ridurre, o far ridurre a loro spese, in quella più fortezza, che possibil sarà, et che per tale effetto a loro si conceda tutte quelle giornate d'huomini che sono obligati dare alla camera li sudditi soliti servire, et dare esse giornate nel detto luogo di Portovecchio, alla forma dell'antiche consuetudini, senz'alcuna altra spesa della camera, et ridotto che sarà da detti Pietro, Giacomo, et huomini di detto luogo di Portovecchio in fortezza, e da loro habitato a giudicio del detto magnifico et Prestantissimo Ufficio di Corsica, si conceda a detti huomini quell'artigliaria che parrà bisognevole per poter difendere il luogo, et gli habitanti in esso da nemici. Poi se la detta habitatione da farsi per detti huomini in Portovecchio, et la coltivatione de terreni nel territorio di detto luogo, resteranno bene incaminate, et stabili a segno che sieno perseverabili a giudicio della prefata Signoria Illustrissima all'hora sarà luogo de considerare se stij bene rifare le muraglie di buona matteria, et ridurla nella pristina fortezza, et fare circa ciò quanto parrà alla prefata Signoria Illustrissima.

2. - Che per difesa degli huomini , et acciò possino sicuramente coltivare la campagna, nel medesimo tempo che vi anderanno ad habitare, sia mantenuta dalla Signoria Illustrissima in detto luogo una compagnia de venticinque cavalli com'era per il passato, insieme con una guardia alla porta di quaranta soldati, et etiandio siano mantenuti le guardie alle punte ordinarie per guardia della torre, et del paese, come si fa in Bonifacio.

Alla seconda. Che si mandi in Portovecchio una compagnia delli cavalli che sono in Corsica, nel modo, che dal magnifico ufficio predetto sarà dichiarato, quale habbi a stare in esso luogo mentre che si fabricherà, et perseverarli dopo che sarà fabricato, et di più li diano dieci in dodeci soldati, in quali siano due bombardieri da levarsi da que luoghi de presidij, che parirà al magnifico Ufficio di Corsica esserne manco bisogno, per non aggionger nuova spesa, quali vadino in esso luogo di Portovecchio et assistino con le loro armi alla difesa degli

operarij mentre che si fabricherà il detto luogo, et perseverino poi di ridotto in fortezza, alla guardia della porta di esso luogo con conditione però che detti huomini che vi anderanno ad habitar sieno obbligati a fare loro istessi, o far fare a loro spese le guardie nelle punte.

3. - Che siano assegnati termini al territorio, acciò non habbino a litigare de confini, et che gli siano donati gratis tutti i terreni dentro al termine.

Alla 3.a. Che si diano, et concedano liberamente a detti Pietro, Giacomo, et compagni e loro eredi, et successori tutti li terreni essistenti nel territorio di Portovecchio, cioè la valle del Pruno et di Muratello, e San Martino con li suoi confini rispettivamente sino al luogo di Portovecchio per coltivare, et seminare, senza però pregiudizio de terzi.

4. - Che per alcun tempo non sia dato impedimento ne posto angarie alcune per detti terreni a essi habitatori ma che detti terreni restino a loro sempre liberi et franchi, et a successori loro.

Alla IIII.a. Che non sij dato impedimento alcuno a detti Pietro et Giacomo, et huomini per causa de detti terreni, ma che restino a loro, et successori franchi esenti, et immuni, come sono di presente, et saranno nell'avvenire gli altri terreni dell'Isola.

5. - Che in detto territorio di Portovecchio non possa alcuno che non sia habitatore del luogo seminare, tagliar legnami, o pascer bestiami d'alcuna sorte, senza licenza di essi habitatori.

Alla V.a. Che in le terre come sopra concesse a detti Pietro, Giacomo, et huomini, non possi alcuno fuori di loro tagliar legnami, o pascer bestiami d'alcuna sorte senza licenza del giusdicente.

6. - Che la Signoria Illustrissima doni gratis a essi huomini tutte le case, et siti esistenti dentro la fortezza di Portovecchio, et li conceda poter rifare tanto le rovinate, quanto farne delle nove, senza alcun pagamento ne soggetto.

Alla VI.a. Che se gli conceda al suddetto modo tutte le case et siti di case, che sono in esso luogo, acciò che le possino far fabricare a loro spese per loro habitatione esclusa però quella della Repubblica, dove solleva habitare il giusdicente, et l'altre che sono de particolari, che vorranno andare anche loro ad habitare in detto luogo fra 'l termine che di sotto si dichiarerà.

7. - Che essi habitatori si contenteranno di accettare in loro compagnia con quelli accordi che essi hanno tra loro, tutti quelli Genovesi che erano habitati prima in detto luogo di Portovecchio, dummodo che fra sei mesi da cominciarsi dal giorno che essi

Alla VII.a. Che sono detti Pietro et Giacomo, et huomini obligati accettare tutti li Genovesi ad habitare in esso luogo di Portovecchio sempre che li vorranno andare, et gli altri quali erano habitati prima in detto luogo di Portovecchio che fra un anno

arriveranno in detto luogo, detti Genovesi vaddino ad habitare travagliare, et coltivare come faranno essi habitatori.

cominciando il giorno, che detti Pietro, Giacomo, et huomini saranno gionti in detto luogo, li anderanno con obligo però di detti Genovesi, et gli altri di attendere alla coltivazione di essi terreni nel modo che sono, et saranno in appresso obligati detti magistro Pietro, Giacomo, et huomini.

8. - Che alcuno non possa, per alcun tempo godere de beneficij, privilegi, et officij che in detto luogo saranno, se non essi habitatori, et loro descendenti.

All'ottava. Che alcuno non possa godere in tempo alcuno di privileggi, gratie, beneficij, et ufficij che saranno concessi a detti Pietro, Giacomo, et huomini et alli Genovesi, et altri, che nel modo, et fra 'l termine suddetto, gli anderanno ad habitare salvo loro istessi che gli habiteranno et loro descendenti.

9. - Che per detti primi anni dieci il detto magistro Pietro, et lui mancando il detto Giacomo, resti in detto luogo Governatore o podestà per la Signoria Illustrissima, il quale habbia a far giustitia a detto popolo si in civile, come in criminale, con appellatione alla Signoria Illustrissima.

Alla VIIII.a. Che resti eletto detto Pietro in podestà, et giusdicente di detto luogo di Portovecchio, per anni cinque prossimi, cominciandi il giorno, che si darà principio a detta habitatione, et da essi anni cinque sino in dieci secondo sarà dichiarato dal detto Magnifico Ufficio di Corsica, al quale circa ciò si dia piena facoltà, donde però eserciti detto Ufficio bene, fedelmente, et ugualmente a giudicio della Signoria Illustrissima con bailia, e faccoltà di poter decidere, et terminare tutte le cause de detti huomini, le criminali lui solo, et le civili di compagnia con li consoli, servata però la forma de statuti di Corsica.

Da quali sentenze, et ordini sia lecito ad ogniuno servata però la detta forma de statuti appellarsi, o reclamarsi al Governatore, o al sindicato, o alla Signoria Illustrissima in elettione del reclamante, con obligo di detto Pietro et consoli di stare a sindicato sempre che occorrerà alla Signoria Illustrissima mandar sindici nell'Isola, et di dare quelle cautelle de stando dicto suo sindacatui quotuscunque et bene, fideliter, et legaliter exercendo dictum suum officium; et de reddenda bona, vera, et legali ratione, cum reliquatus solutione, et satisfactione omnium Camerae Reipubblicae Excellentissimae spectantium perveniendorum ad manus dicti Petri, che sarà dichiarato da detto Magnifico Ufficio di Corsica.

10. - Che la Signoria Illustrissima conceda a essi habitatori, che possano eleggersi doi consoli, et uno consiglio per il governo particolare del loro commune, per quel tempo successivamente in perpetouo, che tra loro si conveniranno.

Al X.mo. Resti eletto il detto Giacomo, durante la sua vitta console mentre però, che esercitarà detta cura, con quella prudenza, virtù, et diligenza che si conviene a giudicio della Illustrissima Signoria, o del loro Magnifico Ufficio di Corsica, a quale s'aggionga un altro console, et quattro consiglieri da eleggersi ogni anno dagli habitatori alla presenza del giusdicente quali debbano intendere in le cose toccanti però alla loro communità, et le cose, che toccheranno a risolversi da loro restino risolute, et approvate con due terze parti de sei voti sudetti.

11. - Che detti doi consoli, che per tempo saranno, possano, et debbano finiti gli primi anni diece sindicare il giusdicente nel fine del suo ufficio in compagnia delli sindicatori che dalla Signoria Illustrissima saranno mandati tanto nel civile, come nel criminale, et ogniuno de detti doi habbia una voce.

Al XI.mo. Che si dichiari, che quando li due sindici eligendi per le Signorie Vostre Illustrissime anderanno nell'Isola a sindicare li giusdicenti, saranno giunti in esso luogo di Portovecchio faccino dimandar da loro li detti quattro consiglieri et di compagnia debbano sindicare il giusdicente et consoli nelle cause civili tanto, et che i detti sindici habbino le metà degli voti, et detto consiglio l'altra metà nel modo che si costuma in alcuni altri luoghi dell'Isola.

12. - Che detti doi consoli possano, et debbano giudicare le cause civili, tanto insieme con il podestà, o giusdicente di loro Signorie Illustrissime, nella guisa che fanno in Calvi.

Al XII.o. Resta provisto con la provigione come sopra fatta al capitolo nono.

13. - Che finiti li primi detti anni diece, loro Signorie Illustrissime habbino a provedere loro de giusdicente, che sia cittadino di Genova, sotto questa forma però, che essi habitatori ne nomineranno ogni volta che occorrerà far nova elettione tre, de quali loro Signorie Illustrissime eleggeranno uno, al quale doverà detta Signoria Illustrissima pagar lui il salario.

Al XIII.o. Resta sopplito come sopra per il contenuto in detto capitolo VIIII.o.

14. - Che non sia lecito ad alcuno, eccetto a essi habitatori et loro descendenti fabricare in detto territorio alcuna sorte de molini, così da acqua come da vento et altra sorte da macinare tanto grani com'altri

Al XIIII.o. Sia lecito a ciascuno habitante in esso luogo far molini, ferrere, et ogni altri buoni edificij, utili et pertinenti alla terra di Portovecchio, et alli bisogni degli habitanti in essa, senza pagare censo alcu-

legumi, tanto per uso de vini, ogli et tavole non volendo essi habitatori che a loro si denegato il poterne fare particolarmente, o in commune, come a loro parerà.

16 - Che a essi magistro Pietro, et Giacomo capi dell'impresa sia dato da loro Signorie Illustrissime un giusto intertegno in vitta loro tanto, non essendo loro né habili né condecenti a travagli, come li altri habitatori.

17 - Che pro benemerites di essi magistro Pietro, et magistro Giacomo si degnino loro Signorie Illustrissime decretare che essi doi et tutti suoi descendenti per linea mascolina in perpetuo debbano, et possano godere franchezze, et immunità d'ogni cabella foraggio, et angaria di qual si voglia sorte, et possano anche in Genova godere li honori immunità, che godono, et possono godere quelli di Bonifacio, come collonia.

18 - Che la Signoria Illustrissima sia tenuta far provedere a sue spese detto luogo, di sale a sufficienza, e tenerli uno salinero il quale per suoi dennari, ne debba vendere ad ogniuno.

19 - Che detto luogo debba havere il traffico d'ogni merci et negocio libero; et franco in perpetuo d'ogni cabella et impositione, divieto, o altro, tanto per essi habitatori come per forastieri, et che non possa la Signoria Illustrissima imporre per alcun tempo, carico, gabella, impositione, divieto, et altro in detto luogo, et territorio, fuori che la tratta ordinaria di vettovaglie, nel modo che si dirà in appresso, ma sia però lecito a essi habitatori imponere per il no a beneplacito delle Signorie Vostre Illustrissime, da quali edificij si esclude, et intende restar escluse le serrere di legnami per degni rispetti, salvo per loro uso tanto.

Ammosso il XV.o di volontà di detti Pietro et Giacomo.

Al XVI.o. Che incaminata, et stabilita l'habilitatione in detto luogo di Portovecchio et coltivatione de terreni s'avrà consideratione a travagli haveranno havuto detti Pietro et Giacomo intorno a questo negocio, et al servitio ne risulterà al pubblico, et a essi si darà quella ricompensa, che alle Signorie Vostre Illustrissime parrà.

Al XVII.o. Che perseverando detti Pietro, e Giacomo, et loro figli maschi tanto in detta habitatione di Portovecchio sopra li modi di sopra espressi, siano essenti, et immuni da ogni gabella, pedaggio, et angaria di qual si voglia sorte nell'Isola di Corsica, et sua giuridittione, nella quale possino godere, et usare de medesimi privileggi che godono i Bonifacini et Calvesi alla forma di essi, quali s'habbino qui per espressi, et di parola in parola dichiarati.

Al XVIII.o. Che si debba tener provisto detto luogo di sale a sofficienza per bisogno di detto luogo, et territorio et uno salinero, quale ne venda a nome della Camera ad ogniuno, che per li suoi dennari vorrà comprarne al prezzo, et modo, che si vende in gli altri luoghi dell'Isola.

Al XVIIII.o. Che per diece anni prossimi, cominciandi il giorno che li suddetti huomini anderanno ad habitare in detto luogo di Portovecchio, che attenderanno a coltivare et seminare li terreni, se gli conceda, il trafico et negocio d'ogni sorte de merci libero, immune, et esente da ogni gabella, impositione, et divieto, o altro carico per bisogno de detti habitatori tanto in esso luogo di Portovecchio come nel territorio, il qual termine durante non si possa,

bisogno del commune quei carichi, o gabelle, che li pareranno a proposito.

ne debba imporre alcuna di esse gravezze, tanto sopra le merci, come sopra le vettovaglie per bisogno loro et se fra tanto occorresse mettere qualche carico in detto luogo, et territorio per sopplire alle spese et bisogni del comune detti consoli, consiglio et huomini del commune con interveto, et consenso del giusdicente, che per tempo sarà in detto luogo possino, et gli sia lecito farlo per li dovuti termini, il qual termine passato resti in facoltà delle Signorie Vostre Illustrissime far circa ciò quello le parrà.

20 - Che non sia prohibito a essi habitatori il poter estraere grani, et altre vettovaglie, che nasceranno in detto territorio, purché le conduchino a Genova, o nel Dominio, et finiti li detti diece anni paghino il dovuto dritto della tratta alla Signoria Illustrissima, anzi s'intenda esser da loro Signorie Illustrissime conceduta licenza in perpetouo di cavarne con le suddette conditioni.

Al XX.o. Che per detti dieci anni prossimi detti huomini possino estrarre, et far estrarre li grani, et altre vettovaglie che nasceranno nel loro territorio per la presente città tanto senza licenza, ne pagamento alcuno di tratta, con condittione però che resti provisto il luogo per bisogno di esso a giudicio del giusdicente, consoli, et consiglio, et che prima che faccino dette estrattioni debbino darne notitia al sudetto giusdicente, et relatione delle barche, et altri vasi marittimi, dove detti grani, et vettovaglie saranno caricate, acciò che possa farne le debite note, et pigliar gli oblighi, si de quei, di che sono li grani, come de patroni di essi vasi maritimi di portarli il risponsale di qua, fra quel termine che gli parrà honesto, affinché si possa chiarire si con effetto delle vettovaglie saranno condotte qui sott'ogni grave pena a noi, et molto magnifico Ufficio di Corsica arbitraria, oltre la perdita di esse vettovaglie, il quale termine di dieci anni finito possino detti huomini con gli obblighi, et condittioni di sopra estrarre, o far estrarre per qui la metà delle vettovaglie che si raccoglieranno ogni anno nel detto territorio con pagar la tratta, che a quel tempo si pagherà negli altri luoghi dell'Isola, et il resto delle vettovaglie sudette, non possi essere estratto salvo con licenza del giusdicente, et con pagar la tratta di mano di esso giusdicente et con obligo di doverlo condure qui, et portare il risponsale a detto giusdicente, nel modo, et sotto pene, et forme sudette.

21 - Che alcuno non possi pescare nel porto di detto luogo eccetto essi habitatori, et che a essi habitatori, né forastieri, non possa essere per tal pesca imposta angaria, cabella, o divieto alcuno in perpetouo da loro Signorie Illustrissime, ma la possino mettere essi habitatori a beneficio del commune.

Al XXI.o. Che si doni gratis per dieci anni prossimi libera licenza, et faccoltà a detti huomini di poter pescare et far pescare pesci tanto nel porto di detto luogo senza alcuna cabella, carico, né angaria, et si prohibisca ad ogni altro sij chi si voglia il poterli andare a pescare contra loro volontà per detto termine, il quale durante possino li detti huomini con intervento, et consenso però del giusdicente vendere al più utile del loro commune la dettà facoltà di pescare a chi li parrà.

22 - Che loro Signorie Illustrissime concedino a essi habitatori, che possino dar nome a esso luogo di Portovecchio, di Vintimiglia la nova.

Al XXII.o. Che siano compiaciuti in ciò conforme alla loro richiesta, di poter dar nome a detto luogo di Portovecchio Vintimiglia la nova.

23 - Si offerono essi habitatori, mediante l'honesto pagamento aiutare alla fabrica di detto luogo, alle calcinare et quello farà di bisogno.

Al XXIII.o. Resta sopplito con la provigione fatta alla prima richiesta.

24 - Che per difesa della robba loro siano contente decretare che provandosi con testimonij in giudicio, che alcuno tanto habitante, come convicino, o forastiero havesse rubato, debba essere condannato a pagar tutto quel bestiame che fussi stato rubato quell'anno, del quale non si fussi trovato il rubatore.

Al XXIIII.o. Che si servino in detto luogo in tutto, e per tutto gli ordini de capitoli di Corsica.

25 - Che esse fameglie partendosi per andare in Portovecchio possino lasciare un procuratore generale, con faccoltà, et commissione di vendere tutti li loro beni esistenti in terraferma, per pagare li suoi creditori che per ciò non possino detti creditori pigliare in li detti beni estimi, ma lasciare che detto procuratore venda al più utile, et li paghi per schivar danno a esse famiglie.

Al XXV.o. Che si compiacciano li detti huomini conforme la loro dimanda, purché il procuratore da loro eligendo per le cause in essa dichiarete, venda li beni loro fra due anni, per il fine contenuto in essa dimanda, salve sempre le attioni, obblighi, et hyppotheche de terzi, che potessero in essi pretendere anteriorità.

26 - Che loro Signorie Illustrissime si contentino concedere a essi habitatori commodità di passaggio di galere franco in detto luoco di Portovecchio con le loro robbe.

Al XXVI.o. Si dia quel passaggio franco a loro, et sue famiglie, et robbe sino in detto luogo di Portovecchio che parrà alle Signorie Vostre Illustrissime.

Che per tutto il presente anno debbano detti Giacomo, et Pietro condurre di terraferma in detto luogo di Portovecchio centocinquanta huomini con le loro famiglie ad habitarli conforme l'offerta loro, salvo giusto impedimento a giudicio del Magnifico Ufficio, et con condittione che se alcuni corsi volessero andare ad habitare in detto luogo di Portovecchio, non possino detti Pietro, et Giacomo, et huomini accettarli senza espresso ordine, et licenza delle Signorie Vostre Illustrissime.

Siano obligati detti magistro Pietro et Giacomo, et altri huomini, salvo giusto impedimento a giudicio del magnifico et prestantissimo Ufficio di Corsica fra 'l termine d'anni cinque da cominciarsi dopo, che saranno giunti in esso luogo, coltivare li detti terreni et in essi seminarli, in uno cioè de detti cinque anni mine ottocento, cioè tre quarte parti per il manco di fromento, et l'altra quarta parte d'altre biavi, et così successivamente ogni anno in perpetouo coltivare, et seminare la quantità de mine milleducento per il manco, repartite come sopra, sotto pena di perdere le dette vettovaglie et de soldi vinti per ogni mina, che mancassero di seminare, et che in caso di contrafattione sia lecito a detta Signoria Illustrissima, o magnifico Ufficio di Corsica levare a detti Pietro, Giacomo, et huomini le dette terre et concederle con tutti gli miglioramenti, et edificij di qualonque sorte, che fossero stati fatti in esse, quali in tal caso si dichiara restare dicaduti alla Camera della Repubblica ad altri come meglio parrà a essi Illustrissimi et Magnifico Ufficio non ostante la detta concessione.

Item che si dia bailia, et faccoltà al prefato Magnifico et Prestantissimo Ufficio di Corsica di poter giongere, et minuire alle relationi, et determinationi suddette quello le parrà, et sarà da esso Magnifico Ufficio di Corsica dichiarato, per beneficio, utile, et commodo della Camera.

MDLXXVIII die mercurij VIIII Julij

Illustrissimus Dominus Dux, et Illustrissimi Domini Gubernatores et Procuratores Excellentissima Reipublicae Genuensi, in legitimo numero congregati lecta coram eis supplicatione prenominatorum Petri, et Jacobi supplicantium suis et nominibus de quibus in ea, nec non suprascriptis capitulis, et requisitionibus per eos dictis nominibus factis relationibus super singulis dictis capitulis ut supra factis per magnificum et prestantissimum officium Corsicae dellegatum etc. ipsiosque magnificis officialibus coram auditis affirmantibus contenta, et espressa in dictis relationibus, dignis moti rationibus etc. ac omni modo etc. Datis calculis super singulis dictorum capitulorum relationibus duodecima, tertiadecima, quintadecima et vigesima tertia exceptis, decreverunt et decernunt in sententiam dictarum relationum, in omnibus et per omnia, ut in eis ipsis singulis relationibus legitur, et continetur. Mandati sta observari debere nihil in contrarium obstante.

MDLXXVIII a di VI d'Agosto

Il Magnifico et Prestantissimo Ufficio di Corsica in quarto, et legitimo numero congregato, in osservatione, et esecutione della balia, et faccoltà data a detto magnifico Ufficio come delegato etc. fatta al nono capitolo, et dell'ultima relatione antescritte, dice, aggionge et sminuisce in tutto, e per tutto, come appresso si dichiarerà, parendoli che tutto ciò ceda, et debba cedere a utile, et beneficio della Camera, conforme a quanto ricercano li capitoli delle balie, et facoltà suddette, et hec ad calculos.

Et primo, che non è honesto, che dovendo restare magistro Pietro antedetto podestà, et giusdicente di Portovecchio, per il termine di sotto dichiarando come uno degli interessati, et partecipe in la sudetta concessione, resti in arbitrio suo mentre che starà in detto ufficio di poter dar licenza a cui si vogli fuori degli detti habitatori, di poter tagliar legnami, o pascer bestiami di alcuna sorte in dette terre, come contiene la bailia et autorità datali in virtù della relatione et provigione fatta al quinto capitolo antescritto e perciò dichiarano che l'autorità sudetta, mentre che detti magistro Pietro, et dopo di lui magistro Giacomo, che doverà succedergli, come sotto si dirà, persevereranno in detto Ufficio, la bailia, et facoltà, di poter darle suddette licenze, si transferi, et s'intenda transferta sotto li modi, et forme contenute in detta relatione nel Magnifico Governatore che per tempo sarà al governo dell'Isola di Corsica, senza la quale non sia lecito ad alcuno sij che si vogli fuori di detti huomini per loro uso, tagliar legnami, né far pascer bestiami di alcuna sorta in dette terre.

Item che resti eletto detto magistro Pietro podestà, et giusdicente di detto luogo di Portovecchio per anni sette se sarà approvato per idoneo dalla Signoria Illustrissima per altri tre, che in tutto sono dieci, fra'l qual termine mancando di questa presente vita il detto magistro Pietro, in tal caso succeda, et debba succedere ipso facto il detto Giacomo, per il restante tempo, con li medesimi oblighi, condittioni, et suggetti di detto Giacomo, che ha il detto magistro Pietro conforme alla relatione fatta per detto Magnifico Ufficio, et approvata da due Illustrissimi Collegi al capitolo nono, quali magistro Pietro, et successivamente magistro Giacomo debbano dar sigortà nella città d'Aiazzo negli atti della corte del luogotenente di detto luogo approbanda per esso de scuti ducento d'oro in oro per osservatione del contenuto nella relatione fatta al nono capitolo, o sia richiesta toccante al particolare dell'elettione del podestà, e giusdicente prima che prendino il possesso di detto ufficio di podestà, et giusdicente, la quale sigortà debba esser confermata in fine d'ogni diciotto mesi immediate susequenti, dal di della prima fideiussione da darsi per loro, cominciandi sotto li modi, e forme contenuti nella detta relatione, et provigione fatta al capitano, o sia richiesta nona.

Item per che non è conveniente che quando detti huomini faranno le estrattioni de grani fra'l termine de primi anni dieci di detto luogo per qui, ne debbano dare notitia al detto podestà, et giusdicente, poi che detto giusdicente doverà essere detto magistro Pietro, et mancando lui il detto Giacomo che sono una istessa cosa con detti huomini, et per ciò dichiarino in virtù del presente, che detta autorità o sia notitia di estrattione de grani mentre che persevereranno detti magistro Pietro et successivamente detto Giacomo in detto ufficio di podestà et giusdicente debba esser data, et resti riservata al Magnifico Governatore di Corsica, sotto li modi et forme dichiarate nella relatione, et provigione fatta al vigesimo capitolo, o sia richiesta fatta da detti magistro Pietro e Giacomo, non ostante la relatione et provigione ante dette.

Item che le mine milleducento di semenza, che detti huomini hanno obligo di seminare ogni anno passati li primi anni cinque, in li suddetti terreni delle qualità, et sotto li modi, et sotto li modi et forme di sopra contenuti, restino ridotte in mine mille da seminare in detti terreni per detti huomini ogni anno alla rata dell'obligo ante detto, esso obligo non ostante, movuti a ciò da degni rispetti.

Item che ogniuno di essi magistro Pietro, Giacomo, et huomini debba ratificare qui, o in Bonifacio gli oblighi antedetti, in valida, et opportuna forma, sotto li modi, et forme di sopra respettivamente dichiarati con gli oblighi, et rinontie debite, et cautelle per la Camera opportune.

(A.S.G.,*Corsica*, Decreti del Magistrato di Corsica, n.g. 1316).

Document n° 3

1578, ottobre 21 - *Patenti di Pietro Massa*

Patenti del magnifico Pietro Massa podestà di Portovechio o sia Vintimiglia la Nova.

Duce ecc.

Confisi nella integrità e natural giuditio del spetato Pietro Massa di Vintimiglia nostro suddito sperando per buona riuscita delle cose che sarano da lui interprese, lo habbiamo elleto et in vigor delle presenti lo elegiamo podestà e giusdicente del luoco e territorio di Portovechio cioè della valle di Pruno di Muratello e San Martino e suoi confini respetivamente sino al luogho sudetto di Portovechio, quale da qui inanzi haverà da esser nominato loco di Vintimiglia la Nova et in esso detto spetato Pietro e Giacobo Parmero si sono offerti andare con centocinquanta fameglie di qua da Natale prossimo ad habitare, e questo per anni sette prossimi e di detti sette anni sino in dieci se sera da noi approvato per idoneo e sufficiente a tale ufficio da cominciarsi il giorno che si darà principio a detta habitatione con balia e facultà di puoter decidere e terminar le cause criminali lui solo e le civili de compagnia con li consoli di detto luoco servata però in tuto la forma de statuti di Corsica da quali sentenze et cause sia lecito ad ogniuno apellarsi o reclamarsi al nostro magnifico Governatore chi pro tempo sera, o, al sindicato allora prossimo di detto spetato Pietro Massa, noi in elletione de l'apelante o sia reclamante con obligho di detto egregio Pietro e consoli di stare a sindicato sempre che li occorrerà mandar sindici nel isola e di dar quelle cautelle di star a detto sindicato sempre che sera bisogno et a noi parerà, di servir bene e fidelmente e con lealtà il detto suo ufficio e di render buon conto ecc. et con altri oblighi honeri e carrichi contenuti nelli capitoli sopra ciò formati in virtù del nostro decreto soto il 9 di luglio prossimo passato, et additioni ad esso fate, da nostro magnifico et prestantissimo ufficio di Corsica da noi dellegato et in virtù di detti antescriti capitoli e nella instrutione data a detto spetato Pietro, a quali si habbi relatione ordiniamo dunque e comandiamo in virtù delle presenti al nostro magnifico Governatore della nostra isola di ordinare che per tale lo aceti et facci admetere detto spetato Pietro al suo arrivo in detto loco di Portovechio al detto ufficio di podestà e giusdicente di Portovechio o sia Vintimiglia la Nova e facci comandare e comandi a chi speta che li sij data a suo tempo la ubidienza dovuta alla forma di detti capitoli et instrutione essendo tale nostra voluntà da pallazzo, XXI di ottobre 1578.

(A.S.G., *Corsica*, Expeditionum, n.g. 770).

Document n° 4

1578, ottobre 21 - *Istruzioni del governo a Pietro Massa*

Duce ecc.

Diamo per instrutione a voi spetato Pietro Mazza di Vintimiglia da noi elleto podestà e Giusdicente del luoco e territorio di Portovechio qual da qui inanzi si doverà nominare Vintimiglia la Nova, per sette anni e de sette sino in diece se sarete da noi approvato per idoneo a ciò alla forma delli capitoli e patenti da cominciarsi il giorno che si darà principio con gli huomini e fameglie che condurete de compagnia con voi ad habitare il detto luoco, per la coltivatione de terreni di quel territorio con servare lo obligo per voi e magistro Giacomo Parmero a detti proprij nomi e delli altri sudetti preso con voi in virtù delli capitoli sudetti. Giunto che sarete alla Bastia presentarete le nostre patenti littere che vi habiamo dato in virtù de quali vi aceterà per podestà, e giusdicente di detto nostro luoco di Portovechio o sia Vintimiglia la Nova, e darà ordine a chi speta che siate admesso acetato et ubidito per tale, poi ve ne anderete a Bonifacio dove il capitano Camillo Torreglia elleto capo della compagnia de 20 cavalli e di dieci huomini a piedi che si hano da tener in esso luoco per far la rasegna, alla presenza del magnifico commissario di detto luoco di Bonifacio e suo cancelliere da quali doverà esser formato un rolo e mandataci qui con persona comisionata di passagio autentica con distintione delli nomi e cognomi di essi soldati e contrasegno di cavalli. Sera a proposito che anche voi vi ritroviate presente alla detta rasegna, e de compagnia con li detti commissario, cancelliere e capitano sotoscriviate parimente il detto rollo, e ne prendiate anchor una copia che doverà star a preso di voi, per poter ogni mese de compagnia con detto capitano Camillo far rasegnar essi soldati e mandarci in qua copia autentica delli rolli di essi che ogni mese farete rifare poi con detto capitano e soldati ve ne andarete in detto luoco di Portovechio dove serà capitata o doverà capitare la nave del capitano Thomaso Baliano con le fameglie bagagli e provigion de vivere loro imbarcate qui per tale effetto quali procurarete che si sbarchino e far dar luoco et acomodar ogniuno nel principio al meglio puotete con quella prudenza e discretione che saperete usare, sino a tanto che siano raconcie le habitationi dove possino alogiar con più comodità. Procurando di ricuperare dal patrone di essa nave li barrili quaranta di polvere e le palle di michia tute coperte di canevo bene ligati e segnati con l'arma della Repubblica ben condicionati ogni cosa al peso e del numero che per la poliza di carrico della quale si vi darà copia quali farete tenere a buona custodia avisandone di subito il magnifico commissario di Bonifacio dal quale serano le dette polvere e michia mandate a prendere facendovi far la riceputa da colui al quale harete di consignarle si del numero come del peso di esse munitioni per poterne in ogni tempo voi dar il dovuto discarrico con mandarcene copia et avisarci del seguito. Il capitano Fabio De Mari ha scrito per sua di XV settembre prossimo passato a Sua Eccellenza haver fato interrare nella piagia o sia riva del mare di Portovechio per mezzo alli 4 alberi di salice che vi sono alla presenza delli patroni Battista Botalacio e patron Malandrino sei pezzi di artęliaria e un mascolo tuti di ferro collato. Il capitano Camillo come informato di ciò ha riferto al nostro magnifico ufficio di Corsica vi insegnerà certamente il luoco, ne sarete con lui di compagnia e li farete subito disoterrare, e pesare con suo intervento l'un pezzo separato dall'altro con farne un inventario qual tenerete preso di voi e ce ne manderete copia sotoscrita di mano vostra e del detto capitano Camillo afinché in ogni tempo ne possiate rendere il dovuto conto, con avisare del seguito.

Nel tempo della venuta di esso luoco li restarno tre altri pezzi de artegliaria di mettallo

uno de quali dicono esser restato soto le muraglie rovinate e li altri mascoli delli sudetti petij di ferro, e molte altre case di munitioni a nostra camera spetanti quali per l'impedimenti della guerra non si potero portar via, se interarno, ne poi si son ricuperati per negligentia de chi ne hebbe cura, e perciò fate usar dilligentia perché si ritrovino dove sono aciò che possino servire a un bisogno per difesa di quel presidio quale quanto prima possibil sera procurarete ridure in quella forteza cioè quella parte che ne ha bisogno de maniera che serva al meglio per hora che si puotrà a salvamento che a un bisogno si possi difendere da nemici sin tanto che si farà far di buon muro alla forma de capitoli et anche con più facilità possiate effetuare la detta fortificatione se vi daran littere per il magnifico podestà di Sartene perché comandi alli huomini di quella giurisditione altre volte suggetti a detto luoco di Portovechio che venghino costì a lavorare alla detta fabrica le 3 giornate hanno come sono debitori quale le mandarete e procurarete che facci esequire un giorno di festa che più vi sarà comodo, ridurete tuto il populo in la chiesa, o nella piazza della vostra habitatione dicendoli per parte nostra che ogniuno intenda che sete stato elleto da noi podestà e giusdicente di esso luoco, e per fare buona retta et egual giustitia ad ogniuno che si dieno luoco di vivere cristianamente et si amino da fratelli l'un l'altro mantengino in pace et vivano insieme e si conservino in frevore molto sviserati et afetionati alla nostra Repubblica remostrandoli quanto li debbino esser ubligati a tener perpetua memoria di haverli fato essi un bel presente e con simili et altre parole buone che vi sovenirano a proposito procurate di tenerli in fede e se alcuno in questo descripassi acautellatevi dalla persona de quel tale formando la inquesta conforme prendere li inditij et avisatene di subito il magnifico Governatore che li darà il castigo e provigione dovuta.

Havete da esser giudice delle cause criminali nelle quali havete da far fare le visite e formare le inqueste sijno querelle et offese insulti delli offesi, a procedere in prendere li inditij e formare li processi per li testimoni alla forma del nostro statuto criminale del quale vi si è data copia nel modo che possano li altri commissari e giusdicenti de l'isola cioè quali contumaci alla definitione delle cause quali carcerati, non havete da procedere a torture ne altra sorte di tormenti ne di venir alla sententia salvo con ordine del nostro magnifico Governatore al quale manderete il processo in formatione che harete fatto quali carcerati, e da lui vi sera dato l'ordine oppotuno quale esequirete, quali processi e sentenza subito di formati e date ci mandarete copia autentica a fin che se ne possino qui far fare le dovute note, e procurarete et mandarete nota ogni mese delle condanne pecuniarie che vi occorra fare per giustitia quale doppo di fate non sera più in man vostra di poterle modificare anzi doverete riscoderle e darne il dovuto conto in camera alla quale spetano e non ad altri, e le cause civili se harano da intendere decidere e terminare per voi de compagnia con doi consoli servato però in tuto e per tuto la forma di detti nostri statuti de quali sentenze et ordini sia lecito ad ogniuno che si sentirà gravato appellarsi reclamarsi da noi o al magnifico nostro Governatore o, al sindacato in elletione del reclamante alla forma de nostri capitoli. Havete obbligo di star a sindicato e così li suddetti doi consoli per quelle sentenze civili che li occorrera de compagnia far con voi et altri effetti spetanti alla cura e carrico loro però sempre che si manderano li sindici nel isola si per indagar et sindicare attioni de li altri nostri ufficiali come per altri effetti che a noi paressi a proposito. Doverano anche essere scandagliate indagate e sindicate le attioni vostre durante il tempo della vostra elletione, e così quelle delli detti consoli, e li sindici che si manderano per tale effetto da noi doverano essere ricevuti et acetati e haver da voi con quel rispeto che si conviene a quelli harete da dar il dovuto conto e discarrico da voi aciò che intese le ragioni, vostre e delli consoli e quelle delli querelanti possino far quello che li parerà che il giusto farsi.

Non havete da scrivere ad alcuno fuori che a noi le cose tocanti il nostro stato e governo di quel presidio, ne havete da reconosere ne obedire ad alcun altro principe ne supperiore che il nostro Eccellentissimo Senato e in nostro nome il magnifico Governatore nostro. E se intendeste qualche cosa pertinente al nostro stato, e che potessi impedire o stur-

bare la pubblica quiete nostra sete ubligato avisarci e noi et il nostro magnifico Governatore soto pena di rebelione e se vi capitassero alle mani qualche ribelli o banditi nemici al nostro magnifico stato fateli retenire a buona custodia avisandone noi e il nostro magnifico Governatore da quali vi sera data la loro approvazione.

Atendete che li corsari che seran presi dalla detta compagnia di caval legeri o da altri chi si vogli habitatori e suditi nostri o di altri nel territorio e giurisdizione nostra a vostro carrico pervengino in voi quale li farete tenere a buona custodia con avisarne il nostro magnifico Governatore quale li manderà a prendere e perché spetano a nostra camera e non ad altri fatene haver la dovuta cura perché altrimente seguendo e che per colpa o negligenza vostra talvolta si riscontrasero ne emendereste il dano con nostra indignatione per mercede de quali si farano paghare a chi li prenderà vivi combatendo L. sesanta di l'uno de straquia libre tresdeci soldi 6. 8 e li morti de quali vi sera portata la testa libre dece per ogniuno, ne di essi alcuno che noi non può disponere in che modo si vogli ne ve licito acetarli in dono da alcuno ne disponerne in alcuna manera poiché in tuto spetano alla camera nostra e però avertite che la non sij defraudata per questo tenete cara la [lettera] nostra quando avisarete noi et il nostro magnifico Governatore delle prese di essi che per giornata si farano, scrivete li nomi e cognomi loro l'età le effigij l'altezza biasesa e macresa il collore e statura a fin ché non possino esser cambiati in altri peggiori, li ranegati che di sua libera volunta verrano spontaneamente senza violenza a reconoser li loro errori si devono ricevere advertendo però che non syno spie ne lassate loro ne altri entrare nel presidio che non li habino che fare, quelli ranegati che passassero 20 anni che fussero presi armata manu da nostri poi di fati confesare e ricconosiuti fateli impicar per la gola aciò che moyano alli altri di minoe età che in qual si vogli modo fusero presi procurate che ritornino alla fede e reconoschino e mandati in qua, se li venessero spontaneamente fateli imbarcar per terraferma poi di reconosiuti, la guardia nelle ponte sapete quanto importi alla conservacione del presidio e difesa de quel populo da corsari e perciò fateli a farla dilligentemente.

A la coltivatione di terreni fate che in ogni modo si atenda con tuta la dilligenza possibile servando si in essa come in ogni altra cosa a voi spetante in tuto e per tuto l'ordine e forma delli oblighi contenuti nelli capitoli de quali se vi è dato copia. Insieme con la copia della nostra confirmatione e decreto, a quale si habbi ubidire soto le pene in essi capitoli et ordini nostri contente. Et aciò che in alcun tempo non possiate pretenderne ignoranza alcuna. Da pallazzo 21 di ottobre 1578.

Al magnifico commissario di Bonifacio se scrito che vi proveda mediante il pagamento di quella polvere d'archibuso e michia che sera bisogno per uso delli soldati et habitatori di quel presidio, sempre che vi occorrerà haverne bisogno mandatela a prendere per persona fidele scrivendo al detto magnifico commissario quante libre di l'una cosa e di l'altra vi serano bisogno che ne sarete da lui provisto advertendo a noi mandarne a prendere de vantaglio e che non se ne venda ne pervengha di esse munitioni a modo alcuno a che pretio si vogli in mani di corsi soto ogni grave pena a noi arbitraria.

Se in più ordinato a detto magnifico commissario che vi acomodi di qualche masse, piconi conij chiapete marrapiche badili e sape di ferro de quali però che non sono bisogno per provigion del presidio quali procurarete di ricevere con farne poliza o sij inventario di ricevuta con distintione dil numero e qualità et esser di essi apparati che vi acomoderà e pezzo a pezzo per pezzo, soto quale poliza o sij inventario vi ubligarete di restituirle nel medesmo esercitio in numero e peso e qualità e condicione che vi serano consignate al detto o ad altri comisarij a noi successi o agenti nostri da quali in nome nostro vi fussero domandati. E parimente se ordinato al detto magnifico commissario di Bonifacio che mandi incontenente in Portovechio tuta la compagnia de cavalli di quel nostro presidio sino a tanto che vada in esso luoco quella del capitano Camillo per asecurar voi e quella povera gente che vi vano ad habitare da qual si vogli male incontro massime da corsari et da quali sbarcati che siano talvolta non fussero depredati, e perciò solicitarete in nome nostro il detto commissario

perché ciò si effetui senza dillatione come cosa importantissima con riferirne di ogni cosa il seguito.

Non vi scordate di far fare le guardie alle ponte come cosa importantissima per la salute e conservation del presidio e difesa de tuti li habitatori non permetete che si facci di detto luoco di Portovechio e circostanze sugiete a quella giurisdizione nostra a vostro carrico estratione alcuna fuora de l'isola di vetoaglie de qualunque sorte dagli huomini de Sartene ne da altri chi si voglia per qualsivogli luoco ne che da voi ne da altri costì habitatori sij fato disegno ne arbitrio, o negotio di qualunque sorte per loro o per interposta persona. In dette estrationi fuora de l'ordine delli capitoli et ordini nostri, soto ogni grave pena a noi arbitraria nella quale intercorrereste voi e detti habitatori et altri ogni volta che fussi questo fato, al presente capitolo. A 22 detto, non vi è lecito fabricar sale, ne acetarne ne riceverne da chi si vogli de qual si vogli sorte e qualità, ne permetere che ne sij conduto in Portovechio da qualsivogli luoco fuori di quello che sera mandato dal nostro magnifico ufficio di sale dil nostro magnifico ufficio di San Georgio soto le solite pene et ogni altre a noi e nostro magnifico ufficio riservata in caso di contrafatione, e se per sorte capitasero in Portovechio barche o qualsivogli altra sorte di vasi maritimi con sale, o polvere da canone come di archibuso per introdurli nel isola non ostante le prohibitioni nostre, fate retener li vaselli acautellatevi dalle persone dalli patroni, marinari et altri condutori di esse vetoaglie e munitioni avisatene subito noi et il nostro molto magnifico Governatore da quali vi sera ordinato quello circa ciò harete a fare distinguendoci le qualità e quantità di detto sale, o polvere li nomi e cognomi delli patroni, e condutori di esse mercantie a fin che del tuto fati chiari et informati possiamo provedere a quello ci parerà che convenghi per indennità di detto magnifico ufficio di sale e di nostra camera e a fin che li tristi e trasgressori delli ordini nostri sij dato quel castigo che meritano, e fatto come se detto. In tal caso fate ogni cosa tener a buona custodia e che se invigili e non potrete per questo tenere cara la gratia nostra non è anche lecito ad alcuno fabricar ne far fabricar polvere ne altra qualsivogli sorte e qualità di fuochi artificiati in qualsivogli luoco della nostra isola senza nostro espresso ordini e littera. In scrito in medemo ordine comandato che si osservi in detto luoco di Portovechio inviolabilmente soto ogni grave pena a noi o nostro magnifico officio di Corsica arbitraria oltre le pene ordinarie nelle quali incorreste voi et li fabricatori in caso di contrafatione a quali non si hara rispeto alcuno e perciò invigilate in esse doi prohibitioni si di sale come di polvere soto le forme sudete così conveniendo al servitio publico. Gionto che sarete in esso luoco di Portovechio con la nave Baliana sopra la quale vi harete con li habitatori vetoaglie e bagagli da imbarcare espedite homo a posta a Bonifacio con la littera che se vi è data per il magnifico commissario di detto luoco, aciò che in osservatione di essa vi mandi subito la compagnia di cavalli che si tiene in quel presidio qual doverà fermarsi in detto loco di Portovechio per guardia intanto che capiti in detto luoco di Portovechio il capitano Camillo Torriglia con la sua compagnia di cavalli destinati per esso luoco, e voi operate in modo che si faccino far le guardie nelle ponte dovute acioché se asicuri ben bene la navigatione fra Portovechio e Bonifacio dove haverano a mandare la polvere e michia consignati con la scorta de cavalli per terra, a di detto.

(A.S.G., *Corsica*, Expeditionum, n.g. 770).

Document n° 5

1578, dicembre 26 - *Prima relazione di Pietro Massa al governo, sulle condizioni di Ventimiglia Nuova*

Eccellentissimo et Illustrissimo Signor Duce e Molto Magnifici Signori et Patroni nostri Osservantissimi.

Per una sigitia del patron Giovani della città de Provenza habiamo raguagliato Vostre Signorie Illustrissime della nostra salva gionta Iddio laudato, per ho habiando noi poveri pasato grandissime fortune e iature de robbe cioè le vituaglie come farine fichi e legumini e grani e altre semente per la quale cosa sono fragite e non valeno cosa alcuna, e di più se credevamo perdere anche la vitta nella piagia de Piombino in sudetta nave la quale per dua volte, sudetta nave, resto sopra uno osto e li altri rompirno e come piaque al Signor Iddio cessò la fortuna e se ritornò a ricuperar li ferri della sudetta nave e si torno ormezzare e il giorno de Santa Catalina fecemo partenza dal detto loco de Piombino e alli 27 de novembre giostramo nel porto de qui la onde sbarcaremo la nostra robba con grandissima iatura che quasi siamo restati tuti nudi e ancho senza denari a talle che non posiamo noi puoveri e figliuoli de Vostre Signorie Illustrissime patirne grandissimamente per le grandissime spese fatte nel sudetto loco di Piombino per esser il vitto molto sterille per che bisognò per dua volta abandonar la detta nave e qui puoi ogni giorno travagliar si come anche la notte dove si trovamo in fortezza da tutte le parti e si può caminar agievolmente atorno alle muraglie con sue difese cioè a muro secho e di piaza de palmi otto le qualle per adesso sta bene per bataria de mare. Dalli paesani della Signoria della Rocca sino a questora noi non abiamo veduto alcuno de loro ne abiamo sino a questo ora autto alcuna giornata per eser il signor locotente di Sarteni molto fredo per questo negotio ne da esso signor podestà non ne mai stato datto alcuno aiutto ne di grano ne orzo a talle che siamo asediati da tutte le parti, li Corsi si ne fugano per non dare susidio alcuno a detto loco, il grano che abiamo hauto si è preso in Boniffacio con grandissimo travaglio per il crescimento de li fiumi domodo la faciamo molto malle se prima dal Signor Iddio e per le Signorie Vostre Illustrissime non ci da socorso e aiuto al meno de trecento mine de grani più e meno alla voluntà de Vostre Signorie Illustrissime per inprestanza con ubligandosi tutto il comuno della vitta e robba e figliuoli aciò non si manchi impresa per che speriamo nel Signor Iddio dobiamo far una bellissima città e non abitatione. Le artegliaria sotterrata nella piagia di ferro ne abiamo ritrovato sei pezzi uno rotto e li altri molto mali accomodati se ritrovato anche sei mascoli di ferro uno fra li altri rotto e cinque interij. La polvere che mi è stata consignata dal capitano Thomaso Bariano e la michia se gli è statto datto buono recapito e mandata in Boniffacio per che veni qui il canonero magistro Cristoffero Campanella e a esso si consegnò ogni cossa e gli e vero che se ne retenuto barilli quatro cioè due da archibugio e due da canone e michia se ne tenuto rubi ventiquatro e libre 24 per uso nostro e bisogno per che qui se gli ritrova da ottanta archibugij e più deci soldati quali sono per la guardia della porta preghiamo anche Vostre Signorie Illustrissime si vogliano dignar de hordinar al locotente de Sarteni ne sia datta provigione delle tre giornate per ciascaduno delli huomini della Signoria della Rocca. Dalli marinai della nave del capitano Bariano siamo stati molto mal tratati delle nostre robbe cioè vestimenti vini fichi arme e altre vituaglie si che tuti preghiamo Vostre Signorie Illustrissime sia hordinato a detto capitano Thomaso faci ritrovar detta robba o vero far darli iuramento certo che del detto signor capitano ne abiamo receputo ogni cortesia et è meritevole de ogni lode che con tal fine humilmente se gli raccomandano a Vostre Signo-

rie Illustrissime che il Signor Iddio da mal guardi e dia ogni felicità e mantenghi la magnifica casa. Da Ventimiglia la Nova a li 26 decembre 1578.

Circha alla guardia e custodia del presidio il signor capitano Camillo non ci mancha con ogni deligentia e fra nuoi siamo in buona pace e unione con tuto il popullo. Le famiglie si è a n. 315 li huomini da facione sono 170 li altri sono done e figliuoli. Preghiamo Vostre Signorie Illustrissime ne mandeno uno segillo del nostro comune.

Di Vostre Signorie Illustrissime

Afficionatissimo servitore
Pietro Massa

(A.S.G., *Corsica*, Litterarum, n.g. 517).

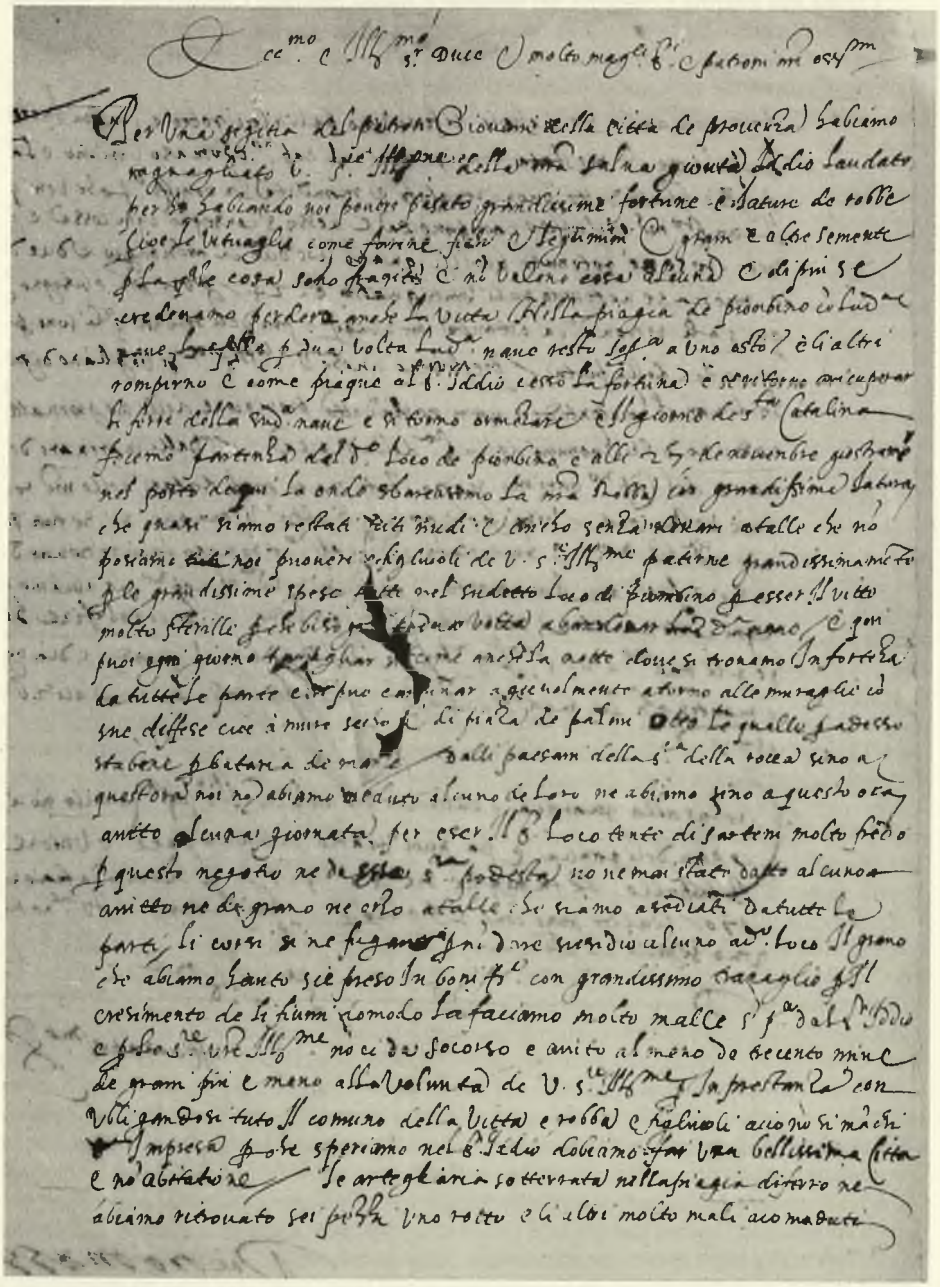

Première lettre provenant de Ventimiglia Nuova, écrite par Pietro Massa le 26 décembre 1978. (A.S.G., Corsica ; cf. document n° 5).

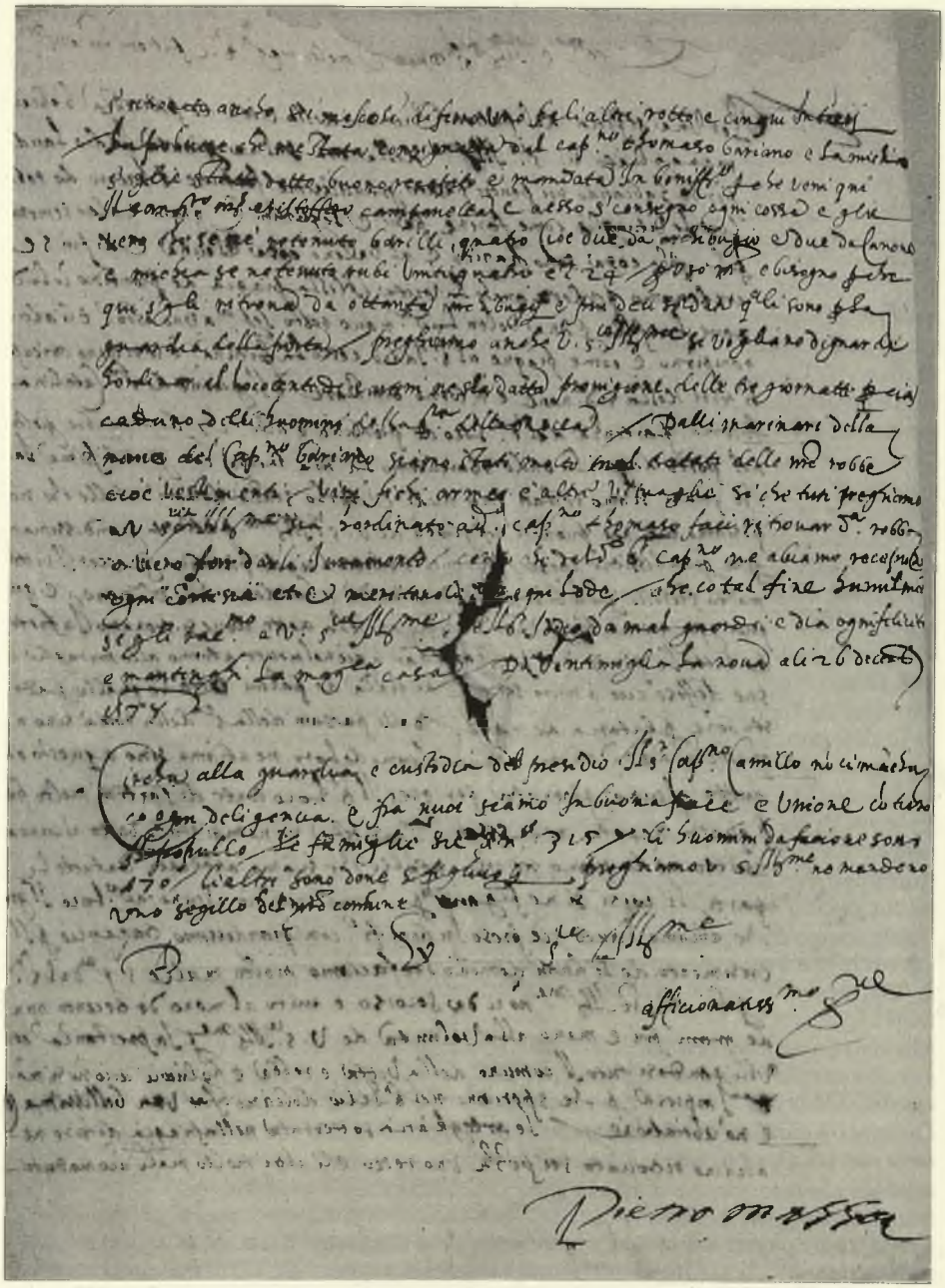

Document n° 6

1579, gennaio 7 - *Ruolo dei soldati a cavallo e a piedi di Ventimiglia Nuova e loro compensi per due mesi di servizio prestato*

MDLXXVIIII a di VII di genaro in Portovechio.

Rollo della compagnia del capitano Camillo Torriglia de cavalli leggeri et di dieci soldati a piedi hoggi pagata e rassignata per me Cristoffaro Campanella cancellario di ordine del molto magnifico signor Antonio Veneroso commissario in Bonifacio per messi doi et giorni quatro incominciati alli 26 di novembre 1578 e che finiranno al ultimo del presente.

Il deto capitano Camillo con suo cavallo baio chiaro a L. 80 il mese	L.	170.13. 4
Battista Bezagnino servitor homo grande di etta di anni 35 in circa bianco con poca barba con cavallo baio scuro pagato come sopra a L. 20	L.	42.13. 4
Steffano da Lechia alferes homo grande e con barba bianca con cavallo baio rosso di etta di anni 45 in circa pagato come sopra a L. 30 il mese giusto la sua patente de 14 di ottobre vista	L.	64
Giovanni Francesco de Ornano in loco de Dominico suo figliuolo di ordine con cavallo bianco homo grande di etta di anni 50 in circa con barba bianca pagato per mese uno et giorni sedesse incominciati dalli 14 di dicembre sino al ultimo del presente a L. 20	L.	30.13. 4
Giacometo Fiurela di Aggiaccio giovene di etta di anni 33 piutosto bruno che altrimente con barba castanea con cavallo leardo rotato pagato come sopra a L. 20	L.	30.13. 4
Guirardo Bandini di Piasensa homo grande con barba castanea con cavallo baio chiaro di ettà di anni 40 in circa pagato come sopra a L. 20 il mese	L.	30.13. 4
Giovanni da Ughera homo grande con poca barba castanea di etta di anni 33 in circa con cavallo morello pagato per messi doi incominciati al primo di dicembre 1578 e che finirano al ultimo di genaro 1579 a L. 20	L.	40
Francesco del Grego homo grande con poca barba piutosto negra che altramente di etta di anni 45 in circa con cavallo leardo rotato pagato come sopra	L.	40
Corradino Varesse giovane di etta di anni 25 in circa con poca barba castana con cavallo morello stellato in fronte pagato come sopra	L.	40
Bartholomeo da Sagrin pagato per messi quatro incominciati al primo di agosto 1578 e finiti al primo di genaro 1579 cioé pagato per messi quatro a L. 18 il mese et il restante a L. 20 il quale he stato licentiato al primo di genaro	L.	92
Mariano Calandrina giovane di etta di anni 30 in circa con poca barba rosegna con cavallo baio chiaro pagato per mesi sei incominciati al primo di agosto 1578 et che finiranno al ultimo di genaro 1579 a L. 20	L.	120
Giovanni Antonio Finale homo grande ben compreso di etta de anni 36 in circa con poca barba castanea con cavallo baio pagato come sopra	L.	120
Michele Lantero giovane di etta di anni 33 in circa piutosto picolo che altramente ma groso di persona con barba rosa con cavalo mortoro con segno in fronte pagato mesi sei incominciati il primo di agosto 1578 e che finirano al ultimo di genaro 1579 cioè pagato per mesi quatro a L. 18 il restante a L. 20	L.	112

Marco della Badia homo picolo di etta di anni 33 in circa con barba castanea con cavalo mortoro con segno in fronte pagato per mesi doi incominciati al primo di dicembre 1578 et che finirano al ultimo di genaro 1579 a L. 20 il mese L. 40

Giovanni da Ferrera homo grande ben compreso con barba rosa di etta di anni 34 in circa con cavallo baio chiaro pagato come sopra L. 40

Marco de Londela homo de meza statura rosegno con barba rosa di etta de anni 36 in circa con cavallo baio chiaro pagato per mese uno e giorni 16 incominciati li 14 di dicembre 1578 a L. 25 il mese per bene merito conforme la sua patente de 25 di genaro 1576 vista L. 38. 6. 9

Pacifico de Belgodere giovane di etta de anni 30 in circa de meza statura con barba castanea con cavalo grixo pagato per mesi doi incominciati al primo dicembre 1578 e che finirano al ultimo del presente a L. 20 il mese L. 40

Battin Coralea homo grande di etta di anni 50 in circa con barba meschia con cavallo morello pagato per messe uno e giorni sedesse incominciati li 14 di dicembre 1578 e che finirano all'ultimo del presente a L. 20 L. 30.13. 4

Francesco da Siena trombetta homo di etta de anni 40 in circa de meza statura con barba rosa con cavalo baio pagato per messi doi et giorni quatro incominciati alli 26 di novembre 1578 e che finiranno al ultimo del presente L. 42.13. 4

Giovanni da Piasenza homo grande di etta de anni 50 in circa con poca barba mischia con cavallo morelo pagato per messi doi incominciati al primo di dicembre 1578 e che finirano al ultimo del presente a L. 20 L. 40

Gioseppe del Cunio giovane di etta de anni 33 in circa remeso al primo di genaro 1579 in loco di Bartholomeo da Sagrin licentiato de ordine homo grande con barba castanea con cavalo morelo pagato per mese uno incominciato al primo di genaro 1579 a L. 20 L. 20

Rollo de dieci soldati a piedi pagati e resignati come sopra

Giosep Canata mandato da il capitano Gieronimo Montaldo homo di etta de anni 35 in circa piutosto grande che altramente con barba castanea pagato per mese uno e giorni 28 incominciati alli doi decembre e che finirano al ultimo del presente a L. 16 il mese L. 30.18. 8

Silvestro della Speza giovane sbarbato di etta di anni 25 in circa bianco albo piutosto grande che altramente pagato per messi doi incominciati al primo di dicembre 1578 e che finirano al ultimo del presente a L. 11 il mese L. 22

Michele de Viceggi de Silvestro homo di eta de anni 33 in circa con barba rosegna di meza statura pagato per mese uno et giorni vintiotto incominciati ali doi dicembre 1578 e che finirano al ultimo del presente L. 21. 5. 4

Manfrino da Ponso della Cassela homo di meza statura di etta di anni 30 in circa con poca barba castanea come sopra L. 21. 5. 4

Antonio Càneva q. Bartholomei homo de meza statura con barba nẽgra de etta de anni 32 in circa pagato per messi doi incominciati al primo dicembre 1578 e che finirano al ultimo del presente a L. 11 L. 22

Battista Tubino della Cornice fugito ali 19 dicembre 1578 e bandito per trufator de paghe

Andrea de Arcola fugito e bandito come sopra

Angelo Schiafino giovane di eta di anni 30 in circa piutosto picolo che altramente con barba meschia rosegna pagato per mesi doi incominciati al primo decembre 1578 e che finirano al ultimo del presente a L. 11 L. 22

Giovanni Battista Sansevero giovane di etta de anni 25 in circa barba negra di meza statura pagato come sopra	L.	22
Biasio de Micheli de Banar giovene alto senza barba di etta de anni 28 in circa pagato come sopra	L.	22
Bartholomeo d'Arcola homo de meza statura con barba castanea de etta de anni 33 in circa e pagato per mese uno et giorni 22 a L. 11	L.	19. 1. 4
Antonio Georgio de Nove homo picolo con poca barba negra de eta de anni 45 in circa pagato come sopra	L.	19. 1. 4
somma sommarum	L.	1446.12. 1

Antonio Veneroso commissario - Camillo Torriglia - Cristoffaro Campanella cancelliere

Revisto e notato... Andrea Centurione - Giovanni Battista Fornarij

(A.S.G., *Corsica*, Rollorum Partitarum, n.g. 1075).

Document n° 7

1579, maggio 21 - *Il governatore di Corsica Giovanni Maruffo presta 150 staia di grano agli abitanti di Ventimiglia Nuova che si impegnano al pagamento relativo*

Al nome del nostro signor Iddio sia sempre amen, con ciò sia che il molto Illustre signor Giovanni Marruffo generale governatore de l'isola de Corsega per ordine e commissione de la Signoria Illustrissima Nostra di Genova a richiesta de lo infrascritto Petro Massa podestà de Portovechio o sia Vintimiglia la Nova habbi mandato in esso logo staggia centocinquanta alla mesura della Bastia di Corsica di grano bono e mercantile per sovenir alli bisogni e necessità di detto magistro Petro et habitatori di esso logo con animo de recoverar da essi il precio di esso grano come il costo delle sigurtà e noli de la conduta et ogni altra spesa fatta sopra esso in detto logo in denari contanti o in precio de altro grano da vendersi e restituirsi alla prefata signoria Illustrissima o agenti suoi nel modo che apresso si dichiarerà, e volendo li detti spettato Petro podestà et habitatori di detto logo far quello che sono obligati verso la prefata signoria Illustrissima oltre li infiniti altri favori e gratie otte nute de quali li ne sono e saranno sempre con eterno obligo, per ciò detti spettato Petro Massa et habitatori di detto logo li nomi de quali apresso seguano, Giacobo Palmero, Battista Badetto consoli de li infrascritti huomini e luogo Giacobo Paranca, Nicolosio Cattaneo, Benedetto Lansone, Bartolomeo Crespo consiglieri Giovanni Maria Restagno, Agostino Oregia, Battista Acarona, Antonio Gibello, magistro Antonio Sasso del q. Ioanne, Antonio Siorato figlio di Petro, magistro Antonio Ghigermo figlio di Luca, Antonio Rosso del q. Giovanni, Antonio Lodo figlio di Luca, Antonio Ferra del q. Ioannino, magistro Antonio Tagliasca, Antonio Lamberto del q. Segondino, Antonio Abbo q. Francesco, Angelino Abbo q. Lazaro, Andrea Elena q. Francesco, Bastiano Scarella q. Antonio, Bernardo Toscano figlio di Steffano, Battista Paranca del q. Luca, Berthome Gianche del q. Loise, Bartolomeo Oregia del q. Giacobo, Bernardo Aravena del q. Marco, Battista Vacca q. Francesco, Battista Bellone del q. Giuliano, Bartolomeo Gazano q. Iacobo, Silvestro Bono q. Bernardo, Bartolomeo Gianche q. Battesto, Bartolomeo Sachero figlio di Marco, Bartolomeo Sasso q. Zane, Bernardo Aprosio q. Bartolomeo, Bernardo Chiabaodo q. Petro, Bartolomeo Lorenzo q. Petro Ioanne, Bastiano Bonifacio q. Iacobo, Battista Gianchero del q. Berthola, Battista Siorato del q. Nicolosio, Cogino Orengo del q. Ioanne, Dominico Viale del q. Luciano, Dominico Aravena del q. Filippo, Francesco Cotta del q. Battista, magistro Francesco Rosso del, Guglielmo Stava del q. Dominico, Gieronimo Siorato del q. Petro, Gieronimo Curto del q. Ioanne, Georgio Viale del q. Antonio, magistro Gieronimo Aprosio, Gieronimo Ferraro del q. Petro, Georgio Gianchero del q. Ioanne, Giacobo Gallo del q. Battino, Giovanni Antonio Sicardo del q. Francesco, Giovanni Antonio Giubello, Giovanni Andrea Pogliasca del q. Ioanne, Giovanni Ruscon del q. Battista, Giuliano Giubello del q. Ioanne, Ioanne Aicardo figlio di Steffano, Giacobo Aravena del q. Ioanne, Giovanni Maria Molinaro del q. Bartolomeo, Giovanni Antonio Parmero del q. Bartolomeo, Giovanni Macario figlio di Ricolfo, Bernardo Parmero figlio di Giovanni, Dominico Parmero del q. Ioanne, Giovanni Garino del q. Antonio, Giovanni Macario del q. Bartolomeo, Giovanni Areseo figlio di Dominico, Giacobo Bono figlio di Berthono, Giovanni Antonio Gianchero del q. Ioanne, Giacobo Fiore del q. Petro, Guglielmo Fiore figlio di Giacobo, Giovanni Fiore figlio di Giacobo, Giovanni Aravena del q. Francesco, Giovanni Antonio Ansaldo del q. Andrea, Giovanni Cassagno q. Bernardo, Giovanni An-

tonio Vigarello figlio di Steffano, Giovanni Sardo del q. Antonio, Giuliano Soadano del q. Guglione, Giovanni Dalmaso del q. Antonio, Giacobo Rosso del q. Ioanne, Giovanni Antonio Rosso del q. Giacobo, magistro Giacobo Magliano, magistro Giovanni Natta del q. Steffano, magistro Giovanni Bechario del q. Steffano, Loise Lorenzo del q. Ioanne, Luco Aravena del q. Filippo, Loise Baffero del q. Antonio, Luco Chianca del q. Furiano, magistro Loise Paranca del q. , Lorenzo Abbo del q. Bartolomeo, Loise Donetta del q. Antonio, Marco Gianchero del q. Guglielmo, Michele Lorenzo q. Ioanne, Michele Paranca q. Giacobo, Nicolosio Molinaro figlio di Antonio, Nicolosio Abbo del q. Giacobo, Petro Abbo del q. Bartolomeo, Paolo Aycardo figlio di Steffano, Petro Parmero del q. Dominico, Petro Viale del q. Angelino, Petro Abbo del q. Lazaro, Petro Aprosio detto Rossin del q. Bartolomeo, Paolo Aycardo figlio di Petro, Petro Lanfredo del q. Giacobo, Petro Antonio Conte del q. Antonio, Petro Aprosio del q. Bartolomeo, Petro Martino del q. Dominico, Petro Guasco del q. Paolo, Segondino Conrado del q. Thoma, Steffano Palanca del q. Battino, Steffano Cotta del q. Norato, Theramo Mongiardino del q. Dominico, Gieronimo Badetto figlio di Battista, Giacobo Gora del q. Mattheo, Giovanni Thibaodo del q. Manuelo, Giacobo Ranixe del q. Petro, Bernardo Rosso del q. Giovanni, Dominico Baffe del q. Antonio, Battino Gianchero figlio di Bartolomeo, Giovanni Maria Parmero figlio di Petro, Giovanni Maria Parmero figlio di Lorenzo, Gioanneto Conte del q. Gieronimo, Giacobo Abbo figlio di Petro Gioanne, et Agostino Airaldo del q. Loise constituiti alla presenza di me notaro e testimonij infrascritti spontaneamente per ogni meglior modo via e forma che hanno potuto e possono dicono e confessano le sudette cose essere vere e promettono obligando ogni uno di loro per il tutto si la persona come li beni presenti e futuri dare e pagare o sij rendere e restituire alla prefata Signoria Illustrissima o a chi da essa o da l'Illustrissimo Signor Governatore che per tempo sarà nella detta isola sara commissario nelli lochi e sotto li modi e forme che li piacerà et ad ogni semplice volere e commando della prefata Signoria Illustrissima o del detto loro molto Illustrissimo Signor Governatore ancor che absenti sijno et a me notaro come persona publica che stipulo e ricevo in suo nome libre millecentonovanta e soldi quindeci pel costo e spese in barca di esso grano, e libre settantadoe per costo e spese della sigurtà, e libre ducento ottanta cinque per li noli che in tutto fanno la somma del costo e spese libre 1547.15 o veramente ad ogni volere et ordine come sopra consignare tanto grano bono e mercantile in mano del commissario di Bonifacio ivi condutto, a proprie spese risico e pericolo di detto podestà et habitatori quanto entrerà nella detta somma de libre mille cinquecento quarantasette e soldi quindeci da raggionarsi il precio che al tempo della consignatione sudetta comunemente valerà in detto loco di Portovecchio e tutto ciò senza alcuna eccettione sotto obligo et hipotheca di detti spettato Petro podestà et huomini sopranominati habitatori e loro beni presenti e da venire. Hanno pregato me Thomaso Armanino notario che facii il presente instrumento. In Portovecchio o sia Vintimiglia la Nova l'anno della natività di Nostro Signore l'indittione sexta secondo il corso di Genova il giorno di giobia alli XXI di maggio, presenti il capitano Camillo Torriglia capitano de cavalli di detto loco di Portovechio o sia Vintimiglia la Nova il capitano Battista Delfino capitano de cavalli di Bonifacio e Gioseppe del q. Connio del q. Nicolao cavallo legiero nella compagnia di detto capitano Camillo testimonij in ciò chiamati.

Estrato e stato in tutto come sopra salvo però la collatione.

Thomaso Armanino notario.

(A.S.G., *Corsica*, Inutilium et Non Nullorum, n.g. 1239).

Document n° 8

1579, giugno 14 - *«Copia di uno capitolo de lettera che il capitano Camillo Torrigia scrive all'Illustre signor Governatore di Portovechio sotto il di 14 di giugno».*

Non mancarò si come mi ordina Vostra Signoria Illustre sotto bel modo che ho sino qui fatto intratenere a tutto mio potere questi popoli che non se ne fugano sino che venga rimedio dalla Signoria Illustrissima o da Vostra Signoria molto Illustre, assicorandola quando da loro non le sarà preso presto ispediente si trovaremo in questo loco abandonati da essi, e non ho mancato per più mie darne raguaglio alla Signoria Illustrissima come faro alla giornata e perché conosca Vostra Signoria Illustre le mie parole vere che per male governo tutto il giorno se ne fugeno le mando la lista di tutti li fugiti dal giorno del disbarco sino al presente qui incluso, senza non so quanti che se ne sono andati che non li hanno voluti ricetare essendo venuti di essi, e da quindeci che con licenza del podestà sono andati in terra ferma che in tutto le manca da 60 homeni, che mi trovo il carrico militare di questo pressidio, a mal pena ritrovo tanti da poter compir le fattioni ordinarie per guardarlo come sono obligati, e bona parte delle arme che furono da essi portate per loro guardia sono vendute constretti dalla necessità del vivere e se così parrà a Vostra Signoria molto Illustre potrà mandare copia di questo capitolo con la lista alla Signoria Illustrissima poi che questa è la pura verità.

Li nomi delli fugiti.

Giacomo Gianqui / Giaqumi Quan / Giovanni Maria Gianqui / Andrea Paranqua / Giovanni Giacomo Gianqui / Giacomo Paranqui / Bartolomeo Quarto con suo figlio / M.o Gioan Vian / Loyse Grana / Giacomo Sorao / Steffano Aravena / Gioanne Rasquone / Gioanni Sardo / Bernardo Ciabaudo / Gioan Magnerri con suo figlio / Lorenzo Ganqui / Steva Amaberto / Battista Paranqua / Gioanne Gangui / Antonio Aravena / Giovanni Antonio Duxe / Giacomo Rizzo / Antonio Sasso / Gioanni Aravena / Domeneghini Via / Giovanni Gangi de Ayrole / Battista Guangi / Antonio Arnaldo / Gieronimi Sorao / Bastian Bon / Battista De Dequa / Giovanni Antonio Belia / Loyse Bordin con suo compagno / Pietro Gnasaneira / Giacomo Arrigo / Bastian Moren / Simon Gangui / Bernardo Lamberto con suo figlio / Antonio Guio / Bartolomeo Sodan.

(A.S.G., *Corsica*, Litterarum, n.g. 518).

Document n° 9

1580, maggio 19-23 - *Elenco delle famiglie rifugiatesi ad Ajaccio disposte a ritornare a Portovecchio*

+ 1580 alli 19 di maggio in Aiazzo

Gl'infrascritti sono gli huomini e populi che si ritrovano al presente nella presente città di Aiazzo prima habitanti in Portovecchio.

e prima Antonio Abbo de Vintimiglia con quattro figlioli doi maschi e due femine et sua moglie vi ritorneria volentieri ad habitare quando vi sia meglio governo di quello vi è stato per il passato.

+ a di 22 maggio

Batista Vacca q. Francisci non gli vuole andare.

+ a di 23 detto

Mastro Bernardo Durante di Dolc'acqua con doi figli maschi, et una femina et moglie.
Antonio Conte di Vintimiglia con moglie, fratello e sorella.
Bastiano Abbo de Vintimiglia con moglie e doi figlioli.
Bastiano Bonfiglio de Vintimiglia con tre maschi et una figlia et moglie.
Bartolomeo Malberto de Vintimiglia con moglie e doi figlioli.
Paolo Aycardo de Vintimiglia con moglie.
Battista Approsio de Vintimiglia.
Silvestro Bon de Vintimiglia.
Perino Viale de Vintimiglia con moglie et un figlio.
Giovanni Sodan di detto logo.
Marco Gianchero di detto logo con moglie e doe figlie.
Lucca Chianca de Vintimiglia tornerà.
Andrea Anfosso del Marro.
Pero Lanfreo de Vintimiglia.
Antonio Ghio de Vintimiglia.
Luise Lorenzo de Vintimiglia con moglie e socera.
Giovanni Castagno de Vintimiglia con uno figlioetto.
Per Martino q. Domenico di detto logo.
Steffanino Cotta de detto loco con moglie e tre figli.
Giovanni Antonio Giabbe.
Pero Viale di Domenico di detto luoco.
Antonino Aravena di Vintimiglia con moglie.

Tutti li sudditti ritorneriano in Portovecchio ad habitarvi ma non vogliono il capitan Camillo.

Domenichina moglie di Antonio de Nobi de Vintimiglia non vi vuol andare.

Pero Guasco q. Paolo de Priabruna con un figlio maschio non vi vuole andare salvo se vi sarà forzato.

(A.S.G., *Corsica*, Litterarum, n.g. 518).

Table des matières

Préface *(Jean-Paul de Rocca-Serra)* 5

L'histoire des communautés paysannes de Porto-Vecchio des origines à la romanisation *(François de Lanfranchi)* 9

Le grand Porto-Vecchio dans l'Antiquité *(Jean Jehasse)* 19

Répartition de la population entre les XI^e^ et XIII^e^ siècles dans les environs de Porto-Vecchio *(Geneviève Moracchini-Mazel)* 25

Reconstruction de Porto-Vecchio en l'année 1578 ou Histoire du Ventimiglia la Nuova *(Fausto Amalberti – Traduction Viviane Gottardi)* . 35

- *Préface* 37
- *Introduction* 41
- *Porto-Vecchio de 1539 à 1565* 43
- *Le projet de Pietro Massa* 53
- *Le voyage vers la Corse et la construction de Ventimiglia Nuova* 61
- *Les habitants abandonnent Ventimiglia Nuova* 74
- *Porto-Vecchio est à nouveau détruit* 91

Porto-Vecchio à la veille et au temps de la Révolution française *(Francis Pomponi)* 97

De la place forte génoise à la cité du tourisme *(Fernand Ettori)* 117

Tableaux concernant Vintimiglia la Nuova 131

Documents 153

Achevé d'imprimer en juillet 1992
sur les presses des Imprimeries Maury
Saint-Georges-de-Luzençon
12102 Millau

N° d'imprimeur : L91/16806 P

C. di S. Mansa
Golfo di S. Mansa
Rondanere
La Spungiaia
C. Alfiani
Taro I.
Pisoara
La Giapa
Porto
uecchio
C. S. Cipriano
C. Laqua
Follia
P. di carbon